

PAR COURRIEL

Le 3 septembre 2025

N/Réf. : 29561

Objet : Demande d'accès aux documents - *décision*

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 août 2025, comme reformulée le 7 août dernier et visant à obtenir *les sept rapports d'études comparatives annuelles déposés du comité mixte Canada–Québec depuis 2014, tels que mentionnés sur le site* [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

À cet égard, nous vous transmettons ci-joint les documents demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur l'accès (en annexe), certains renseignements des études comparatives sont protégés, puisqu'ils proviennent du gouvernement fédéral ou que leur divulgation porterait préjudice à la conduite des relations avec ce dernier.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/ .

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Originale signée par :

Isabelle Chabot
Responsable substitut de l'accès
aux documents et de la protection
des renseignements personnels

p.j.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

18. Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

1982, c. 30, a. 18.

19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

COMPARAISON DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

OFFERTS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

AOÛT 2014

Table des matières

1. Accueil à l’aéroport ou à un autre point d’entrée (à l’exception des personnes réfugiées)	3
2. Information, orientation et soutien – Services en ligne	7
3. Information, orientation et soutien – Services individuels	11
4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe	13
5. Services de formation linguistique – Services en ligne.....	18
6. Services de formation linguistique – Services en personne	22
7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l’État.....	28
a. Volet public	28
b. Volet collectif (privé).....	36
8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d’emploi.....	41
9. Liens avec la collectivité d’accueil - connections communautaires	47
10. Accès aux services publics – Services de soutien	54
NOTES.....	57

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Collaboration avec les services d'accueil de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) des aéroports de Vancouver, Toronto et Québec ainsi qu'avec le poste frontalier de Lacolle
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Sont reçues par le Service d'accueil à l'aéroport, les personnes ayant les statuts suivants : ○ Résident permanent ○ Étudiant étranger ○ Travailleur temporaire ○ Réfugié sélectionné à l'étranger (voir détails à la section 7) ▪ réfugié pris en charge par l'État ▪ réfugié parrainé ▪ réfugié en transit vers une autre province. – Durée : à l'arrivée à l'aéroport, après l'admission par l'Agence des services frontaliers du Canada

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
Description générale des programmes ou services		Accueil personnalisé des personnes immigrantes selon leur catégorie d'immigration et leur statut à leur arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau. Ces services consistent à : – Accueillir les personnes immigrantes au nom du gouvernement du Québec – Les renseigner et leur remettre divers documents d'information – Leur présenter et les orienter vers les services de francisation et d'intégration auxquelles elles sont admissibles – Présenter les services d'inscription en ligne et, si elles ne sont pas déjà inscrites, les inscrire aux séances et sessions d'information offertes par les organismes partenaires du Ministère.
Volumes de clientèle		Ont eu accès à ces services en 2012-2013 : – 29 985 résidents permanents – 8 922 étudiants étrangers – 93 travailleurs temporaires.
Description des activités offertes		Accueil personnalisé des personnes immigrantes selon leur catégorie d'immigration et leur statut à leur arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau soit : – Vérification de leurs documents d'immigration (Certificat de sélection du Québec, résidence permanente) et correction immédiate, le cas échéant, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada – Transmission d'information répondant à leurs besoins à court terme – Rappel de l'information sur l'inscription au Régime d'assurance maladie du Québec, notamment le délai de carence, et sur les assurances privées pour les soins de santé – Orientation des allophones et des anglophones à un organisme communautaire pour les services d'aide à leur installation et à leur intégration. Ils sont aussi informés à propos des services de francisation et dirigés vers ceux-ci

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
		– Présentation des services d'inscription en ligne et, si elles ne sont pas déjà inscrites, inscription des personnes francophones à diverses séances et sessions d'information offertes par le Ministère en collaboration avec des organismes communautaires. Si ces personnes ont déjà complété le Service d'intégration en ligne (SIEL), elles sont référées directement à Emploi-Québec – Remise d'un ensemble de documents et services particuliers selon la catégorie d'immigration et le statut : ○ Résidents permanents ▪ Lettre de bienvenue sous la signature de la ministre ▪ Guide Apprendre le Québec (s'ils ne l'ont pas déjà reçu). Ce guide regroupe des informations pratiques (Ce que vous devez savoir) et explique les démarches à entreprendre à l'étranger et au Québec (Ce que vous devez faire) ▪ Aide-mémoire qui présente les ressources utiles selon la région de destination ▪ Signet pour les cours de français ▪ Signet des organismes communautaires ▪ Renseignements sur la Régie de l'assurance maladie du Québec ▪ Référence au service d'intégration en ligne (SIEL) pour les francophones qui se destinent en région éloignée des centres urbains ▪ Dépliant sur les valeurs communes de la société québécoise ▪ Carte de la ville et du métro pour ceux et celles qui se destinent à Montréal ▪ Carte de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour les ressortissants français. ○ Étudiants ▪ Aide-mémoire qui présente les ressources utiles pour les résidents temporaires ▪ Renseignements sur l'entente avec la Régie de l'assurance maladie du Québec et sur l'entente de sécurité sociale avec la Régie des rentes du Québec et les pays signataires ▪ Dépliant sur les valeurs communes de la société québécoise ▪ Carte de la ville et du métro pour celles qui se destinent à Montréal ▪ Programme Accueil Plus : Ce programme, auquel participent tous les établissements universitaires ainsi que 55 collèges et instituts, est coordonné conjointement par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) anciennement connu sous le nom de Conférence des recteurs

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
		et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Il vise à simplifier l'arrivée de ces étudiants à l'aéroport. Une fois les procédures d'immigration complétées à l'ASFC, les étudiants étrangers sont invités à se diriger au Service d'accueil du MIDI, où des représentants du gouvernement leur fournissent des renseignements utiles pour la durée de leur séjour au Québec. ○ Travailleurs temporaires ▪ Aide-mémoire qui présente les ressources utiles pour les résidents temporaires ▪ Dépliant sur les valeurs communes de la société québécoise ▪ Carte de la ville et du métro pour celles qui se destinent à Montréal ▪ Dépliant sur le programme de l'expérience québécoise. Il s'agit d'un programme accéléré de sélection de travailleurs qualifiés conçu pour les travailleurs temporaires occupant un emploi spécialisé au Québec et pour les étudiants étrangers diplômés du Québec ou en voir de l'être ▪ Carte de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour les ressortissants français. Entente avec les autres points d'entrée Grâce à une entente avec chacun des services d'accueil des personnes immigrantes de l'ASFC des aéroports de Vancouver, de Toronto et de Québec ainsi qu'avec le poste frontalier de Lacolle, le signet annonçant les services offerts par le MIDI et ses partenaires est remis à chacune des personnes immigrantes à destination du Québec.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Le service est offert en partenariat avec le Collectif des femmes immigrantes du Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		<u>Service d'intégration en ligne (SIEL)</u> – <i>Clientèle admissible</i> : voir note 1 – <i>Critères d'admissibilité spécifiques</i> ○ l'âge minimal pour pouvoir bénéficier des services est de 18 ans; ○ durée : cinq ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme. – <i>Clientèle cible</i> ○ Travailleurs qualifiés : ▪ candidat à l'immigration à l'étranger qui détient un certificat de sélection du Québec; ▪ résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; ▪ connaissant déjà le français (niveau 8 sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes); ▪ ayant accès à un équipement informatique (ordinateur, casque d'écoute avec micro et connexion Internet à haut débit) et étant à l'aise pour l'utiliser. <u>Site Web du Ministère</u> Clientèle admissible : Le site est accessible à tous Clientèle cible : Il s'adresse particulièrement aux candidats à l'immigration temporaire et permanente ainsi qu'aux personnes immigrantes sélectionnées ou engagées dans un processus pour l'être. Certaines sections du site visent plus largement la population en général.
Description générale des programmes ou services		Service d'intégration en ligne (SIEL) – Soutenir la personne immigrante afin qu'elle : ○ entreprenne ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec; ○ acquière des connaissances et des outils essentiels à son intégration; ○ s'intègre plus rapidement à la société québécoise.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		– Le SIEL dispose de 45 capsules, qui couvrent les thématiques suivantes : ○ Module 1 : L'adaptation au monde du travail québécois ○ Module 2 : La société québécoise (notamment de l'information sur les valeurs communes) ○ Module 3 : L'installation et la vie au Québec. Site Web du Ministère Le site Web du MIDI offre aux candidats à l'immigration temporaire et permanente ainsi qu'aux personnes sélectionnées de l'information générale et thématique (francisation, vie au Québec, procédures d'installation, etc.). Il offre une version en ligne du guide <i>Apprendre le Québec</i> et une version interactive du Plan d'action personnalisé. Il permet, par le Service en ligne de prise de rendez-vous, de découvrir les séances d'informations auxquelles les personnes peuvent s'inscrire en plus de prendre et de gérer leur rendez-vous. De l'information générale pour le grand public est aussi disponible (relations interculturelles et informations sur le Ministère).
Volume de clientèle		Service d'intégration en ligne (SIEL) – 2 025 personnes ont utilisé le SIEL en 2012-2013, dont 794 femmes (39,2 %) Site Web du Ministère – Guide apprendre /e Québec – Téléchargement du PDF accessible : ○ Version française : 45 992 (depuis octobre 2012) ○ Version espagnole : 6 881 (depuis mars 2013) ○ Version anglaise : 12 502 (depuis mars 2013). ○ Plan d'action personnalisé – Téléchargement de la version PDF interactive ▪ 12 096 téléchargements (depuis juin 2013).
Description des activités offertes		Site Web du Ministère – Services électroniques ○ Service d'intégration en ligne (SIEL) ○ Service en ligne de prise de rendez-vous

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		▪ Mis à la disposition des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou qui prévoient s'établir prochainement au Québec. ▪ Inscription à différents services : évaluation linguistique, session <i>Objectif intégration</i>, session <i>Premières démarches d'installation</i>, séances <i>La vie et l'emploi en région</i>. ○ Accès au guide Apprendre le Québec en version PDF et au Plan d'action personnalisé en version interactive ▪ Le guide regroupe des informations pratiques sur un ensemble de sujets qu'il est important de connaître pour la personne immigrante avant son départ ▪ Le Plan d'action personnalisé explique les démarches à entreprendre, tant dans le pays d'origine qu'à l'arrivée au Québec. – Information sur l'immigration au Québec : ○ Renseignements adaptés pour les différentes catégories d'immigration ○ Où s'installer ○ Information sur l'emploi, l'éducation et le logement ○ Section sur les conditions d'accès aux professions et métiers réglementés (reconnaissance des compétences) ○ Information sur l'apprentissage du français au Québec, à l'étranger et en ligne ○ Information sur les services offerts par les partenaires du Ministère ▪ Le répertoire permet de rechercher les organismes selon différents critères : services offerts, région, ville, langues, services de garde pour les enfants ▪ Une carte des organismes partenaires est aussi offerte. – Section sur les relations interculturelles (favoriser l'intégration) Informations générales sur le Ministère Service d'intégration en ligne (SIEL) – Soutien à la personne immigrante pour qu'elle entreprenne ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec par : ○ Des rencontres avec un agent en ligne qui encourage, informe, oriente et soutient la personne candidate à l'immigration dans son cheminement afin de faciliter et d'accélérer son intégration socioprofessionnelle. Il l'accompagne dans sa recherche et dans l'élaboration de son plan d'action personnalisé (visioconférence par caméra web)

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		○ Les capsules et contenus d'intégration en ligne : ▪ Capsules vidéo; ▪ Contenu interactif ○ Les outils de la plateforme (messagerie électronique, forum, aide en ligne, etc.) ○ Des entretiens en ligne individuelles ou de groupe en temps réel ○ Des sites Internet d'information (Immigration Québec, IMT en ligne, comités sectoriels, site spécialisés pour certains secteurs) ○ Le plan d'action personnalisé (version PDF) ▪ Le plan d'action personnalisé est un outil mis à la disposition des personnes détenant un Certificat de sélection du Québec. Il cherche à les aider à entreprendre les principales démarches pour faciliter la réussite de leur intégration au Québec ▪ Une version permettant une plus grande interactivité du plan d'action personnalisé sera mise en ligne au cours de la prochaine année. ○ Un service d'inscription en ligne pour des rendez-vous et sessions d'information ○ Un test de connaissance et des questionnaires de satisfaction et d'auto-évaluation. – Deux formules de formation sont proposées : ○ Autoformation (sans travaux à remettre) ▪ Inscription en continu ▪ Plan d'action personnalisé à réaliser en autonomie ▪ Outils interactifs (forum, messagerie) ○ Accompagnement personnalisé par une agente ou un agent en ligne (avec travaux à remettre) ▪ Organisé par session ▪ Documents (plan d'action, CV et lettre de présentation) avec rétroaction de l'agente ou de l'agent ▪ Outils interactifs (forum, entrevues virtuelles, clavardage, messagerie).

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le service est offert par des organismes communautaires partenaires financés dans le cadre du Programme <i>Réussir l'intégration</i>
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Clientèle admissible : voir note 1 – Critères d'admissibilité spécifiques : ○ L'âge minimal pour pouvoir bénéficier des services est de 14 ans ○ Durée : 5 ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme.
Description générale des programmes ou services		<u>Programme Réussir l'intégration – installation et intégration (services individuels)</u> – Objectif général du programme : ○ Accélérer le processus d'intégration des personnes immigrantes en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière qu'elles puissent devenir des membres actifs de la société québécoise. – Objectifs spécifiques des services individuels : ○ Faciliter l'installation et l'intégration des personnes immigrantes ○ Aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise.
Volume de clientèle		32 049 personnes ont bénéficié de services individuels en 2012-2013, dont 16 615 femmes (51,8 %)

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		– Soutien à l'installation : ○ Informer et orienter la personne immigrante afin de lui permettre de : ▪ trouver un logement; ▪ obtenir des documents, cartes et permis; ▪ inscrire ses enfants à l'école ou à la garderie; ▪ mieux connaître les villes et les régions du Québec; ▪ s'inscrire à des cours de français; ▪ connaître les organismes qui offrent des services aux personnes immigrantes; ▪ connaître les services publics. – Soutien post-installation : ○ Évaluation : aider la personne immigrante à identifier globalement ses besoins en matière d'intégration sociale, culturelle et économique ou en matière de francisation ○ Établir avec elle un plan d'action à réaliser à court et à moyen terme. – Orientation : ○ diriger la personne immigrante vers les ressources, services et programmes offerts à l'ensemble de la collectivité, notamment en matière de logement, de santé, d'emploi, de services sociaux, d'éducation ou de consommation. – Suivi : ○ effectuer un suivi auprès de la personne immigrante afin de s'assurer du succès de ses démarches et de lui apporter encouragement et soutien. – Exclusions : ○ Le soutien personnalisé ne couvre ni les interventions psychothérapeutiques professionnelles ou psychosociales liées à des problèmes psychologiques, familiaux ou autres découlant ou non des difficultés d'adaptation à un nouvel environnement, ni la traduction de diplômes, de cartes de compétence ou de documents légaux, ni les services d'interprétariat ou de traduction auprès des services publics. Les personnes sont alors redirigées vers les Centres de santé et de services sociaux.

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le service est offert par des organismes communautaires partenaires financés dans le cadre du Programme <i>Réussir l'intégration</i>
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Clientèle admissible : voir note 1 – Critères d'admissibilité spécifiques ○ L'âge minimal pour pouvoir bénéficier de la séance Premières démarches d'installation, de la session Objectif Intégration ou des séances d'information sur l'établissement en région est de 18 ans ○ L'âge minimal pour les autres séances d'information ou les activités de groupe est de 14 ans - Durée : cinq ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme
Description générale des programmes ou services		Faciliter l'installation et l'intégration des personnes immigrantes et les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise avec la séance <i>Premières démarches d'installation</i> et la session <i>Objectif Intégration</i> Des séances et des activités de groupe sur différents sujets d'intérêt pour les personnes immigrantes ont aussi été financées par le biais de <i>Réussir l'intégration</i> (4 268 heures d'activités)
Volume de clientèle		Premières démarches d'installation – 7 846 participants, dont 3 454 femmes (44 %) Objectif Intégration – 349 sessions ont permis à 10 696 participants de bénéficier de l'information, dont 3 914 dans le cadre des activités de soutien en francisation – Session <i>Objectif intégration</i> : 6 782 personnes dont 3 079 femmes – Activités de soutien en francisation : 3 914 personnes dont 2 456 femmes La vie et l'emploi en région – 92 sessions offertes à 1 146 personnes. Parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire remis lors des séances, 32,8 % sont des femmes

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Services offerts par des organismes communautaires : – Séance d'information <u>Premières démarches d'installation</u> (offerte dans les 5 jours suivants l'arrivée) vise à : ○ Fournir des renseignements pour répondre aux besoins immédiats de la personne immigrante nouvellement arrivée se rapportant à son installation ○ Expliquer l'importance d'entreprendre ou de poursuivre le <u>Plan d'action personnalisé</u> ainsi qu'à encourager la personne à l'utiliser, notamment pour réussir son intégration professionnelle ○ Grands thèmes abordés : ▪ Mon parcours vers une intégration réussie au Québec : Promotion des services, présentation des valeurs communes de la société québécoise ▪ Outils essentiels afin d'organiser mes démarches • Le guide <i>Apprendre le Québec</i> • Plan d'action personnalisé. ▪ Mes démarches d'installation • Les documents importants • L'ouverture d'un compte bancaire • Le logement • Les services de garde et l'école • Les crédits et aides financières • Les services à Montréal • L'installation en région • Le soutien pour l'installation. ▪ Des services pour mon intégration professionnelle : promotion de la séance <i>Objectif intégration</i> – Session <u>Objectif Intégration</u> (offerte dans les 15 jours suivants l'arrivée) qui permet de : ○ Se familiariser avec les caractéristiques du monde du travail québécois; ○ Comprendre les orientations culturelles et les valeurs de la société québécoise ○ Comprendre les liens entre les orientations culturelles, les valeurs communes et le milieu de travail ○ Connaître et savoir utiliser différents outils, moyens et ressources pour favoriser son intégration en emploi

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		○ Session composée de neuf modules ▪ Module 1 : Vivre ensemble au Québec – Le milieu de vie et les valeurs • Connaître les caractéristiques de la société québécoise héritées de l'histoire • Comprendre les valeurs communes de la société québécoise et la façon dont ces valeurs se manifestent dans la vie de tous les jours ▪ Module 2 : Les grandes orientations culturelles de la société québécoise • Comprendre ce que peut entraîner la rencontre avec une autre culture et les types d'incompréhension qui peuvent en découler • Se situer par rapport aux types de rapport sociaux (hiérarchie, individualisme, ou collectivisme, coopération ou compétition) ▪ Module 3 : Mon plan d'action personnalisé – Objectif professionnel et compétences • Comprendre l'importance du plan d'action personnalisé • Définir son objectif professionnel • Trouver de l'information sur son secteur professionnel • Comprendre ce qu'est une compétence et cibler un emploi en fonction de ses compétences • Connaître les différents parcours d'intégration ▪ Module 4 : Mon plan d'action personnalisé – CV, lettre de présentation et réseautage • Comprendre le processus de recrutement et de sélection ainsi que les offres d'emploi • Connaître la structure et les éléments de base d'un CV • Connaître les éléments à inclure dans une lettre de présentation • Comprendre et mettre en pratique le réseautage ▪ Module 5 : Mon plan d'action personnalisé – Recherche d'emploi et entrevue • Utiliser les outils et connaître les sources d'information pour la recherche d'emploi • Planifier la préparation à une entrevue ▪ Module 6 : La vie quotidienne au travail

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe

	Canada	Québec
		• Comprendre comment se passent les premiers jours au travail • Différencier ce qui relève de la vie privée de ce qui relève de la vie au travail • Comprendre comment le facteur temps est considéré au travail • Reconnaître les façons habituelles de communiquer au travail ▪ Module 7 : Le cadre légal du monde du travail • Décrire sommairement le cadre légal du monde du travail • Comprendre le processus d'admission à un ordre professionnel • Connaître les services de soutien à l'intégration à la société et au monde du travail québécois ▪ Module 8 : S'installer, passer à l'action • Établissement hors de la région métropolitaine de Montréal • Information sur les régions où se donne la formation • Programmes offerts seulement dans certaines régions • Retour sur la formation et le plan d'action personnalisé – <u>La vie et l'emploi en région</u> ○ Information sur les possibilités d'établissement dans les régions situées à l'extérieur des territoires des conférences régionales des élus (CRÉ) de Montréal, de Laval et de Longueuil – Les autres séances d'information ou activités de groupe qui permettent à la personne immigrante d'atteindre ses objectifs d'intégration le plus rapidement possible (sur le logement, le système d'éducation, le système de santé, la société québécoise, etc.) ○ Séances sur des sujets d'intérêts variés pour les personnes immigrantes notamment : ▪ Le logement : droits et responsabilités du locataire, informations sur le bail, la régie du logement ▪ Les services bancaires : comment ouvrir un compte en banque, les différentes institutions bancaires, les frais ▪ Comment remplir sa déclaration de revenus : Informations sur les différents crédits et déductions disponibles, explication des feuillets les plus courants ▪ Démystification de l'homosexualité : perception de l'homosexualité dans la société québécoise

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		▪ Police : information sur les droits des citoyens et sur les pouvoir des policiers ▪ Violence conjugale : information sur les lois en place et sur les ressources disponibles ▪ Visites et sorties diverses (Bibliothèque nationale, ville de Québec, etc.)

5. Services de formation linguistique – Services en ligne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Les cours de français en ligne sont d'entrée continue et d'horaire flexible dont la durée potentielle de formation est de 456 heures pour le niveau intermédiaire et de 600 heures pour le niveau avancé. – La clientèle admissible à l'étranger : Candidates et candidats à l'immigration à l'étranger sélectionnés par le Québec - o qui détiennent un CSQ - o âgés de 16 ans ou plus, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge légal de fin de scolarité – Clientèles admissibles au Québec : - o Domiciliées au Québec - o âgées de 16 ans ou plus - o qui ont le statut de résident permanent ou qui sont autorisées à soumettre au Canada une demande en droit d'établissement ou qui sont des citoyennes ou des citoyens canadiens naturalisés ou à qui l'asile a été conféré ou qui sont des demandeuses et demandeurs d'asile selon les directives en vigueur ou qui sont des travailleuses ou des travailleurs temporaires détenteurs d'un CSQ ou des étudiantes ou des étudiants étrangers détenteurs d'un CSQ ainsi que leur conjointe ou conjoint La durée maximale de formation est de 1800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne – L'ensemble de ce contenu respecte l'approche du Français langue d'intégration mise de l'avant par le Ministère (voir section 6) Banque d'exercices en ligne : – Clientèle admissible : - o Toute personne qui veut parfaire son apprentissage du français
Description générale des programmes ou services		Ce programme se caractérise par des cours de français de stades intermédiaire et avancé ainsi que des modules spécialisés d'autoformation notamment dans les domaines professionnels du génie et des sciences appliquées, de l'administration, du droit et des affaires, de la santé et des soins infirmiers. Les services sont offerts en ligne au Québec et à l'étranger. Ils sont l'occasion de se familiariser

5. Services de formation linguistique – Services en ligne		
	Canada	Québec
		avec la société québécoise, sa culture et ses valeurs. Les formules de cours de français en ligne, flexibles et adaptés aux besoins de la clientèle permettent aux personnes immigrantes de mieux réussir leur insertion professionnelle et leur intégration à la société québécoise.
Volume de clientèle		– 5 537 personnes ont participé à la francisation en ligne pour l'année 2012-2013 (données du 31 mars 2013) ○ 2 924 femmes (52,8 %) ○ 2 613 hommes (47,2 %)
Description des activités offertes		Cours de français en ligne (FEL) – Les cours de français en ligne (FEL) de stades intermédiaire et avancé ainsi que les modules dans des domaines professionnels sont accessibles partout dans le monde ○ formule standard avec tutrice ou tuteur ○ formule en autoformation – Le programme de français en ligne (FEL) de niveau intermédiaire comporte quatre blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 456 heures : ○ Bloc 1 : 4 modules portant sur le logement, l'éducation, l'emploi ainsi que sur le tourisme et les loisirs. Durée de 15 semaines ○ Bloc 2 : 4 modules portant sur les services publics et la santé, les médias et la culture, la consommation et les affaires ainsi que sur la vie démocratique au Québec. Durée de 18 semaines ○ Bloc 3 : 4 modules portant sur les mêmes sujets que le bloc 1. Durée de 20 semaines ○ Bloc 4 : 4 modules portant sur les mêmes sujets que le bloc 2. Durée de 23 semaines. – Le programme de français en ligne (FEL) de niveau avancé comporte deux blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 600 heures. - Bloc 5 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur le transport, la culture, l'économie, l'emploi et la vie en région. - Bloc 6 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur la langue française, la société québécoise et sa culture ainsi que sur l'emploi. – Des modules d'autoapprentissage du français en ligne sont offerts dans les domaines suivants : ○ Santé et soins infirmiers ▪ Parler de traitement ▪ S'informer et informer ▪ Assurer le suivi des soins au patient

5. Services de formation linguistique – Services en ligne

	Canada	Québec
		▪ Collaborer dans le réseau de la santé ▪ Interagir avec le patient ○ Génie et sciences appliquées ▪ Les génies du Québec, d'hier à aujourd'hui ▪ L'ingénieur face aux enjeux environnementaux ▪ Des projets de génie! ○ Administration, droit et affaires ▪ Entrepreneuriat et leadership ▪ Gestion d'entreprise ▪ Droits et responsabilités ○ Ces modules offrent jusqu'à 90 heures de formation au total <u>Banque d'exercices en ligne :</u> – La banque d'exercices en ligne couvre tous les stades (débutant, intermédiaire et avancé). Elle est à la disposition de toute personne qui désire parfaire son apprentissage du français à son rythme. Elle contient environ 2 000 exercices. <u>Centre d'autoapprentissage de Québec</u> – Le Centre d'autoapprentissage de Québec a été créé afin de venir en aide aux travailleuses et travailleurs en emploi et aux personnes qui veulent s'intégrer au marché du travail. En plus d'y faire l'évaluation des connaissances, on propose à la clientèle un parcours individualisé de formation et d'apprentissage ainsi que l'utilisation d'outils informatiques et la participation à des ateliers de conversation. <u>Le répertoire de logiciels, de sites et de cours à distance</u> Ce Répertoire a été réalisé dans le cadre d'un projet de coopération franco-québécoise entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec et Ecrimed, association française spécialisée en ingénierie pédagogique et en multimédia. Dans ce Répertoire, on trouve pour chacun des produits répertoriés, une fiche signalétique. ○ Logiciels pour l'apprentissage du français langue seconde ou langue étrangère ○ Cours à distance pour l'apprentissage du français langue seconde ou étrangère ○ Sites pour l'apprentissage du français langue seconde ou langue étrangère

5. Services de formation linguistique – Services en ligne

	Canada	Québec

■ _____

6. Services de formation linguistique – Services en personne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) À l'étranger : Partenariat avec les Alliances françaises, Instituts français, Centres culturels français, et autres Au Québec : Les cours de français sont offerts chez des mandataires francophones : universités, cégeps, commissions scolaires, organismes communautaires et en entreprises; 40 mandataires pour les cours réguliers à temps complet et 60 mandataires pour les cours réguliers ou spécialisés et les cours en milieu de travail à temps partiel
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Au Québec – <u>Cours réguliers à temps complet</u> : ○ Clientèle admissible : Personnes immigrantes admises au pays depuis cinq ans ou moins ▪ Domiciliées au Québec ▪ âgées de 16 ans ou plus, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge légal de fin de scolarité ▪ qui ont le statut de résident permanent ou qui sont autorisées à soumettre au Canada une demande en droit d'établissement ou qui ont obtenu leur statut de réfugié ou qui sont des citoyennes ou des citoyens canadiens naturalisés – <u>Cours réguliers ou spécialisés et cours en milieu de travail à temps partiel</u> : ○ Clientèle admissible : Personnes immigrantes admises au pays : ▪ Domiciliées au Québec ▪ âgées de 16 ans ou plus ▪ qui ont le statut de résident permanent ou qui sont autorisées à soumettre au Canada une demande en droit d'établissement ou qui sont des citoyennes ou des citoyens canadiens naturalisés ou à qui l'asile a été conféré ou qui sont des demandeuses et demandeurs d'asile selon les directives en vigueur ou qui sont des travailleuses ou des travailleurs temporaires détenteurs d'un CSQ ou des étudiantes ou des étudiants étrangers détenteurs d'un CSQ ainsi que leur conjointe ou conjoint

6. Services de formation linguistique – Services en personne		
	Canada	Québec
		La durée maximale de formation est de 1800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne – Le Centre d'autoapprentissage du français à Québec s'adresse aux personnes immigrantes en emploi et aux entreprises qui les embauchent
Description générale des programmes ou services		Les cours de français du MIDI ont pour objectif de permettre aux personnes immigrantes d'entreprendre l'apprentissage du français ou d'accroître leur maîtrise du français. Différentes formules de cours sont offertes : – Les cours réguliers à temps complet : – Les cours réguliers à temps partiel – Les cours adaptés à temps complet – Les cours adaptés à temps partiel – Les cours spécialisés à temps partiel – Les cours en milieu de travail à temps partiel – Cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises ○ leurs principaux objectifs sont de : ▪ permettre aux personnes désirant immigrer au Québec de profiter des services d'enseignement et d'évaluation du français offerts par ces organismes ; ▪ connaître davantage la culture et la société québécoise – L'ensemble de ce contenu respecte l'approche du Français langue d'intégration mise de l'avant par le Ministère
Volume de clientèle		– Cours réguliers à temps complet ○ 12 772 personnes ont participé à des cours de francisation à temps complet l'année 2012-2013 (données du 31 mars 2013) ▪ 7 901 femmes (61,9 %) ▪ 4 871 hommes (38,1 %) – Cours à temps partiel ○ 14 123 personnes ont participé à des cours de francisation à temps partiel l'année 2012-2013 (données du 31 mars 2013) ▪ 9 104 femmes (64,5 %)

6. Services de formation linguistique – Services en personne		
	Canada	Québec
		▪ 5 019 hommes (35,5 %) ▪ 10 112 personnes en cours réguliers (6 514 femmes, 3 598 hommes) ▪ 3 722 personnes en cours spécialisés (2 486 femmes, 1 236 hommes) ▪ 579 personnes en formation en milieu de travail (297 femmes, 282 hommes)
Description des activités offertes		– Cours réguliers à temps complet : ○ Français pour immigrants adultes (FIA); programme régulier (pour clientèle scolarisée) : 3 cours de 11 semaines à 30 heures par semaine ▪ Pour les niveaux 1 à 4 de l'Échelle, les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiers, par l'utilisation d'énoncés simples dans de brefs messages. ▪ Pour les niveaux 5 à 8 de l'Échelle, les cours sont axés sur les éléments de communication qui concernent les besoins courants, dans des situations prévisibles ou partiellement prévisibles, sur des thèmes concrets ou des sujets d'intérêt

6. Services de formation linguistique – Services en personne		
	Canada	Québec
		général, par l'utilisation d'énoncés parfois complexes dans des messages ou des textes. – Cours adaptés à temps complet : ○ Français pour immigrants peu alphabétisés (FIPA); programme adapté (clientèle peu scolarisée) : 4 cours de 11 semaines à 25 heures par semaine ○ De l'aide financière est accordée aux personnes qui participent aux cours de français à temps complet : des allocations de participation, selon certaines conditions, de frais de garde et de transport – Cours réguliers à temps partiel comptent des sessions de 11 semaines (7 semaines l'été), des cours de 4, 6, 9 et 12 heures par semaine (automne, hiver, printemps et été) ○ Pour les élèves du temps partiel, des allocations de frais de garde sont disponibles – Cours adaptés à temps partiel sur demande et selon les besoins – Cours spécialisés à temps partiel sont à durée et d'intensité variables, des niveaux intermédiaires ou avancé. Ce sont par exemple des cours de : ○ Français écrit ○ Communication orale ○ Français relié aux domaines de : ▪ l'administration, du droit et des affaires; ▪ travail des infirmières et des infirmiers; ▪ la santé; ▪ l'ingénierie et des sciences appliquées. ○ Le MIDI s'associe également aux entreprises pour offrir des cours de français en milieu de travail pour joindre les travailleurs. – Cours en milieu de travail à temps partiel sont donnés dans les entreprises et sont d'intensité et de durée variables – Cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises ○ À leur arrivée au Québec, le MIDI rembourse aux personnes immigrantes, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, les coûts des cours de français de stades débutant et intermédiaire

6. Services de formation linguistique – Services en personne		
	Canada	Québec
		(de niveau 1 à 8 de l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i>) suivis à l'étranger chez un partenaire du MIDI. Le Ministère a environ 119 ententes avec des Alliances françaises et d'autres écoles de langue dans une trentaine de pays. ○ Ces cours permettent de connaître davantage la culture et la société québécoise grâce à : ▪ l'intégration des éléments de la vie et de la culture québécoise au programme d'enseignement du Français langue étrangère et dans le cadre d'autres activités ▪ la consultation et l'utilisation par les professeurs et les élèves du fonds documentaire que le MIDI fait parvenir à chaque partenaire suite à la signature de l'entente ○ L'apprentissage de la langue française vise à permettre aux personnes immigrantes adultes : ▪ de communiquer avec les membres de la société québécoise ▪ de s'épanouir dans une langue qui n'est pas la leur ▪ de s'intégrer économiquement et socioculturellement en découvrant les valeurs de la société québécoise ○ Documents de référence : ▪ L'<u>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</u> (Échelle) : Cadre de référence commun, propre au Québec, pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation du français chez les personnes immigrantes ▪ Le <u>Programme-cadre de français pour personnes immigrantes adultes au Québec</u> constitue, avec l'Échelle, le référentiel commun pour le MIDI et ses partenaires pour l'enseignement du français aux personnes immigrantes et l'évaluation des apprentissages – Approche du Français langue d'intégration ○ L'approche mise de l'avant par le Ministère dans ses services de francisation est que le français est la langue d'intégration. Le terme « français langue d'intégration » a été introduit par le Ministère en 2011 pour refléter notre approche et nos pratiques. ○ Le <i>Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec</i> et l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des</i>

6. Services de formation linguistique – Services en personne		
	Canada	Québec
		<i>personnes immigrantes adultes</i>, cernent le concept de français langue d'intégration. Le Ministère y souligne la nécessité pour les personnes immigrantes d'acquérir rapidement des bases linguistiques pour avoir accès aux services essentiels en français, communiquer avec les membres de la société québécoise, développer une compétence interculturelle et s'insérer sur le marché du travail. ○ Le français langue d'intégration est axé sur l'enseignement d'une langue d'usage telle qu'elle s'utilise dans les activités quotidiennes et dans le milieu de vie des nouveaux arrivants (au travail, dans la rue, dans les administrations, dans les commerces et les services). ○ Le français langue d'intégration est avant tout un outil de communication visant à faciliter l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes. ○ En 2011-2012, les formations qui ont porté sur l'enseignement de la compréhension orale et de la production orale ont permis d'introduire le concept et de l'explicitier au personnel enseignant et non enseignant ainsi qu'aux mandataires du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ○ En 2013, la formation sur le nouveau matériel pédagogique a contribué à illustrer encore le concept par la présentation d'activités pédagogiques portant, entre autres, sur des démarches en emploi, des interactions entre médecins et patients, etc. ○ Les activités présentées dans le matériel pédagogique font état des repères socioculturels, de la compétence interculturelle et des valeurs communes inclus dans le Programme-cadre. Ainsi, certaines activités décrivent des réalités autochtones, sensibilisent au développement durable et au compostage, abordent le principe de tolérance zéro en matière de violence conjugale ou d'homophobie et font connaître les régions du Québec.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Des services à l'aéroport sont aussi offerts par le YMCA qui agit comme mandataire du MIDI pour les personnes réfugiées Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (aide financière de dernier recours) Organismes communautaires et villes d'accueil
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Sont reçues par le Service d'accueil à l'aéroport , les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger: – réfugié pris en charge par l'État – réfugié parrainé – réfugié en transit <u>Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et aide financière – Programme Réussir l'intégration</u> (volet 2) – Est admissible, une personne réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontières (RC1, RC5, RS1, RS5, RA5) prise en charge par l'État. Avec l'accord des autorités du Ministère, une personne sélectionnée à l'étranger dont le certificat de sélection du Québec porte le code H3, qui est résidente permanente ou titulaire d'un permis de séjour temporaire. Il n'y a aucune restriction d'âge pour l'aide financière – Durée : de l'arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau jusqu'à 12 mois suivant son arrivée Pour les années 2 à 5, les personnes ont accès aux services décrits aux sections 2 et 3 du présent tableau (Information, orientation et soutien – Services en ligne et services individuels) <u>Aide financière de dernier recours</u> – Une personne née hors Canada qui décide d'immigrer au Canada peut être admissible à une aide financière en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles ○ Pour être admissible à une aide financière, une personne immigrante doit être, selon le cas : ▪ Citoyenne canadienne au sens de la Loi sur la citoyenneté ▪ Résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
		(se référer à 2.9.1 à 2.9.4) ▪ Une personne à qui l'asile est conféré au Canada conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.7). ○ Contrairement aux personnes de la catégorie de l'immigration économique, les personnes réfugiées ne sont pas réputées posséder à leur arrivée au Canada un montant d'avoir liquide. Elles n'ont donc pas de délais de 90 jours avant de pouvoir obtenir l'aide financière de dernier recours. ○ Comme tout autre citoyen canadien, pour avoir droit à l'aide financière de dernier recours du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale, la personne réfugiée doit répondre aux critères d'admissibilité fixés par la <i>Loi sur l'aide aux personnes et aux familles</i> et le <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>, notamment : ▪ démontrer que ses ressources (argent, biens, gains, avantages et revenus) sont égales ou inférieures aux montants fixés par règlement et ; ▪ résider au Québec et ; ▪ être un adulte âgé de 18 ans et plus ou, si la personne est âgée de moins de 18 ans, être ou avoir été marié ou être parent d'un enfant à charge.
Description générale des programmes ou services		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province — Accueillir et prendre en charge les personnes réfugiées à destination du Québec ou en transit, jusqu'à leur destination finale

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
		– Le YMCA offre, au besoin : ○ un fauteuil roulant et de l'accompagnement aux personnes à mobilité réduite; ○ de l'accompagnement pour un mineur jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par les parents – Faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC – Leur remettre les vêtements d'hiver (du 15 octobre au 14 avril) – Voir à leur correspondance vers la ville de destination finale Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières – Programme réussir l'intégration – Faciliter l'installation des personnes, les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise Aide financière – Fournir aux personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières prises en charge par l'État les biens et services essentiels à leur installation
Volume de clientèle		Ont eu accès aux services d'accueil à l'aéroport – 1 221 personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger dont 1 112 prises en charge par l'État accueillis en 2012 – 44 personnes en transit vers d'autres provinces entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013, selon les données du YMCA dans son rapport annuel

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province – Faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC et voir à leur correspondance vers la ville de destination finale – Remettre aux réfugiés pris en charge par l'État et à ceux en transit les vêtements d'hiver (15 octobre au 14 avril) et voir à leur correspondance vers la ville de destination finale – Remettre aux réfugiés pris en charge par l'État une boîte à lunch pour consommation pendant leur voyage vers la ville de destination finale – Remettre à chacun, selon sa catégorie, les documents requis : ○ Réfugiés pris en charge par l'État ▪ Lettre de bienvenue sous la signature de la ministre (traduite en népalais, arabe, espagnol, anglais et dari) ▪ Lettre d'information aux réfugiés ▪ Originaux du certificat de sélection du Québec (CSQ) ▪ Remise de l'argent de poche ▪ Copies certifiées conformes du CSQ et de la confirmation de la résidence permanente ○ Réfugiés parrainés ▪ Lettre de bienvenue sous la signature de la ministre ▪ Originaux du CSQ Services d'accueil et d'installation offerts par des organismes communautaires : – Accueillir à destination finale des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État – Pendant l'hébergement temporaire : ○ information sur les démarches à effectuer pendant les premiers jours et sur l'aide financière ○ présentation du service d'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées ○ prise de rendez-vous pour l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
		réfugiés (évaluation offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux), organisation du transport avec la présence d'un accompagnateur si nécessaire; ○ soutien pour ▪ l'ouverture d'un compte à une institution financière, ▪ la demande d'assistance emploi ▪ la prise de photos et les démarches pour l'obtention d'une carte d'assurance maladie du Québec, ▪ la demande d'un numéro d'assurance sociale ▪ la demande de la carte de résidence permanente ▪ la recherche d'un logement ▪ la remise d'articles de dépannage ou de premiers soins au besoin ▪ les déplacements essentiels liés aux premières démarches d'installation – À l'emménagement : ○ réception des meubles et des électroménagers et assemblage, au besoin ○ installation des accessoires et rangement des articles et produits ménagers aux endroits appropriés ○ présentation des caractéristiques du logement (par exemple : conseils de sécurité, chauffage, interphone de l'appartement, clefs, fonctionnement des électroménagers) ○ identification d'une buanderie à proximité du logement, le cas échéant – Après l'emménagement : ○ inscription des enfants à l'école ○ accompagnement pour l'achat des produits alimentaires de base et l'achat de vêtements ○ inscription aux cours de français et aux autres services d'intégration ○ aide pour remplir les formulaires (allocations familiales du Québec, prestations fiscales du Canada, prestation universelle pour la garde des enfants, remboursement de la TPS, etc.) ○ suivis Cette liste n'est pas exhaustive et l'ordre des interventions est donné à titre indicatif. L'état de santé des personnes à leur arrivée pourrait, par exemple, retarder certaines démarches.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
		Aide financière Aide financière permettant de rembourser le coût des biens et services nécessaires à la réalisation des activités prévues au volet 2B, laquelle est établie selon le nombre de personnes, adulte ou enfant, et le coût historique moyen de l'aide matérielle. Les montants de l'aide matérielle sont indexés annuellement selon le taux de variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. – Accueil au point d'entrée : ○ hébergement et boîte à lunch au besoin; ○ transport entre l'aéroport et la ville de destination au Québec; ○ vêtements d'hiver, au besoin, distribués entre le 15 octobre et le 15 avril. – Accueil dans la ville de destination : ○ hébergement temporaire pendant la période de recherche de logement; ○ aide matérielle pour couvrir les imprévus durant l'hébergement temporaire; ○ aide matérielle couvrant les frais pour la photographie requise pour l'obtention de la carte d'assurance maladie; ○ aide matérielle couvrant les services d'un interprète, s'il y a lieu, dans le cadre des premières démarches d'installation; ○ aide matérielle pour l'achat de vêtements de base et d'hiver s'il y a lieu; ○ aide matérielle pour l'acquisition de produits alimentaires de base et pour l'achat d'articles ménagers et de meubles; ○ aide matérielle couvrant les frais d'ouverture de dossier du fournisseur d'électricité selon les tarifs en vigueur; ○ aide matérielle pour les frais scolaires lorsque l'aide n'est pas versée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. – Dépenses exceptionnelles : ○ Aide matérielle pour certaines dépenses d'urgence non prévues et jugées essentielles au bien-être de la personne. Une partie de l'aide matérielle est remise à la personne réfugiée à son arrivée selon les montants prévus. Exception : Les biens et les services ne doivent pas être couverts par les programmes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou d'un autre ministère.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
		Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale offre l'aide de dernier recours. En plus de la prestation de base offerte à l'adulte seul ou à la famille admissible au <i>Programme de solidarité sociale</i>, il est possible d'avoir accès à des prestations spéciales. Il s'agit d'un montant d'argent qui sert à rembourser certains frais liés à un besoin particulier (p. ex. : l'achat de lunettes) ou à une situation particulière (ex. : des dommages à la suite d'un incendie) prévus au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>. — Il existe plusieurs prestations spéciales notamment pour : ○ Soins de santé accessibles ▪ Médicaments prescrits ▪ Soins dentaires ▪ Services orthopédiques ▪ Équipements et accessoires pour préserver la santé et la sécurité (p. ex. : prothèses, orthèses, barres de bain, pansements, etc.) ▪ Transports médicaux et frais de séjour ▪ Besoins particuliers liés à la santé (p. ex. : personnes diabétiques). ○ Frais scolaires ▪ Prestation pour aider à payer les frais occasionnés par la rentrée scolaire d'enfants. ○ Frais funéraires ▪ Remboursement d'un montant maximal du coût des frais funéraires d'une personne décédée, sans que cette dernière ait nécessairement été prestataire d'une aide financière de dernier recours. ○ Grossesse ▪ Prestation de 55 \$ par mois pour aider à se procurer les aliments nécessaires pendant la grossesse. ○ Allaitement ▪ Prestation de 55 \$ par mois jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an. ○ Soutien à l'achat de préparations lactées ○ Autres prestations spéciales ▪ Prestation pour aider à payer des frais occasionnés par des situations difficiles (ex. : décès, incendie, sinistre, déménagement pour des raisons de santé, etc).

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
a. Volet public		
	Canada	Québec
		La Société d'habitation du Québec et Revenu Québec offrent le Programme d'allocation-logement. – Permet d'aider notamment les personnes faisant partie d'un ménage à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à se loger. – L'allocation peut atteindre 80 \$ par mois. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport finance des intervenants scolaire en milieu communautaire pour le soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille (règles budgétaires 2013-2014). Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre l'évaluation du bien être et de la santé physique aux personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (Entente MIDI-Ministère de la Santé et des Services sociaux pour favoriser la francisation et l'intégration des immigrants).

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
b. Volet collectif (privé)		
	Canada	Québec
Autorité responsable		– Depuis le 1^{er} mai 1997, le Québec est maître d'œuvre du programme de parrainage collectif sur son territoire. À cet effet, il détermine les conditions pour parrainer, traite les demandes d'engagement et en assure le suivi. Cependant c'est le gouvernement fédéral qui a la responsabilité de déterminer si un ressortissant étranger est un réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) et quelles sont les personnes en situation semblable qui ont besoin de sa protection. – Le parrainage peut être souscrit par un groupe de deux à cinq personnes, une personne morale, ou un groupe composé d'un résident du Québec et d'une personne morale (formule mixte). – Les personnes morales qui ont acquis une certaine expérience de parrainage peuvent signer une entente cadre de parrainage avec le Ministère, mais n'y sont pas tenues réglementairement. Les personnes morales signataires d'ententes-cadre peuvent parrainer des réfugiés directement, ou indirectement par l'intermédiaire de Groupes de prise en charge. NB : Un groupe de prise en charge est un groupe formé de cinq résidents du Québec ou une personne morale, dûment désignés par l'organisme, vivant dans la ville ou la localité d'accueil prévue qui signent un engagement de parrainage collectif en bénéficiant de la caution du signataire d'entente-cadre. – À l'heure actuelle, sept organismes québécois sont signataires d'une entente-cadre de parrainage avec le Ministère. Plusieurs autres corporations souscrivent aussi des engagements dans le cadre du programme mais sans ententes-cadre.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Mêmes clientèles admissibles que CIC puisque c'est le Canada qui détermine qui correspond à la définition de réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, et qui sont les personnes qui, dans des circonstances comparables, ont besoin de la protection du Canada.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État

b. Volet collectif (privé)

	Canada	Québec

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
b. Volet collectif (privé)		
	Canada	Québec
		Les réfugiés parrainés sont soumis à la sélection du Québec. L'exercice de sélection repose sur l'appréciation du degré de détresse du ressortissant étranger et de sa capacité d'intégration à la collectivité québécoise.
Description générale des programmes ou services		La responsabilité des groupes parrains est morale et financière. D'une part, subvenir, durant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de la personne parrainée et des membres de sa famille qui l'accompagnent. D'autre part, faciliter leur établissement en leur offrant un soutien moral, en les aidant, dans leur apprentissage du français, dans leur recherche d'emploi et en contribuant à leur intégration à la vie québécoise. – Les signataires d'entente-cadre sont invités à participer au programme d'aide conjointe dans la mesure de leurs capacités (programme <i>d'aide conjointe</i> : mêmes définition et conditions que CIC).
Volume de clientèle		– En 2012, le Québec a accueilli 4 609 réfugiés et personnes en situation semblable. – Pour les 9 premiers mois de 2013, le Québec a accueilli 3 065 réfugiés et personnes en situation semblable. – En 2012, 1 221 personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger ont eu accès aux services d'accueil à l'aéroport

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
b. Volet collectif (privé)		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		– Sur le plan financier, le parrain doit assumer (durant toute la période prévue de l'engagement qu'il a signé) : ○ le coût d'installation et d'établissement au Québec du parrainé et des membres de sa famille, y inclus les frais de logement, d'ameublement, de déplacement, de nourriture et d'habillement; ○ les déboursés engagés pour des soins, des services de santé et des médicaments nécessaires, non couverts ou non remboursés par un régime d'assurance publique; ○ les coûts relatifs aux démarches ou à la préparation requise pour favoriser l'insertion en emploi ou la recherche d'emploi qui ne sont pas couverts par un programme gouvernemental. – Le parrain s'engage aussi, envers son parrainé et sa famille, à : ○ faciliter leur établissement; ○ les aider dans l'apprentissage du français; ○ les soutenir dans leur recherche d'emploi; ○ contribuer à leur intégration à la vie québécoise. – L'engagement est normalement d'une durée d'un an. Toutefois, il peut être de trois ans si, selon l'appréciation faite par le Ministère, la personne parrainée peut s'intégrer à la collectivité québécoise, mais qu'elle n'est pas en mesure de s'intégrer au marché du travail et que sa sécurité physique n'est pas menacée là où elle se trouve. Les règles sont identiques au MIDI

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État

b. Volet collectif (privé)

	Canada	Québec
		s/o

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personnes immigrantes nouvellement arrivées (soit pendant leurs cinq premières années de leur résidence au Québec)
Description générale des programmes ou services		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services MIDI – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) – Le MIDI et le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont mené différents travaux conjoints en vue de développer et de mettre en place ce dispositif maintenant en place. Le dispositif vise à mieux coordonner les interventions entre les deux ministères afin d'éviter les ruptures et les chevauchements de services destinés aux personnes immigrantes nouvellement arrivées et, conséquemment, accélérer leur intégration socioprofessionnelle et hausser leur taux d'emploi. Emploi-Québec – Services d'intégration du marché du travail – Détermination des besoins en matière d'employabilité – Priorisation des interventions et des moyens à convenir dans un plan d'action individualisé ayant pour objectif une insertion rapide en emploi NB : Sauf pour certains aspects reliés à l'apprentissage de la langue française, les services d'emploi offerts à la clientèle immigrante ne diffèrent pas des services accessibles à toutes les personnes qui entreprennent une démarche afin d'intégrer ou réintégrer le marché du travail. Par contre, grâce à la mise en place du Dispositif de services intégrés, Emploi-Québec a une approche spécifique pour les personnes immigrantes. MIDI – Partenariats en matière d'intégration économique – Partenariats avec plusieurs organismes afin d'atténuer les principaux obstacles à l'insertion en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées. – Programme de subvention permettant de soutenir les ordres professionnels

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		○ Mise en place de projets visant à mieux informer les personnes immigrantes (au Québec et à l'étranger) des conditions d'accès à leur profession ○ Conception d'outils d'évaluation des compétences ○ Améliorer l'accès à la formation d'appoint ○ Projet Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel. – Nouvelles approches mises en place par la majorité des organismes de réglementation ○ Services d'évaluation et de soutien durant le processus de reconnaissance des acquis et des compétences devant mener à une certification professionnelle ou un droit de pratique reconnu. – Suivi auprès des fournisseurs de formation. MIDI, Emploi-Québec et Investissement Québec – Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) – Afin de contrer le manque d'expérience au travail, le PRIIME permet à sa clientèle, par une aide financière pouvant couvrir une partie du salaire, d'obtenir un premier emploi dans son domaine de compétence.
Volume de clientèle		Services publics d'emploi (Emploi-Québec) : – 50 792 personnes immigrantes ont eu accès à des interventions des services publics d'emploi. Plus de la moitié de ces personnes étaient des nouveaux arrivants; – 20 400 personnes (36 443 participations) ont eu accès en 2012-2013 à des services pour l'intégration des personnes immigrantes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 49,8 % des clients étaient des femmes. Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) : – 1 262 personnes en 2012-2013 dont 40,4 % de femmes – Un suivi, effectué trois mois après la fin de la subvention, démontre que 84,2 % des personnes ayant occupé un emploi subventionné par le PRIIME étaient toujours en emploi. Ententes avec les ordres professionnels : – Le MIDI a signé des ententes avec près d'une trentaine d'ordres professionnels.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
Description des activités offertes		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services MIDI – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale) – Objectifs du dispositif : ○ Accélérer l'intégration en emploi et augmenter le taux d'emploi ○ Assurer une meilleure coordination des interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées afin d'éviter les doublons et les ruptures de services ○ Mieux définir les rôles et responsabilités de chacun (ministères et partenaires concernés) en matière de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes ○ Définir un cheminement optimal pour les personnes nouvellement arrivées afin de simplifier et d'accélérer les démarches ○ Favoriser la complémentarité entre les interventions du MIDI et d'Emploi-Québec auprès des entreprises par la mise en place d'un cheminement des demandes des entreprises entre les deux ministères. – Les travaux du dispositif ont notamment permis de mettre en œuvre les éléments suivants : ○ Une stratégie de diffusion de l'information a été élaborée afin de s'assurer que la clientèle reçoive le message approprié au moment opportun de sa démarche, en encourageant la mise en mouvement le plus rapidement possible de l'étranger dès l'obtention du Certificat de sélection du Québec ○ Des aide-mémoires pour la clientèle tant à l'étranger que celle au Québec ont été produits pour mieux encadrer la démarche de la personne immigrante en l'informant des principales étapes à franchir pour son intégration socioprofessionnelle au Québec ○ Une cartographie détaillée du cheminement optimal pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées en fonction de leur profil a été développée. Celle-ci favorisera un meilleur accès aux services mis à leur disposition pour faciliter leur intégration ▪ En appui au cheminement optimal, la session Objectif Intégration est préalable aux services d'Emploi-Québec ○ Information à plusieurs points d'entrée au Canada pour les personnes se dirigeant au Québec sur les services disponibles ○ Entrevue d'évaluation suite à la session Objectif Intégration pour référer rapidement la personne à la ressource la plus en mesure de la soutenir en fonction de son besoin, ce qui a pour effet d'accélérer son processus d'intégration ○ Outil de référence (plan d'action) qui permet aux divers intervenants de connaître les étapes déjà complétées

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
	[REDACTED] [REDACTED]	○ Trousse d'outils pour les entreprises en matière de gestion de la diversité, notamment, cheminement optimal de la demande des entreprises. – Impacts du dispositif : ○ Un cheminement plus fluide pour la personne immigrante entre les différents services des deux ministères ○ Responsabilités de chacun des intervenants mieux définies ○ Chevauchements éliminés entre les intervenants ○ Clientèle mieux préparée pour amorcer ses démarches d'intégration au marché du travail ○ Réduction des délais d'intégration ○ La personne sera mise en contact plus rapidement et de manière plus systématique avec les services de soutien à la recherche d'emploi : démarches réalisées ou amorcées avant l'arrivée au Québec et moins d'aller-retour entre les intervenants ○ Réduction de coûts compte tenu d'un meilleur partage des responsabilités (moins de chevauchements de services) et de l'orientation plus rapide de la personne immigrante vers la ressource appropriée, ce qui devrait contribuer à accélérer son intégration socioprofessionnelle ○ Économie de temps consacré par les agents et les intervenants auprès des clients basée sur une meilleure préparation aux démarches d'intégration en emploi et grâce au plan personnalisé qui sert d'outil de référence et qui résume les étapes franchies Emploi-Québec – Services d'intégration du marché du travail – Chaque personne immigrante qui utilise les services publics d'emploi peut, si ses compétences linguistiques le lui permettent: ○ Obtenir une évaluation de ses besoins en matière d'employabilité ○ Établir, avec l'aide professionnelle du personnel de son centre local d'emploi ou de son organisme en employabilité de Montréal au service des nouveaux arrivants, son objectif professionnel (c'est-à-dire un plan d'action personnalisé sur l'actualisation de ses connaissances et compétences) ○ Atteindre, à terme, un niveau de compétitivité comparable aux autres personnes à la recherche d'un emploi satisfaisant dans le secteur d'activité recherché. – Dans les aspects reliés au développement de l'employabilité, les services publics d'emploi offrent des activités qui tiennent compte des particularités des personnes formées à l'étranger. Parfois, afin d'exercer leur travail, ces personnes doivent obtenir des reconnaissances professionnelles leur permettant d'exercer une profession ou un métier réglementé.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		Emploi-Québec – Instrumentation en employabilité – Les personnes immigrantes ont droit aux mêmes services que l'ensemble des chercheurs d'emploi : ○ Accessibilité à l'information sur le marché du travail (offres d'emploi, conditions du marché, etc.) ○ Acquisition de techniques de recherche d'emploi – Toutefois, l'offre de services est parfois adaptée pour répondre à la spécificité des besoins de la clientèle immigrante : ○ La durée des clubs de recherche d'emploi, habituellement de trois semaines, a été bonifiée d'une semaine supplémentaire afin de permettre aux personnes immigrantes de s'approprier des pré-requis relatifs à la maîtrise des techniques de recherche d'emploi et de rentabiliser, pour toutes les parties, les investissements consentis – Des projets de formation en cours d'emploi complètent les interventions des services publics d'emploi offertes pour répondre à des besoins d'amélioration linguistique ou technique. <u>Faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés</u> – Interventions du MIDI auprès des organismes de réglementation ○ Développement de nouvelles approches, mesures et outils mis en place par la majorité des organismes de réglementation pour réaliser une évaluation plus juste des dossiers de compétence ▪ Apprentissage de la langue française ▪ Réduire, en continu, les obstacles en matière de reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger. ▪ Les prescriptions de formation émises par ces organismes tiennent compte, selon le niveau de compétences à actualiser, des capacités établies par les fournisseurs de formation et du temps requis pour les réaliser dans un contexte adapté aux exigences d'une insertion rapide en emploi. – Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) ○ Offert depuis 2010 par Emploi-Québec en collaboration avec le MIDI et les ordres professionnels participants ○ S'adresse aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer au Québec une profession régie par un ordre professionnel. Pour y participer, les personnes doivent être

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		titulaires d'une autorisation légale d'exercice au Québec et être référées par leur ordre professionnel. Le projet IPOP vise à faciliter l'obtention d'un premier emploi au Québec dans leur profession ○ Le projet IPOP offre à l'employeur une subvention salariale de 50 % du salaire brut de la personne jusqu'à concurrence du salaire minimum, pour une période de 30 semaines et une aide supplémentaire de 1 500 \$ pour l'accompagnement de la personne embauchée ○ 16 ordres professionnels participent à ce projet <u>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)</u> – Inciter les entreprises à embaucher les personnes immigrantes nouvellement arrivées, malgré le fait qu'elles n'aient pas d'expérience de travail nord-américaine – Programme intégré, en complémentarité, avec les mesures et services d'emploi offerts par Emploi-Québec aux individus et aux entreprises – Soutenir l'embauche de personnes ayant des compétences reconnues, prêtes à s'intégrer rapidement dans des postes spécialisés <u>Programme interconnexion (Chambre de commerce du Montréal métropolitain)</u> – Permettre un contact privilégié entre les organisations montréalaises et les nouveaux arrivants qualifiés pour favoriser leur intégration professionnelle. Ce programme répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des immigrants grâce à une formule complète et flexible qui comprend des activités de jumelage gratuites et variées.

9. Liens avec la collectivité d'accueil - connections communautaires		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Les mesures présentées à cette section sont appuyées par la Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec <i>La diversité : une valeur ajoutée</i>. Cette politique vise notamment à créer des milieux inclusifs et exempts de discrimination. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) – Soutient des projets en milieu rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, notamment au moyen des Pactes ruraux et des « pactes plus ». Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Le Programme Mobilisation-Diversité vise à mobiliser les collectivités pour accroître la prise en compte de la diversité dans les milieux locaux et régionaux. Le Ministère agit donc en collaboration avec des partenaires de ces milieux.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Les partenaires des pactes ruraux et des laboratoires ruraux sont les municipalités, les agents de développement et les partenaires socioéconomiques. – Pour le Programme Mobilisation-Diversité, les organismes admissibles sont les Conférences régionales des élus, les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les organismes à but non lucratif. Les clientèles jointes varient selon les projets spécifiques.
Description générale des programmes ou services		La Politique gouvernementale <i>La diversité : une valeur ajoutée</i> s'appuie sur trois grandes orientations : – Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination ○ Campagne de sensibilisation de la population ○ Plan intégré de sensibilisation et de formation ○ Activités d'éducation interculturelle et antiraciste destinées aux jeunes – Renouveler les pratiques ○ Vise, de manière globale, à assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens – Coordonner les efforts ○ Soutien des partenaires locaux et régionaux dans la réalisation de projets visant une cohabitation harmonieuse et la prévention du racisme et de la discrimination ; ○ Soutien des groupes sous-représentés afin d'accroître leur présence dans les lieux et les

9. Liens avec la collectivité d'accueil - connections communautaires		
	Canada	Québec
		postes de décision ; ○ Mise en place de mécanismes de gouvernance qui permettront de veiller à la mise en œuvre de la politique et d'en assurer l'efficacité. La politique reconnaît le principe de responsabilité collective, c'est-à-dire que chaque citoyen est responsable de respecter les droits des autres personnes vivant au Québec et contribue à la qualité des relations interculturelles et sociales en général. En ce sens, les interventions sont modulées en fonction des besoins des milieux. C'est pourquoi la politique cherche à impliquer la société civile et à accroître les partenariats. Cette mesure intégrée au plan d'action de la politique propose trois principales mesures : – Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires des milieux de vie – Stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles – Viser l'équité de représentation des différentes composantes de la société dans les conseils d'administration des sociétés d'État et des organismes publics. Cette volonté d'appropriation par les différents milieux des actions pour favoriser le rapprochement interculturel se retrouve aussi dans la Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Les pactes ruraux et les « pactes plus » permettent de financer différents projets notamment sur l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés rurales. Ces deux mesures favorisent une approche intersectorielle pour la réalisation de planifications communes et la mise en œuvre de projets conséquents. Dans cette même logique, le Programme Mobilisation-Diversité vise à accroître la prise en considération de la diversité ethnoculturelle par l'ensemble des acteurs² de la société et à favoriser la concertation à cet égard, dans le but de renforcer la convergence et la complémentarité des actions du Ministère et de ses partenaires. Des partenariats peuvent être établis à l'instigation du Ministère ou résulter d'initiatives de partenaires auxquels celui-ci accepte de se joindre. Les partenariats mis en place tiennent compte des besoins des collectivités et des citoyens. L'objectif général du programme est d'amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité des territoires, grâce à la mise en œuvre d'actions visant à :

² C'est-à-dire les élus, les acteurs socioéconomiques et les citoyens d'un territoire donné, qu'il soit local (municipalité, arrondissement), supralocal (municipalité régionale de comté ou territoire équivalent), régional (région administrative), métropolitain ou national. Une base territoriale différente pourra, au besoin, être utilisée selon la nature des interventions (voir : *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 – Nos territoires : y habiter et en vivre!*).

9. Liens avec la collectivité d'accueil - connections communautaires		
	Canada	Québec
		– offrir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, notamment pour favoriser la croissance de l'immigration primaire et de la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal – encourager l'ouverture à la diversité et l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et constructives – favoriser la pleine participation des personnes issues de l'immigration à la vie collective
Volume de clientèle		Il est difficile d'évaluer le volume de clientèle touché par les activités du <i>Programme Mobilisation-Diversité</i>. Une soixantaine d'organismes à but non lucratif sont financés présentement avant la conclusion au printemps 2014 d'une nouvelle génération d'ententes avec les instances territoriales, dont les Conférences régionales des élus, dans les 17 régions administratives du Québec.

9. Liens avec la collectivité d'accueil - connections communautaires		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Politique et Plan d'action gouvernemental 2008-2013 <i>La diversité : une valeur ajoutée</i> — Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires des milieux de vie notamment par les actions suivantes : ○ Élaborer d'une trousse d'information à l'intention des municipalités du Québec sur les enjeux de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle. ▪ Cette trousse a fait l'objet d'une consultation par le MAMROT et le MIDI auprès de représentants de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités. Une version finale de la trousse sera lancée à la fin 2013 ou au début 2014. ○ Inclure dans les ententes de régionalisation de l'immigration avec des Conférences régionales des élus ou des municipalités ainsi que dans les plans d'action régionaux en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles un volet visant à prévenir le racisme et la discrimination en soutenant des projets locaux ou régionaux. ○ Convier les municipalités à se doter d'une politique de gestion de la diversité ou à prendre des mesures de prévention du racisme et de la discrimination adaptées à la réalité et aux besoins spécifiques de leur milieu. ○ Favoriser l'accès au logement pour les personnes des communautés culturelles en améliorant l'offre de services de jumelage pour les personnes intéressées à partager un même toit. Politique nationale de la ruralité 2014-2024 Les projets d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés rurales financés par les « pactes plus » doivent : — Favoriser le renouvellement des populations rurales par des démarches visant l'attraction, l'installation et l'établissement durable de familles, de personnes issues de l'immigration et de jeunes — Encourager les initiatives porteuses et inclusives visant l'intégration et le maintien des nouveaux arrivants dans la communauté d'accueil Dans le volet précédent (2007-2014) de cette même politique, différentes initiatives ont été soutenues par le Pacte rural et laboratoires ruraux (initiative de laquelle découlent les pactes plus) — Exemple de l'expérience <u>Portes ouvertes sur le Lac</u> ○ Consolider les services d'accueil et d'intégration locaux pour permettre un support personnalisé visant à faciliter le processus d'établissement et d'intégration des personnes

9. Liens avec la collectivité d'accueil - connections communautaires

	Canada	Québec
		immigrantes. Cet objectif se traduit par de nombreuses activités, notamment : ▪ Accompagnement depuis Montréal ▪ Soutien au déménagement ▪ Aide à la recherche de logement ▪ Orientation vers les ressources et services du milieu ▪ Programme de jumelage ▪ Ateliers thématiques ▪ Activités interculturelles et d'intégration. ○ Assurer l'engagement et l'ouverture de la communauté, notamment des entreprises, par des actions qui favorisent la rétention et une meilleure compréhension des apports liés à l'immigration. ▪ Services aux employeurs • Aide au recrutement – Recrutement de la main-d'œuvre immigrante à partir de Montréal • Intégration en emploi – Planification de l'intégration en emploi, trousse et guide de l'employeur, accompagnement des employeurs pour faciliter l'intégration et la rétention des employés issus de l'immigration • Formation en gestion de la diversité pour les gestionnaires et les employés • Information sur les programmes de subventions (PRIIME, IPOP et programme d'apprentissage en milieu de travail). ○ Mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation selon les publics cibles (les entreprises, le milieu scolaire, les élus et la population) ▪ Ateliers thématiques sur la diversité culturelle, sur les préjugés et sur l'immigration en milieux scolaire et communautaire ▪ Formations sur les relations interculturelles en milieu de travail auprès des employeurs de la région pour faciliter l'intégration et la rétention des employés issus de l'immigration ▪ Activités ponctuelles à caractère culturel (festivals et événements) et dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles ▪ Bulletin électronique <i>Cap sur la diversité</i>.

9. Liens avec la collectivité d'accueil - connections communautaires		
	Canada	Québec
		Programme Mobilisation-Diversité Objectifs spécifiques du Volet « Mobilisation des collectivités » : – Cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, d'ouverture à la diversité, de relations interculturelles et de la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec. – Favoriser la concertation et la mobilisation dans le but d'atteindre l'un ou plusieurs des objectifs suivants : ○ accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal; ○ faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités; ○ créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement; ○ soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes réfugiées et autres personnes en situation semblable; ○ favoriser la qualité des relations interculturelles entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines; ○ prévenir et contrer le racisme et la discrimination, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination, notamment sur la base du sexe, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle; ○ encourager, s'il y a lieu, des pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité dans les organismes financés. Objectifs spécifiques du Volet 2 « Émergence de pratiques innovatrices ou mobilisatrices » : – Favoriser l'innovation ou l'expérimentation de nouvelles pratiques, afin de les transférer dans les collectivités, notamment lorsque les problématiques à régler ne trouvent pas de réponse dans les ententes en vigueur avec les instances territoriales – Encourager des pratiques mobilisatrices dans les champs de mission du Ministère, notamment en matière de relations interculturelles ou d'attraction et d'établissement durable des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal Le Programme Mobilisation-Diversité a donné lieu à des actions nombreuses et variées, notamment : – Tenue d'une journée de consultation auprès de divers intervenants ou réaliser un sondage afin de cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, d'ouverture à la diversité, de

9. Liens avec la collectivité d'accueil - connections communautaires

	Canada	Québec
		relations interculturelles et de pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec – Réalisation d'un plan d'action avec divers acteurs dans le cadre d'une entente partenariale en immigration afin de réaliser les objectifs prévus à l'entente – Tenue de journées de réflexion sur l'arrimage entre les besoins des employeurs et l'attraction ainsi que l'intégration des personnes immigrantes ou tenir des séances d'information sur une région à la BAnQ, afin d'accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes – Élaboration et diffusion d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes pour créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement – Tenue de rencontres entre les différents partenaires d'une collectivité en vue d'obtenir des engagements pour une meilleure concertation régionale sur la situation des personnes réfugiées pour soutenir leurs engagements à l'égard de ces personnes – Implantation d'un programme de mentorat destiné à jumeler des personnes immigrantes à des personnes nées au Québec ou tenir des rencontres interculturelles afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités – Élaboration et implantation d'une politique de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de l'administration municipale dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Partenaires communautaires Autres Ministères et organismes du Gouvernement du Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Varie selon les programmes déjà présentés dans ce tableau
Description générale des programmes ou services		Les services de soutien offert par le Ministère se retrouvent tout au long du parcours des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Conséquemment, ces services sont décrits tout au long du présent document. Ils comprennent notamment les services suivants : ○ Service de garde pour les enfants ○ Aide au transport ○ Services aux personnes atteintes d'une incapacité ○ Intervenants scolaire en milieu communautaire pour les enfants La présente section, par souci d'alléger la présentation, ne reviendra pas sur ces éléments déjà présentés ailleurs dans le tableau. De plus, le Ministère reconnaît que certaines femmes immigrantes vivent dans un contexte de vulnérabilité. C'est pourquoi il appuie ou met en œuvre des projets créés à leur intention. Cette section insistera donc sur les efforts du Ministère en matière d'égalité femmes-hommes particulièrement dans une perspective d'accès aux services publics. Il présentera aussi les mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes.
Volume de clientèle		– Pour le programme d'intégration, en 2012-2013, 12 721 personnes, dont 6 329 femmes, ont été sensibilisées aux valeurs communes de la société québécoise par la session <i>Objectif Intégration</i> (6 782 personnes dont 3 079 femmes) ou par leur participation au Service d'intégration en ligne (2 025 personnes dont 794 femmes) ou aux activités de soutien à la francisation (3 914 personnes dont 2 456 femmes). – Pour le programme de francisation, en 2012-2013, les femmes représentaient : ○ 63,3 % des personnes ayant participé aux cours de français à temps complet et à temps partiel ; ○ 63,4 % des élèves à temps complet ayant reçu des allocations de participation hebdomadaires ; ○ 83,1 % des élèves ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde ; ○ 64,5 % des personnes inscrites à des cours de français à temps partiel ;

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		○ 52,8 % des personnes inscrites aux cours de français en ligne de niveau intermédiaire et avancé, ainsi que dans les modules en autoformation.
Description des activités offertes		Égalité femmes-hommes – Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec ont reçu un soutien du Ministère leur permettant à financer différents projets afin de recueillir de l'information pour acquérir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des réalités et des besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Grâce à cette information, les organismes seront ensuite en mesure d'adapter davantage leurs services aux besoins de ces femmes. – Le Ministère a financé 55 organismes qui offrent des services d'intégration sociale, pour un budget total de 15,5 M \$. De cette somme, 1 234 889 \$ ont été alloués à des organismes qui ont une approche plus ciblée envers les femmes (dépistage des problèmes de violence, information sur les services offerts et référencement vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux). – Au total, le Ministère finance 17 projets dans le cadre du <i>Programme Action diversité</i> qui avait pour thème dans l'appel de projets 2011-2012 <i>Pour réduire les inégalités vécues par les femmes immigrantes et les femmes des minorités ethnoculturelles : une concertation améliorée, des outils adaptés et des pratiques novatrices</i>. ○ Le projet national réalisé par la TCRI, a permis de venir notamment en aide aux organismes communautaires qui offrent des services d'accueil et de soutien à l'intégration et qui ont recours dans leurs pratiques à l'analyse différenciée selon les sexes. – Dans le cadre de l'implantation du <i>Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec</i>, au cours de l'année 2012-2013, plusieurs activités pédagogiques en compréhension orale et en compréhension écrite ont été élaborées, notamment sur les thèmes de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la violence conjugale et de la lutte contre l'homophobie. – À la suite de l'entente conclue en septembre 2011 avec le Centre des femmes de Montréal, en 2012-2013, 65 séances d'information sur la violence conjugale ont été données aux élèves des cours de français réguliers. Mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes

10. Accès aux services publics – Services de soutien

	Canada	Québec
		– Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ○ Soutien aux jeunes : soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration ○ Services aux adultes : francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc. ○ Formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ○ Accueil et évaluation pour la détermination d'un plan d'action personnalisé ○ Orientation professionnelle ○ Formation (y inclus la francisation) ○ Préparation à l'emploi ○ Expériences en milieu de travail ○ Subventions salariales pour favoriser l'embauche ○ Supplément de retour au travail ○ Soutien au travail autonome ○ Information sur le marché du travail ○ Aide à la recherche active d'emploi et services de placement – Ministère de la Santé et des Services sociaux ○ Services de santé préventifs et de soins de première ligne et services sociaux offerts aux demandeurs d'asile (Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile) ○ Aide financière aux demandeurs d'asile pour l'hébergement et pour le soutien au budget familial des familles de trois enfants et plus (vêtements, transport, frais médicaux, médicaments, etc., jusqu'à l'obtention du premier chèque d'aide de dernier recours) ○ Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes des communautés culturelles offerts par des organismes communautaires à Montréal

NOTES	
Canada	Québec
	1. Admissibilité au SIEL et aux services d'information, orientation et soutien (sections 2 à 4) ▪ une personne candidate à l'immigration à l'étranger qui détient un certificat de sélection du Québec; ▪ résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LC 2001, c. 27); ▪ titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l'article 24 de cette loi, en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente; (code 17, 27, 37, 86 à 95); ▪ titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou étudiant étranger et d'un certificat de sélection du Québec; ▪ à qui l'asile, au sens de l'article 95 de cette loi, a été conféré; ▪ autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente.

COMPARAISON DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, CULTURELLE ET
ÉCONOMIQUE OFFERTS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC AUX PERSONNES IMMIGRANTES

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION
CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

JUIN 2015

Table des matières

Avant-propos	3
1. Accueil à l’aéroport ou à un autre point d’entrée (à l’exception des personnes réfugiées)	4
2. Information, orientation et soutien – Services en ligne	8
3. Information, orientation et soutien – Services individuels	13
4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe	17
5. Services de formation langagière – Services en ligne.....	22
6. Services de formation langagière – Services en personne	26
7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger	36
a. Personnes réfugiées prises en charge par l’État	36
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé	44
8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d’emploi.....	50
9. Liens avec la collectivité d’accueil – Connections communautaires	58
10. Accès aux services publics – Services de soutien	66
NOTES.....	71

Avant-propos

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (l'Accord), le Canada s'engage à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec aux résidents permanents présents dans cette province (Accord, articles 24 et 25). En contrepartie, « le Canada accorde une juste compensation pour les services mentionnés aux articles 24 et 25 fournis par le Québec pourvu que :

- a) ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- b) ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec. » (Accord, article 26)

L'exercice de comparaison des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique offerts par le Canada et le Québec aux personnes immigrantes découle directement de l'Accord. Celui-ci spécifie que le Comité mixte a notamment pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » (Accord, Annexe A, 3.g).

Le présent document répond à cette obligation inscrite à l'Accord d'étudier annuellement les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec. Il couvre la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Les services présentés sont équivalents dans leur ensemble et sont offerts sans discrimination à tout résident permanent.

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (à l'aéroport international Montréal-Trudeau) Collaboration avec les services d'accueil de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou des organismes financés pour l'accueil par le gouvernement fédéral des aéroports de Vancouver, Toronto et Québec ainsi qu'avec le poste frontalier de Lacolle.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Sont reçues par le Service d'accueil à l'aéroport, les personnes ayant les statuts suivants : ○ Résidente et résident permanent incluant les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (voir détails à la section 7) : ▪ Personnes réfugiées prises en charge par l'État, ▪ Personnes réfugiées parrainées, ▪ Personnes réfugiées en transit vers une autre province. – Durée : à l'arrivée à l'aéroport, après l'admission.

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
Description générale des programmes ou services		Accueil personnalisé des personnes immigrantes selon leur catégorie d'immigration et leur statut à leur arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau. Ces services consistent à : – accueillir les personnes immigrantes au nom du gouvernement du Québec; – renseigner les personnes immigrantes et leur remettre divers documents d'information notamment la lettre de bienvenue sous la signature de la ministre; – présenter et orienter les personnes vers les services de francisation et d'intégration auxquelles elles sont admissibles; – vérifier la concordance entre les documents du gouvernement fédéral et les documents du gouvernement du Québec (nom, prénom, date de naissance, date d'arrivée, durée du permis); – présenter les services d'inscription en ligne et, si elles ne sont pas déjà inscrites, les inscrire aux séances et sessions d'information offertes par les organismes partenaires du Ministère. La possibilité de s'inscrire par téléphone avec le centre de contacts clientèle est aussi offerte; – fixer un rendez-vous pour la Régie de l'assurance maladie du Québec pour les personnes se destinant dans la grande région de Montréal. Entente avec les autres points d'entrée Remise d'un signet annonçant les services offerts par le Ministère et ses partenaires aux aéroports de Vancouver, de Toronto et de Québec ainsi qu'au le poste frontalier de Lacolle.
Volumes de clientèle		Ont eu accès à ces services en 2014-2015, 29 253 personnes immigrantes. De ce nombre : – 2 659 sont des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger; – 79, des personnes réfugiées en transit vers une autre province canadienne; – 18 822, des travailleuses ou travailleurs qualifiés; – 7 693, des personnes d'autres sous-catégories de l'immigration économique et des personnes admises au titre du regroupement familial.
Description des activités offertes		Accueil personnalisé des personnes immigrantes selon leur catégorie d'immigration et leur statut à leur arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau, soit : – vérification des documents d'immigration (Certificat de sélection du Québec, Certificat d'acceptation du Québec, résidence permanente, permis d'études et de travail) et correction immédiate, le cas échéant, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada; – transmission d'information répondant aux besoins à court terme; – rappel de l'information sur l'inscription au Régime d'assurance maladie du Québec, notamment le délai de carence, et sur les assurances privées pour les soins de santé;

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
		– orientation des allophones et des anglophones à un organisme communautaire pour les services d'aide à leur installation et à leur intégration. Ces personnes sont aussi informées à propos des services de francisation et dirigés vers ceux-ci; – présentation des services d'inscription en ligne et, si elles ne sont pas déjà inscrites, inscription des personnes francophones à diverses séances et sessions d'information offertes par le Ministère en collaboration avec des organismes communautaires. La possibilité de s'inscrire par téléphone avec le centre de contacts clientèle est aussi offerte; – remise d'un ensemble de documents et services particuliers selon la catégorie d'immigration et le statut : ○ Résidents permanents ▪ lettre de bienvenue sous la signature de la ministre, ▪ Guide Apprendre le Québec (pour ceux et celles ne l'ont pas déjà reçu). Ce guide regroupe des informations pratiques (Ce que vous devez savoir) et explique les démarches à entreprendre à l'étranger et au Québec (Ce que vous devez faire), ▪ aide-mémoire qui présente les ressources utiles selon la région de destination, ▪ signet pour les cours de français, ▪ signet des organismes communautaires, ▪ renseignements sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, ▪ référence au service d'intégration en ligne (SIEL) pour les francophones qui se destinent en région éloignée des centres urbains, ▪ dépliant sur les valeurs communes de la société québécoise, ▪ plan de la ville et du métro pour ceux et celles qui se destinent à Montréal, ▪ carte de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour les ressortissants français. ○ Étudiants ▪ aide-mémoire qui présente les ressources utiles pour les résidents temporaires, ▪ renseignements sur l'entente avec la Régie de l'assurance maladie du Québec et sur l'entente de sécurité sociale avec la Régie des rentes du Québec et les pays signataires, ▪ dépliant sur les valeurs communes de la société québécoise, ▪ plan de la ville et du métro pour celles qui se destinent à Montréal, ▪ Programme Accueil Plus : Ce programme, auquel participent tous les établissements universitaires ainsi que 55 collèges et instituts, est coordonné conjointement par la Conférence régionale des élus de Montréal (maintenant Concertation Montréal), et le

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée (à l'exception des personnes réfugiées)		
	Canada	Québec
		Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Il vise à simplifier l'arrivée des étudiantes et étudiants à l'aéroport durant le mois d'août et la première semaine de septembre. Une fois les procédures d'immigration complétées à l'ASFC, les étudiantes et étudiants étrangers sont invités à se diriger au Service d'accueil du Ministère, où des représentants du gouvernement leur fournissent des renseignements utiles pour la durée de leur séjour au Québec. Ensuite, le Ministère guide les étudiants vers le kiosque d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport localisé à la sortie des arrivées internationales. ○ Travailleuses et travailleurs temporaires ▪ aide-mémoire qui présente les ressources utiles, ▪ dépliant sur les valeurs communes de la société québécoise, ▪ plan de la ville et du métro pour ceux et celles qui se destinent à Montréal, ▪ carte de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour les ressortissants français. Entente avec les autres points d'entrée Grâce à une entente avec chacun des services d'accueil des personnes immigrantes de l'ASFC ou d'organismes communautaires des aéroports de Vancouver, de Toronto et de Québec ainsi qu'avec le poste frontalier de Lacolle, le signet annonçant les services offerts par le Ministère et ses partenaires est remis à chacune des personnes immigrantes qui se destine au Québec.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Pour le SIEL, le service est offert en partenariat avec le Collectif des femmes immigrantes du Québec.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Service d'intégration en ligne (SIEL) – <i>Clientèle admissible</i> : voir note 1 (p. 72) – <i>Critères d'admissibilité spécifiques</i> ○ l'âge minimal pour pouvoir bénéficier des services est de 18 ans; ○ durée : cinq ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme. – <i>Clientèle cible</i> ○ Travailleurs qualifiés : ▪ candidat à l'immigration à l'étranger qui détient un certificat de sélection du Québec; ▪ résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; ▪ connaissant déjà le français (niveaux 7 ou plus de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes); ▪ ayant accès à un équipement informatique (ordinateur, casque d'écoute avec micro et connexion Internet à haut débit) et étant à l'aise pour l'utiliser. Site Web du Ministère Clientèle admissible : Le site est accessible à tous. Clientèle cible : Il s'adresse particulièrement aux candidats à l'immigration temporaire et permanente ainsi qu'aux personnes immigrantes sélectionnées ou engagées dans un processus pour l'être. Certaines sections du site visent plus largement la population en général.
Description générale des programmes ou services		Service d'intégration en ligne (SIEL) – Soutenir la personne immigrante afin qu'elle : ○ entreprenne ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec; ○ acquière des connaissances et des outils essentiels à son intégration;

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		○ s'intègre plus rapidement à la société québécoise. – Le SIEL dispose de 45 capsules, qui couvrent les thématiques suivantes : ○ Module 1 : L'adaptation au monde du travail québécois ○ Module 2 : La société québécoise (notamment de l'information sur les valeurs communes) ○ Module 3 : L'installation et la vie au Québec. Site Web du Ministère Le site Web du Ministère offre aux candidats à l'immigration temporaire et permanente ainsi qu'aux personnes sélectionnées de l'information générale et thématique (francisation, vie au Québec, procédures d'installation, etc.). Il offre une version en ligne du guide <i>Apprendre le Québec</i> et une version interactive du Plan d'action personnalisé. Il permet, par le Service en ligne de prise de rendez-vous, de découvrir les séances d'information auxquelles les personnes peuvent s'inscrire en plus de prendre et de gérer leur rendez-vous. De l'information générale pour le grand public est aussi disponible (relations interculturelles et information sur le Ministère).
Volume de clientèle		Service d'intégration en ligne (SIEL) – 1 937 personnes ont utilisé le SIEL en 2014-2015, dont 760 femmes (39,2 %) : ○ De ce nombre, 1 156 personnes ont utilisé la formule en autoformation et 781, la formule avec accompagnement. Site Web du Ministère – Guide <i>Apprendre le Québec</i> – Téléchargement du PDF accessible d'avril 2014 à mars 2015 : ○ Version française : 23 000 téléchargements; ○ Version espagnole : 6 941 téléchargements; ○ Version anglaise : 18 821 téléchargements. – Plan d'action personnalisé – Téléchargement de la version PDF interactive d'avril 2014 à mars 2015 : ○ 27 526 téléchargements.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		<u>Service d'intégration en ligne (SIEL)</u> – Soutien à la personne immigrante pour qu'elle entreprenne ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec par : ○ des rencontres avec une agente ou un agent en ligne qui encourage, informe, oriente et soutient la personne candidate à l'immigration dans son cheminement afin de faciliter et d'accélérer son intégration socioprofessionnelle. Il l'accompagne dans sa recherche et dans l'élaboration de son plan d'action personnalisé (visioconférence par caméra web); ○ les capsules et contenus d'intégration en ligne : ▪ capsules vidéo, ▪ contenu interactif. ○ les outils de la plateforme (messagerie électronique, forum, aide en ligne, etc.); ○ les entretiens en ligne individuels ou de groupe en temps réel (synchrone); ○ les sites Internet d'information (Immigration Québec, <u>IMT en ligne</u>, comités sectoriels, site spécialisés pour certains secteurs); ○ le plan d'action personnalisé (version PDF): ▪ le plan d'action personnalisé est un outil mis à la disposition des personnes détenant un Certificat de sélection du Québec. Il cherche à les aider à entreprendre les principales démarches pour faciliter la réussite de leur intégration au Québec; ○ un service d'inscription en ligne pour des rendez-vous et sessions d'information; ○ un test de connaissance et des questionnaires de satisfaction et d'auto-évaluation. – Deux formules de formation sont proposées : ○ Autoformation (sans travaux à remettre) : ▪ inscription en continu; ▪ plan d'action personnalisé à réaliser en autonomie; ▪ outils interactifs (forum, messagerie). ○ Accompagnement personnalisé par une agente ou un agent en ligne (avec travaux à remettre) : ▪ inscription en continu; ▪ rencontres synchrones avec les agentes et agents en ligne dans des sessions par fuseaux-horaires;

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		▪ documents (plan d'action, CV et lettre de présentation) avec rétroaction de l'agente ou de l'agent. Outils interactifs (forum, entrevues virtuelles, clavardage, messagerie). Site Web du Ministère – Services électroniques : ○ Service d'intégration en ligne (SIEL); ○ Service en ligne de prise de rendez-vous; ▪ mis à la disposition des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou qui prévoient s'établir prochainement au Québec, ▪ inscription à différents services : évaluation linguistique, session <i>Objectif intégration</i>, session <i>Premières démarches d'installation</i>, séances <i>La vie et l'emploi en région</i>; ○ accès au guide Apprendre le Québec en version PDF et au Plan d'action personnalisé en version interactive: ▪ le guide regroupe des informations pratiques sur un ensemble de sujets qu'il est important de connaître pour la personne immigrante avant son départ, ▪ structuré en deux grandes parties – <i>Ce qu'il faut savoir</i> et <i>Ce qu'il faut faire</i> – le guide regroupe des renseignements pratiques sur un ensemble de sujets qu'il est important de connaître avant le départ, à l'arrivée et en cours d'intégration, ▪ le Plan d'action personnalisé explique les démarches à entreprendre, tant dans le pays d'origine qu'à l'arrivée au Québec. – Information sur l'immigration au Québec : ○ renseignements adaptés pour les différentes catégories d'immigration; ○ où s'installer; ○ information sur l'emploi, l'éducation et le logement; ○ section sur les conditions d'accès aux professions et métiers réglementés (reconnaissance des compétences); ○ information sur l'apprentissage du français au Québec, à l'étranger et en ligne; ○ information sur les services offerts par les partenaires du Ministère : ▪ le répertoire permet de rechercher les organismes selon différents critères : services

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		offerts, région, ville, langues, services de garde pour les enfants, ▪ une carte présente la localisation des organismes partenaires. – Section sur les relations interculturelles (favoriser l'intégration) Informations générales sur le Ministère.

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le service est offert par des organismes communautaires partenaires financés dans le cadre du Programme <i>Réussir l'intégration</i> .
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Clientèle admissible : voir note 1 (p. 72) – Critères d'admissibilité spécifiques : ○ l'âge minimal pour pouvoir bénéficier des services est de 14 ans; ○ durée : 5 ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme.
Description générale des programmes ou services		<u>Programme Réussir l'intégration – installation et intégration (services individuels)</u> – Objectif général du programme : ○ accélérer le processus d'intégration des personnes immigrantes en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière qu'elles puissent devenir des membres actifs de la société québécoise. – Objectifs spécifiques des services individuels : ○ faciliter l'installation et l'intégration des personnes immigrantes; ○ aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise. Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec – Ce document, qui constitue un avis d'expert, établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. Il est délivré par le Ministère.
Volume de clientèle		38 802 personnes uniques ont bénéficié de services individuels en 2014-2015 ^P, dont 21 792 femmes (56,2 %). En 2013-2014, 19 652 dossiers d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec ont été ouverts.

^P Données provisoires

3. Information, orientation et soutien – Services individuels

	Canada	Québec

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		<u>Programme Réussir l'intégration – installation et intégration (services individuels)</u> – Soutien à l'installation : ○ Informer et orienter la personne immigrante afin de lui permettre de : ▪ trouver un logement; ▪ obtenir des documents, cartes et permis; ▪ inscrire ses enfants à l'école ou à la garderie; ▪ mieux connaître les villes et les régions du Québec; ▪ s'inscrire à des cours de français; ▪ connaître les organismes qui offrent des services aux personnes immigrantes; ▪ connaître les services publics. – Soutien post-installation : ○ évaluation : aider la personne immigrante à identifier globalement ses besoins en matière d'intégration sociale, culturelle et économique ou en matière de francisation; ○ établir avec elle un plan d'action à réaliser à court et à moyen terme. – Orientation : ○ diriger la personne immigrante vers les ressources, services et programmes offerts à l'ensemble de la collectivité, notamment en matière de logement, de santé, d'emploi, de services sociaux, d'éducation ou de consommation. – Suivi : ○ effectuer un suivi auprès de la personne immigrante afin de s'assurer du succès de ses démarches et de lui apporter encouragement et soutien. – Exclusions : ○ le soutien personnalisé ne couvre ni les interventions psychothérapeutiques professionnelles ou psychosociales liées à des problèmes psychologiques, familiaux ou autres découlant ou non des difficultés d'adaptation à un nouvel environnement, ni la traduction de diplômes, de cartes de compétence ou de documents légaux, ni les services d'interprétariat ou de traduction auprès des services publics. Les personnes sont alors redirigées vers les Centres de santé et de services sociaux.

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
		Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec – Le Ministère délivre l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Ce document, qui constitue un avis d'expert, établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. Il indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec. Cette évaluation comparative peut faciliter l'appréciation par les employeurs des études faites à l'étranger, en indiquant le niveau d'études et le domaine de formation comparables au Québec. – Les personnes immigrantes sont encouragées à demander l'Évaluation comparative depuis l'étranger. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : ○ accueil et évaluation pour la détermination d'un plan d'intervention personnalisé, ○ orientation professionnelle, ○ formation (y inclus la francisation), ○ préparation à l'emploi, ○ expériences en milieu de travail, ○ subventions salariales pour favoriser l'embauche, ○ supplément de retour au travail, ○ soutien au travail autonome, ○ information sur le marché du travail, ○ aide à la recherche active d'emploi et services de placement.

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le service est offert par des organismes communautaires partenaires financés dans le cadre du Programme <i>Réussir l'intégration</i> .
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Clientèle admissible : voir note 1 – Critères d'admissibilité spécifiques ○ l'âge minimal pour pouvoir bénéficier de la séance <i>Premières démarches d'installation</i>, de la session <i>Objectif Intégration</i> ou des séances d'information sur l'établissement en région est de 18 ans; ○ l'âge minimal pour les autres séances d'information ou les activités de groupe est de 14 ans. Durée : cinq ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme.
Description générale des programmes ou services		Faciliter l'installation et l'intégration des personnes immigrantes et les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise avec la séance <i>Premières démarches d'installation</i> et la session <i>Objectif Intégration</i>. Des séances et des activités de groupe sur différents sujets d'intérêt pour les personnes immigrantes ont aussi été financées par le biais du Programme <i>Réussir l'intégration</i> (4 626 heures d'activités en 2014-2015).
Volume de clientèle		Premières démarches d'installation – 453 sessions ont permis à 5 131 personnes en 2014-2015^P de bénéficier de l'information, dont 2 458 femmes (47,9 %). Objectif intégration – 329 sessions ont permis à 9 260 personnes de bénéficier de l'information, dont 3 974 dans le cadre des activités de soutien en francisation; – session <i>Objectif intégration</i> : 5 286 personnes dont 2 636 femmes; – contenu de la session <i>Objectif intégration</i> intégré dans les activités de soutien en francisation :

^P Données provisoires

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		3 974 personnes dont 2 555 femmes. La vie et l'emploi en région – 134 sessions offertes à 643 personnes. Parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire remis lors des séances, 32,8 % sont des femmes.
Description des activités offertes		Services offerts par des organismes communautaires : – Séance d'information <u>Premières démarches d'installation</u>, offerte dans les 5 jours suivants l'arrivée, par 13 organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau qui vise à : ○ fournir des renseignements pour répondre aux besoins immédiats de la personne immigrante nouvellement arrivée se rapportant à son installation; ○ expliquer l'importance d'entreprendre ou de poursuivre le <u>Plan d'action personnalisé</u> ainsi qu'à encourager la personne à l'utiliser, notamment pour réussir son intégration professionnelle; ○ grands thèmes abordés : ▪ mon parcours vers une intégration réussie au Québec : Promotion des services, présentation des valeurs communes de la société québécoise; ▪ outils essentiels afin d'organiser mes démarches : • le guide <i>Apprendre le Québec</i>, • le Plan d'action personnalisé; ▪ mes démarches d'installation : • les documents importants, • l'ouverture d'un compte bancaire, • le logement, • les services de garde et l'école, • les crédits et aides financières, • les services à Montréal,

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe

	Canada	Québec
		• l'installation en région, • le soutien pour l'installation; ▪ des services pour mon intégration professionnelle : promotion de la séance <i>Objectif intégration</i>. – Session <u>Objectif Intégration</u> (offerte dans les 15 jours suivants l'arrivée par un des dix organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau) qui permet de : ○ se familiariser avec les caractéristiques du monde du travail québécois; ○ comprendre les orientations culturelles et les valeurs de la société québécoise; ○ comprendre les liens entre les orientations culturelles, les valeurs communes et le milieu de travail; ○ connaître et savoir utiliser différents outils, moyens et ressources pour favoriser son intégration en emploi; ○ la session est composée de huit modules : ▪ Module 1 : Vivre ensemble au Québec – Le milieu de vie et les valeurs : • connaître les caractéristiques de la société québécoise héritées de l'histoire, • comprendre <u>les valeurs communes de la société québécoise</u> et la façon dont ces valeurs se manifestent dans la vie de tous les jours; ▪ Module 2 : Les grandes orientations culturelles de la société québécoise : • comprendre ce que peut entraîner la rencontre avec une autre culture et les types d'incompréhension qui peuvent en découler, • se situer par rapport aux types de rapport sociaux (hiérarchie, individualisme, ou collectivisme, coopération ou compétition); ▪ Module 3 : Mon plan d'action personnalisé – Objectif professionnel et compétences • comprendre l'importance du plan d'action personnalisé, • définir son objectif professionnel, • trouver de l'information sur son secteur professionnel, • comprendre ce qu'est une compétence et cibler un emploi en fonction de ses compétences, • connaître les différents parcours d'intégration;

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
	■ [REDACTED] ■ [REDACTED]	▪ Module 4 : Mon plan d'action personnalisé – CV, lettre de présentation et réseautage : • comprendre le processus de recrutement et de sélection ainsi que les offres d'emploi, • connaître la structure et les éléments de base d'un CV, • connaître les éléments à inclure dans une lettre de présentation, • comprendre et mettre en pratique le réseautage; ▪ Module 5 : Mon plan d'action personnalisé – Recherche d'emploi et entrevue : • utiliser les outils et connaître les sources d'information pour la recherche d'emploi, • planifier la préparation à une entrevue; ▪ Module 6 : La vie quotidienne au travail : • comprendre comment se passent les premiers jours au travail, • différencier ce qui relève de la vie privée de ce qui relève de la vie au travail, • comprendre comment le facteur temps est considéré au travail, • reconnaître les façons habituelles de communiquer au travail; ▪ Module 7 : Le cadre légal du monde du travail : • décrire sommairement le cadre légal du monde du travail, • comprendre le processus d'admission à un ordre professionnel, • connaître les services de soutien à l'intégration à la société et au monde du travail québécois; ▪ Module 8 : S'installer, passer à l'action : • établissement hors de la région métropolitaine de Montréal, • information sur les régions où se donne la formation, • programmes offerts seulement dans certaines régions, • retour sur la formation et le plan d'action personnalisé; ○ La session <i>Objectif Intégration</i> est un préalable aux services d'Emploi-Québec. La session n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé aux personnes immigrantes de la suivre avant de s'adresser à Emploi-Québec et son réseau de

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		ressources externes pour obtenir du soutien dans le cadre de leur recherche d'emploi. – <u>La vie et l'emploi en région</u> ○ Information sur les possibilités d'établissement dans les régions situées à l'extérieur de l'île de Montréal ainsi que des villes de Laval et de Longueuil. – Les autres séances d'information ou activités de groupe qui permettent à la personne immigrante d'atteindre ses objectifs d'intégration le plus rapidement possible (sur le logement, le système d'éducation, le système de santé, la société québécoise, etc.) : ○ Séances sur des sujets d'intérêts variés pour les personnes immigrantes notamment : ▪ le logement : droits et responsabilités du locataire, informations sur le bail, la régie du logement; ▪ les services bancaires : comment ouvrir un compte en banque, les différentes institutions bancaires, les frais; ▪ comment remplir sa déclaration de revenus : Informations sur les différents crédits et déductions disponibles, explication des feuillets les plus courants; ▪ démystification de l'homosexualité : perception de l'homosexualité dans la société québécoise; ▪ police : information sur les droits des citoyens et sur les pouvoir des policiers; ▪ violence conjugale : information sur les lois en place et sur les ressources disponibles; ▪ visites et sorties diverses (Bibliothèque nationale, visite de la ville de Québec, de l'Assemblée nationale du Québec, etc.).

5. Services de formation langagière – Services en ligne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Cégep@distance est mandaté pour engager et encadrer les tutrices et tuteurs qui organisent les classes virtuelles et évaluent les productions orales et écrites.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Les cours de français en ligne sont d'entrée continue et d'horaire flexible dont la durée potentielle de formation est de 456 heures pour le stade intermédiaire et de 600 heures pour le stade avancé. – La clientèle admissible à l'étranger : Candidates et candidats à l'immigration à l'étranger sélectionnés par le Québec : - o qui détiennent un CSQ; - o âgés de 16 ans ou plus, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge légal de fin de scolarité. – Clientèles admissibles au Québec : - o domiciliées au Québec; - o âgées de 16 ans ou plus; - o qui ont le statut de résident permanent ou qui sont autorisées à soumettre au Canada une demande en droit d'établissement, ou qui sont des citoyennes ou des citoyens canadiens naturalisés, ou à qui l'asile a été conféré, ou qui sont des demandeuses et demandeurs d'asile selon les directives en vigueur, ou qui sont des travailleuses ou des travailleurs temporaires détenteurs d'un CSQ ou des étudiantes ou des étudiants étrangers détenteurs d'un CSQ ainsi que leur conjointe ou conjoint; - o la durée maximale de formation est de 1800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne. – L'ensemble de ce contenu respecte l'approche du Français langue d'intégration mise de l'avant par le Ministère (voir section 6). Banque d'exercices en ligne : – Clientèle admissible : - o Toute personne qui veut parfaire son apprentissage du français.
Description générale des programmes ou services		Ce programme se caractérise par des cours de français de stades intermédiaire et avancé ainsi que des modules spécialisés d'autoformation, notamment dans les domaines professionnels du génie et des sciences appliquées, de l'administration, du droit et des affaires, de la santé et des soins infirmiers.

5. Services de formation langagière – Services en ligne		
	Canada	Québec
		Les services sont offerts en ligne au Québec et à l'étranger. Ils sont l'occasion de se familiariser avec la société québécoise, sa culture et ses valeurs. Les formules de cours de français en ligne, flexibles et adaptés aux besoins de la clientèle permettent aux personnes immigrantes de mieux réussir leur insertion professionnelle et leur intégration à la société québécoise.
Volume de clientèle		– 3 020 personnes étaient inscrites aux cours de français en ligne en 2014-2015^P (données du 31 mars 2015) : ○ 52,9 % étaient des femmes soit 1 598 personnes; ○ 47,1 % étaient des hommes soit 1 422 personnes.
Description des activités offertes		Cours de français en ligne (FEL) – Les cours de français en ligne (FEL) de stades intermédiaire et avancé ainsi que les modules d'apprentissage du français dans des domaines spécialisés sont accessibles partout dans le monde. – Le cours FEL de stade intermédiaire couvre les niveaux 5, 6, 7, et 8 de l'Échelle québécoise, et est disponible dans une des formules suivantes : ○ formule standard avec tutrice ou tuteur; ○ formule en autoformation.

^P Données provisoires

5. Services de formation langagière – Services en ligne

	Canada	Québec
		Il comporte quatre blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 456 heures : ○ Bloc 1 : 4 modules portant sur le logement, l'éducation, l'emploi ainsi que sur le tourisme et les loisirs. Durée de 15 semaines; ○ Bloc 2 : 4 modules portant sur les services publics et la santé, les médias et la culture, la consommation et les affaires ainsi que sur la vie démocratique au Québec. Durée de 18 semaines; ○ Bloc 3 : 4 modules approfondissant les thèmes du bloc 1. Durée de 20 semaines; ○ Bloc 4 : 4 modules approfondissant les thèmes du bloc 2. Durée de 23 semaines. – Le cours FEL de stade avancé, qui couvre les niveaux 9 et 10 de l'Échelle québécoise, est disponible dans la formule standard seulement. Il comporte deux blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 600 heures: Bloc 5 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur le transport, la culture, l'économie, l'emploi et la vie en région; Bloc 6 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur la langue française, la société québécoise et sa culture ainsi que sur l'emploi. ○ Ces cours sont basés sur l'Échelle québécoise; pour y avoir accès, les candidats doivent passer le test de positionnement de la FEL, qui leur donne accès au bloc 1, 3 ou 5, selon le niveau de compétence obtenu au test. Pour participer au bloc 1, un niveau 4 en compréhension écrite et en compréhension orale est requis. Le bulletin émis à la fin des cours n'indique pas le niveau de compétence atteint par l'élève. ○ Des modules d'autoapprentissage du français sont offerts dans les domaines spécialisés suivants : ○ Santé et soins infirmiers : ● parler de traitement, ● s'informer et informer, ● assurer le suivi des soins au patient, ● collaborer dans le réseau de la santé, ● interagir avec le patient; ○ Génie et sciences appliquées : ● les génies du Québec, d'hier à aujourd'hui, ● l'ingénieur face aux enjeux environnementaux, ● des projets de génie! ○ Administration, droit et affaires :

5. Services de formation langagière – Services en ligne

	Canada	Québec
		• entrepreneuriat et leadership, • gestion d'entreprise, • droits et responsabilités; ○ Les modules dans des domaines professionnels couvrent les niveaux 7, 8 et 9 de l'Échelle québécoise et sont disponibles seulement dans la formule en autoformation. Ces modules offrent jusqu'à 90 heures de formation au total. <u>Banque d'exercices en ligne :</u> ○ La banque d'exercices en ligne couvre tous les stades (débutant, intermédiaire et avancé). Elle est à la disposition de toute personne qui désire parfaire son apprentissage du français à son rythme. Elle contient environ 2 000 exercices et liens utiles pour l'apprentissage du français. <u>Centre d'autoapprentissage de Québec</u> ○ Le Centre d'autoapprentissage de Québec a été créé afin de venir en aide aux travailleuses et travailleurs en emploi et aux personnes qui veulent s'intégrer au marché du travail. En plus d'y faire l'évaluation des connaissances, on propose à la clientèle un parcours individualisé de formation et d'apprentissage ainsi que l'utilisation d'outils informatiques et la participation à des ateliers de conversation. <u>Le répertoire de logiciels, de sites et de cours à distance</u> Ce Répertoire a été réalisé dans le cadre d'un projet de coopération franco-québécoise entre le Ministère et Ecrimed, association française spécialisée en ingénierie pédagogique et en multimédia. Dans ce Répertoire, on trouve pour chacun des produits répertoriés, une fiche signalétique: ○ Logiciels pour l'apprentissage du français langue seconde ou langue étrangère; ○ Cours à distance pour l'apprentissage du français langue seconde ou étrangère; ○ Sites pour l'apprentissage du français langue seconde ou langue étrangère.

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion À l'étranger : Partenariat avec les Alliances françaises, Instituts français, Centres culturels français, et autres. Au Québec : Les cours de français sont offerts chez des mandataires francophones : universités, cégeps, commissions scolaires, organismes communautaires et en entreprises. En 2014-2015 : 45 mandataires pour les cours réguliers à temps complet, 71 mandataires pour les cours réguliers ou spécialisés à temps partiel et 17 entreprises pour les cours en milieu de travail. 133 partenaires ou mandataires – universités, cégeps, commissions scolaires, organismes communautaires et entreprises.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Au Québec – <u>Cours réguliers à temps complet</u> : ○ Clientèle admissible : Personnes immigrantes admises au pays depuis cinq ans ou moins ▪ domiciliées au Québec; ▪ âgées de 16 ans ou plus, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge légal de fin de scolarité; ▪ qui ont le statut de résident permanent ou qui sont autorisées à soumettre au Canada une demande en droit d'établissement, ou qui ont obtenu leur statut de réfugié, ou qui sont des citoyennes ou des citoyens canadiens naturalisés. – <u>Cours réguliers</u> ou <u>spécialisés</u> et <u>cours en milieu de travail</u> à temps partiel : ○ Clientèle admissible : Personnes immigrantes admises au pays : ▪ domiciliées au Québec; ▪ âgées de 16 ans ou plus; ▪ qui ont le statut de résident permanent ou qui sont autorisées à soumettre au Canada une demande en droit d'établissement, ou qui sont des citoyennes ou des citoyens canadiens naturalisés, ou à qui l'asile a été conféré, ou qui sont des demandeuses et demandeurs d'asile selon les directives en vigueur, ou qui sont des travailleuses ou des travailleurs temporaires détenteurs d'un CSQ,

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		ou des étudiantes ou des étudiants étrangers détenteurs d'un CSQ ainsi que leur conjointe ou conjoint. La durée maximale de formation est de 1800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne. – Le Centre d'autoapprentissage du français à Québec s'adresse aux personnes immigrantes en emploi et aux entreprises qui les embauchent.
Description générale des programmes ou services		Les cours de français du Ministère ont pour objectif de permettre aux personnes immigrantes d'entreprendre l'apprentissage du français langue d'intégration ou d'en accroître la maîtrise, de mieux connaître la société québécoise et les valeurs communes, et de développer une compétence interculturelle. Différentes formules de cours sont offertes : – cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises ○ leurs principaux objectifs sont de : ▪ permettre aux personnes désirant immigrer au Québec de profiter des services d'enseignement et d'évaluation du français offerts par ces organismes; ▪ connaître davantage la culture et la société québécoise; – cours réguliers à temps complet; – cours réguliers à temps partiel; – cours adaptés à temps complet; – cours adaptés à temps partiel; – cours spécialisés à temps partiel; – cours en milieu de travail à temps partiel.
Volume de clientèle		– Cours réguliers à temps complet ○ 10 790 personnes ont participé à des cours de français à temps complet au cours de l'exercice financier 2014-2015^P : ▪ 6 744 femmes (62,5 %); ▪ 4 046 hommes (37,5 %).

^P Données provisoires

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		– Cours à temps partiel ○ 15 349 personnes ont participé à des cours de français à temps partiel au cours de l'exercice financier 2014-2015 ^P : ▪ 9 854 femmes (64,2 %); ▪ 5 495 hommes (35,8 %); ▪ 10 946 personnes en cours réguliers (6 913 femmes, 4 063 hommes); ▪ 4 253 personnes en cours spécialisés (2 942 femmes, 1 310 hommes); ▪ 469 personnes en formation en milieu de travail (247 femmes, 222 hommes). – Dans le réseau du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) : ○ Divers services d'enseignement ont été donnés dans les centres d'éducation des adultes et ont généré 29 605 inscriptions d'élèves immigrants récents (2014-2015) : ▪ alphabétisation : 10 982 élèves; ▪ francisation : 13 338 élèves; ▪ intégration sociale : 1 256 élèves; ▪ intégration socioprofessionnelle : 2 552 élèves; ▪ soutien pédagogique : 1 477 élèves. Note : Les personnes sont comptabilisées une fois dans chaque service d'enseignement fréquenté. Ainsi, un élève immigrant inscrit en alphabétisation et en francisation sera compté deux fois.

^P Données provisoires

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises - À leur arrivée au Québec, le Ministère rembourse aux personnes immigrantes, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, les coûts des cours de français de stades débutant et intermédiaire (de niveau 1 à 8 de l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i>) suivis à l'étranger chez un partenaire du Ministère après l'obtention du Certificat de sélection du Québec. En 2014-2015, le Ministère avait 136 ententes avec des Alliances françaises et d'autres écoles de langue dans 36 pays. - La demande de remboursement doit se faire au moment de l'installation au Québec. Cependant, les cours suivis avant la délivrance du certificat de sélection du Québec sont à la charge de la candidate ou du candidat à l'immigration. - Ces cours permettent de connaître davantage la culture et la société québécoise grâce à : - l'intégration des éléments de la vie et de la culture québécoise au programme d'enseignement du Français langue étrangère et dans le cadre d'autres activités; - la consultation et l'utilisation par les professeurs et les élèves du fonds documentaire que le Ministère fait parvenir à chaque partenaire suite à la signature de l'entente. Cours de français langue d'intégration suivis au Québec - L'apprentissage de la langue française vise à permettre aux personnes immigrantes adultes : - de communiquer avec les membres de la société québécoise; - de s'épanouir dans une langue qui n'est pas la leur; - de participer à part entière au développement économique, social, culturel et politique de la société québécoise. <u>L'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i></u> est le cadre de référence commun, propre au Québec, pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des compétences en français des personnes immigrantes. Ces compétences sont réparties entre 12 niveaux, de complexité de plus en plus élevés, déterminant ce qu'une personne immigrante adulte peut faire en compréhension de l'oral et de l'écrit et en production orale et écrite. Approche du Français langue d'intégration - L'approche mise de l'avant par le Ministère dans ses services de francisation est que le français est la langue d'intégration. Le terme « français langue d'intégration » a été adopté par le Ministère en 2011 et reflète ses pratiques en matière de francisation depuis sa création. Le

6. Services de formation langagière – Services en personne

	Canada	Québec
		français langue d'intégration s'actualise par l'enseignement d'une langue d'usage pratique dont l'apprentissage se fonde sur des références quotidiennes et fait écho à l'environnement linguistique dans lequel baigne l'élève (dans son établissement d'enseignement, au travail, dans la rue, dans les administrations, dans les commerces et les services). – Le français langue d'intégration est avant tout un outil de communication visant à faciliter l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes. La langue enseignée est destinée à devenir la langue courante de l'élève et la langue qui lui permettra de poursuivre les études, d'intégrer le marché du travail et de participer pleinement au développement de la société québécoise. – Deux programme d'études sont élaborés et mis en application pour les deux voies curriculaires, clientèle scolarisée ou peu scolarisés, peu alphabétisés. Les élèves y sont dirigés suite à une évaluation de positionnement, basée sur l'Échelle québécoise, à des fins de classement, et en tenant compte de leur scolarité. Le Programme-cadre de français pour personnes immigrantes adultes au Québec qui s'adresse à la clientèle qui a neuf ans et plus de scolarité. Il constitue, avec l'Échelle québécoise, le référentiel commun pour le Ministère et ses partenaires pour l'enseignement du français aux personnes immigrantes et l'évaluation des apprentissages. Le Programme-cadre comporte deux volets libellés comme suit : – Un premier volet décrit, à partir de chaque compétence langagière à acquérir, les contenus de formation en y précisant les domaines d'action et les situations d'apprentissage, les intentions de communication, la structure du message, le lexique, la grammaire, la phonétique et la graphie. – Un second volet présente des repères socioculturels et les valeurs communes, et décrit la compétence. – Le Programme-cadre illustre ses applications langagières dans huit domaines d'action. Ceux-ci renvoient aux grands secteurs de la vie sociale dans lesquels se réalisent les différentes interventions pédagogiques. Ces domaines d'action sont : ○ éducation, ○ vie personnelle, ○ consommation et services,

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		○ habitation, ○ santé, ○ transport et déplacements, ○ monde du travail, ○ culture et médias. – Le matériel pédagogique <i>Agir pour interagir</i>, diffusé en janvier 2015, s'appuie sur les principes d'une approche par compétences pour fins d'intégration et reflète les orientations générales et didactiques du Programme-cadre. Ses activités conjuguent la compétence langagière, la compétence interculturelle ainsi que les valeurs communes de la société québécoise, contenus prescrits par ce programme, en mettant l'accent sur la tâche à réaliser. L'élève est considéré comme un acteur social qui a à accomplir des tâches langagières dans le contexte le plus réel possible en tenant compte des aspects socioculturels et professionnels ainsi que des valeurs communes qui s'y rattachent. – Les activités décrivent entre autres des réalités autochtones, sensibilisent aux droits des travailleuses et des travailleurs, au développement durable et au compostage, abordent le principe de tolérance zéro en matière de violence conjugale ou d'homophobie et font connaître les régions du Québec. Le Programme d'intégration sociolinguistique pour les populations immigrantes peu alphabétisées et peu scolarisées qui s'adresse à la clientèle ayant huit ans et moins de scolarité. Les contenus des deux programmes sont offerts par des cours à temps complet et à temps partiel. – Cours réguliers à temps complet : ○ Français pour immigrants adultes (FIA); programme régulier (pour clientèle scolarisée) : 3 cours de 11 semaines à 30 heures par semaine pour une durée totale de 990 heures. Chacun de ces blocs de cours comprend 220 heures d'enseignement et 110 heures d'activité de soutien à la francisation : ▪ pour les niveaux 1 à 4 de l'Échelle, les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiers, par l'utilisation d'énoncés simples dans de brefs messages;

6. Services de formation langagière – Services en personne

	Canada	Québec
	■ [REDACTED]	▪ pour les niveaux 5 à 8 de l'Échelle, les cours sont axés sur les éléments de communication qui concernent les besoins courants, dans des situations prévisibles ou partiellement prévisibles, sur des thèmes concrets ou des sujets d'intérêt général, par l'utilisation d'énoncés parfois complexes dans des messages ou des textes; ▪ les allocations de participation sont de 115 \$ par semaine pour les personnes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés et les personnes de la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable. Elles sont de 30 \$ par semaine pour les personnes de la catégorie du regroupement familial et celles de la sous-catégorie des gens d'affaires ainsi que pour les personnes retraitées. Les allocations de transport correspondent aux coûts de transport en commun de la région ou à un montant équivalent. Les allocations pour frais de garde remboursent les coûts réels jusqu'à un maximum de 25 \$ par enfant par jour. – Programme adapté à temps complet : ○ français pour immigrants peu alphabétisés (FIPA); programme adapté (clientèle peu scolarisée) : 4 cours de 11 semaines à 25 heures par semaine. Chacun de ces blocs de cours comprend 220 heures d'enseignement et 55 heures d'activité de soutien à la francisation; ○ les allocations de participation sont de 115 \$ par semaine pour les personnes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés et les personnes de la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable. Elles sont de 30 \$ par semaine pour les personnes de la catégorie du regroupement familial et celles de la sous-catégorie des gens d'affaires ainsi que pour les personnes retraitées. Les allocations de transport correspondent aux coûts de transport en commun de la région ou à un montant équivalent. Les allocations pour frais de garde remboursent les coûts réels jusqu'à un maximum de 25 \$ par enfant par jour. – Cours réguliers à temps partiel comptent des sessions de 11 semaines (7 semaines l'été), des cours de 4, 6, 9 et 12 heures par semaine (automne, hiver, printemps et été). Pour les élèves du temps partiel, des allocations de frais de garde sont disponibles. – Cours spécialisés à temps partiel sont offerts sur demande et selon les besoins. – Évaluation de compétences linguistiques acquises durant la formation:

6. Services de formation langagière – Services en personne

	Canada	Québec
		○ à la fin de chaque cours à temps complet ou de chaque bloc de cours à temps partiel. Elle permet d'informer les élèves des progrès accomplis et des défis à venir pour mieux établir les objectifs de la poursuite de la formation; ○ un bulletin incluant les niveaux de compétences linguistique atteints est remis. Si l'élève a atteint un niveau 4 ou plus de l'Échelle québécoise en production et compréhension orale, ce bulletin peut être utilisé comme preuve des compétences linguistiques pour présenter une demande de citoyenneté. – Cours spécialisés à temps partiel sont à durée et d'intensité variables, des niveaux intermédiaires ou avancés : ○ de durée et d'intensité variables, ils couvrent des niveaux des stades intermédiaire ou avancé; ○ les cours spécialisés à temps partiel s'adressent à des personnes immigrantes désirant acquérir des connaissances linguistiques propres à leur domaine de formation afin d'intégrer le marché du travail, de poursuivre des études ou de se réorienter professionnellement. Enfin, des cours destinés à des clientèles particulières sont aussi offerts sur une base régulière – aides familiales, parents en milieu scolaire, personnes isolées, etc. – Ce sont par des cours de français relié aux domaines de : ○ l'administration, du droit et des affaires; ○ travail des infirmières et des infirmiers; ○ la santé; ○ l'ingénierie et des sciences appliquées. – Cours en milieu de travail à temps partiel : ○ le Ministère s'associe également aux entreprises pour offrir des cours de français en milieu de travail pour joindre les travailleurs; ○ ces cours sont donnés dans les entreprises et sont d'intensité et de durée variables; ○ ils sont en moyenne d'une durée de 11 semaines à raison de quatre à six heures de cours par semaine; ○ en 2014-2015, le Ministère a joint 469 travailleuses et travailleurs dans 17 entreprises. – Cours de français offerts dans les centres d'éducation des adultes du MEESR offerts à temps complet et partiel selon diverses intensités : ○ cours du programme de francisation : pour les personnes immigrantes scolarisées : ▪ 4 cours de stade débutant : total 500 heures,

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		▪ 4 cours stade intermédiaire : total 900 heures; ○ cours du programme de francisation ALPHA : pour les personnes peu scolarisées; ○ cours de communication écrite : 320 heures; ○ cours aux parents d'élèves allophones : 4 heures chaque samedi aux parents d'enfants allophones fréquentant le réseau scolaire. – Approche du MEESR dans le programme de francisation de la formation générale des adultes (février 2015) : ○ ce programme a été élaboré à partir du <i>Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec</i>; ○ on y souligne l'importance d'un développement précoce des compétences à l'oral, tout en y arrimant le développement des compétences à l'écrit. Le programme de francisation assure ainsi l'édification d'une assise solide de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit; ○ on y affirme aussi l'importance de l'acquisition des repères culturels et de la sensibilisation des élèves aux valeurs de la société d'accueil; ○ au stade débutant, le français est un outil de communication fonctionnelle; la compétence langagière est développée dans le cadre de situations de vie prioritaires et prévisibles, comportant des thèmes familiers, et faisant appel à des repères culturels et à l'emploi de stratégies; ○ au stade intermédiaire, l'élève est amené à poursuivre le développement de ses compétences langagières en consolidant sa connaissance du français et sa compétence interculturelle. Pour ce faire, l'adulte est amené à comprendre et produire, par le truchement de différentes intentions de communication, des discours variés, parfois complexes et formels, sur des thèmes concrets ou des sujets d'intérêt général, dans une diversité de situations prévisibles ou partiellement prévisibles, en mobilisant ses différentes ressources (connaissances linguistiques, repères culturels, stratégies, etc.), et ce, de façon plus autonome; ○ les compétences langagières se développent par l'entremise des intentions de communication qui s'actualisent dans diverses situations de vie; elles s'appuient sur une construction itérative de savoirs relatifs à la grammaire du texte et de la phrase, au lexique, à la phonétique, aux repères socioculturels et sur la mise en œuvre de stratégies socioaffectives et de communication orale et écrite; ○ ce programme d'études donne accès à une formation qualifiante pouvant octroyer des

6. Services de formation langagière – Services en personne

	Canada	Québec
		unités menant à la certification; ○ l'approche centrée sur les intentions et situations de communication est fort semblable à celle du français langue d'intégration et de cohésion sociale adoptée par le Ministère. Elles ont les mêmes visées, préconisent sensiblement les mêmes stratégies d'enseignement et s'appuient sur les mêmes normes de compétence langagière.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Des services à l'aéroport sont aussi offerts par le YMCA qui agit comme mandataire du Ministère pour les personnes réfugiées. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (aide financière de dernier recours) Organismes communautaires et villes d'accueil.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personne réfugiée prise en charge par l'État : une personne qui se trouve à l'extérieur du Canada, qui a été sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre frontières) ou comme personne de pays source (avant l'abrogation de cette catégorie en octobre 2011) par le gouvernement du Canada. Sont reçues par le Service d'accueil à l'aéroport, les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : – personnes réfugiées prises en charge par l'État; – personnes réfugiées parrainées; – personnes réfugiées en transit. <u>Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et aide financière – Programme Réussir l'intégration</u> (volet 2) : – est admissible, une personne réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontières (RC1, RC5, RS1, RS5, RA5) prise en charge par l'État. Avec l'accord des autorités du Ministère, une personne sélectionnée à l'étranger dont le certificat de sélection du Québec porte le code H3, qui est résidente permanente ou titulaire d'un permis de séjour temporaire. Il n'y a aucune restriction d'âge pour l'aide financière; – durée : de l'arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau jusqu'à 12 mois suivant son arrivée Pour les années 2 à 5, les personnes ont accès aux services décrits aux sections 2 et 3 du présent tableau (Information, orientation et soutien – Services en ligne et services individuels). <u>Aide financière de dernier recours</u> : – une personne née hors Canada qui décide d'immigrer au Canada peut être admissible à une aide financière en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles;

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		○ pour être admissible à une aide financière, une personne immigrante doit être, selon le cas : ▪ citoyenne canadienne au sens de la Loi sur la citoyenneté, ▪ résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.1 à 2.9.4), ▪ une personne à qui l'asile est conféré au Canada conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.7); ○ contrairement aux personnes de la catégorie de l'immigration économique, les personnes réfugiées ne sont pas réputées posséder à leur arrivée au Canada un montant d'avoir liquide. Elles n'ont donc pas de délais de 90 jours avant de pouvoir obtenir l'aide financière de dernier recours; ○ comme tout autre citoyen canadien, pour avoir droit à l'aide financière de dernier recours du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale, la personne réfugiée doit répondre aux critères d'admissibilité fixés par la <i>Loi sur l'aide aux personnes et aux familles</i> et le <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>, notamment : ▪ démontrer que ses ressources (argent, biens, gains, avantages et revenus) sont égales ou inférieures aux montants fixés par règlement et, ▪ résider au Québec et, ▪ être un adulte âgé de 18 ans et plus ou, si la personne est âgée de moins de 18 ans, être ou avoir été marié ou être parent d'un enfant à charge.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Description générale des programmes ou services		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province : – accueillir et prendre en charge les personnes réfugiées à destination du Québec ou en transit, jusqu'à leur destination finale; – le YMCA offre, au besoin : ○ un fauteuil roulant et de l'accompagnement aux personnes à mobilité réduite, ○ de l'accompagnement pour un mineur jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par les parents; – faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC; – leur remettre les vêtements d'hiver (du 15 octobre au 14 avril); – voir à leur correspondance vers la ville de destination finale. Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières – Programme <i>Réussir l'intégration</i> : – faciliter l'installation des personnes, les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise. Aide financière : – fournir aux personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières prises en charge par l'État les biens et services essentiels à leur installation.
Volume de clientèle		Ont eu accès aux services d'accueil à l'aéroport en 2014-2015 : – 2 802 personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger dont 1 635 prises en charge par l'État; – 79 personnes en transit vers d'autres provinces.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province : – recevoir les avis d'arrivée (NAT), analyser les données et préparer, en fonction de chaque particularité des groupes, la logistique d'accueil. Analyser les coûts de transport, repas, hébergement, de manière à trouver l'option la plus avantageuse; – accompagner les personnes réfugiées dès la sortie de l'avion; – faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC et voir à la correspondance vers la ville de destination finale; – remettre aux personnes réfugiées prises en charge par l'État et à celles en transit les vêtements d'hiver (15 octobre au 14 avril) et voir à leur correspondance vers la ville de destination finale; – remettre aux personnes réfugiées prises en charge par l'État une boîte à lunch pour consommation pendant leur voyage vers la ville de destination finale; – remettre à chaque personne, selon sa catégorie, les documents requis : ○ Personnes réfugiées prises en charge par l'État: ▪ lettre de bienvenue sous la signature de la ministre (traduite en népal, arabe, espagnol, anglais et dari), ▪ lettre d'information aux réfugiés (disponible en français, anglais, arabe, espagnol et

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		népalais), ▪ originaux du certificat de sélection du Québec (CSQ), ▪ remise de l'argent de poche, ▪ copies certifiées conformes du CSQ et de la confirmation de la résidence permanente; ○ Personnes réfugiées parrainées : ▪ lettre de bienvenue sous la signature de la ministre, ▪ originaux du CSQ. Services d'accueil et d'installation offerts par des organismes communautaires : – accueillir à destination finale des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État; – pendant l'hébergement temporaire : ○ information sur les démarches à effectuer pendant les premiers jours et sur l'aide financière; ○ présentation du service d'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées; ○ prise de rendez-vous pour l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des réfugiés (évaluation offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux), organisation du transport avec la présence d'un accompagnateur si nécessaire; ○ soutien pour : ▪ l'ouverture d'un compte à une institution financière, ▪ la demande d'assistance emploi, ▪ la prise de photos et les démarches pour l'obtention d'une carte d'assurance maladie du Québec, ▪ la demande d'un numéro d'assurance sociale, ▪ la demande de la carte de résidence permanente, ▪ la recherche d'un logement, ▪ la remise d'articles de dépannage ou de premiers soins au besoin, ▪ les déplacements essentiels liés aux premières démarches d'installation.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– À l'emménagement : ○ réception des meubles et des électroménagers et assemblage, au besoin; ○ installation des accessoires et rangement des articles et produits ménagers aux endroits appropriés; ○ présentation des caractéristiques du logement (par exemple : conseils de sécurité, chauffage, interphone de l'appartement, clefs, fonctionnement des électroménagers); ○ identification d'une buanderie à proximité du logement, le cas échéant. – Après l'emménagement : ○ inscription des enfants à l'école; ○ accompagnement pour l'achat des produits alimentaires de base et l'achat de vêtements; ○ inscription aux cours de français et aux autres services d'intégration; ○ aide pour remplir les formulaires (allocations familiales du Québec, prestations fiscales du Canada, prestation universelle pour la garde des enfants, remboursement de la TPS, etc.); ○ suivis. Cette liste n'est pas exhaustive et l'ordre des interventions est donné à titre indicatif. L'état de santé des personnes à leur arrivée pourrait, par exemple, retarder certaines démarches. Aide financière L'aide financière permettant de rembourser le coût des biens et services nécessaires à la réalisation des activités prévues au volet 2B, laquelle est établie selon le nombre de personnes, adulte ou enfant, et le coût historique moyen de l'aide matérielle. Les montants de l'aide matérielle sont indexés annuellement selon le taux de variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. – Accueil au point d'entrée : ○ hébergement et boîte à lunch au besoin, ○ transport entre l'aéroport et la ville de destination au Québec, ○ vêtements d'hiver, au besoin, distribués entre le 15 octobre et le 15 avril; – Accueil dans la ville de destination : ○ hébergement temporaire pendant la période de recherche de logement, ○ aide matérielle pour couvrir les imprévus durant l'hébergement temporaire,

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		○ aide matérielle couvrant les frais pour la photographie requise pour l'obtention de la carte d'assurance maladie, ○ aide matérielle couvrant les services d'un interprète, s'il y a lieu, dans le cadre des premières démarches d'installation, ○ aide matérielle pour l'achat de vêtements de base et d'hiver s'il y a lieu, ○ aide matérielle pour l'acquisition de produits alimentaires de base et pour l'achat d'articles ménagers et de meubles, ○ aide matérielle couvrant les frais d'ouverture de dossier du fournisseur d'électricité selon les tarifs en vigueur, ○ aide matérielle pour les frais scolaires lorsque l'aide n'est pas versée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; – Dépenses exceptionnelles : ○ aide matérielle pour certaines dépenses d'urgence non prévues et jugées essentielles au bien-être de la personne. Une partie de l'aide matérielle est remise à la personne réfugiée à son arrivée selon les montants prévus. Exception : Les biens et les services ne doivent pas être couverts par les programmes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou d'un autre ministère. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale offre l'aide de dernier recours. En plus de la prestation de base offerte à l'adulte seul ou à la famille admissible au <i>Programme d'aide sociale</i>, il est possible d'avoir accès à des prestations spéciales, prévues au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>. Il s'agit d'un montant qui sert à couvrir certains besoins particuliers (p. ex. : l'achat de lunettes) ou répondre à une situation particulière (ex. : des dommages à la suite d'un incendie). – Il existe plusieurs prestations spéciales notamment pour : ○ Soins de santé : ▪ services dentaires, ▪ chaussures orthopédiques et orthèses plantaires, ▪ équipements et accessoires pour préserver la santé et la sécurité (p. ex. : prothèses, orthèses, barres de bain, pansements, etc.), ▪ transports médicaux et frais de séjour,

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		▪ besoins particuliers liés à la santé (p. ex. : personnes diabétiques); ○ Frais scolaires : ▪ prestation pour aider à payer les frais occasionnés par la rentrée scolaire d'enfants; ○ Frais funéraires : ▪ remboursement d'un montant maximal du coût des frais funéraires d'une personne décédée; ○ Grossesse : ▪ prestation de 55 \$ par mois pour aider à se procurer les aliments nécessaires pendant la grossesse; ○ Allaitement : ▪ prestation de 55 \$ par mois jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an; ○ Achat de préparations lactées; ○ Autres prestations spéciales : ▪ prestation pour aider à payer des frais occasionnés par des situations difficiles (ex. : décès, incendie, sinistre, déménagement pour des raisons de santé, etc.). La Société d'habitation du Québec et Revenu Québec offrent le Programme d'allocation-logement : – permet d'aider notamment les personnes faisant partie d'un ménage à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à se loger; – l'allocation peut atteindre 80 \$ par mois. Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche finance des intervenants scolaires en milieu communautaire pour le soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille (règles budgétaires 2013-2014). Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre l'évaluation du bien-être et de la santé physique aux personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (Entente ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – ministère de la Santé et des Services sociaux pour favoriser la francisation et l'intégration des immigrants).

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
Autorité responsable		– Depuis le 1^{er} mai 1997, le Québec est maître d'œuvre du programme de parrainage collectif sur son territoire. À cet effet, il détermine les conditions pour parrainer, traite les demandes d'engagement et en assure le suivi. Cependant c'est le gouvernement fédéral qui a la responsabilité de déterminer si un ressortissant étranger est un réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) et quelles sont les personnes en situation semblable qui ont besoin de sa protection. – Le parrainage peut être souscrit par un groupe de deux à cinq personnes, une personne morale, ou un groupe composé d'un résident du Québec et d'une personne morale (formule mixte). – Les personnes morales qui ont acquis une certaine expérience de parrainage peuvent signer une entente-cadre de parrainage avec le Ministère, mais n'y sont pas tenues réglementairement. Les personnes morales signataires d'ententes-cadre peuvent parrainer des réfugiés directement, ou indirectement par l'intermédiaire de Groupes de prise en charge. NB : Un groupe de prise en charge est un groupe formé de cinq résidents du Québec ou une personne morale, dûment désignés par l'organisme, vivant dans la ville ou la localité d'accueil prévue qui signent un engagement de parrainage collectif en bénéficiant de la caution du signataire d'entente-cadre. – À l'heure actuelle, sept organismes québécois sont signataires d'une entente-cadre de parrainage avec le Ministère. Plusieurs autres corporations souscrivent aussi des engagements dans le cadre du programme mais sans ententes-cadre.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personne réfugiée parrainée : une personne admise au Québec dans le cadre du Programme de parrainage collectif du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (autre frontières), comme personne de pays source (avant l'abrogation de cette catégorie en octobre 2011) ou de pays d'accueil par le gouvernement du Canada. Ce programme permet à des organismes (personnes morales), à des groupes de deux à cinq personnes ou à un groupe formé d'une personne morale et d'un résident du Québec de manifester leur solidarité à l'égard de ces personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada, en s'engageant à subvenir à leurs besoins essentiels pendant une période déterminée tout en facilitant leur intégration au Québec. Mêmes clientèles admissibles que CIC puisque c'est le Canada qui détermine qui correspond à la définition de réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, et qui sont les personnes qui, dans des circonstances comparables, ont besoin de la protection du Canada.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
Description générale des programmes ou services		Les réfugiés parrainés sont soumis à la sélection du Québec. L'exercice de sélection repose sur l'appréciation du degré de détresse du ressortissant étranger et de sa capacité d'intégration à la collectivité québécoise. La responsabilité des groupes parrains est morale et financière. D'une part, subvenir, durant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de la personne parrainée et des membres de sa famille qui l'accompagnent. D'autre part, faciliter leur établissement en leur offrant un soutien moral, en les aidant, dans leur apprentissage du français, dans leur recherche d'emploi et en contribuant à leur intégration à la vie québécoise.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État		
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé		
	Canada	Québec
		– Les signataires d'entente-cadre sont invités à participer au programme d'aide conjointe dans la mesure de leurs capacités (programme <i>d'aide conjointe</i> : mêmes définition et conditions que CIC).
Volume de clientèle		– En 2014, le Québec a accueilli 4 861 personnes réfugiées ou en situation semblable dont : ○ 2 287 ont été sélectionnées à l'étranger; ○ 2 574 ont été reconnues sur place. – En 2014-2015, 2 802 personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger ont eu accès aux services d'accueil à l'aéroport.
Description des activités offertes		– Sur le plan financier, le parrain doit assumer (durant toute la période prévue de l'engagement qu'il a signé) : ○ le coût d'installation et d'établissement au Québec du parrainé et des membres de sa famille, y inclus les frais de logement, d'ameublement, de déplacement, de nourriture et d'habillement; ○ les déboursés engagés pour des soins, des services de santé et des médicaments nécessaires, non couverts ou non remboursés par un régime d'assurance publique; ○ les coûts relatifs aux démarches ou à la préparation requise pour favoriser l'insertion en

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
		emploi ou la recherche d'emploi qui ne sont pas couverts par un programme gouvernemental. – Le parrain s'engage aussi, envers son parrainé et sa famille, à : ○ faciliter leur établissement; ○ les aider dans l'apprentissage du français; ○ les soutenir dans leur recherche d'emploi; ○ contribuer à leur intégration à la vie québécoise. – L'engagement est normalement d'une durée d'un an. Toutefois, il peut être de trois ans si, selon l'appréciation faite par le Ministère, la personne parrainée peut s'intégrer à la collectivité québécoise, mais qu'elle n'est pas en mesure de s'intégrer au marché du travail et que sa sécurité physique n'est pas menacée là où elle se trouve. Les règles sont identiques au Ministère. S. O.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personnes immigrantes nouvellement arrivées (soit pendant leurs cinq premières années de leur résidence au Québec).
Description générale des programmes ou services		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) : – Le Ministère et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont mené différents travaux conjoints en vue de développer et de mettre en place ce dispositif maintenant en place. Le dispositif vise à mieux coordonner les interventions entre les deux ministères afin d'éviter les ruptures et les chevauchements de services destinés aux personnes immigrantes nouvellement arrivées et, conséquemment, accélérer leur intégration socioprofessionnelle et hausser leur taux d'emploi. Emploi-Québec – Services d'intégration du marché du travail : – détermination des besoins en matière d'employabilité; – définition des priorités d'intervention et des moyens à convenir dans un plan d'intervention personnalisé ayant pour objectif une insertion en emploi; – admissibilité aux mesures actives et aux programmes d'emploi : service d'aide à l'emploi, mesure de formation, projet de préparation à l'emploi, subvention salariale, soutien au travail autonome, contrat d'intégration en emploi, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP), etc; – partenariats avec plusieurs organismes afin d'atténuer les principaux obstacles à l'insertion en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées. N. B. : Sauf pour certains aspects liés à l'apprentissage de la langue française, les services d'emploi offerts à la clientèle immigrante ne diffèrent pas des services accessibles à toutes les personnes qui entreprennent une démarche afin d'intégrer ou réintégrer le marché du travail. En outre, grâce à la mise en place du Dispositif de services intégrés, Emploi-Québec offre des

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		services d'emploi à un grand nombre de personnes nouvellement arrivées. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés : – nouvelles approches mises en place par la majorité des organismes de réglementation: ○ services d'évaluation et de soutien durant le processus de reconnaissance des acquis et des compétences devant mener à une certification professionnelle ou un droit de pratique reconnu; – programme de subvention permettant de soutenir les ordres professionnels : ○ mise en place de projets visant à mieux informer les personnes immigrantes (au Québec et à l'étranger) des conditions d'accès à leur profession; ○ conception d'outils d'évaluation des compétences; ○ améliorer l'accès à la formation d'appoint; ○ projet Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Emploi-Québec et Investissement Québec – Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) – Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), financé en partie grâce aux revenus générés par le Programme des immigrants investisseurs, vise à inciter les entreprises du Québec à embaucher des personnes immigrantes et des minorités visibles et à faciliter leur insertion professionnelle. – Afin de contrer le manque d'expérience au travail, le PRIIME permet à sa clientèle, par une aide financière pouvant couvrir une partie du salaire, d'obtenir un premier emploi dans son domaine de compétence. Emploi-Québec, ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'inclusion et les ordres professionnels participants – Projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel Le Projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel est offert depuis janvier 2010 par Emploi-Québec, en collaboration avec le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'inclusion et les ordres professionnels participants.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		Il facilite l'acquisition d'une première expérience de travail aux professionnelles et professionnels formés à l'étranger qui viennent d'obtenir un permis d'exercice au Québec.
Volume de clientèle		Services publics d'emploi (Emploi-Québec) : – 60 805 (2013-2014) personnes immigrantes ont eu accès à des interventions des services publics d'emploi, 28 967 (2013-2014) de ces personnes étaient des personnes nouvellement arrivées. Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) : – 1 585 personnes en 2013-2014, dont 42,7 % de femmes. Ententes avec les ordres professionnels : – Le Ministère a signé des ententes avec près d'une trentaine d'ordres professionnels. Celles-ci ont permis d'améliorer le processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger. Dans le réseau du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) : – Formation professionnelle prescrite par les ordres professionnels (2013-2014) : 243; – Formation technique prescrite par les ordres professionnels (2014-2015) : 501.
Description des activités offertes		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) – Objectifs du dispositif : ○ accélérer l'intégration en emploi et augmenter le taux d'emploi; ○ assurer une meilleure coordination des interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées afin d'éviter les doublons et les ruptures de services; ○ mieux définir les rôles et responsabilités de chacun (ministères et partenaires concernés) en matière de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes; ○ définir un cheminement optimal pour les personnes nouvellement arrivées afin de simplifier et d'accélérer les démarches; ○ favoriser la complémentarité entre les interventions du Ministère et d'Emploi-Québec

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		auprès des entreprises par la mise en place d'un cheminement des demandes des entreprises entre les deux ministères. – Les travaux du dispositif ont notamment permis de mettre en œuvre les éléments suivants : ○ une stratégie de diffusion de l'information a été élaborée afin de s'assurer que la clientèle reçoive le message approprié au moment opportun de sa démarche, en encourageant la mise en mouvement le plus rapidement possible de l'étranger dès l'obtention du Certificat de sélection du Québec; ○ des aide-mémoires pour la clientèle tant à l'étranger que celle au Québec ont été produits pour mieux encadrer la démarche de la personne immigrante en l'informant des principales étapes à franchir pour son intégration socioprofessionnelle au Québec; ○ une cartographie détaillée du cheminement optimal pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées en fonction de leur profil a été développée. Celle-ci favorisera un meilleur accès aux services mis à leur disposition pour faciliter leur intégration : ▪ en appui au cheminement optimal, la session <i>Objectif Intégration</i> est préalable aux services d'Emploi-Québec; ○ information à plusieurs points d'entrée au Canada pour les personnes se dirigeant au Québec sur les services disponibles; ○ à la suite de la session <i>Objectif Intégration</i>, la personne est référée rapidement à Emploi-Québec (soit au centre local d'emploi soit à une ressource externe œuvrant en employabilité) afin de la soutenir en fonction de son besoin, ce qui a pour effet d'accélérer son processus d'intégration; ○ outil de référence (plan d'action) qui permet aux divers intervenants de connaître les étapes déjà complétées; ○ trousse d'outils pour les entreprises en matière de gestion de la diversité, notamment, cheminement optimal de la demande des entreprises. Emploi-Québec – Services d'intégration du marché du travail – Chaque personne immigrante qui utilise les services publics d'emploi peut, si ses compétences linguistiques le lui permettent: ○ obtenir une évaluation de ses besoins en matière d'employabilité; ○ établir, avec l'aide professionnelle du personnel de son centre local d'emploi ou de son organisme en employabilité de Montréal au service des nouveaux arrivants, son objectif professionnel (c'est-à-dire un plan d'intervention personnalisé sur l'actualisation de ses connaissances et compétences);

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		○ atteindre, à terme, un niveau de compétitivité comparable aux autres personnes à la recherche d'un emploi satisfaisant dans le secteur d'activité recherché. – Dans les aspects reliés au développement de l'employabilité, les services publics d'emploi offrent des activités qui tiennent compte des particularités des personnes formées à l'étranger. Parfois, afin d'exercer leur travail, ces personnes doivent obtenir des reconnaissances professionnelles leur permettant d'exercer une profession ou un métier réglementé. Emploi-Québec – Instrumentation en employabilité – Les personnes immigrantes ont droit aux mêmes services que l'ensemble des chercheurs d'emploi : ○ accessibilité à l'information sur le marché du travail (offres d'emploi, conditions du marché, etc.); ○ acquisition de techniques de recherche d'emploi; ○ entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi permettant d'évaluer des compétences de la personne et identifier ses besoins afin d'intervenir pour favoriser son intégration ou sa réintégration en emploi. – En outre, une offre de service adaptée pour répondre à la spécificité des besoins de la clientèle immigrante est disponible (PRIIME, IPOP, Québec Pluriel etc.). – Des projets de formation en cours d'emploi complètent les interventions des services publics d'emploi offertes pour répondre à des besoins d'amélioration linguistique ou technique. <u>Faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés</u> – Interventions du Ministère auprès des organismes de réglementation : ○ développement de nouvelles approches, mesures et outils mis en place par la majorité des organismes de réglementation pour réaliser une évaluation plus juste des dossiers de compétence : ▪ faciliter l'apprentissage de la langue française; ▪ réduire, en continu, les obstacles en matière de reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger; ▪ tenir compte dans les prescriptions de formation émises par ces organismes, selon le niveau de compétences à actualiser, des capacités établies par les fournisseurs de formation et du temps requis pour les réaliser dans un contexte adapté aux exigences d'une insertion rapide en emploi.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		– Programme Accès aux ordres professionnels : ○ vise à encourager la mise en place de nouvelles approches pour que les personnes formées à l'étranger puissent contribuer à l'économie du Québec en occupant des emplois à la mesure de leurs compétences; ○ les ententes signées en vertu de ce programme avec une trentaine d'ordres professionnels ont permis d'améliorer le processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger; ○ ces projets visent les objectifs suivants : ▪ améliorer la qualité de l'information destinée aux personnes immigrantes sur l'accès aux professions et métiers réglementés au Québec; ▪ améliorer le processus de reconnaissance des compétences, par la conception d'outils de préparation aux examens, d'évaluation et de reconnaissance des compétences; ▪ améliorer l'accès à la formation d'appoint, par la conception de formations destinées aux personnes formées à l'étranger et de formations en français liées à l'exercice de la profession. – Interventions d'Emploi-Québec favorisant l'intégration en emploi des personnes immigrantes : Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP): ○ offert depuis 2010 par Emploi-Québec en collaboration avec le Ministère et les ordres professionnels participants; ○ s'adresse aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer au Québec une profession régie par un ordre professionnel. Pour y participer, les personnes doivent être titulaires d'une autorisation légale d'exercice au Québec et être référées par leur ordre professionnel. Le projet IPOP vise à faciliter l'obtention d'un premier emploi au Québec dans leur profession; ○ offre à l'employeur une subvention salariale de 50 % du salaire brut de la personne jusqu'à concurrence du salaire minimum, pour une période de 30 semaines et une aide supplémentaire de 1 500 \$ pour l'accompagnement de la personne embauchée; ○ 16 ordres professionnels participent à ce projet. – Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages: ○ mis en place en 2010 afin de favoriser la collaboration entre les établissements

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		d'enseignement, les ordres professionnels et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ○ présidé par l'Office des professions du Québec; ○ le Pôle cherche à favoriser une compréhension commune en matière de formation et de stages prescrits par les ordres professionnels, afin que les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les ministères et organismes concernés puissent être à même de faire des choix qui, tout en préservant la protection du public, vont servir à accélérer la délivrance du permis d'exercer. – Services de formations d'appoint prescrites par des ordres professionnels dans les cégeps : ○ financé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ○ ces services permettent aux personnes immigrantes de suivre les formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels afin d'obtenir éventuellement un droit de pratique de leur profession. <u>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)</u> – Pour faciliter l'embauche et l'intégration en emploi, PRIIME offre notamment à l'employeur une subvention salariale de 50 % du salaire brut de la personne jusqu'à concurrence du salaire minimum, pour une période de 30 semaines et une aide supplémentaire de 1 500 \$ pour l'accompagnement de la personne embauchée. – Objectifs du programme : ○ Inciter les entreprises à embaucher les personnes immigrantes nouvellement arrivées, malgré le fait qu'elles n'aient pas d'expérience de travail nord-américaine; ○ Programme intégré, en complémentarité, avec les mesures et services d'emploi offerts par Emploi-Québec aux individus et aux entreprises; ○ Soutenir l'embauche de personnes ayant des compétences reconnues, prêtes à s'intégrer rapidement dans des postes spécialisés. – Le suivi effectué par Emploi-Québec – qui administre le programme – révèle que trois mois après la fin de la période de subvention accordée à l'entreprise, 80 % des personnes rejointes sont toujours en emploi. En ce qui concerne la répartition régionale, deux personnes sur cinq résident à l'extérieur de l'île de Montréal.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		Projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel Facilite l'acquisition d'une première expérience de travail aux professionnelles et professionnels formés à l'étranger qui viennent d'obtenir un permis d'exercice au Québec. Pour faciliter l'embauche et l'intégration en emploi, le projet IPOP offre des incitatifs à l'employeur tout comme le PRIIME. Au total, 16 ordres professionnels participent au projet. Une centaine de personnes ont bénéficié de ce programme depuis son implantation. <u>Programme interconnexion (Chambre de commerce du Montréal métropolitain)</u> — Permettre un contact privilégié entre les organisations montréalaises et les nouveaux arrivants qualifiés pour favoriser leur intégration professionnelle. Ce programme répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des immigrants grâce à une formule complète et flexible qui comprend des activités de jumelage gratuites et variées.

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Les mesures présentées à cette section s'appuyaient notamment sur la Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec <i>La diversité : une valeur ajoutée</i> et son plan d'action 2008-2014. Cette politique visait notamment à créer des milieux inclusifs et exempts de discrimination. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – Soutient des projets en milieu rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, notamment au moyen des Pactes ruraux et des « pactes plus ». Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> vise à mobiliser les collectivités pour accroître la prise en compte de la diversité dans les milieux locaux et régionaux. Le Ministère agit donc en collaboration avec des partenaires de ces milieux;
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Les partenaires des pactes ruraux et des laboratoires ruraux sont les municipalités, les agents de développement et les partenaires socioéconomiques; – Pour le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>, les organismes admissibles sont les instances territoriales et les organismes à but non lucratif. Les clientèles jointes varient selon les projets spécifiques.
Description générale des programmes ou services		L'un des choix stratégiques de la Politique gouvernementale <u>La diversité : une valeur ajoutée</u> visait à soutenir les partenaires locaux et régionaux dans la réalisation de projets visant une cohabitation harmonieuse et la prévention du racisme et de la discrimination, reconnaissant ainsi le rôle clés des milieux locaux pour favoriser l'intégration et l'inclusion. Le Cahier de consultation <i>Vers une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion</i> reconnaît le principe de l'engagement partagé, c'est-à-dire l'engagement de la société à reconnaître et à valoriser la contribution de toutes et de tous et l'engagement individuel de chacune et de chacun à prendre part activement à la vie québécoise. La consultation publique menée du 18 décembre 2014 au 10 février 2015 a clairement fait ressortir le besoin d'œuvrer, de manière concertée, à l'édification de collectivités inclusives afin d'accroître l'intégration et la participation

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires		
	Canada	Québec
		des personnes immigrantes. La stratégie d'action qui découlera de la politique misera notamment sur la mise en œuvre de mesures visant à favoriser la reconnaissance de la diversité et le sentiment d'appartenance, à lever les obstacles systémiques à la pleine participation et à mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les instances territoriales. La mobilisation des acteurs au sein des collectivités, dans une approche transversale (<i>mainstreaming</i>) sera priorisée afin d'accroître les retombées et la pertinence des interventions. Cette volonté d'appropriation par les différents milieux des actions pour favoriser l'intégration, la participation et le rapprochement interculturel se retrouve aussi dans la Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Les pactes ruraux et les « pactes plus » permettent de financer différents projets notamment sur l'accueil et l'intégration des personnes nouvellement arrivées dans les communautés rurales. Ces deux mesures favorisent une approche intersectorielle pour la réalisation de planifications communes et la mise en œuvre de projets conséquents. Dans cette même logique, le Programme Mobilisation-Diversité vise à accroître la prise en considération de la diversité ethnoculturelle par l'ensemble des acteurs¹ de la société et à favoriser la concertation à cet égard, dans le but de renforcer la convergence et la complémentarité des actions du Ministère et de ses partenaires. Des partenariats peuvent être établis à l'instigation du Ministère ou résulter d'initiatives de partenaires auxquels celui-ci accepte de se joindre. Les partenariats mis en place tiennent compte des besoins des collectivités et des citoyennes et des citoyens. L'objectif général du programme est d'amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité des territoires, grâce à la mise en œuvre d'actions visant à : – offrir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans toutes les régions du Québec, notamment pour favoriser la croissance de l'immigration primaire et de la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal; – encourager l'ouverture à la diversité et l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et constructives;

¹ C'est-à-dire les élus, les acteurs socioéconomiques et les citoyens d'un territoire donné, qu'il soit local (municipalité, arrondissement), supralocal (municipalité régionale de comté ou territoire équivalent), régional (région administrative), métropolitain ou national. Une base territoriale différente pourra, au besoin, être utilisée selon la nature des interventions (voir : *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 – Nos territoires : y habiter et en vivre!*).

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires		
	Canada	Québec
		– favoriser la pleine participation des personnes issues de l'immigration à la vie collective.
Volume de clientèle		Il est difficile d'évaluer le volume de clientèle touché pour les activités du <i>Programme Mobilisation-Diversité</i> puisque les interventions menées en vertu de ce programme visent les collectivités ou les groupes plutôt que des personnes individuelles. En 2014-2015, le Ministère avait cinq ententes spécifiques avec des conférences régionales des élus et 4 ententes avec des municipalités. Afin de poursuivre son action dans les régions dans le contexte de la révision de la gouvernance régionale, le Ministère a renouvelé 19 ententes et conclu 11 nouvelles ententes directes avec des organismes à but non lucratif. Ces ententes permettent, dans certains cas, de poursuivre des activités d'attraction des personnes immigrantes ou de favoriser l'ouverture des collectivités à la diversité et à l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et constructives.
Description des activités offertes		Services directs (dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>) Les activités clés sont les suivantes : – Mobilisation des collectivités

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires		
	Canada	Québec
		– Émergence de pratiques innovatrices Les services mis en place dans les collectivités varient selon les priorités établies avec celles-ci. Ils peuvent inclure : ○ création de postes d'agents de liaison auprès des personnes et des familles immigrantes; ○ activités locales : ▪ cérémonies d'accueil, événement de reconnaissance, visites guidées, fêtes et festivals, semaines thématiques, conférences; ○ mentorat ciblé : ▪ mentorat, par exemple pour participer à des lieux de pouvoir, notamment auprès des femmes immigrantes, réseautage. ○ mise en place de réseaux d'intervenantes et d'intervenants et de tables de concertation; ○ publication d'outils de sensibilisation et d'information, notamment à l'intention des employeurs; ○ formation et sensibilisation du personnel des organismes publics et municipaux, par exemple des policières et des policiers; ○ campagnes locales et régionales de sensibilisation. Politique et Plan d'action gouvernemental 2008-2014 <i>La diversité : une valeur ajoutée</i> – Plusieurs actions ont été mises en œuvres par les ministères et organismes partenaires afin d'accroître l'ouverture des milieux de vie et d'assurer leur adaptation aux besoins des personnes immigrantes : ○ offre de formations sur les droits et libertés de la personne et de formations interculturelles dans les milieux de travail et communautaire, ainsi que dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; ○ soutien à des projets d'organismes communautaires visant à multiplier les occasions de rencontres interculturelles, le jumelage entre des personnes immigrantes nouvellement arrivées et des résidentes et résidents et divers événements sociaux, culturels et de loisirs; ○ élaboration d'une trousse d'information à l'intention des municipalités du Québec sur les enjeux de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle : ▪ cette trousse a fait l'objet d'une consultation par le MAMOT et le Ministère auprès de représentants de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires

	Canada	Québec
		québécoise des municipalités. La trousse a été publiée en mars 2014, ▪ par la diffusion de pratiques exemplaires, cette trousse vise à inciter les municipalités à prendre en compte les besoins des personnes immigrantes nouvellement arrivées dans leurs services, leurs programmes et leurs politiques; ○ inclusion dans les ententes avec les instances territoriales ainsi que dans les plans d'action régionaux en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles un volet visant à prévenir le racisme et la discrimination en soutenant des projets locaux ou régionaux; ○ invitation des municipalités à se doter d'une politique de gestion de la diversité ou à prendre des mesures de prévention du racisme et de la discrimination adaptées à la réalité et aux besoins spécifiques de leur milieu; ○ accès facilité au logement pour les personnes des minorités ethnoculturelles en améliorant l'offre de services de jumelage pour les personnes intéressées à partager un même toit. Politique nationale de la ruralité 2014-2024 Les projets d'accueil et d'intégration des personnes nouvellement arrivées dans les communautés rurales financés par les « pactes plus » doivent : – favoriser le renouvellement des populations rurales par des démarches visant l'attraction, l'installation et l'établissement durable de familles, de personnes issues de l'immigration et de jeunes; – encourager les initiatives porteuses et inclusives visant l'intégration et le maintien des nouveaux arrivants dans la communauté d'accueil. Dans le volet précédent (2007-2014) de cette même politique, différentes initiatives ont été soutenues par le Pacte rural et laboratoires ruraux (initiative de laquelle découlent les pactes plus) – Exemple de l'expérience <u>Portes ouvertes sur le Lac</u> : ○ consolider les services d'accueil et d'intégration locaux pour permettre un support personnalisé visant à faciliter le processus d'établissement et d'intégration des personnes immigrantes. Cet objectif se traduit par de nombreuses activités, notamment : ▪ accompagnement depuis Montréal, ▪ soutien au déménagement, ▪ aide à la recherche de logement, ▪ orientation vers les ressources et services du milieu,

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires

	Canada	Québec
		▪ programme de jumelage, ▪ ateliers thématiques, ▪ activités interculturelles et d'intégration; ○ assurer l'engagement et l'ouverture de la communauté, notamment des entreprises, par des actions qui favorisent la rétention et une meilleure compréhension des apports liés à l'immigration: ▪ Services aux employeurs (services offerts par Emploi-Québec depuis janvier 2015): • aide au recrutement – Recrutement de la main-d'œuvre immigrante à partir de Montréal, • intégration en emploi – Planification de l'intégration en emploi, trousse et guide de l'employeur, accompagnement des employeurs pour faciliter l'intégration et la rétention des employés issus de l'immigration, • formation en gestion de la diversité pour les gestionnaires et les employés, • information sur les programmes de subventions (PRIIME, IPOP et programme d'apprentissage en milieu de travail); ○ mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation selon les publics cibles (les entreprises, le milieu scolaire, les élus et la population) : ▪ ateliers thématiques sur la diversité culturelle, sur les préjugés et sur l'immigration en milieux scolaire et communautaire, ▪ formations sur les relations interculturelles en milieu de travail auprès des employeurs de la région pour faciliter l'intégration et la rétention des employés issus de l'immigration, ▪ activités ponctuelles à caractère culturel (festivals et événements) et dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, ▪ bulletin électronique <i>Cap sur la diversité</i>. Autres politiques D'autres ministères et organismes gouvernementaux invitent les instances territoriales à élaborer des politiques et des programmes visant certaines populations, dans lesquelles les personnes immigrantes sont prises en compte. Tel est le cas, en particulier des 18 ententes en développement culturel du ministère de la Culture et des Communications, dont les activités incluent le mentorat d'artistes immigrants, des projets de médiation culturelle et diverses activités artistiques et culturelles. Le Secrétariat à la condition féminine a par ailleurs conclu 21 ententes

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires		
	Canada	Québec
		régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui comportent des activités visant à favoriser l'intégration et la participation des femmes immigrantes, notamment en emploi. Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> Objectifs spécifiques du Volet « Mobilisation des collectivités » : – cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, d'ouverture à la diversité, de relations interculturelles et de la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec; – favoriser la concertation et la mobilisation dans le but d'atteindre l'un ou plusieurs des objectifs suivants : ○ accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal; ○ faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités; ○ créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement; ○ soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes réfugiées et autres personnes en situation semblable; ○ favoriser la qualité des relations interculturelles entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines; ○ prévenir et contrer le racisme et la discrimination, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination, notamment sur la base du sexe, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle; ○ encourager, s'il y a lieu, des pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité dans les organismes financés. Objectifs spécifiques du Volet 2 « Émergence de pratiques innovatrices ou mobilisatrices » : – favoriser l'innovation ou l'expérimentation de nouvelles pratiques, afin de les transférer dans les collectivités, notamment lorsque les problématiques à régler ne trouvent pas de réponse dans les ententes en vigueur avec les instances territoriales; – encourager des pratiques mobilisatrices dans les champs de mission du Ministère, notamment en matière de relations interculturelles ou d'attraction et d'établissement durable des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal. Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> a donné lieu à des actions nombreuses et variées,

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connections communautaires		
	Canada	Québec
		notamment : – tenue d'une journée de consultation auprès de divers intervenants ou réaliser un sondage afin de cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, d'ouverture à la diversité, de relations interculturelles et de pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec; – réalisation d'un plan d'action avec divers acteurs dans le cadre d'une entente partenariale en immigration afin de réaliser les objectifs prévus à l'entente; – tenue de journées de réflexion sur l'arrimage entre les besoins des employeurs et l'attraction ainsi que l'intégration des personnes immigrantes ou tenir des séances d'information sur une région à la BAnQ, afin d'accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes; – élaboration et diffusion d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes pour créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement; – tenue de rencontres entre les différents partenaires d'une collectivité en vue d'obtenir des engagements pour une meilleure concertation régionale sur la situation des personnes réfugiées pour soutenir leurs engagements à l'égard de ces personnes; – implantation d'un programme de mentorat destiné à jumeler des personnes immigrantes à des personnes nées au Québec ou tenir des rencontres interculturelles afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités; – élaboration et implantation d'une politique de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de l'administration municipale dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>.

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Partenaires communautaires Autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Varie selon les programmes déjà présentés dans ce tableau
Description générale des programmes ou services		Les services de soutien offert par le Ministère se retrouvent tout au long du parcours des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Conséquemment, ces services sont décrits tout au long du présent document. Ils comprennent notamment les services suivants : ○ service de garde pour les enfants; ○ aide au transport; ○ services aux personnes atteintes d'une incapacité; ○ intervenants scolaire en milieu communautaire pour les enfants. La présente section, par souci d'alléger la présentation, ne reviendra pas sur ces éléments déjà présentés ailleurs dans le tableau De plus, le Ministère reconnaît que certaines femmes immigrantes vivent dans un contexte de vulnérabilité. C'est pourquoi il appuie ou met en œuvre des projets créés à leur intention. Cette section insistera donc sur les efforts du Ministère en matière d'égalité femmes-hommes particulièrement dans une perspective d'accès aux services publics. Il présentera aussi les mesures en matière d'égalité pour les minorités sexuelles, de prévention de l'adhésion des jeunes à des gangs de rue, de participation des jeunes issus de l'immigration et pour une meilleure compréhension de la situation de certains groupes de personnes plus vulnérables. Les mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes sont aussi présentées.
Volume de clientèle		– Pour le programme de francisation, en 2014-2015, les femmes représentaient : ○ 62,5 % des personnes ayant participé aux cours de français à temps complet et à temps partiel; ○ 64,2 % des élèves à temps complet ayant reçu des allocations de participation hebdomadaires; ○ 81,9 % des élèves ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde; ○ 64,2 % des personnes inscrites à des cours de français à temps partiel; ○ 52,9 % des personnes inscrites aux cours de français en ligne de niveau intermédiaire et avancé, ainsi que dans les modules en autoformation;

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		○ 96,9 % des élèves ayant participé à un cours de français à temps partiel offerts aux personnes immigrantes qui participent au Programme des aides familiaux résidents. – Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : ○ Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (préscolaire, primaire et secondaire à la formation générale des jeunes (2013-2014) : 12 049 élèves immigrants récents.
Description des activités offertes		Égalité femmes-hommes – Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 qui découle de la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée <i>Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait</i>, le gouvernement s'engage à favoriser l'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de la situation particulière des femmes immigrées. Des mesures de protection des aides familiales sont également prévues. – Le Ministère a financé cinq organismes qui offrent des services d'intégration sociale ayant une approche plus ciblée envers les femmes (dépistage des problèmes de violence, information sur les services offerts et référencement vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux). – Le Guide d'information <i>À parts égales, à part entière – L'égalité entre les femmes et les hommes</i>, produit par le Secrétariat à la condition féminine et diffusé depuis juin 2009, vise à faciliter l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées en les informant sur les valeurs de la société québécoise, y compris l'égalité entre les sexes. Il rassemble des renseignements sur l'égalité à l'école, dans la famille, sur le marché du travail, en matière de sécurité et d'intégrité de la personne, en santé et sur l'accès à la participation civique. Le guide est disponible en français, anglais, espagnol, portugais, créole, roumain, arabe, farsi et mandarin. Il est remis aux personnes immigrantes par les organismes communautaires financés par le Ministère pour offrir des services d'accueil et de soutien à l'intégration. – Dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec ont poursuivi leurs projets et reçu un financement du Ministère en 2014-2015. Leurs projets visent à recueillir de l'information pour acquérir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des réalités et des besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Grâce à ces projets qui s'inscrivent dans le cadre de la mesure 44 du <i>Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale</i>, les organismes sont en mesure d'adapter davantage leurs

10. Accès aux services publics – Services de soutien

	Canada	Québec
		services pour répondre adéquatement aux besoins de ces femmes. – Dans le cadre de l'entente avec la Ville de Montréal, six projets s'adressant spécifiquement aux femmes ont été soutenus. – Dans le cadre de l'implantation du <i>Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec</i>, plusieurs activités pédagogiques en compréhension orale et en compréhension écrite ont été élaborées, notamment sur les thèmes de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la violence conjugale et de la lutte contre l'homophobie. – Des cours de français à temps partiel sont aussi offerts aux personnes immigrantes qui participent au Programme des aides familiaux résidants afin de les aider à briser leur isolement et à faciliter leur participation à la société québécoise. 96,9 % des personnes participantes à ces cours sont des femmes. – De plus, le Ministère a intégré l'analyse différenciée selon les sexes dans les travaux visant à doter le Québec d'une nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Tout au long des travaux de rédaction et de consultation, les besoins différenciés des femmes immigrantes ont été pris en compte. L'égalité pour les minorités sexuelles – Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre homophobie 2011-2016, lancé en mai 2011, qui découle de la Politique québécoise de lutte contre homophobie dévoilée en décembre 2009, prévoit une série de mesures qui visent à renforcer les droits et l'égalité des gais et lesbiennes, des personnes bisexuelles, transgenres et transsexuelles des minorités ethnoculturelles, soit : ○ la publication du guide d'information <i>Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles</i> dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec (publié en décembre 2009 et réédité en septembre 2011 et en septembre 2014); ○ la mise en ligne, en avril 2012, d'une page Web <i>Qu'est-ce que l'homophobie?</i> dans le site Internet du Ministère afin de diffuser les publications ministérielles en matière de lutte contre homophobie et quelques autres documents de référence; ○ l'inclusion du thème de l'acceptation des différences concernant les personnes de minorités sexuelles dans les cours de français et les outils d'information destinés aux personnes immigrantes; ○ la mise en ligne, à l'automne 2012, dans le site Internet du Ministère, du <i>Répertoire des ressources pour personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles</i> destiné aux organismes d'accueil et d'aide à l'établissement et aux centres d'aide et d'écoute téléphonique des minorités sexuelles ainsi que du dépliant <i>Des ressources adaptées à</i>

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		<i>des besoins diversifiés</i> qui présente les principales ressources LGBT des grands centres du Québec, particulièrement ceux de Montréal, Sherbrooke et Québec. La prévention de l'adhésion des jeunes à des gangs de rue – Le phénomène des gangs de rue est une importante source de préoccupation en matière de sécurité publique pour les autorités politiques, judiciaires, communautaires ainsi que pour les citoyennes et les citoyens. L'engagement du Ministère dans ce champ d'intervention est lié à la dimension ethnique de la majorité des gangs de rue. Bien que le phénomène ne soit pas l'apanage des personnes immigrantes, les statistiques policières révèlent que la majorité des jeunes qui y sont associés sont issus de ces communautés, particulièrement des communautés haïtienne et latino-américaine. Il semble opportun de s'inscrire en amont de ce phénomène, dans une perspective de prévention, en s'intéressant surtout aux causes sociales sous-jacentes à la formation de tels groupes: ○ le Ministère participe activement à la réalisation du <i>Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue</i> (2007-2010 et 2011-2014), sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique; ○ les activités subventionnées visent, entre autres, à prévenir l'adhésion des jeunes des minorités ethnoculturelles aux gangs de rue, à sensibiliser des jeunes et des parents dans les milieux à risque et à renforcer l'acquisition de compétences prosociales et parentales. La participation des jeunes issus de l'immigration L'un des défis de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 <i>Enrichir le Québec de sa relève</i> concerne la diversité. Dans ce contexte, le Ministère a mis en place, au printemps 2009, le programme Valorisation jeunesse afin de contribuer à aplanir les obstacles que doivent surmonter certains jeunes immigrants, particulièrement ceux des minorités visibles. Ce programme comporte quatre volets : – <i>Place à la relève</i>, dévoilé en mai 2009, qui vise à faciliter pour les jeunes l'accès à des emplois d'été et à des stages rémunérés formateurs et valorisants. La 6e édition, l'été 2014, a permis d'offrir des emplois d'été à plus de 630 jeunes, dont 60 % de filles, au sein de plus de 110 entreprises privées, organismes municipaux, gouvernementaux et communautaires de différents secteurs d'activité; – <i>Renforcement de l'action communautaire des policiers</i>, dévoilé en juillet 2009, qui vise à renforcer les liens de confiance et à favoriser le rapprochement entre les services policiers et les jeunes de certains quartiers de Montréal.;

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		– <i>Confiance sans limites</i>, dévoilé en juillet 2009, qui vise à cultiver une saine estime de soi et à valoriser l'autonomie des jeunes, particulièrement des jeunes filles, au moyen d'une pièce de théâtre réalisée en partenariat avec le Théâtre Parminou et présentée dans les écoles; – <i>Modèles sans frontières</i>, dévoilé en juillet 2009, qui fait découvrir aux jeunes des modèles de persévérance et de détermination, des personnes pouvant les encourager à croire en leurs capacités et à poursuivre leurs rêves. Une meilleure compréhension de la situation de certains groupes de personnes plus vulnérables – Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, annoncé en juin 2010 par le ministère de la Famille et des Aînés, le Ministère s'est engagé à participer à la mesure visant à partager l'expertise dans des activités de recherche concernant les personnes âgées des communautés culturelles afin de s'assurer de la prise en compte de leur réalité et de leurs besoins. – Conformément à la Politique nationale de lutte à l'itinérance <i>Ensemble pour éviter la rue et en sortir</i>, annoncé en février 2014, par la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, le gouvernement s'est engagé à prendre en compte les problématiques des personnes immigrantes. Quant au Ministère, il s'est engagé dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 à mieux documenter le phénomène de l'itinérance chez les personnes immigrantes. Mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes – Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: - o soutien aux jeunes : soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration; - o services aux adultes : francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc; - o formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels; - o mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle afin que les écoles puissent encore mieux accueillir et intégrer les jeunes issus de l'immigration, promouvoir le rapprochement interculturel et mettre à la disposition du personnel scolaire une offre de services pour des sessions de formation portant sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration et l'éducation interculturelle . – Ministère de la Santé et des Services sociaux : - o Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes des communautés culturelles offerts par des organismes communautaires à Montréal.

NOTES	
Canada	Québec
	1. Admissibilité au SIEL et aux services d'information, orientation et soutien du Programme <i>Réussir l'intégration</i> (sections 2 à 4) : – résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LC 2001, c. 27); – titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l'article 24 de cette loi, en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public; (code 17, 27, 37, 86 à 95); – titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou étudiant étranger et d'un certificat de sélection du Québec; – à qui l'asile, au sens de l'article 95 de cette loi, a été conféré; – autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente; – citoyenne canadienne naturalisée. Pour le SIEL, une personne candidate à l'immigration à l'étranger qui détient un certificat de sélection du Québec est aussi admissible à recevoir les services. Pour les services de francisation, les critères d'admissibilité sont décrits aux sections 5 et 6.

COMPARAISON DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE OFFERTS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC AUX PERSONNES IMMIGRANTES

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION
IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA

27 OCTOBRE 2016



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration,
Diversité
et Inclusion
Québec 

Table des matières

Avant-propos	3
1. Accueil à l’aéroport ou à un autre point d’entrée	4
2. Information, orientation et soutien – Services en ligne	8
3. Information, orientation et soutien – Services individuels	14
4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe	19
5. Services de formation langagière – Services en ligne.....	24
6. Services de formation langagière – Services en personne	29
7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger	40
a. Personnes réfugiées prises en charge par l’État	40
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé	50
c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger	56
8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d’emploi.....	63
9. Liens avec la collectivité d’accueil – Connections communautaires	72
10. Accès aux services publics – Services de soutien	81
NOTES.....	87

Avant-propos

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (l'Accord), le Canada s'engage à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec aux résidents permanents présents dans cette province (Accord, articles 24 et 25). En contrepartie, « le Canada accorde une juste compensation pour les services mentionnés aux articles 24 et 25 fournis par le Québec pourvu que :

- a) ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- b) ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec. » (Accord, article 26)

L'exercice de comparaison des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique offerts par le Canada et le Québec aux personnes immigrantes découle directement de l'Accord. Celui-ci spécifie que le Comité mixte a notamment pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » (Accord, annexe A, 3.g).

Le présent document répond à cette obligation inscrite à l'Accord d'étudier annuellement les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec. Il couvre la période s'étalonnant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Pour le Canada, les données statistiques couvrent cependant l'exercice financier 2014-2015 (à l'exception des données sur les personnes réfugiées syriennes couvrant la période du 4 novembre 2015 au 31 mars 2016).

Cet exercice financier se caractérise par de grands changements dans l'action du Canada et du Québec. L'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes annoncée par le gouvernement fédéral en novembre 2015 a sollicité des efforts importants des deux gouvernements. De plus, le Québec a amorcé une réforme majeure en dévoilant le 7 mars 2016 la nouvelle [Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, Ensemble, nous sommes le Québec](#), et sa [Stratégie d'action 2016-2021](#), et en faisant adopter la nouvelle [Loi sur l'immigration au Québec \(2016, chapitre 3\)](#).

À l'instar des comparaisons effectuées pour les deux exercices financiers précédents, les services du Canada et du Québec qui sont présentés dans les tableaux qui suivent sont équivalents dans leur ensemble et sont offerts sans discrimination à tout résident permanent.

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (à l'aéroport international Montréal-Trudeau) Collaboration avec les services d'accueil de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou des organismes financés pour l'accueil par le gouvernement fédéral à l'Aéroport international de Vancouver, Pearson de Toronto et Jean-Lesage de Québec ainsi qu'avec le poste frontalier de Lacolle.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Sont reçues par l'Équipe d'accueil à l'aéroport, les personnes ayant les statuts suivants : ○ Résidente et résident permanent incluant les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (voir détails à la section 7) : ▪ Personnes réfugiées prises en charge par l'État, ▪ Personnes réfugiées parrainées, ▪ Personnes réfugiées en transit vers une autre province; ○ Travailleur temporaire et étudiant étranger. – Durée : à l'arrivée à l'aéroport, après l'admission.

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
Description générale des programmes ou services		Accueil personnalisé des personnes immigrantes selon leur catégorie d'immigration et leur statut à leur arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau. Ces services consistent à : – Accueillir les personnes immigrantes au nom du gouvernement du Québec; – Renseigner les personnes immigrantes et leur remettre divers documents d'information notamment la lettre de bienvenue sous la signature de la ministre; – Présenter et orienter les personnes vers les services de francisation et d'intégration auxquelles elles sont admissibles; – Vérifier la concordance entre les documents du gouvernement fédéral et les documents du gouvernement du Québec (nom, prénom, date de naissance, date d'arrivée, durée du permis); – Présenter les services d'inscription en ligne et, si elles ne sont pas déjà inscrites, les inscrire aux séances et sessions d'information offertes par les organismes partenaires du Ministère. La possibilité de s'inscrire par téléphone avec le Centre de contacts clientèle est aussi offerte; – Fixer un rendez-vous pour la Régie de l'assurance maladie du Québec pour les personnes se destinant dans la grande région de Montréal. Entente avec les autres points d'entrée Remise d'un signet annonçant les services offerts par le Ministère et ses partenaires aux aéroports de Vancouver, de Toronto et de Québec ainsi qu'au poste frontalier de Lacolle. Services rendus par l'Équipe d'accueil à l'aéroport aux personnes réfugiées : voir section 7.
Volumes de clientèle		Ont eu accès à ces services en 2015-2016, 41 679 personnes immigrantes. De ce nombre : – 14 765 sont des travailleuses ou travailleurs qualifiés; – 10 490 sont des étudiants ou des travailleurs temporaires.
Description des activités offertes		Accueil personnalisé des personnes immigrantes selon leur catégorie d'immigration et leur statut à leur arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau, soit : – Vérification des documents d'immigration (Certificat de sélection du Québec, Certificat d'acceptation du Québec, résidence permanente, permis d'études et de travail) et correction immédiate, le cas échéant, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada; – Transmission d'information répondant aux besoins à court terme; – Rappel de l'information sur l'inscription au Régime d'assurance maladie du Québec, notamment

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
		le délai de carence, et sur les assurances privées pour les soins de santé; – Orientation vers un organisme communautaire pour les services d'aide à l'installation et à l'intégration. Les personnes allophones et anglophones ou ne maîtrisant pas suffisamment le français sont aussi informées à propos des services de francisation et dirigées vers ceux-ci; – Présentation des services d'inscription en ligne et, si elles ne sont pas déjà inscrites, inscription des personnes francophones à diverses séances et sessions d'information offertes par le Ministère en collaboration avec des organismes communautaires. La possibilité de s'inscrire par téléphone avec le Centre de contacts clientèle est aussi offerte; – Remise d'un ensemble de documents et services particuliers selon la catégorie d'immigration et le statut : ○ Résidents permanents : ▪ lettre de bienvenue sous la signature de la ministre, ▪ guide Apprendre le Québec (pour celles et ceux ne l'ont pas déjà reçu). Ce guide regroupe des informations pratiques (<i>Ce que vous devez savoir</i>) et explique les démarches à entreprendre à l'étranger et au Québec (<i>Ce que vous devez faire</i>), ▪ aide-mémoire qui présente les ressources utiles selon la région de destination, ▪ signet pour les cours de français, ▪ signet des organismes communautaires et carte des organismes de Montréal offrant des services de soutien pour les personnes se destinant à cette région, ▪ renseignements sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, ▪ brochures sur les normes du travail au Québec et sur la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ▪ signet sur le service d'intégration en ligne (SIEL) et au cours de français en ligne (FEL), ▪ signet sur la séance <i>Premières démarches d'installation</i> et sur la session <i>Objectif intégration</i>, ▪ dépliant sur les valeurs de la société québécoise, ▪ plan de la ville et du métro pour ceux et celles qui se destinent à Montréal, ▪ signet de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (pour les ressortissants français seulement)¹; ○ Étudiants :

¹ L'organisme a cessé ses activités au Canada le 31 décembre 2015.

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
		▪ lettre de bienvenue sous la signature de la ministre, ▪ aide-mémoire qui présente les ressources utiles pour les résidentes et résidents temporaires, ▪ renseignements sur l'entente avec la Régie de l'assurance maladie du Québec et sur l'entente de sécurité sociale avec la Régie des rentes du Québec et les pays signataires, ▪ dépliant sur les valeurs de la société québécoise, ▪ signet sur le Programme de l'expérience québécoise, ▪ brochures sur les normes du travail au Québec et sur la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ▪ plan de la ville et du métro pour celles qui se destinent à Montréal, ▪ programme Accueil Plus : ce programme, auquel participent tous les établissements universitaires ainsi que 55 collèges et instituts, est coordonné conjointement par la Conférence régionale des élus de Montréal (maintenant Concertation Montréal), et le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Il vise à simplifier l'arrivée des étudiantes et étudiants à l'aéroport durant le mois d'août et la première semaine de septembre. Une fois les procédures d'immigration complétées à l'ASFC, les étudiantes et étudiants étrangers sont invités à se diriger au Service d'accueil du Ministère, où des représentantes et représentants du gouvernement leur fournissent des renseignements utiles pour la durée de leur séjour au Québec. Ensuite, le Ministère guide les étudiantes et étudiants vers le kiosque d'accueil des étudiantes et étudiants étrangers à l'aéroport localisé à la sortie des arrivées internationales; ○ Travailleuses et travailleurs temporaires : ▪ aide-mémoire qui présente les ressources utiles, ▪ dépliant sur les valeurs de la société québécoise, ▪ plan de la ville et du métro pour celles et ceux qui se destinent à Montréal. Entente avec les autres points d'entrée Grâce à une entente avec chacun des services d'accueil des personnes immigrantes de l'ASFC ou d'organismes communautaires des aéroports de Vancouver, de Toronto et de Québec ainsi qu'avec le poste frontalier de Lacolle, le signet annonçant les services offerts par le Ministère et ses partenaires est remis à chacune des personnes immigrantes qui se destine au Québec. Services rendus par l'Équipe d'accueil à l'aéroport aux personnes réfugiées : Voir section 7.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
Autorité responsable	IRCC et des fournisseurs de services d'établissement.	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Pour le SIEL, le service est offert en partenariat avec le Collectif des femmes immigrantes du Québec.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		<u>Service d'intégration en ligne (SIEL)</u> – <i>Clientèle admissible</i> : voir note 1 (à la fin du document) – <i>Critères d'admissibilité spécifiques</i> : ○ l'âge minimal pour pouvoir bénéficier des services est de 18 ans; ○ durée : cinq ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme. – <i>Clientèle cible</i> : ○ Travailleuses ou travailleurs qualifiés : ▪ candidate et candidat à l'immigration à l'étranger qui détient un Certificat de sélection du Québec; ▪ résidente et résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; ▪ connaissant déjà le français (niveaux 7 ou plus de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes); ▪ ayant accès à un équipement informatique (ordinateur, casque d'écoute avec micro et connexion Internet à haut débit) et étant à l'aise pour l'utiliser. <u>Site Web du Ministère</u> Clientèle admissible : Le site est accessible à toutes et à tous. Clientèle cible : Il s'adresse particulièrement aux candidats à l'immigration temporaire et permanente ainsi qu'aux personnes immigrantes sélectionnées ou engagées dans un processus pour l'être. De l'information est aussi disponible pour les personnes désirant parrainer un proche ou une personne réfugiée. Certaines sections du site visent plus largement la population en général.
Description générale des programmes ou services		La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> reconnaît l'importance pour les personnes immigrantes de réaliser leurs démarches avec célérité. C'est pourquoi, la politique privilégie une approche concertée misant sur la personnalisation des services et tirant profit des nouvelles technologies. L'objectif est d'avoir une

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		prestation électronique de services intégrée, cohérente et centrée sur les profils et les besoins des personnes, peu importe la complexité administrative ou le nombre d'organismes gouvernementaux concernés. Le mode numérique est privilégié. Service d'intégration en ligne (SIEL) – Il vise à soutenir la personne immigrante afin de lui permettre : - o d'entreprendre ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec; - o de faciliter ses démarches vers un statut permanent; - o d'acquérir les savoirs nécessaires pour participer pleinement à la vie collective. – Le SIEL dispose de 45 capsules, qui couvrent les thématiques suivantes : - o Module 1 : L'adaptation au monde du travail québécois; - o Module 2 : La société québécoise (notamment de l'information sur les valeurs démocratiques de la société québécoise); - o Module 3 : L'installation et la vie au Québec. Site Web du Ministère Le site Web du Ministère offre aux candidates et candidats à l'immigration temporaire et permanente ainsi qu'aux personnes sélectionnées de l'information générale et thématique (francisation, vie au Québec, procédures d'installation, etc.). Il permet de s'inscrire à une séance d'information sur le Québec, d'obtenir une évaluation préliminaire d'immigration et de remplir une demande en ligne de Certification d'acceptation du Québec pour études. Sont aussi disponibles sur le site Web une version en ligne du guide <i>Apprendre le Québec</i> et une version interactive du Plan d'action personnalisé. Il permet, par le Service en ligne de prise de rendez-vous, de découvrir les séances d'information auxquelles les personnes peuvent s'inscrire en plus de prendre et de gérer leur rendez-vous. De l'information générale pour le grand public est aussi disponible (relations interculturelles et information sur le Ministère).
Volume de clientèle		Service d'intégration en ligne (SIEL) – 2 257 personnes distinctes ont utilisé le SIEL en 2015-2016, dont 894 femmes (39,6 %) : - o De ce nombre, 1 357 personnes distinctes ont utilisé la formule en autoformation et 900 la formule avec accompagnement.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		Site Web du Ministère – Guide <i>Apprendre le Québec</i> – Téléchargement du PDF accessible d'avril 2015 à mars 2016 : - o Version française : 57 818 téléchargements; - o Version espagnole : 6 764 téléchargements; - o Version anglaise : 23 674 téléchargements. – Plan d'action personnalisé – Téléchargement de la version PDF interactive d'avril 2015 à mars 2016 : - o 105 053 téléchargements.
Description des activités offertes		Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> La Politique prend acte que les attentes de la population à l'égard des nouvelles technologies augmentent. En ce sens, la recherche d'un accès rapide et flexible aux services appelle les organisations gouvernementales et leurs partenaires à transformer leurs services. Ces nouvelles approches permettent aux personnes d'effectuer plus facilement leurs démarches, de façon autonome, et ce, depuis l'étranger. La mesure 1.2.1 de la Politique prévoit que le Ministère déploiera une offre de services concertée, équitable et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer leur parcours. En ce sens, la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>, prévoit d'offrir le Service d'intégration en ligne et la Francisation en ligne aux personnes résidentes temporaires afin de faciliter le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent. De plus, elle prévoit promouvoir le recours aux services de francisation et d'intégration depuis l'étranger afin d'inciter les personnes à entamer leur parcours d'intégration avant leur arrivée au Québec. Service d'intégration en ligne (SIEL) – Soutien à la personne immigrante pour qu'elle entreprenne ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec par : - o des rencontres avec une agente ou un agent en ligne qui encourage, informe, oriente et soutient la personne candidate à l'immigration dans son cheminement afin de faciliter et d'accélérer son intégration socioprofessionnelle dans le cas de la formule en accompagnement. La personne immigrante est accompagnée dans sa recherche et dans l'élaboration de son plan d'action personnalisé (visioconférence par caméra Web);

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
	■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED] ■ [REDACTED]	○ la lecture, l'écoute et le visionnement de témoignages, de dialogues et de présentations sur le Québec (capsules); ○ l'utilisation de moyens de communication favorisant les échanges entre participantes et participants et avec les agentes et agents d'accompagnement, au moyen de la messagerie électronique et du forum (plateforme ministérielle de formation en ligne); ○ les entretiens en ligne individuels ou de groupe en temps réel (synchrone); ○ les sites Internet d'information (Immigration Québec, IMT en ligne, comités sectoriels, sites spécialisés pour certains secteurs); ○ le plan d'action personnalisé (version PDF) : ■ le plan d'action personnalisé est un outil mis à la disposition des personnes détenant un Certificat de sélection du Québec. Il cherche à les aider à entreprendre les principales démarches pour faciliter la réussite de leur intégration au Québec; ○ un service d'inscription en ligne pour des rendez-vous et sessions d'information; ○ un test de connaissance et des questionnaires de satisfaction et d'auto-évaluation. – Deux formules de formation sont proposées : ○ Autoformation (sans travaux à remettre) : ■ inscription en continu, ■ capsules de contenus d'intégration en ligne avec exercices interactifs, ■ plan d'action personnalisé à réaliser de façon autonome, ■ outils interactifs (forum, messagerie), ■ tests de connaissance et questionnaire de satisfaction; ○ Accompagnement personnalisé par une agente ou un agent en ligne (avec travaux à remettre) : ■ inscription en continu, ■ capsules de contenus d'intégration en ligne avec exercices interactifs, ■ documents (plan d'action, CV et lettre de présentation) avec rétroaction de l'agente ou de l'agent, ■ outils interactifs (forum, entrevues virtuelles, clavardage et messagerie), ■ tests de connaissance et questionnaire de satisfaction.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		Site Web du Ministère – Services électroniques : ○ Service d'intégration en ligne (SIEL); ○ Service en ligne de prise de rendez-vous : ▪ mis à la disposition des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou qui prévoient s'établir prochainement au Québec, ▪ inscription à différents services : évaluation linguistique, session <i>Objectif intégration</i>, session <i>Premières démarches d'installation</i>, séances <i>La vie et l'emploi en région</i>; ○ accès au guide Apprendre le Québec en version PDF et au Plan d'action personnalisé en version interactive : ▪ le guide regroupe des informations pratiques sur un ensemble de sujets qu'il est important de connaître pour la personne immigrante avant son départ, ▪ structuré en deux grandes parties – <i>Ce qu'il faut savoir</i> et <i>Ce qu'il faut faire</i> – le guide regroupe des renseignements pratiques sur un ensemble de sujets qu'il est important de connaître avant le départ, à l'arrivée et en cours d'intégration, ▪ le Plan d'action personnalisé explique les démarches à entreprendre, tant dans le pays d'origine qu'à l'arrivée au Québec. – Information sur l'immigration au Québec : ○ renseignements adaptés pour les différentes catégories d'immigration; ○ où s'installer; ○ information sur l'emploi, l'éducation et le logement; ○ section sur les conditions d'accès aux professions et métiers réglementés (reconnaissance des compétences); ○ information sur l'apprentissage du français au Québec, à l'étranger et en ligne; ○ information sur les services offerts par les partenaires du Ministère: ▪ le répertoire permet de rechercher les organismes selon différents critères : services offerts, région, ville, langues, services de garde pour les enfants, ▪ une carte présente la localisation des organismes partenaires; – Section sur les relations interculturelles (favoriser l'intégration); – Informations générales sur le Ministère.

2. Information, orientation et soutien – Services en ligne		
	Canada	Québec
		– <u>Page Bienvenue aux réfugiés syriens :</u> ○ information à l'intention des groupes parrains; ○ information sur les organismes de coopération internationale et sur les possibilités de bénévolat; ○ information sur le parrainage collectif.

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le service est offert par des organismes communautaires partenaires financés dans le cadre du Programme <i>Réussir l'intégration</i> .
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Clientèle admissible : voir note 1 (à la fin du document) – Critères d'admissibilité spécifiques : ○ l'âge minimal pour pouvoir bénéficier des services est de 14 ans; ○ durée : 5 ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme.
Description générale des programmes ou services		La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> reconnaît l'importance pour les personnes immigrantes de réaliser leurs démarches avec célérité. En ce sens, un exercice de renouvellement de l'offre de services est en cours. Il vise, notamment, à répondre aux questions suivantes : – Quels sont les savoirs que doivent posséder les personnes immigrantes pour pouvoir participer pleinement à la société québécoise? – Comment combler l'écart entre le niveau observé et la cible? – Quels sont les meilleurs moyens à mettre en place pour intervenir? <u>Programme Réussir l'intégration – installation et intégration (services individuels)</u> – Objectif général du programme : ○ Accélérer le processus d'intégration des personnes immigrantes en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière qu'elles puissent devenir des membres actifs de la société québécoise. – Objectifs spécifiques des services individuels : ○ Faciliter l'installation et l'intégration des personnes immigrantes et aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise. Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec – Ce document, qui constitue un avis d'expert, établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. Il est émis par le Ministère.

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
Volume de clientèle		Services individuels d'installation et d'intégration – 40 657 personnes distinctes ont bénéficié de services individuels en 2015-2016, dont 22 709 femmes (55,9 %). Au total, ces personnes se sont prévaluées de 47 859 premières rencontres dans un organisme en 2015-2016, dont 26 874 femmes (56,2 %). – Clientèle selon la situation statutaire : ○ Résidentes et résidents permanents : 37 959 (93,4 %); ○ Personnes réfugiées reconnus sur place : 1 156 (2,8 %); ○ Demande de résidence à l'étude : 1 013 (2,5 %); ○ Étudiantes et étudiants étrangers avec CSQ : 269 (0,7 %); ○ Travailleuses et travailleurs temporaires avec CSQ : 223 (0,5 %); ○ Citoyennes et citoyens canadiens : 35 (0,1 %). – Clientèle selon la catégorie d'immigration : ○ Immigration économique : 24 236 (64,1 %); ○ Immigration humanitaire : 6 893 (18,2 %); ○ Immigration familiale : 6 049 (16,9 %); ○ Autres immigrants : 293 (0,8 %). Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec – En 2015-2016, 11 178 dossiers d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec ont été ouverts.

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> La nouvelle offre de services repose sur le principe de l'engagement partagé. D'une part, elle vise à mettre en place des interventions ciblées permettant aux personnes immigrantes d'acquérir les savoirs essentiels, par exemple l'acquisition de compétences pour consolider leur réseau social. D'autre part, cette offre de services vise à réunir les conditions propices pour que les collectivités soient encore plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. En ce sens, la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> prévoit qu'une nouvelle stratégie de services sera élaborée et mise en œuvre. Celle-ci sera axée sur la réponse aux besoins des personnes immigrantes selon leur profil afin qu'elles puissent réaliser leurs démarches avec célérité et participer pleinement à la vie collective, notamment en : – Déterminant les savoirs et les compétences que les personnes ont besoin d'acquérir pour pouvoir participer pleinement à la vie québécoise; – Donnant accès aux personnes immigrantes à une information ciblée selon leur profil. <u>Programme Réussir l'intégration – installation et intégration (services individuels)</u> – Offrir à la personne immigrante un soutien personnalisé adapté à ses besoins pour lui permettre une meilleure prise en charge de sa démarche d'intégration, soit : ○ Soutien à l'installation : informer et orienter la personne immigrante afin de lui permettre de trouver un logement; d'obtenir des documents, cartes et permis; d'inscrire ses enfants à l'école ou à la garderie; de mieux connaître les villes et les régions du Québec; de s'inscrire à des cours de français; de connaître les organismes qui offrent des services aux personnes immigrantes et de connaître les services publics;

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
		○ Soutien post-installation : ▪ Évaluation : aider la personne immigrante à identifier globalement ses besoins en matière d'intégration sociale, culturelle et économique ou en matière de francisation, et établir avec elle un plan d'action à réaliser à court et à moyen terme; ▪ Orientation : diriger la personne immigrante vers les ressources, services et programmes offerts à l'ensemble de la collectivité, notamment en matière de logement, de santé, d'emploi, de services sociaux, d'éducation ou de consommation; ▪ Suivi : effectuer un suivi auprès de la personne immigrante afin de s'assurer du succès de ses démarches et de lui apporter l'encouragement et le soutien nécessaire pour les poursuivre. (Dans le cadre des efforts pour favoriser l'établissement dans les régions situées à l'extérieur du territoire de la région métropolitaine de recensement de Montréal, le suivi se fait en continu afin d'encourager l'établissement durable). – Exclusions : ○ le soutien personnalisé ne couvre pas les interventions psychothérapeutiques professionnelles ou psychosociales liées à des problèmes psychologiques, familiaux ou autres découlant ou non des difficultés d'adaptation à un nouvel environnement, la traduction de diplômes, de cartes de compétence ou de documents légaux et les services d'interprétariat ou de traduction auprès des services publics. Les personnes sont alors redirigées vers les ressources appropriées, notamment vers les centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSS). Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec – Le Ministère émet l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Ce document, qui constitue un avis d'expert, établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. Il indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec. Cette évaluation comparative peut faciliter l'appréciation par les employeurs des études faites à l'étranger, en indiquant le niveau d'études et le domaine de formation comparables au Québec. – Les personnes immigrantes sont encouragées à demander l'Évaluation comparative depuis l'étranger. Pour les personnes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> prévoit l'émission d'une Évaluation comparative des études simultanément à la délivrance du Certificat de

3. Information, orientation et soutien – Services individuels		
	Canada	Québec
		sélection. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : – entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi, – information sur le marché du travail, – service d'aide à l'emploi, – formation (y inclus la francisation), – préparation à l'emploi, – expériences en milieu de travail, – subventions salariales pour favoriser l'embauche, – soutien au travail autonome, – orientation professionnelle, – services de placement.

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Le service est offert par des organismes communautaires partenaires financés en vertu du Programme <i>Réussir l'intégration</i> .
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Clientèle admissible : voir note 1 (à la fin du document) – Critères d'admissibilité spécifiques : ○ l'âge minimal pour pouvoir bénéficier de la séance <i>Premières démarches d'installation</i>, de la session <i>Objectif Intégration</i> ou des séances d'information sur l'établissement en région est de 18 ans; ○ l'âge minimal pour les autres séances d'information ou les activités de groupe est de 14 ans. – Durée : cinq ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme.
Description générale des programmes ou services		Les activités collectives de soutien à l'installation et à l'intégration visent à accélérer et faciliter les démarches d'installation et d'intégration des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective, à les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise avec la séance <i>Premières démarches d'installation</i> et la session <i>Objectif Intégration</i>. Des séances et des activités de groupe sur différents sujets d'intérêt pour les personnes immigrantes sont aussi financées au moyen du Programme <i>Réussir l'intégration</i> (4 011 heures d'activités en 2015-2016).
Volume de clientèle		<i>Premières démarches d'installation</i> – 343 séances ont permis à 3 668 personnes en 2015-2016 de bénéficier de l'information, dont 1 755 femmes (47,8 %). <i>Objectif intégration</i> – 8 165 personnes ont bénéficié du contenu des sessions <i>Objectif Intégration</i>, dont 4 595 femmes (56,3 %); – 274 sessions en organismes à but non lucratif (OBNL) ont permis à 4 220 personnes de bénéficier de l'information; – 4 040 personnes distinctes ont bénéficié de ce contenu à l'occasion des activités de soutien

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		en francisation. La vie et l'emploi en région – 45 sessions ont permis à 300 personnes de bénéficier de l'information. Parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire remis lors des séances, 76 étaient des femmes (32,8 %). Il est à noter que ce service a été offert jusqu'en décembre 2015.
Description des activités offertes		Services offerts par des organismes communautaires – Séance d'information <u>Premières démarches d'installation</u>, offerte dans les cinq jours suivants l'arrivée, par treize organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau qui vise à : ○ fournir des renseignements pour répondre aux besoins immédiats de la personne immigrante nouvellement arrivée se rapportant à son installation; ○ expliquer l'importance d'entreprendre ou de poursuivre le <u>Plan d'action personnalisé</u> ainsi qu'à encourager la personne à l'utiliser, notamment pour réussir son intégration professionnelle; ○ grands thèmes abordés : ▪ mon parcours vers une intégration réussie au Québec : Promotion des services, présentation des valeurs démocratiques de la société québécoise; ○ outils essentiels afin d'organiser mes démarches : ▪ le guide Apprendre le Québec, ▪ le Plan d'action personnalisé; ○ mes démarches d'installation : ▪ les documents importants, ▪ l'ouverture d'un compte bancaire, ▪ le logement, ▪ les services de garde et l'école, ▪ les crédits et aides financières, ▪ les services à Montréal, ▪ l'installation en région, ▪ le soutien pour l'installation; ○ des services pour mon intégration professionnelle : promotion de la séance <i>Objectif</i>

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		<i>intégration.</i> – Session <u>Objectif Intégration</u> (offerte dans les quinze jours suivants l'arrivée par un des dix organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau) qui permet de : ○ se familiariser avec les caractéristiques du monde du travail québécois; ○ comprendre les orientations culturelles et les valeurs de la société québécoise; ○ comprendre les liens entre les orientations culturelles, les valeurs démocratiques de la société québécoise et le milieu de travail; ○ connaître et savoir utiliser différents outils, moyens et ressources pour favoriser son intégration en emploi. La session est composée de huit modules : ○ Module 1 : Vivre ensemble au Québec – Le milieu de vie et les valeurs : ▪ connaître les caractéristiques de la société québécoise héritées de l'histoire, ▪ comprendre <u>les valeurs démocratiques de la société québécoise</u> et la façon dont ces valeurs se manifestent dans la vie de tous les jours; ○ Module 2 : Les grandes orientations culturelles de la société québécoise : ▪ comprendre ce que peut entraîner la rencontre avec une autre culture et les types d'incompréhension qui peuvent en découler, ▪ se situer par rapport aux types de rapports sociaux (hiérarchie, individualisme, ou collectivisme, coopération ou compétition); ○ Module 3 : Mon plan d'action personnalisé – Objectif professionnel et compétences ▪ comprendre l'importance du plan d'action personnalisé, ▪ définir son objectif professionnel, ▪ trouver de l'information sur son secteur professionnel, ▪ comprendre ce qu'est une compétence et cibler un emploi en fonction de ses compétences, ▪ connaître les différents parcours d'intégration; ○ Module 4 : Mon plan d'action personnalisé – CV, lettre de présentation et réseautage : ▪ comprendre le processus de recrutement et de sélection ainsi que les offres d'emploi, ▪ connaître la structure et les éléments de base d'un CV, ▪ connaître les éléments à inclure dans une lettre de présentation,

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		▪ comprendre et mettre en pratique le réseautage; ○ Module 5 : Mon plan d'action personnalisé – Recherche d'emploi et entrevue : ▪ utiliser les outils et connaître les sources d'information pour la recherche d'emploi, ▪ planifier la préparation à une entrevue; ○ Module 6 : La vie quotidienne au travail : ▪ comprendre comment se passent les premiers jours au travail, ▪ différencier ce qui relève de la vie privée de ce qui relève de la vie au travail, ▪ comprendre comment le facteur temps est considéré au travail, ▪ reconnaître les façons habituelles de communiquer au travail; ○ Module 7 : Le cadre légal du monde du travail : ▪ décrire sommairement le cadre légal du monde du travail, ▪ comprendre le processus d'admission à un ordre professionnel, ▪ connaître les services de soutien à l'intégration à la société et au monde du travail québécois; ○ Module 8 : S'installer, passer à l'action : ▪ établissement hors de la région métropolitaine de Montréal, ▪ information sur les régions où se donne la formation, ▪ programmes offerts seulement dans certaines régions, ▪ retour sur la formation et le plan d'action personnalisé. La session <i>Objectif Intégration</i> est un préalable aux services d'Emploi-Québec. La session n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé aux personnes immigrantes de la suivre avant de s'adresser à Emploi-Québec et son réseau de ressources externes pour obtenir du soutien dans le cadre de leur recherche d'emploi. – <u>La vie et l'emploi en région</u> ○ Information sur les possibilités d'établissement dans les régions situées à l'extérieur de l'île de Montréal ainsi que des villes de Laval et de Longueuil. – Les autres séances d'information ou activités de groupe qui permettent à la personne immigrante d'accélérer son parcours visant sa pleine participation, en français, à la société québécoise (p. ex. : séance d'information sur le logement, le système d'éducation, le système de santé, la société québécoise, son organisation politique, sociale et économique, les réalités culturelles et linguistiques, les valeurs démocratiques de la société québécoise, les droits des

4. Information, orientation et soutien – Séances de groupe		
	Canada	Québec
		enfants et l'égalité entre les femmes et les hommes). – Séances sur des sujets d'intérêts variés pour les personnes immigrantes notamment : ○ le logement : droits et responsabilités du locataire, informations sur le bail et la régie du logement; ○ les services bancaires : comment ouvrir un compte en banque, les différentes institutions bancaires et les frais; ○ comment remplir sa déclaration de revenus : Informations sur les différents crédits et déductions disponibles et explication des feuillets les plus courants; ○ démystification de l'homosexualité : perception de l'homosexualité dans la société québécoise; ○ police : information sur les droits des citoyennes et citoyens et sur les pouvoirs des policiers; ○ violence conjugale : information sur les lois en place et sur les ressources disponibles; ○ visites et sorties diverses (Bibliothèque nationale, visite de la ville de Québec, de l'Assemblée nationale du Québec, etc.).

5. Services de formation langagière – Services en ligne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Cégep@distance est mandaté pour engager et encadrer les tutrices et tuteurs qui organisent les classes virtuelles et évaluent les productions orales et écrites.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		<u>Les cours de français en ligne</u> (FEL) sont d'entrée continue et d'horaires flexibles. La durée potentielle de formation est de 456 heures pour le stade intermédiaire et de 600 heures pour le stade avancé. – La clientèle admissible à l'étranger : candidates et candidats à l'immigration à l'étranger sélectionnés par le Québec : - o qui détiennent un CSQ; - o âgés de 16 ans ou plus, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge légal de fin de scolarité; – Clientèle admissible au Québec : - o domiciliée au Québec; - o âgée de 16 ans ou plus; - o qui a le statut de résident permanent, ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, ou à qui l'asile a été conféré, ou qui est autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente, ou titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger et d'un Certificat de sélection du Québec, ou qui est citoyenne canadienne naturalisée; – Il est prévu à la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> et sa stratégie d'action 2016-2021 d'offrir le Service d'intégration en ligne et la Francisation en ligne aux personnes en séjour temporaire afin de faciliter leur passage vers un statut permanent. <u>Banque d'exercices en ligne :</u> – Clientèle admissible : - o Toute personne qui veut parfaire son apprentissage du français.
Description générale des programmes ou services		La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> reconnaît l'importance pour les personnes immigrantes de réaliser leurs

5. Services de formation langagière – Services en ligne		
	Canada	Québec
		démarches avec célérité. En ce sens, la politique privilégie une approche concertée misant sur la personnalisation des services et tirant profit des nouvelles technologies. L'objectif est d'avoir une prestation électronique de services intégrée, cohérente et centrée sur les profils et les besoins des personnes, peu importe la complexité administrative ou le nombre d'organismes gouvernementaux concernés. Le mode numérique est privilégié. Ce programme offre des cours de français réguliers de stades intermédiaire et avancé ainsi que des modules spécialisés, notamment dans les domaines professionnels du génie et des sciences appliquées, de l'administration, du droit et des affaires, de la santé et des soins infirmiers. Ces cours sont aussi l'occasion de se familiariser avec la société québécoise, sa culture et ses valeurs. L'ensemble de ce contenu respecte l'approche du « français langue d'intégration » mise de l'avant par le Ministère. Son enseignement et son apprentissage se fondent sur la norme d'usage au Québec et incluent la compréhension de repères socioculturels et des valeurs démocratiques de la société, ainsi que le développement de compétences interculturelles. L'enseignement et l'apprentissage font écho à l'environnement sociolinguistique dans lequel l'élève s'intègre (en emploi, dans des établissements d'enseignement, les administrations publiques et les commerces, les médias, la vie personnelle, etc.). Le français est également considéré comme une langue de cohésion sociale, dont la maîtrise et l'usage favorisent l'accès aux ressources communes (éducation, travail, culture, services publics, etc.), le développement de liens sociaux nombreux et diversifiés et le sentiment d'appartenance à la société. Les services en ligne sont offerts au Québec et à l'étranger. Les cours de français en ligne, flexibles et adaptés aux besoins de la clientèle permettent aux personnes immigrantes d'entamer leur parcours de francisation depuis l'étranger, de faciliter leur insertion professionnelle et de mieux réussir leur intégration à la société québécoise.
Volume de clientèle		— 2 810 personnes étaient inscrites aux cours de français en ligne en 2015-2016 : ○ 55,3 % étaient des femmes soit 1 553 personnes; ○ 44,7 % étaient des hommes soit 1 254 personnes.

5. Services de formation langagière – Services en ligne		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> La Politique prend acte du fait que les attentes de la population à l'égard des nouvelles technologies augmentent. Puisqu'un accès rapide et flexible est devenu un critère, les organisations gouvernementales et leurs partenaires sont appelés à transformer leurs services. Ces nouvelles approches permettent aux personnes d'effectuer plus facilement leurs démarches, de façon autonome, et ce, depuis l'étranger. La mesure 1.2.1 de la Politique prévoit que le Ministère déploiera une offre de services concertée, équitable et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer leur parcours. En ce sens, la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>, prévoit offrir le Service d'intégration en ligne et la Francisation en ligne aux personnes résidentes temporaires afin de faciliter le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent. De plus, elle prévoit promouvoir le recours aux services de francisation et d'intégration depuis l'étranger afin d'inciter les personnes à entamer leur parcours d'intégration avant leur arrivée au Québec. Cours de français en ligne (FEL) – Les cours FEL de stade intermédiaire couvrent les niveaux 5, 6, 7, et 8 de l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i>, et sont disponibles dans une des formules suivantes : ○ formule standard avec tuteur ou tutrice; ○ formule en autoformation. – Ils comportent quatre blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 456 heures :

5. Services de formation langagière – Services en ligne

	Canada	Québec
		○ Bloc 1 : 4 modules portant sur le logement, l'éducation, l'emploi ainsi que sur le tourisme et les loisirs. Durée de 15 semaines; ○ Bloc 2 : 4 modules portant sur les services publics et la santé, les médias et la culture, la consommation et les affaires ainsi que sur la vie démocratique au Québec. Durée de 18 semaines; ○ Bloc 3 : 4 modules approfondissant les thèmes du bloc 1 à des degrés de difficultés différents. Durée de 20 semaines; ○ Bloc 4 : 4 modules approfondissant les thèmes du bloc 2 à des degrés de difficultés différents. Durée de 23 semaines. – Le cours FEL de stade avancé, qui couvre les niveaux 9 et 10 de l'Échelle québécoise, est disponible dans la formule standard seulement. Il comporte deux blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 600 heures : ○ Bloc 5 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur le transport, la culture, l'économie, l'emploi et la vie en région; ○ Bloc 6 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur la langue française, la société québécoise et sa culture ainsi que sur l'emploi. Il est à noter que la durée mentionnée est une estimation du temps que peut prendre la personne pour terminer un bloc. La personne peut suivre le cours à son rythme. De plus, à l'intérieur de ces cours de stades intermédiaire et avancé, on retrouve des textes d'information sur les repères socioculturels et les valeurs démocratiques de la société québécoise. Pour y avoir accès, les candidates et candidats doivent passer le test de positionnement de la FEL, qui leur donne accès au bloc 1, 3 ou 5, selon le niveau de compétence obtenu au test. Pour participer au bloc 1, un niveau 4 en compréhension écrite et en compréhension orale est requis. Le bulletin émis à la fin des cours n'indique pas le niveau de compétence atteint par l'élève. – Les modules spécialisés d'apprentissage du français sont offerts dans les domaines professionnels suivants : ○ Santé et soins infirmiers : ▪ parler de traitement, ▪ s'informer et informer, ▪ assurer le suivi des soins au patient, ▪ collaborer dans le réseau de la santé, ▪ interagir avec le patient;

5. Services de formation langagière – Services en ligne

	Canada	Québec
		○ Génie et sciences appliquées : ▪ les génies du Québec, d'hier à aujourd'hui, ▪ l'ingénieur face aux enjeux environnementaux, ▪ des projets de génie; ○ Administration, droit et affaires : ▪ entrepreneuriat et leadership, ▪ gestion d'entreprise, ▪ droits et responsabilités. Les modules dans des domaines professionnels couvrent les niveaux 7, 8 et 9 de l'Échelle québécoise et sont disponibles seulement dans la formule en autoformation. Ces modules offrent jusqu'à 90 heures de formation au total. Il est prévu à la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> et sa stratégie d'action 2016-2021 d'enrichir les contenus de la francisation à visée professionnelle, dont les modules spécialisés de la FEL font partie. <u>Banque d'exercices en ligne</u> – La banque d'exercices en ligne couvre tous les stades (débutant, intermédiaire et avancé). Elle est à la disposition de toute personne qui désire parfaire son apprentissage du français à son rythme. Elle contient environ 2 000 exercices et liens externes utiles pour l'apprentissage du français. <u>Centre d'autoapprentissage de Québec</u> – Le Centre d'autoapprentissage de Québec est offert sur le campus du Cégep de Sainte-Foy à Québec afin de venir en aide aux travailleuses et travailleurs en emploi et aux personnes qui veulent s'intégrer au marché du travail. En plus d'y faire l'évaluation des connaissances, on propose à la clientèle un parcours individualisé de formation et d'apprentissage ainsi que l'utilisation d'outils informatiques et la participation à des ateliers de conversation.

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion À l'étranger : partenariat avec les Alliances françaises, Instituts français, Centres culturels français, et autres. Au Québec : les cours de français sont offerts en classe chez des prestataires de services institutionnels et communautaires francophones (universités, cégeps, commissions scolaires, organismes à but non lucratif), des prestataires de services privés et en milieu de travail. Il y a différents types de cours, à intensité et horaires variés. En 2015-2016 : 41 prestataires de services pour les cours réguliers à temps complet et 98 pour les cours réguliers ou spécialisés à temps partiel. En plus, des travailleuses et travailleurs de 11 entreprises ont bénéficié des cours en milieu de travail.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Au Québec <u>Services de francisation à temps complet</u> (réguliers ou spécialisés) : – Clientèle admissible au Québec : ○ domiciliée au Québec; ○ âgée de 16 ans ou plus, soit l'âge légal d'obligation de fréquentation scolaire; ○ qui a le statut de résident permanent, ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, ou à qui l'asile a été conféré, ou qui est autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente, ou qui est citoyenne canadienne naturalisée. – Durée de l'admissibilité : ○ Cinq ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au Programme d'intégration linguistique pour immigrants, que cette personne se soit prévaluée des services ou non; ○ Durée maximale de formation de 1 800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne destinés à une clientèle scolarisée; ○ Aucune limite de durée maximale de formation en heures ne s'applique pour les personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. Services de francisation à temps partiel et cours de français en ligne au Québec

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		– Clientèle admissible au Québec : - o domiciliée au Québec; - o âgée de 16 ans ou plus; - o qui a le statut de résident permanent, - ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, - ou à qui l'asile a été conféré, - ou qui est autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente, - ou titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger et d'un Certificat de sélection du Québec, - ou qui est citoyenne canadienne naturalisée. – Durée de l'admissibilité : - o À compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible sans limite temporelle quant à la durée du séjour sur le territoire. - o Durée maximale de formation de 1 800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne destinés à une clientèle scolarisée. - o Cette durée maximale du nombre d'heures de formation ne s'applique pas pour la formation des personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. Le Centre d'autoapprentissage du français à Québec s'adresse aux personnes immigrantes en emploi et aux entreprises qui les embauchent.
Description générale des programmes ou services		Les services de francisation du Ministère visent à soutenir la personne immigrante dans sa démarche d'apprentissage du français langue d'intégration et de cohésion sociale, afin qu'elle puisse s'intégrer à la société québécoise francophone. Les activités d'enseignement et de soutien à la francisation ont pour objet de permettre à la personne immigrante, selon ses besoins : – de communiquer dans des situations de vie quotidienne et de développer l'usage du français dans des contextes de participation liés à la vie sociale, communautaire, familiale et professionnelle; – de se familiariser avec les valeurs, les attitudes et les comportements dans divers milieux de vie québécoise et de comprendre les codes culturels, politiques et économiques du Québec afin d'être en mesure d'exercer ses droits et responsabilités de citoyen; – d'acquérir les compétences langagières et référentielles nécessaires à l'intégration au marché

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		du travail, au maintien en emploi, à l'accès à la formation professionnelle ou à la poursuite d'études; – d'acquérir une maîtrise suffisante du français en rapport direct avec les besoins liés au travail. Différents types et formules de cours sont offerts : – Cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises - o leurs principaux objectifs sont les suivants : ▪ permettre aux personnes désirant immigrer au Québec de profiter des services d'enseignement et d'évaluation du français offerts par ces organismes, ▪ connaître davantage la culture et la société québécoise; – Cours réguliers à temps complet et à temps partiel; – Cours adaptés, pour personnes peu alphabétisées et peu scolarisées, à temps complet et à temps partiel; – Cours spécialisés par domaine professionnel à temps partiel; – Cours en milieu de travail à temps partiel.
Volume de clientèle		Cours réguliers à temps complet – 10 936 personnes ont participé à des cours de français à temps complet au cours de l'exercice financier 2015-2016 : - o 6 712 femmes (61,4 %); - o 4 223 hommes (38,6 %). – Selon la catégorie d'immigration : - o 4 905 pour l'immigration économique; - o 2 584 pour le regroupement familial; - o 3 307 pour l'immigration humanitaire; - o 140 pour l'immigration « autre ». Cours à temps partiel – 16 150 personnes ont participé à des cours de français à temps partiel au cours de l'exercice financier 2015-2016 : - o 10 441 femmes (64,7 %); - o 5 708 hommes (35,3 %); - o 14 461 personnes en cours réguliers (9 205 femmes, 5 256 hommes);

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		○ 1 542 personnes en cours spécialisés (1 178 femmes, 363 hommes); ○ 377 personnes en formation en milieu de travail (210 femmes, 167 hommes). Dans le réseau du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES) : – Divers services d'enseignement ont été donnés dans les centres d'éducation des adultes et ont généré 27 348 inscriptions d'élèves immigrants récents (2014-2015) : ○ alphabétisation : 10 661 élèves; ○ francisation : 11 578 élèves; ○ intégration sociale : 1 256 élèves; ○ intégration socioprofessionnelle : 2 412 élèves; ○ soutien pédagogique : 1 351 élèves. Note : Les personnes sont comptabilisées une fois dans chaque service d'enseignement fréquenté. Ainsi, un élève immigrant inscrit en alphabétisation et en francisation sera compté deux fois.
Description des activités offertes		Cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises – À leur arrivée au Québec, le Ministère rembourse aux personnes immigrantes, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, les coûts des cours de français de stades débutant et intermédiaire (de niveau 1 à 8 de l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i>) suivis et complétés à l'étranger chez un partenaire du Ministère après l'obtention du Certificat de sélection du Québec. En 2015-2016, le Ministère avait 136 ententes avec des Alliances françaises et d'autres écoles de langue dans 37 pays. – La demande de remboursement doit se faire au moment de l'installation au Québec. Cependant, les cours suivis avant la délivrance du Certificat de sélection du Québec sont à la charge de la candidate ou du candidat à l'immigration.

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		– Ces cours permettent de connaître davantage la culture et la société québécoise grâce à : - o l'intégration des éléments de la vie et de la culture québécoise au programme d'enseignement du Français langue étrangère et dans le cadre d'autres activités; - o la consultation et l'utilisation par les professeurs et les élèves du fonds documentaire que le Ministère fait parvenir à chaque partenaire à la suite de la signature de l'entente. Cours de français, langue d'intégration et de cohésion sociale offerts au Québec – L'apprentissage de la langue française vise à permettre aux personnes immigrantes adultes : - o de communiquer avec les membres de la société québécoise; - o de connaître les valeurs, les attitudes et les comportements dans divers milieux de la vie québécoise, et de développer leur compétence interculturelle; - o de trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications, de se maintenir en emploi et de participer à part entière au développement économique, social, culturel et politique de la société québécoise. <u>L'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</u> est le cadre de référence commun, propre au Québec, pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des compétences en français des personnes immigrantes. Ces compétences sont réparties entre douze niveaux, de complexité de plus en plus élevée, déterminant ce qu'une personne immigrante adulte peut faire en compréhension de l'oral et de l'écrit et en production orale et écrite. Approche du Français langue d'intégration et de cohésion sociale – L'approche mise de l'avant par le Ministère dans ses services de francisation est que le français est la langue d'intégration. Le terme « français langue d'intégration » a été adopté par le Ministère en 2011 et reflète ses pratiques en matière de francisation depuis sa création. Le français langue d'intégration s'actualise par l'enseignement d'une langue d'usage pratique dont l'apprentissage se fonde sur des références quotidiennes et fait écho à l'environnement linguistique dans lequel baigne l'élève (dans son établissement d'enseignement, au travail, dans la rue, dans les administrations, dans les commerces et les services). – Le français langue d'intégration est avant tout un outil de communication visant à faciliter l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes. La langue enseignée est destinée à devenir la langue courante de l'élève et la langue qui lui permettra de poursuivre ses études, d'intégrer le marché du travail et de participer pleinement au développement de la

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		société québécoise. – Le français est également considéré comme une langue de cohésion sociale dont la maîtrise et l'usage favorisent l'accès aux ressources communes (éducation, travail, culture, services publics, etc.), le développement de liens sociaux nombreux et diversifiés, et le sentiment d'appartenance à la société. – Deux programmes d'études sont élaborés et mis en application pour les deux voies curriculaires : - o clientèle scolarisée, - o clientèle peu scolarisée et peu alphabétisée. Les élèves y sont dirigés à la suite d'une évaluation de positionnement à des fins de classement, basée sur l'Échelle québécoise et en fonction de leur scolarité. Le Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec s'adresse à la clientèle qui a neuf ans et plus de scolarité. Il constitue, avec l'Échelle québécoise, le référentiel commun pour le Ministère et ses partenaires pour l'enseignement du français aux personnes immigrantes et l'évaluation des apprentissages. Le Programme-cadre comporte deux volets libellés comme suit : – Un premier volet décrit, à partir de chaque compétence langagière à acquérir, les contenus de formation en y précisant les domaines d'action et les situations d'apprentissage, les intentions de communication, la structure du message, le lexique, la grammaire, la phonétique et la graphie. – Un second volet présente des repères socioculturels et les valeurs démocratiques de la société québécoise, et décrit la compétence interculturelle que les élèves devront développer durant la formation. – Le Programme-cadre illustre ses applications langagières dans huit domaines d'action. Ceux-ci renvoient aux grands secteurs de la vie sociale dans lesquels se réalisent les différentes interventions pédagogiques. Ces domaines d'action sont : - o éducation, - o vie personnelle, - o consommation et services, - o habitation, - o santé,

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		○ transport et déplacements, ○ monde du travail, ○ culture et médias. – Le matériel didactique <i>Agir pour interagir</i>, diffusé en janvier 2015, s'appuie sur les principes d'une approche par compétences aux fins d'intégration et reflète les orientations générales et didactiques du Programme-cadre. Ses activités conjuguent la compétence langagière, la compétence interculturelle ainsi que les valeurs démocratiques de la société québécoise, contenus prescrits par ce programme, en mettant l'accent sur la tâche à réaliser. L'élève est considéré comme un acteur social qui a à accomplir des tâches langagières dans le contexte le plus réel possible en tenant compte des aspects socioculturels et professionnels ainsi que des valeurs démocratiques qui s'y rattachent. – Les activités décrivent entre autres des réalités autochtones, sensibilisent aux droits des travailleuses et des travailleurs et au développement durable, abordent le principe de tolérance zéro en matière de violence conjugale ou d'homophobie et font connaître les régions du Québec. Le Programme d'intégration sociolinguistique pour les populations immigrantes peu alphabétisées et peu scolarisées qui s'adresse à la clientèle ayant huit ans et moins de scolarité. Les contenus des deux programmes sont offerts par des cours à temps complet et à temps partiel. – Cours réguliers à temps complet : ○ Français pour immigrants adultes (FIA) : programme régulier (pour clientèle scolarisée); 3 cours de 11 semaines à 30 heures par semaine pour une durée totale de 990 heures. Chacun de ces cours comprend 220 heures d'enseignement et 110 heures d'activités de soutien à la francisation : ▪ pour les niveaux 1 à 4 de l'Échelle, les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiers, par l'utilisation d'énoncés simples dans de brefs messages; ▪ pour les niveaux 5 à 7 de l'Échelle, les cours sont axés sur les éléments de communication qui concernent les besoins courants, dans des situations prévisibles ou partiellement prévisibles, sur des thèmes concrets ou des sujets d'intérêt général, par l'utilisation d'énoncés parfois complexes dans des messages ou des textes; ▪ les allocations de participation sont de 115 \$ par semaine pour les personnes de la

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		catégorie économique, sauf pour les gens d'affaires, et les personnes de la catégorie des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable. Elles sont de 30 \$ par semaine pour les personnes de la catégorie du regroupement familial et celles de la sous-catégorie des gens d'affaires. Les allocations de transport correspondent aux coûts de transport en commun de la région ou à un montant équivalent. Les allocations de trajet sont offertes aux élèves qui résident dans des localités où il n'y a pas de transport en commun. Les allocations pour frais de garde remboursent les coûts réels jusqu'à un maximum de 25 \$ par enfant par jour. – Cours adaptés à temps complet : ○ Français pour immigrants peu alphabétisés (FIPA) : programme adapté (clientèle peu scolarisée), 4 cours de 11 semaines à 25 heures par semaine. Chacun de ces cours comprend 220 heures d'enseignement et 55 heures d'activité de soutien à la francisation. Les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiers et concrets. ○ Les allocations de participation sont de 115 \$ par semaine pour les personnes de la catégorie économique, sauf pour les gens d'affaires, et celles de la catégorie des réfugiés et des personnes en situation semblable. Elles sont de 30 \$ par semaine pour les personnes de la catégorie du regroupement familial et celles de la sous-catégorie des gens d'affaires. Les allocations de transport correspondent aux coûts de transport en commun de la région ou à un montant équivalent. Les allocations de trajet sont offertes aux élèves qui résident dans les localités où il n'y a pas de transport en commun. Les allocations pour frais de garde remboursent les coûts réels jusqu'à un maximum de 25 \$ par enfant par jour. – Cours réguliers à temps partiel : ○ Comptent des sessions de 11 semaines (7 semaines durant l'été); ○ 4 blocs de cours de 4, 6, 9 et 12 heures par semaine (automne, hiver, printemps et été); ○ Pour les élèves du temps partiel, des allocations de frais de garde sont disponibles. – Évaluation de compétences langagières acquises durant la formation: ○ À la fin de chaque cours à temps complet ou de chaque bloc de cours à temps partiel. Elle permet d'informer les élèves des progrès accomplis et des défis à venir pour mieux établir les objectifs de la poursuite de la formation; ○ Un bulletin incluant les niveaux de compétences linguistiques atteints est remis. Si l'élève

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		a atteint un niveau 4 ou plus de l'Échelle québécoise en production et compréhension orale, ce bulletin peut être utilisé comme preuve des compétences linguistiques pour présenter une demande de citoyenneté. – Cours spécialisés à temps partiel ○ De durée et d'intensité variables, ils couvrent des niveaux des stades intermédiaire ou avancé; ○ Les cours spécialisés à temps partiel s'adressent à des personnes immigrantes désirant acquérir des compétences langagières propres à leur domaine de formation afin d'intégrer le marché du travail, de progresser en emploi, de poursuivre des études techniques ou professionnelles en français ou de se réorienter professionnellement. ○ Ce sont par des cours de français reliés aux domaines de : ▪ l'administration, du droit et des affaires; ▪ travail des infirmières et des infirmiers; ▪ la santé; ▪ l'ingénierie et des sciences appliquées. Enfin, des cours destinés à des clientèles particulières sont aussi offerts sur une base régulière. Les clientèles visées sont des aides familiales, des parents en milieu scolaire, des personnes isolées, etc. – Cours en milieu de travail à temps partiel : ○ le Ministère s'associe également aux entreprises pour offrir des cours de français en milieu de travail pour joindre les travailleuses et travailleurs; ○ ces cours sont donnés dans les entreprises et sont d'intensité et de durée variables; ○ ils sont en moyenne d'une durée de 11 semaines à raison de quatre à six heures de cours par semaine; ○ en 2015-2016, le Ministère a joint 377 travailleuses et travailleurs dans 11 entreprises. Les cours spécialisés par domaines professionnels et les cours en milieu de travail font partie de la francisation à visée professionnelle. La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>, et sa stratégie d'action 2016-2021 prévoient l'enrichir, afin que les personnes immigrantes puissent acquérir les compétences en français qui permettent d'occuper un emploi correspondant à leur qualification. Il est prévu à la Stratégie d'action :

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		○ d'accroître la gamme de cours de français spécialisés à certains métiers et professions et renforcer leur fonction qualifiante en déterminant les normes liées aux compétences en français des métiers et professions, en adaptant le contenu des cours aux exigences langagières spécifiques et en élaborant des outils d'évaluation et de description des compétences uniformes et fiables; ○ de répondre aux besoins différenciés d'un plus grand nombre de personnes immigrantes en matière de connaissance du français selon les exigences spécifiques du domaine d'emploi visé et de l'employeur, en diversifiant notamment les services de francisation à visée professionnelle offerts à l'étranger et au Québec, en classe et en milieu de travail; ○ de concevoir et mettre en place, de concert avec les partenaires économiques, des formules alliant francisation et expérience en emploi; ○ d'assurer la promotion des services gouvernementaux de francisation. – Cours de français offerts dans les centres d'éducation des adultes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) offerts à temps complet et partiel selon diverses formules et destinées à différentes clientèles : ○ cours du programme de francisation pour les personnes scolarisées : ▪ 4 cours de stade débutant : total 500 heures, ▪ 4 cours stade intermédiaire : total 900 heures; ○ cours du programme de francisation ALPHA pour les personnes peu scolarisées : ▪ 4 cours de stade débutant total 1600 heures ; ○ cours de communication écrite : 320 heures; ○ cours aux parents d'élèves allophones : 4 heures chaque samedi aux parents d'enfants allophones fréquentant le réseau scolaire. – Approche du MEES dans le programme d'étude Francisation de la formation générale des adultes : ○ ce programme a été élaboré à partir du <i>Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec</i>; ○ on y souligne l'importance d'un développement précoce des compétences à l'oral, tout en y arrimant le développement des compétences à l'écrit. Le programme de francisation assure ainsi l'édification d'une assise solide de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit; ○ on y affirme aussi l'importance de l'acquisition des repères culturels et de la sensibilisation des élèves aux valeurs de la société d'accueil;

6. Services de formation langagière – Services en personne		
	Canada	Québec
		○ au stade débutant, le français est un outil de communication fonctionnelle; la compétence langagière est développée dans le cadre de situations de vie prioritaires et prévisibles, comportant des thèmes familiers, et faisant appel à des repères culturels et à l'emploi de stratégies; ○ au stade intermédiaire, l'élève est amené à poursuivre le développement de ses compétences langagières en consolidant sa connaissance du français et sa compétence interculturelle. Pour ce faire, l'adulte est amené à comprendre et produire, par le truchement de différentes intentions de communication, des discours variés, parfois complexes et formels, sur des thèmes concrets ou des sujets d'intérêt général, dans une diversité de situations prévisibles ou partiellement prévisibles, en mobilisant ses différentes ressources (connaissances linguistiques, repères culturels, stratégies, etc.), et ce, de façon plus autonome; ○ ce programme d'études donne accès à une formation qualifiante pouvant octroyer des unités menant à la certification; ○ l'approche du programme d'étude du MEES est fort semblable à celle du français langue d'intégration et de cohésion sociale adoptée par le Ministère. Elles ont les mêmes visées, préconisent sensiblement les mêmes stratégies d'enseignement et s'appuient sur les mêmes normes de compétence langagière.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Des services à l'aéroport sont aussi offerts par le YMCA qui agit comme mandataire du Ministère pour les personnes réfugiées. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (aide financière de dernier recours) Organismes communautaires et villes d'accueil.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personne réfugiée prise en charge par l'État : une personne qui se trouve à l'extérieur du Canada, qui a été sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre-frontières) ou comme personne de pays source (avant l'abrogation de cette catégorie en octobre 2011) par le gouvernement du Canada. Sont reçues par l'Équipe d'accueil à l'aéroport, les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : – personnes réfugiées prises en charge par l'État, – personnes réfugiées parrainées, – personnes réfugiées en transit. <u>Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et aide financière – Programme Réussir l'intégration</u> (volet 2) : – est admissible, une personne réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontières (RC1, RC5, RS1, RS5, RA5) prise en charge par l'État. Avec l'accord des autorités du Ministère, une personne sélectionnée à l'étranger dont le Certificat de sélection du Québec porte le code H3, qui est résidente permanente ou titulaire d'un permis de séjour temporaire. Il n'y a aucune restriction d'âge pour l'aide financière; – durée : de l'arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau jusqu'à 12 mois suivant son arrivée Pour les années 2 à 5, les personnes ont accès aux services décrits aux sections 2 et 3 du

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		présent tableau (Information, orientation et soutien – Services en ligne et services individuels). <u>Aide financière de dernier recours :</u> – une personne née hors Canada qui décide d'immigrer au Canada peut être admissible à une aide financière en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles; ○ pour être admissible à une aide financière, une personne immigrante doit être, selon le cas : ▪ citoyenne canadienne au sens de la Loi sur la citoyenneté, ▪ résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.1 à 2.9.4), ▪ une personne à qui l'asile est conféré au Canada conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.7); ○ contrairement aux personnes de la catégorie de l'immigration économique, les personnes réfugiées ne sont pas réputées posséder à leur arrivée au Canada un montant d'avoir liquide. Elles n'ont donc pas de délai de 90 jours avant de pouvoir obtenir l'aide financière de dernier recours; ○ comme tout autre citoyenne ou citoyen canadien, pour avoir droit à l'aide financière de dernier recours du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale, la personne réfugiée doit répondre aux critères d'admissibilité fixés par la <i>Loi sur l'aide aux personnes et aux familles</i> et le <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>, notamment : ▪ démontrer que ses ressources (argent, biens, gains, avantages et revenus) sont égales ou inférieures aux montants fixés par règlement et, ▪ résider au Québec et, ▪ être un adulte âgé de 18 ans et plus ou, si la personne est âgée de moins de 18 ans, être ou avoir été marié ou être parent d'un enfant à charge.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Description générale des programmes ou services		Adaptation des services dans le cadre de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes^o: – Dans le cadre de l'accueil massif de personnes réfugiées syriennes, plusieurs mesures ont été mises en place afin de faciliter leur accueil, leur installation et leur intégration, et ce, dans les différents volets de l'offre de services aux personnes réfugiées prises en charge par l'État. Cette information est réunie au point 7 a) et intégrée sous les différentes sous-sections suivantes. Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province : – accueillir et prendre en charge les personnes réfugiées à destination du Québec ou en transit, jusqu'à leur destination finale; – le YMCA offre, au besoin : - o un fauteuil roulant et de l'accompagnement aux personnes à mobilité réduite, - o de l'accompagnement pour un mineur jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par les parents; – faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC; – leur remettre les vêtements d'hiver (du 15 octobre au 14 avril); – voir à leur correspondance vers la ville de destination finale; – mise en place d'un Centre de bienvenue du mois de décembre 2015 à la fin du mois de février 2016 afin d'assurer l'accueil d'un nombre important de personnes réfugiées syriennes. Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières – Programme <i>Réussir l'intégration</i> : – faciliter l'installation des personnes, les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise;

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– Se concerter avec différents ministères et organismes, municipalités, partenaires communautaires, organismes de parrainage et du gouvernement fédéral dans le cadre de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes. Aide financière : – fournir aux personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières prises en charge par l'État les biens et services essentiels à leur installation.
Volume de clientèle		Ont eu accès aux services de l'Équipe d'accueil à l'aéroport en 2015-2016 : – 5 305 personnes réfugiées, dont 1 716 prises en charge par l'État, 3 024 parrainées, 494 personnes à charge de personnes reconnues réfugiées sur place et 71 personnes en transit vers d'autres provinces.
Description des activités offertes		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province : – recevoir les avis d'arrivée (NAT), analyser les données et préparer, en fonction de chaque particularité des groupes, la logistique d'accueil. Analyser les coûts de transport, repas, hébergement, de manière à trouver l'option la plus avantageuse; – accompagner les personnes réfugiées dès la sortie de l'avion;

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC et voir à la correspondance vers la ville de destination finale; – remettre aux personnes réfugiées prises en charge par l'État et à celles en transit les vêtements d'hiver (15 octobre au 14 avril) et voir à leur correspondance vers la ville de destination finale; – remettre aux personnes réfugiées prises en charge par l'État une boîte à lunch pour consommation pendant leur voyage vers la ville de destination finale; – remettre à chaque personne les documents requis : - o lettre de bienvenue sous la signature de la ministre (traduite en népal, arabe, espagnol, anglais et dari), - o signet sur les valeurs de la société québécoise, - o information sur les cours de français offerts gratuitement aux personnes réfugiées, - o lettre d'information aux réfugiés (disponible en français, anglais, arabe, espagnol et népalais), - o Charte québécoise des droits et libertés de la personne, - o originaux du certificat de sélection du Québec (CSQ), - o remise de l'argent de poche, - o copies certifiées conformes du CSQ et de la confirmation de la résidence permanente. Adaptation des services dans le cadre de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes Un comité piloté par l'Organisation de la sécurité civile du Québec a été mis en place afin de coordonner les efforts du gouvernement du Québec en vue d'un accueil massif. Plusieurs scénarios ont été explorés dans l'attente de la décision finale de l'accueil au Centre de bienvenue. Cette préparation a nécessité de nombreuses rencontres des différentes parties prenantes, notamment le ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Société d'habitation du Québec, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. De nombreuses rencontres ont aussi été tenues avec les groupes de parrainage et les organismes d'accueil, d'installation et d'intégration. De plus, le gouvernement du Québec était présent au centre opérationnel mis sur pied à Ottawa dans le cadre de cette opération d'accueil.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		Services d'accueil et d'installation et d'intégration offerts par des organismes communautaires : – accueillir à destination finale des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État; – les villes de destination sont : Gatineau, Longueuil, Saint-Hyacinthe, Granby, Sherbrooke, Victoriaville, Drummondville, Québec, Trois-Rivières, Joliette, Laval, Saint-Jérôme et Montréal; – pendant l'hébergement temporaire : ○ information sur les démarches à effectuer pendant les premiers jours et sur l'aide financière; ○ présentation du service d'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées; ○ prise de rendez-vous pour l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées (évaluation offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux), organisation du transport avec la présence d'un accompagnateur si nécessaire; ○ soutien pour : ▪ l'ouverture d'un compte à une institution financière, ▪ la demande d'assistance emploi, ▪ la prise de photos et les démarches pour l'obtention d'une carte d'assurance maladie du Québec, ▪ la demande d'un numéro d'assurance sociale, ▪ la demande de la carte de résidence permanente, ▪ la recherche d'un logement, ▪ la remise d'articles de dépannage ou de premiers soins au besoin, ▪ les déplacements essentiels liés aux premières démarches d'installation; – À l'emménagement : ○ réception des meubles et des électroménagers et assemblage, au besoin; ○ installation des accessoires et rangement des articles et produits ménagers aux endroits appropriés; ○ présentation des caractéristiques du logement (p. ex. : conseils de sécurité, chauffage,

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		interphone de l'appartement, clefs, fonctionnement des électroménagers); ○ identification d'une buanderie à proximité du logement, le cas échéant; — Après l'emménagement : ○ inscription des enfants à l'école; ○ accompagnement pour l'achat des produits alimentaires de base et l'achat de vêtements; ○ inscription aux cours de français et aux autres services d'intégration; ○ aide pour remplir les formulaires (allocations familiales du Québec, prestations fiscales du Canada, prestation universelle pour la garde des enfants, remboursement de la TPS, etc.); ○ suivis. Cette liste n'est pas exhaustive et l'ordre des interventions est donné à titre indicatif. L'état de santé des personnes à leur arrivée pourrait, p. ex., retarder certaines démarches. Adaptation des services dans le cadre de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes L'arrivée massive de personnes réfugiées syriennes a nécessité la mise en place de mesures particulières. Ainsi, les organismes d'accueil, d'installation et d'intégration ont reçu un financement supplémentaire pour coordonner la recherche de logement et pour préparer le milieu à l'arrivée d'un grand nombre de personnes syriennes. Afin de permettre aux personnes réfugiées syriennes de débiter rapidement des cours de français, le Ministère a procédé à des achats de groupes auprès de différentes commissions scolaires ce qui a permis d'augmenter rapidement l'offre de services. Aide financière L'aide financière permettant de rembourser le coût des biens et services nécessaires à la réalisation des activités prévues au volet 2B, laquelle est établie selon le nombre de personnes, adulte ou enfant, et le coût historique moyen de l'aide matérielle. Les montants de l'aide matérielle sont indexés annuellement selon le taux de variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– Accueil au point d'entrée : ○ hébergement et boîte à lunch au besoin, ○ transport entre l'aéroport et la ville de destination au Québec, ○ vêtements d'hiver, au besoin, distribués entre le 15 octobre et le 15 avril; – Accueil dans la ville de destination : ○ hébergement temporaire pendant la période de recherche de logement, ○ aide matérielle pour couvrir les imprévus durant l'hébergement temporaire, ○ aide matérielle couvrant les frais pour la photographie requise pour l'obtention de la carte d'assurance maladie, ○ aide matérielle couvrant les services d'un interprète, s'il y a lieu, dans le cadre des premières démarches d'installation, ○ aide matérielle pour l'achat de vêtements de base et d'hiver, s'il y a lieu, ○ aide matérielle pour l'acquisition de produits alimentaires de base et pour l'achat d'articles ménagers et de meubles, ○ aide matérielle couvrant les frais d'ouverture de dossier du fournisseur d'électricité selon les tarifs en vigueur, ○ aide matérielle pour les frais scolaires versée par le Ministère lorsque l'aide n'est pas versée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; – Dépenses exceptionnelles : ○ aide matérielle pour certaines dépenses d'urgence non prévues et jugées essentielles au bien-être de la personne. Une partie de l'aide matérielle est remise à la personne réfugiée à son arrivée selon les montants prévus. Exception : Les biens et les services ne doivent pas être couverts par les programmes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou d'un autre ministère. <i>Adaptation des services dans le cadre de l'opération d'accueil des personnes réfugiées syriennes</i> Compte tenu des nombreuses démarches réalisées au Centre de bienvenue, toutes les personnes réfugiées syriennes ont été hébergées à l'hôtel avant d'être dirigées vers leur ville de destination.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale offre l'aide financière de dernier recours. En plus de la prestation de base offerte à l'adulte seul ou à la famille admissible au <i>Programme d'aide sociale</i>, il est possible d'avoir accès à des prestations spéciales, prévues au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>. Il s'agit d'un montant qui sert à couvrir certains besoins particuliers (p. ex. : l'achat de lunettes) ou répondre à une situation particulière (p. ex. : des dommages à la suite d'un incendie). — Il existe plusieurs prestations spéciales notamment pour : ○ Soins de santé : ▪ services dentaires, ▪ chaussures orthopédiques et orthèses plantaires, ▪ équipements et accessoires pour préserver la santé et la sécurité (p. ex. : prothèses, orthèses, barres de bain, pansements, etc.), ▪ transports médicaux et frais de séjour, ▪ besoins particuliers liés à la santé (p. ex. : personnes diabétiques); ○ Frais scolaires : ▪ prestation pour aider à payer les frais occasionnés par la rentrée scolaire d'enfants; ○ Frais funéraires : ▪ remboursement d'un montant maximal du coût des frais funéraires d'une personne décédée; ○ Grossesse : ▪ prestation de 55 \$ par mois pour aider à se procurer les aliments nécessaires pendant la grossesse; ○ Allaitement : ▪ prestation de 55 \$ par mois jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an; ○ Achat de préparations lactées; ○ Autres prestations spéciales : ▪ prestation pour aider à payer des frais occasionnés par des situations difficiles (p. ex. : décès, incendie, sinistre, déménagement pour des raisons de santé, etc.).

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		La Société d'habitation du Québec et Revenu Québec offrent le Programme d'allocation-logement : – permet d'aider notamment les personnes faisant partie d'un ménage à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à se loger; – l'allocation peut atteindre 80 \$ par mois. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur finance des intervenantes et intervenants scolaires en milieu communautaire pour le soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille. Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre l'évaluation du bien-être et l'état de la santé physique aux personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – ministère de la Santé et des Services sociaux pour favoriser la francisation et l'intégration des immigrants).

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé		
	Canada	Québec
Autorité responsable		– Depuis le 1^{er} mai 1997, le Québec est maître d'œuvre du programme de parrainage collectif sur son territoire. C'est pourquoi, il détermine les conditions pour parrainer, traite les demandes d'engagement et en assure le suivi. Cependant c'est le gouvernement fédéral qui a la responsabilité de déterminer si un ressortissant étranger est une personne réfugiée au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) et quelles sont les personnes en situation semblable qui ont besoin de sa protection. – Le parrainage peut être souscrit par un groupe de deux à cinq personnes, une personne morale, ou un groupe composé d'un résident du Québec et d'une personne morale (formule mixte). – Les personnes morales qui ont acquis une certaine expérience de parrainage peuvent signer une entente-cadre de parrainage avec le Ministère, mais n'y sont pas tenues sur le plan réglementaire. Les personnes morales signataires d'ententes-cadre peuvent parrainer des personnes réfugiées directement, ou indirectement par l'intermédiaire de groupes de prise en charge. N. B. : Un groupe de prise en charge est un groupe formé de cinq résidents du Québec ou une personne morale, dûment désignés par l'organisme, vivant dans la ville ou la localité d'accueil prévue qui signent un engagement de parrainage collectif en bénéficiant de la caution du signataire d'entente-cadre. – Au total, sept organismes québécois sont signataires d'une entente-cadre de parrainage avec le Ministère. Plusieurs autres corporations souscrivent aussi des engagements dans le cadre du programme, mais sans une entente-cadre.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personne réfugiée parrainée : une personne admise au Québec dans le cadre du Programme de parrainage collectif du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre frontières), ou de pays d'accueil par le gouvernement du Canada. Ce programme permet à des organismes (personnes morales), à des groupes de deux à cinq personnes ou à un groupe formé d'une personne morale et d'un résident du Québec de manifester leur solidarité à l'égard de ces personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada, en s'engageant à subvenir à leurs besoins essentiels pendant une période déterminée tout en facilitant leur intégration au Québec. Mêmes clientèles admissibles qu'IRCC puisque c'est le Canada qui détermine qui correspond à la définition de réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, et aux exigences de la catégorie de personne de pays d'accueil. Les personnes réfugiées parrainées sont soumises à la sélection du Québec. L'exercice de sélection repose sur l'appréciation du degré de détresse du ressortissant étranger et de sa capacité d'intégration à la collectivité québécoise.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
Description générale des programmes ou services		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées parrainées : L'Équipe d'accueil à l'aéroport assure l'accueil des personnes réfugiées faisant l'objet d'un parrainage collectif à leur arrivée à l'aéroport.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé		
	Canada	Québec
		Responsabilité des groupes parrains – La responsabilité des groupes parrains est morale et financière. D'une part, subvenir, durant toute la durée de l'engagement, aux besoins essentiels de la personne parrainée et des membres de sa famille qui l'accompagnent. D'autre part, faciliter leur établissement en leur offrant un soutien moral, en les aidant, dans leur apprentissage du français, dans leur recherche d'emploi et en contribuant à leur intégration à la vie québécoise. – Les signataires d'entente-cadre sont invités à participer au programme d'aide conjointe dans la mesure de leurs capacités (programme d'aide conjointe : mêmes définition et conditions qu'IRCC).
Volume de clientèle		– En 2015, le Québec a accueilli 7 610 personnes réfugiées ou en situation semblable, dont : - o 4 600 ont été sélectionnées à l'étranger; - o 3 010 ont été reconnues sur place. – En 2015-2016, 5 305 personnes réfugiées ont eu accès aux services de l'Équipe d'accueil à l'aéroport dont 3 024 personnes réfugiées parrainées.
Description des activités offertes		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées parrainées : – planifier l'accueil et l'accompagnement des personnes réfugiées depuis les douanes jusqu'au transporteur qui les mènera à leur destination finale au Québec, vers une autre destination canadienne ou auprès de leur groupe parrain; – accueillir dans leur langue, dans la mesure du possible, les personnes réfugiées qui ne connaissent pas le français; – accompagner les personnes réfugiées afin qu'elles s'acquittent des procédures douanières; – aider les personnes réfugiées à récupérer leurs bagages;

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé		
	Canada	Québec
		– remettre à chaque personne les documents requis : - o lettre de bienvenue sous la signature de la ministre, - o signet sur la séance <i>Premières démarches d'installation</i> et sur la session <i>Objectif intégration</i>, - o information sur les cours de français offerts gratuitement aux personnes réfugiées, - o information sur l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique, - o document d'information spécifique pour les personnes réfugiées parrainées, - o Charte québécoise des droits et libertés de la personne, - o copies originales du Certificat de sélection du Québec, outils essentiels afin d'organiser les démarches. Responsabilité des groupes parrains – Sur le plan financier, le parrain doit assumer (durant toute la période prévue de l'engagement qu'il a signé) : - o le coût d'installation et d'établissement au Québec du parrainé et des membres de sa famille y inclus les frais de logement, d'ameublement, de déplacement, de nourriture et d'habillement; - o les déboursés engagés pour des soins, des services de santé et des médicaments nécessaires, non couverts ou non remboursés par un régime d'assurance publique; - o les coûts relatifs aux démarches ou à la préparation requise pour favoriser l'insertion en emploi ou la recherche d'emploi qui ne sont pas couverts par un programme gouvernemental. – Le parrain s'engage aussi, envers son parrainé et sa famille, à : - o faciliter leur établissement; - o les aider dans l'apprentissage du français; - o les soutenir dans leur recherche d'emploi; - o contribuer à leur intégration à la vie québécoise. – L'engagement est normalement d'une durée d'un an. Toutefois, il peut être de trois ans si, selon l'appréciation faite par le Ministère, la personne parrainée peut s'intégrer à la collectivité québécoise, mais qu'elle n'est pas en mesure de s'intégrer au marché du travail et que sa

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
		sécurité physique n'est pas menacée là où elle se trouve. Les règles d'IRCC sont identiques à celles du Ministère. S. O.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger		
Description générale		Annonce du gouvernement du Québec concernant l'accueil de 7 300 personnes réfugiées en 2015 et 2016 Le 7 septembre 2015, le gouvernement du Québec s'est engagé à accueillir, au total, 7 300 personnes réfugiées syriennes en 2015 et 2016. De ces personnes, 5 500 personnes seraient parrainées par des groupes parrains et 1 800 seraient prises en charge par l'État.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger		
Volume de clientèle		Au 31 mars 2016, le Québec avait accueilli 5 332 personnes réfugiées syriennes, dont 4 445 parrainées par des groupes parrains et 887 prises en charge par l'État. Des 5 332 personnes, 48 % (2 566) sont des femmes et 34 % sont âgées de 17 ans et moins. Au 31 mars 2016, 1 322 personnes avaient participé à un cours de français, dont 75 % à temps complet.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger

--	--	--

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger		
Description des activités offertes		Accueil, installation et intégration Dans le contexte de l'arrivée massive des personnes réfugiées syriennes, afin d'assurer le bon déroulement des opérations, l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) a coordonné les efforts déployés par tous les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. La création de concert avec le gouvernement fédéral du Centre de bienvenue près de l'Aéroport Montréal-Trudeau pour l'accueil massif de personnes réfugiées syriennes a permis d'apporter des ajustements au processus habituel d'accueil et d'installation afin de réaliser les nombreuses démarches de façon efficiente malgré le nombre important d'arrivées. Dès leur arrivée au Centre de bienvenue, les personnes réfugiées ont reçu : – Le Certificat de sélection du Québec par le personnel du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion afin qu'elles puissent bénéficier de tous les services auxquels elles ont droit en tant que résidentes permanentes au Québec; – Divers documents tels une lettre de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion leur souhaitant la bienvenue, un feuillet d'information sur le Québec et les étapes d'intégration de la personne parrainée (aussi traduit en arabe), un feuillet d'information sur les services de francisation, un dépliant sur les valeurs communes (aussi traduit en arabe), un document produit et mis à jour par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rappelant que la personne réfugiée doit passer un bilan de santé; – Un numéro temporaire pour l'inscription au régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ); – Un numéro d'assurance sociale (NAS) émis par Service Canada; – Des vêtements et des bottes d'hiver ainsi qu'un feuillet d'information qui explique toutes les formalités d'immigration incluant les prochaines étapes de leur réinstallation remis par la Croix-Rouge avec l'aide d'interprètes. Les personnes réfugiées parrainées, ont été accompagnées vers le centre administratif adjacent au Centre de bienvenue afin qu'elles soient accueillies et prises en charge par leurs parrains. Quant aux personnes réfugiées prises en charge par l'État, une fois les formalités respectées, elles ont été conduites vers un hébergement temporaire avant le transport dans leur ville d'accueil.

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger		
		Une entente a été conclue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec afin de lui permettre d'assurer l'accueil et l'accompagnement des personnes réfugiées syriennes prises en charge par l'État, leur transport du Centre de bienvenue vers le lieu de destination, ainsi que leur hébergement temporaire. Les personnes réfugiées syriennes prises en charge par l'État se sont établies dans les treize villes de destination où des services spécifiques sont prévus pour ces personnes. Dans le contexte de l'arrivée massive de personnes réfugiées syriennes, le gouvernement du Québec a également adapté plusieurs de ses services. Le gouvernement a notamment pris des mesures pour réaliser rapidement l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique. La mise en œuvre du Plan ministériel pour l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées en situation d'arrivées massives a permis l'obtention d'un premier rendez-vous pour l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique à presque la totalité des personnes réfugiées syriennes à l'intérieur de la période prévue de 72 heures. La majorité des personnes réfugiées syriennes ont également été vaccinées contre la grippe. Pour répondre rapidement aux besoins de francisation, plusieurs mesures ont été mises en œuvre. De nouvelles ententes avec les commissions scolaires ont été signées pour offrir rapidement des cours de français aux personnes réfugiées syriennes. De plus, une formation a été offerte au personnel enseignant pour la prise en compte des particularités et de la diversité des personnes réfugiées syriennes dans la prestation des services de francisation. Pour faciliter l'inscription des enfants syriens dans les écoles, des mesures particulières ont été mises en place par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, notamment : – Désignation d'une personne-ressource par commission scolaire et par organisme pour faciliter la concertation; – Soutien aux organismes de parrainage pour les services de tutorat offerts aux jeunes et aux parents; – Infoparents : feuillet d'information à l'intention des parents syriens (traduit en arabe, arménien et anglais) remis au Centre de bienvenue ou à l'aéroport; – Guide d'information à l'intention des organismes de parrainage sur le système scolaire québécois de même que sur l'inscription et l'organisation des services aux commissions scolaires; – Planification d'une offre de formation destinée au personnel scolaire et adaptée au contexte de

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger		
		l'accueil et de l'intégration des personnes réfugiées d'origine syrienne. Le ministère de la Famille a facilité l'accès à l'information pour les organismes de parrainage et les organismes communautaire concernant les places non-occupées en services de garde subventionnés, notamment en milieu familial, les activités de halte-garderie communautaires et les programmes et services de son ministère. Les organismes communautaires de soutien à l'installation et d'intégration des personnes réfugiées prises en charge par l'État ont reçu un financement supplémentaire pour : – Réaliser les activités pour l'accueil, l'installation et l'intégration des personnes réfugiées syriennes prises en charge par l'État qui s'ajoutent aux cibles d'accueil des autres personnes réfugiées prises en charge par l'État; – Doter un poste pour coordonner l'installation et l'intégration des personnes réfugiées syriennes et intervenir auprès de la collectivité d'accueil afin de s'assurer qu'elle soit inclusive en : - o sensibilisant le milieu aux réalités des personnes réfugiées syriennes, notamment les personnes réfugiées de minorités sexuelles, - o luttant contre les préjugés ou stéréotypes à l'égard de ces personnes afin de prévenir des comportements discriminatoires, - o favorisant la mise en place de services adaptés, - o réalisant des jumelages interculturels entre des familles québécoises et syriennes; – Coordonner et développer les ressources en interprétariat pour les personnes réfugiées syriennes; – Coordonner et gérer la recherche de logement pour les personnes réfugiées syriennes. Certains de ces organismes ont également reçu une compensation pour réaliser les activités d'accueil, d'installation ou d'intégration de personnes réfugiées syriennes prises en charge par l'État pendant la période des fêtes. La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes a obtenu un soutien financier supplémentaire du Ministère pour la réalisation d'activités de formation et de soutien à des agentes et agents de médiation interculturelle dans le cadre de l'accueil, de l'installation et de l'intégration des personnes réfugiées syriennes prises en charge par l'État. Le recours à d'autres services a aussi été simplifié afin de faciliter les démarches des personnes réfugiées. À titre d'exemple, un processus accéléré a été élaboré pour le soutien aux enfants. Des activités de jumelage ont été organisées par la Chambre de commerce du Montréal

7. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
c. Opération spéciale d'accueil des personnes réfugiées syriennes sélectionnées à l'étranger		
		métropolitain, des organismes communautaires, la Ville de Montréal et Emploi-Québec pour favoriser le réseautage de la main-d'œuvre syrienne et des employeurs. Un outil informatique a aussi été élaboré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour consolider, traiter et apparier les offres d'emploi des entreprises pour les personnes réfugiées syriennes. De plus, le Ministère a mis en place une ligne téléphonique d'aide (1-844-307-AIDE) pour les personnes réfugiées et pour les groupes parrains qui ont besoin d'un soutien pour respecter leur engagement.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi-Québec) Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personnes immigrantes nouvellement arrivées (soit pendant leurs cinq premières années de leur résidence au Québec).
Description générale des programmes ou services		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) : – Le dispositif de services intégrés vise à mieux coordonner les interventions entre les deux ministères afin d'éviter les ruptures et les chevauchements de services destinés aux personnes immigrantes nouvellement arrivées et, conséquemment, accélérer leur intégration socioprofessionnelle et hausser leur taux d'emploi. Emploi-Québec – Services d'intégration au marché du travail : – Détermination des besoins en matière d'employabilité; – Définition des priorités d'intervention et des moyens à convenir dans un plan d'intervention personnalisé ayant pour objectif une insertion en emploi; – Admissibilité aux mesures actives et aux programmes d'emploi : service d'aide à l'emploi, mesure de formation, projet de préparation à l'emploi, subvention salariale, soutien au travail autonome, contrat d'intégration en emploi, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP), etc.; – Partenariats avec plusieurs organismes afin d'atténuer les principaux obstacles à l'insertion en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées. N. B. : Sauf pour certains aspects liés à l'apprentissage de la langue française, les services d'emploi offerts à la clientèle immigrante ne diffèrent pas des services accessibles à toutes les personnes qui entreprennent une démarche afin d'intégrer ou réintégrer le marché du travail. En outre, grâce à la mise en place du Dispositif de services intégrés, Emploi-Québec offre des services d'emploi à un grand nombre de personnes nouvellement arrivées.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés : – Nouvelles approches mises en place par la majorité des organismes de réglementation: ○ services d'évaluation et de soutien durant le processus de reconnaissance des acquis et des compétences devant mener à une certification professionnelle ou un droit de pratique reconnu; – Programme de subvention permettant de soutenir les ordres professionnels : ○ mise en place de projets visant à mieux informer les personnes immigrantes (au Québec et à l'étranger) des conditions d'accès à leur profession; ○ conception d'outils d'évaluation des compétences; ○ améliorer l'accès à la formation d'appoint; ○ projet Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Emploi-Québec et Investissement Québec – Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) – Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), financé en partie grâce aux revenus générés par le Programme des immigrants investisseurs, vise à inciter les entreprises du Québec à embaucher des personnes immigrantes et des minorités visibles et à faciliter leur insertion professionnelle. – Afin de contrer le manque d'expérience au travail, le PRIIME permet à sa clientèle, par une aide financière pouvant couvrir une partie du salaire, d'obtenir un premier emploi dans son domaine de compétence. Emploi-Québec, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion et les ordres professionnels participants – Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (Projet IPOP) Le Projet IPOP pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel est offert depuis janvier 2010 par Emploi-Québec, en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion et les ordres professionnels participants. Il facilite l'acquisition d'une première expérience de travail aux professionnelles et professionnels formés à l'étranger qui viennent d'obtenir un permis d'exercice au Québec.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> et sa stratégie d'action 2016-2021 contiennent une série d'engagements pour faciliter et accélérer l'insertion professionnelle des personnes immigrantes, notamment : – le renforcement des possibilités d'amorcer depuis l'étranger les démarches d'insertion professionnelle; – l'accélération du processus de reconnaissance des compétences pour que les personnes immigrantes puissent occuper des emplois à la hauteur de leurs compétences; – l'enrichissement et la diversification de l'offre de services de francisation à visée professionnelle permettant l'acquisition des compétences en français qui permettent d'occuper un emploi correspondant à leur qualification; – la mise en place d'une nouvelle stratégie de services de participation et d'inclusion axés sur les profils et les besoins des personnes immigrantes; – la mobilisation des acteurs socioéconomiques et du milieu des affaires dans le déploiement de programmes de mentorat, de maillage professionnel et de réseautage et à la mise en place de pratiques de gestion des ressources humaines inclusives.
Volume de clientèle		Services publics d'emploi (Emploi-Québec) : – 61 897 (2015-2016) personnes immigrantes ont eu accès à des interventions des services publics d'emploi; de ce nombre, 25 463 (2015-2016) étaient des personnes nouvellement arrivées. Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) : – 1 189 personnes en 2015-2016, dont 44,5 % de femmes. Ententes avec les ordres professionnels : – Le Ministère a signé des ententes avec près d'une trentaine d'ordres professionnels. Elles ont permis d'améliorer le processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger. Dans le réseau du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) : – Formation professionnelle prescrite par les ordres professionnels (2015-2016) : 218; – Formation technique prescrite par les ordres professionnels (2015-2016) : 655.

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) – Objectifs du dispositif : ○ accélérer l'intégration en emploi et augmenter le taux d'emploi; ○ assurer une meilleure coordination des interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées afin d'éviter les doublons et les ruptures de services; ○ mieux définir les rôles et responsabilités de chacun (ministères et partenaires concernés) en matière de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes; ○ définir un cheminement optimal pour les personnes nouvellement arrivées afin de simplifier et d'accélérer les démarches; ○ favoriser la complémentarité entre les interventions du Ministère et d'Emploi-Québec auprès des entreprises par la mise en place d'un cheminement des demandes des entreprises entre les deux ministères. – Les travaux du dispositif ont notamment permis de mettre en œuvre les éléments suivants : ○ une stratégie de diffusion de l'information a été élaborée afin de s'assurer que la clientèle reçoive le message approprié au moment opportun de sa démarche, en encourageant la mise en mouvement le plus rapidement possible de l'étranger dès l'obtention du Certificat de sélection du Québec; ○ des aide-mémoires pour la clientèle tant à l'étranger que celle au Québec ont été produits pour mieux encadrer la démarche de la personne immigrante en l'informant des principales étapes à franchir pour son intégration socioprofessionnelle au Québec; ○ une cartographie détaillée du cheminement optimal pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées en fonction de leur profil a été développée. Celle-ci favorisera un meilleur accès aux services mis à leur disposition pour faciliter leur intégration : ▪ en appui au cheminement optimal, la session <i>Objectif Intégration</i> est préalable aux services d'Emploi-Québec; ○ information à plusieurs points d'entrée au Canada pour les personnes se dirigeant au Québec sur les services disponibles; ○ à la suite de la session <i>Objectif Intégration</i>, la personne est dirigée rapidement vers Emploi-Québec (soit au centre local d'emploi soit à une ressource externe œuvrant en employabilité) afin de la soutenir en fonction de son besoin, ce qui a pour effet d'accélérer

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		son processus d'intégration; - o outil de référence (plan d'action) qui permet aux divers intervenants de connaître les étapes déjà complétées; - o trousse d'outils pour les entreprises en matière de gestion de la diversité, notamment, cheminement optimal de la demande des entreprises. Emploi-Québec – Services d'intégration au marché du travail – Chaque personne immigrante qui utilise les services publics d'emploi peut, si ses compétences linguistiques le lui permettent: - o obtenir une évaluation de ses besoins en matière d'employabilité; - o établir, avec l'aide professionnelle du personnel de son centre local d'emploi ou de son organisme en employabilité de Montréal au service des nouveaux arrivants, son objectif professionnel (c'est-à-dire un plan d'intervention personnalisé sur l'actualisation de ses connaissances et compétences); - o atteindre, à terme, un niveau de compétitivité comparable aux autres personnes à la recherche d'un emploi satisfaisant dans le secteur d'activité recherché. – Dans les aspects reliés au développement de l'employabilité, les services publics d'emploi offrent des activités qui tiennent compte des particularités des personnes formées à l'étranger. Parfois, afin d'exercer leur travail, ces personnes doivent obtenir des reconnaissances professionnelles leur permettant d'exercer une profession ou un métier réglementé. Emploi-Québec – Instrumentation en employabilité – Les personnes immigrantes ont droit aux mêmes services que l'ensemble des chercheurs d'emploi : - o accessibilité à l'information sur le marché du travail (offres d'emploi, conditions du marché, etc.); - o acquisition de techniques de recherche d'emploi; - o entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi permettant d'évaluer des compétences de la personne et identifier ses besoins afin d'intervenir pour favoriser son intégration ou sa réintégration en emploi. – En outre, une offre de service adaptée pour répondre à la spécificité des besoins de la clientèle immigrante est disponible (PRIIME, IPOP, Québec Pluriel etc.). – Des projets de formation en cours d'emploi complètent les interventions des services publics

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		d'emploi offertes pour répondre à des besoins d'amélioration linguistique ou technique. <u>Faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés</u> – Le gouvernement du Québec, les organismes qui réglementent les professions et les métiers, le réseau de l'éducation et l'ensemble des acteurs du marché du travail, notamment les employeurs participent aux processus de reconnaissance des compétences. – Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et ses partenaires travaillent à faciliter la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles trouvent un emploi à la hauteur de leurs compétences. Il contribue aussi à informer les candidates et candidats à l'immigration au sujet des conditions d'exercice des professions et des métiers réglementés au Québec. – Le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, constitué au cours de l'automne 2014, réunit les principaux ministères et organismes qui jouent un rôle dans les processus de reconnaissance des compétences. Il a pour mandat d'améliorer et d'accélérer les processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger en favorisant la synergie et l'efficacité gouvernementale afin de faciliter leur intégration professionnelle. – Rattaché à l'Office des professions du Québec, le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles, institué en 2009, a pour mission de s'assurer de l'accès équitable, efficace et efficient aux professions régies par un ordre professionnel. Présidé par l'Office des professions du Québec, le Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages a été mis en place en 2010 afin de favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement, les ordres professionnels et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Qualification Montréal est un guichet intersectoriel qui a pour mission principale d'accueillir et d'informer les éventuels candidates et candidats sur les services de reconnaissance des acquis offerts dans les cégeps et les commissions scolaires de Montréal et de les orienter rapidement vers le bon endroit en fonction de leurs besoins de qualification et de diplomation. – Interventions du Ministère auprès des organismes de réglementation : ○ Développement de nouvelles approches, mesures et outils mis en place par la majorité des organismes de réglementation pour réaliser une évaluation plus juste des dossiers de compétence : ▪ faciliter l'apprentissage de la langue française;

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		▪ réduire, en continu, les obstacles en matière de reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger; ▪ tenir compte dans les prescriptions de formation émises par ces organismes, selon le niveau de compétences à actualiser, des capacités établies par les fournisseurs de formation et du temps requis pour les réaliser dans un contexte adapté aux exigences d'une insertion rapide en emploi. – Programme <u>Accès aux ordres professionnels</u> : ○ Vise à encourager la mise en place de nouvelles approches pour que les personnes formées à l'étranger puissent contribuer à l'économie du Québec en occupant des emplois à la mesure de leurs compétences; ○ Les ententes signées en vertu de ce programme avec une trentaine d'ordres professionnels ont permis d'améliorer le processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger; ○ Ces projets visent les objectifs suivants : ▪ améliorer la qualité de l'information destinée aux personnes immigrantes sur l'accès aux professions et métiers réglementés au Québec; ▪ améliorer le processus de reconnaissance des compétences, par la conception d'outils de préparation aux examens, d'évaluation et de reconnaissance des compétences; ▪ améliorer l'accès à la formation d'appoint, par la conception de formations destinées aux personnes formées à l'étranger et de formations en français liées à l'exercice de la profession. – Interventions d'Emploi-Québec favorisant l'intégration en emploi des personnes immigrantes : Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) : ○ Offert depuis 2010 par Emploi-Québec en collaboration avec le Ministère et les ordres professionnels participants; ○ S'adresse aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer au Québec une profession régie par un ordre professionnel. Pour y participer, les personnes doivent être titulaires d'une autorisation légale d'exercice au Québec et être référées par leur ordre professionnel. Le projet IPOP vise à faciliter l'obtention d'un premier emploi au Québec dans leur profession; ○ Offre à l'employeur une subvention salariale de 50 % du salaire brut de la personne

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		jusqu'à concurrence du salaire minimum, pour une période de 30 semaines et une aide supplémentaire de 1 500 \$ pour l'accompagnement de la personne embauchée; ○ 16 ordres professionnels participent à ce projet. – <u>Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages :</u> ○ Mis en place en 2010 afin de favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement, les ordres professionnels et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ○ Présidé par l'Office des professions du Québec, le Pôle cherche à favoriser une compréhension commune en matière de formation et de stages prescrits par les ordres professionnels, afin que les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les ministères et organismes concernés puissent être à même de faire des choix qui, tout en préservant la protection du public, vont servir à accélérer la délivrance du permis d'exercer. – Services de formations d'appoint prescrites par des ordres professionnels dans les cégeps : ○ financé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; ○ ces services permettent aux personnes immigrantes de suivre les formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels afin d'obtenir éventuellement un droit de pratique de leur profession. – <u>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)</u> ○ Pour faciliter l'embauche et l'intégration en emploi, PRIIME offre notamment à l'employeur une subvention salariale pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire brut de la personne jusqu'à concurrence du salaire minimum, pour une période de 30 semaines, une subvention pour l'accompagnement de la personne embauchée d'un maximum de 1 500 \$, une subvention pour l'adaptation des pratiques et des outils de gestion des ressources humaines pour un maximum de 2 100 \$ et d'une subvention pour une formation d'appoint pour un maximum de 3 600 \$. ○ Objectifs du programme :

8. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		▪ Inciter les entreprises à embaucher les personnes immigrantes nouvellement arrivées, malgré le fait qu'elles n'aient pas d'expérience de travail nord-américaine; ▪ Programme intégré, en complémentarité, avec les mesures et services d'emploi offerts par Emploi-Québec aux individus et aux entreprises; ▪ Soutenir l'embauche de personnes ayant des compétences reconnues, prêtes à s'intégrer rapidement dans des postes spécialisés. <u>Programme interconnexion (Chambre de commerce du Montréal métropolitain)</u> – Permettre un contact privilégié entre les organisations montréalaises et les personnes immigrantes nouvellement arrivées qualifiées pour favoriser leur intégration professionnelle. Ce programme répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des personnes immigrantes grâce à une formule complète et flexible qui comprend des activités de jumelage gratuites et variées.

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Les mesures présentées à cette section s'appuient sur la Politique québécoise en matière d'immigration de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>, et sa stratégie d'action 2016-2021 rendues publiques le 7 mars 2016. Le deuxième enjeu de cette Politique, soit une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation comporte deux objectifs : – Consolider les liens de confiance et de solidarité entre les personnes de toutes origines; – Viser l'égalité réelle en associant et concertant les acteurs économiques, les partenaires des milieux de vie ainsi que les ministères et organismes. La Politique et sa Stratégie d'action reposent notamment sur la mobilisation et l'engagement des instances territoriales et des partenaires des milieux de vie dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) soutient des projets en milieu rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, notamment au moyen des Pactes ruraux et des « pactes plus ». Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> est destiné à soutenir des instances territoriales ou d'autres organismes afin d'appuyer leurs efforts pour bâtir des collectivités accueillantes et inclusives.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Les partenaires des pactes ruraux et des laboratoires ruraux sont les municipalités, les agents de développement et les partenaires socioéconomiques. – Pour le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>, les organismes admissibles sont les instances territoriales et les organismes à but non lucratif. Les clientèles jointes varient selon les projets spécifiques.
Description générale des programmes ou services		La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> reconnaît l'importance des partenariats avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives.

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		La Politique est notamment fondée sur le principe de l'engagement partagé, c'est-à-dire l'engagement collectif de la société à inclure les personnes de toutes origines et à soutenir l'intégration des personnes immigrantes ainsi que l'engagement individuel de chacune et de chacun à prendre part activement à la vie collective dans le respect des valeurs démocratiques. L'une des mesures structurantes de la Stratégie d'action 2016-2021 qui accompagne la Politique prévoit la mise en place d'une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie afin d'améliorer les conditions d'accueil et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes de même que la pleine participation des Québécoises et Québécois de toutes origines. Dans une approche transversale (« mainstreaming »), cette mesure prévoit notamment de promouvoir une plus grande prise en compte par les municipalités ainsi que les partenaires des milieux de vie, des besoins et de l'apport des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans les politiques, programmes et plans d'action municipaux. Cette mesure inclut aussi la mise en œuvre, par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, d'une nouvelle stratégie de services en déterminant les caractéristiques d'une collectivité accueillante et inclusive. Cette volonté d'appropriation par les différents milieux des actions pour favoriser la pleine participation, en français, des Québécoises et Québécois de toutes origines se retrouve aussi dans la Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Les pactes ruraux et les « pactes plus » permettent de financer différents projets notamment sur l'accueil et l'intégration des personnes nouvellement arrivées dans les communautés rurales. Ces deux mesures favorisent une approche intersectorielle pour la réalisation de planifications communes et la mise en œuvre de projets conséquents. Dans cette même logique, le Programme Mobilisation-Diversité est destiné à appuyer les efforts des instances territoriales (municipalités locales, agglomérations ou municipalités régionales de comté), ou d'autres organismes pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et ainsi favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Il vise à accroître la prise en considération de la diversité ethnoculturelle par l'ensemble des acteurs³ de la société et à favoriser la concertation à cet égard, dans le but de

³ C'est-à-dire les élus, les acteurs socioéconomiques et les citoyens d'un territoire donné, qu'il soit local (municipalité, arrondissement), supralocal (municipalité régionale de comté ou territoire équivalent), régional (région administrative), métropolitain ou national. Une base territoriale différente pourra, au besoin, être utilisée selon la nature des interventions (voir : *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 – Nos territoires : y habiter et en vivre*).

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		renforcer la convergence et la complémentarité des actions du Ministère et de ses partenaires. Des partenariats peuvent être établis à l'instigation du Ministère ou résulter d'initiatives de partenaires auxquels celui-ci accepte de se joindre. Les partenariats mis en place tiennent compte des besoins des collectivités et des citoyennes et des citoyens. L'objectif général du programme est d'amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité des territoires, grâce à la mise en œuvre d'actions visant à : – Offrir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans des collectivités accueillantes et inclusives, notamment pour favoriser la croissance de l'immigration primaire et de la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal; – Appuyer le développement de milieux inclusifs favorables à la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, en encourageant l'ouverture à la diversité et des échanges interculturels ouverts et actifs.
Volume de clientèle		Notons qu'il est difficile d'évaluer le volume de clientèle touché pour les activités du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> puisque les interventions menées en vertu de ce programme visent les collectivités locales ou les groupes plutôt que des personnes individuelles. En 2015-2016, 37 ententes avec des organismes à but non lucratif ont été renouvelées en vertu du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> et 5 ententes transitoires avec des municipalités régionales de comté (MRC) traitées comme des ententes avec des OBNL. Le Ministère poursuit actuellement des discussions avec au moins deux autres MRC et territoires équivalents afin de convenir d'autres ententes transitoires. Ces ententes permettent, dans certains cas, de poursuivre les efforts visant à réunir les conditions propices à l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes, de favoriser le développement de milieux inclusifs, d'encourager l'ouverture des collectivités à la diversité et aux échanges interculturels ouverts et actifs.

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires

	Canada	Québec
Description des activités offertes		Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> La Politique prévoit que le Ministère mettra en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives (Mesure 2.2.2). Cette mesure prévoit plusieurs moyens d'action dont : — Promouvoir, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		sociale (MTESS) une plus grande prise en compte par les municipalités, notamment la Métropole, la Capitale nationale ainsi que les partenaires des milieux de vie, des besoins et de l'apport des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles pour faire face au vieillissement de la population et à des raretés de main-d'œuvre pour qu'elles soient traitées avec respect et équité et qu'elles se sentent accueillies et acceptées dans leurs milieux de vie, par exemple dans les politiques, programmes et plan d'action adoptés par les municipalités en matière de développement social et culturel et à l'égard des familles et des personnes âgées; – Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de service favorisant la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en déterminant, notamment, les caractéristiques d'une collectivité accueillantes et inclusives; – Mettre à la disposition des municipalités, avec la collaboration du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), des outils afin de les appuyer dans la mise en place d'initiatives qui visent à assurer un vivre-ensemble harmonieux et à créer des milieux de vie inclusifs exempts de toute manifestation de discrimination et de racisme; – Favoriser, avec la collaboration du MTESS et du MAMOT, l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec ayant des manques de main-d'œuvre et qui sont mobilisées pour les accueillir, notamment en encourageant la mobilité interrégionale des personnes immigrantes engagées dans une recherche d'emploi, en faisant connaître et en valorisant le potentiel des régions dès le début de la démarche d'immigration; – Favoriser la mise en place d'initiatives conjointes entre le gouvernement et des fondations philanthropiques qui s'intéressent au rapprochement interculturel, à l'éducation aux droits et libertés de la personne et à la lutte contre la discrimination et le racisme; – Renforcer les liens de confiance entre les corps policiers et les personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles en tenant des séances d'information sur le rôle de la police, le Code criminel et autres lois et règlement pertinents, en établissant des liens étroits avec les personnes d'influence des minorités ethnoculturelles, en participant à des activités socioculturelles avec les personnes des minorités ethnoculturelles, en organisant des conférences de sensibilisation auprès des minorités ethnoculturelles et en participant à des échanges au sein des tables ou comités de concertation avec les personnes d'influence des minorités ethnoculturelles. Services directs (dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>) Les activités clés sont les suivantes : – Mobilisation des collectivités;

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		– Émergence de pratiques innovatrices. Les services mis en place dans les collectivités varient selon les priorités établies avec celles-ci. Ils peuvent inclure : – création de postes d'agents de liaison auprès des personnes et des familles immigrantes; – activités locales : ○ cérémonies d'accueil, événement de reconnaissance, visites guidées, fêtes et festivals, semaines thématiques, conférences; – mentorat ciblé : ○ mentorat, par exemple pour participer à des lieux de pouvoir, notamment auprès des femmes immigrantes, réseautage; – mise en place de réseaux d'intervenantes et d'intervenants et de tables de concertation; – publication d'outils de sensibilisation et d'information, notamment à l'intention des employeurs; – formation et sensibilisation du personnel des organismes publics et municipaux, par exemple des policières et des policiers; – campagnes locales et régionales de sensibilisation. Politique nationale de la ruralité 2014-2024 Les projets d'accueil et d'intégration des personnes nouvellement arrivées dans les communautés rurales financés par les « pactes plus » doivent : – Favoriser le renouvellement des populations rurales par des démarches visant l'attraction, l'installation et l'établissement durable de familles, de personnes issues de l'immigration et de jeunes; – Encourager les initiatives porteuses et inclusives visant l'intégration et le maintien des nouveaux arrivants dans la communauté d'accueil. Autres politiques D'autres ministères et organismes gouvernementaux invitent les instances territoriales à élaborer des politiques et des programmes visant certaines populations, dans lesquelles les personnes immigrantes sont prises en compte. Tel est le cas, en particulier des ententes en développement culturel du ministère de la Culture et des Communications, dont les activités incluent le mentorat d'artistes immigrants, des projets de médiation culturelle et diverses activités artistiques et

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		culturelles. Le Secrétariat à la condition féminine a par ailleurs conclu des ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui comportent des activités visant à favoriser l'intégration et la participation des femmes immigrantes, notamment en emploi. Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> Le volet <i>Mobilisation des collectivités</i> vise à soutenir principalement les instances territoriales qui ont choisi de faire de la diversité ethnoculturelle un facteur de développement et qui offrent un milieu de vie dynamique et inclusif. Les objectifs spécifiques sont les suivants : – Cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion afin de réunir les conditions propices à la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles au développement de leur territoire; – Favoriser la concertation et la mobilisation dans le but d'atteindre l'un ou plusieurs des objectifs suivants : ○ accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal; ○ cerner les enjeux d'immigration, de participation et d'inclusion propres au territoire concerné; ○ faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités encore plus accueillantes et inclusives; ○ créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport ○ de la diversité et de l'immigration dans les enjeux de leur développement; ○ soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires; ○ valoriser la diversité, les échanges et le réseautage interculturels; ○ prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination; ○ encourager, s'il y a lieu, des pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité ○ dans les organismes financés dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		Le volet <i>Émergence de pratiques innovatrices ou mobilisatrices</i> vise les objectifs suivants : – Favoriser l'innovation ou l'expérimentation de nouvelles pratiques, afin de les transférer dans les collectivités, notamment lorsque les problématiques à régler ne trouvent pas de réponse dans les ententes en vigueur avec les instances territoriales; – Encourager des pratiques mobilisatrices dans les champs de mission du Ministère, notamment en matière de relations interculturelles ou d'attraction et d'établissement durable des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal. Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> a donné lieu à des actions nombreuses et variées, notamment : – Tenue d'une journée de consultation auprès de divers intervenants ou réaliser un sondage afin de cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, d'ouverture à la diversité, de relations interculturelles et de pleine participation, en français, des personnes issues de l'immigration au développement du Québec; – Réalisation d'un plan d'action avec divers acteurs dans le cadre d'une entente partenariale en immigration afin de réaliser les objectifs prévus à l'entente; – Tenue de journées de réflexion sur l'arrimage entre les besoins des employeurs et l'attraction ainsi que l'intégration des personnes immigrantes ou tenir des séances d'information sur une région à la Bibliothèque et Archives nationales Québec, afin d'accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes; – Élaboration et diffusion d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes pour créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement; – Tenue de rencontres entre les différents partenaires d'une collectivité en vue d'obtenir des engagements pour une meilleure concertation régionale sur la situation des personnes réfugiées pour soutenir leurs engagements à l'égard de ces personnes; – Implantation d'un programme de mentorat destiné à jumeler des personnes immigrantes à des personnes nées au Québec ou tenir des rencontres interculturelles afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités; – Élaboration et implantation d'une politique de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de l'administration municipale dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>.

9. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires

	Canada	Québec

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Partenaires communautaires Autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Varie selon les programmes déjà présentés dans ce tableau
Description générale des programmes ou services		Les services de soutien offert par le Ministère se retrouvent tout au long du parcours des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Conséquemment, ces services sont décrits tout au long du présent document. Ils comprennent notamment les services suivants : – service de garde pour les enfants; – aide au transport; – services aux personnes atteintes d'une incapacité; – intervenants scolaires en milieu communautaire pour les enfants. La présente section, par souci d'alléger la présentation, ne reviendra pas sur ces éléments déjà présentés ailleurs dans le tableau De plus, le Ministère reconnaît que certaines femmes immigrantes vivent dans un contexte de vulnérabilité. C'est pourquoi il appuie ou met en œuvre des projets créés à leur intention. Cette section insistera donc sur les efforts du Ministère en matière d'égalité entre les femmes et les hommes particulièrement dans une perspective d'accès aux services publics. Il présentera aussi les mesures en matière d'égalité pour les personnes de minorités sexuelles, de participation des jeunes personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelle et pour une meilleure compréhension de la situation de certains groupes de personnes plus vulnérables. Les mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes sont aussi présentées.
Volume de clientèle		Pour le programme de francisation, en 2015-2016, les femmes représentaient : – 61,4 % des personnes ayant participé aux cours de français à temps complet; – 64,7 % des personnes ayant participé aux cours de français à temps partiel; – 62,8 % des élèves à temps complet ayant reçu des allocations de participation hebdomadaires; – 84,4 % des élèves ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde; – 55,3 % des personnes inscrites aux cours de français en ligne de niveau intermédiaire et

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		avancé, ainsi que dans les modules en autoformation; – 95,5 % des élèves ayant participé à un cours de français à temps partiel offert aux personnes immigrantes qui participent au Programme des aides familiaux résidents. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : – Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (préscolaire, primaire et secondaire à la formation générale des jeunes (2014-2015) : 11 802 élèves immigrants récents. – Services de soutien linguistique d'appoint en français (préscolaire, primaire et secondaire à la formation générale des jeunes (2014-2015) : 5 373 élèves immigrants récents.

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
Description des activités offertes		Égalité entre les femmes et les hommes – Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 (en cours de mise à jour) qui découle de la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée <i>Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait</i>, le gouvernement s'engage à favoriser l'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de la situation particulière des femmes immigrées. Des mesures de protection des aides familiales sont également prévues. – Le Ministère a financé cinq organismes qui offrent des services d'intégration sociale ayant une approche plus ciblée envers les femmes (dépistage des problèmes de violence, information sur les services offerts et référencement vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux). – Le Guide d'information <i>À parts égales, à part entière – L'égalité entre les femmes et les hommes</i>, produit par le Secrétariat à la condition féminine et diffusé depuis juin 2009, vise à faciliter l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées en les informant sur les valeurs démocratiques de la société québécoise, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes. Il rassemble des renseignements sur l'égalité à l'école, dans la famille, sur le marché du travail, en matière de sécurité et d'intégrité de la personne, en santé et sur l'accès à la participation civique. Le guide est disponible en français, anglais, espagnol, portugais, créole, roumain, arabe, farsi et mandarin. Il est remis aux personnes immigrantes par les organismes communautaires financés par le Ministère pour offrir des services d'accueil et de soutien à l'intégration. – Dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec ont finalisé leurs projets en 2015. Ces projets visaient à recueillir de l'information pour acquérir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des réalités et des besoins des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Grâce à ces projets qui s'inscrivent dans le cadre de la mesure 44 du <i>Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale</i>, les organismes sont en mesure d'adapter davantage leurs services pour répondre adéquatement aux besoins de ces femmes. – Dans le cadre de l'entente avec la Ville de Montréal, six projets s'adressant spécifiquement aux femmes ont été soutenus. – Dans le cadre de l'implantation du <i>Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec</i>, plusieurs activités pédagogiques en compréhension orale et

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		en compréhension écrite ont été élaborées, notamment sur les thèmes de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la violence conjugale et de la lutte contre l'homophobie. – Des cours de français à temps partiel sont aussi offerts aux personnes immigrantes qui participent au Programme des aides familiaux résidants afin de les aider à briser leur isolement et à faciliter leur participation à la société québécoise. Les femmes représentent 95,5 % des personnes participant à ces cours. – De plus, le Ministère a intégré la prise en compte des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes dans l'élaboration de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>. Ces besoins différenciés et ceux induits par les discriminations croisées seront également pris en considération dans la mise en œuvre des moyens d'action de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble, nous sommes le Québec. L'égalité pour les minorités sexuelles – Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre homophobie 2011-2016, lancé en mai 2011, qui découle de la Politique québécoise de lutte contre homophobie dévoilée en décembre 2009, prévoit une série de mesures qui visent à renforcer les droits et l'égalité des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et transsexuelles des minorités ethnoculturelles, soit : ○ la publication du guide d'information Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec (publié en décembre 2009 et réédité en septembre 2011 et en septembre 2014); ○ la mise ligne, en avril 2012, d'une page Web Le Québec, une société ouverte à la diversité sexuelle dans le site Internet du Ministère afin de diffuser les publications ministérielles en matière de lutte contre homophobie et quelques autres documents de référence; ○ l'inclusion du thème de l'acceptation des différences concernant les personnes de minorités sexuelles dans les cours de français et les outils d'information destinés aux personnes immigrantes; ○ la mise en ligne, à l'automne 2012, dans le site Internet du Ministère, du <i>Répertoire des ressources pour personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles</i> destiné aux organismes d'accueil et d'aide à l'établissement et aux centres d'aide et d'écoute téléphonique des minorités sexuelles, et sa mise à jour en mars 2015;

10. Accès aux services publics – Services de soutien

	Canada	Québec
		○ la mise en ligne, en novembre 2015, de l'autoformation L'homophobie et la transphobie en contexte interculturel : comprendre les réalités, agir sur les préjugés, destinée aux professeures et professeurs de français pour personnes immigrantes adultes et au personnel des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et réfugiées. La participation des jeunes immigrants et des minorités ethnoculturelles La Politique québécoise de la jeunesse 2030 Ensemble pour les générations présentes et futures, rendue publique en mars 2016, reconnaît l'importance du dialogue interculturel, notamment dans son objectif visant à encourager la création de liens de solidarité entre les Québécoises et Québécois de toutes les générations et de toutes les origines. La stratégie d'action qui découlera de la Politique et qui est en cours d'élaboration contribuera donc à favoriser la pleine participation des jeunes immigrants et des minorités ethnoculturelles. Prévenir et contrer l'intimidation : une responsabilité partagée Conscient de l'importance de lutter contre le phénomène de l'intimidation, le gouvernement a tenu, le 2 octobre 2014, un forum réunissant plus de 200 intervenantes et intervenants de divers milieux de vie. Ce forum a été l'occasion de dresser un état de situation des principaux enjeux et de cerner les solutions à y apporter. Un Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée a été rendu public le 18 novembre 2015. Placé sous la responsabilité du ministère de la Famille, ce plan d'action vise à étendre à tous les milieux de vie la mobilisation des acteurs amorcée dans les écoles du Québec depuis plusieurs années déjà. Il s'inscrit en complémentarité des nombreuses autres initiatives gouvernementales favorisant l'inclusion et le vivre-ensemble et contrant des phénomènes connexes tels que la discrimination, le racisme, la maltraitance, la violence conjugale, le harcèlement, l'homophobie et la transphobie. En collaboration avec plusieurs autres ministères et organismes, le Ministère a pris l'engagement de favoriser le partage d'informations ainsi que le réseautage et les échanges sur les pratiques en matière de prévention et de lutte contre l'intimidation en utilisant les mécanismes de concertation existants. À cet égard, le Ministère veillera à ce que les documents et services à l'intention des personnes immigrantes abordent l'enjeu de l'intimidation et fassent connaître les ressources disponibles.

10. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		Une meilleure compréhension de la situation de certains groupes de personnes plus vulnérables – Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015, annoncé en juin 2010 par le ministère de la Famille, le Ministère s'est engagé à participer à la mesure visant à partager l'expertise dans des activités de recherche concernant les personnes âgées des minorités ethnoculturelles afin de s'assurer de la prise en compte de leur réalité et de leurs besoins. – Conformément à la Politique nationale de lutte à l'itinérance <i>Ensemble pour éviter la rue et en sortir</i>, annoncée en février 2014, par la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, le gouvernement s'est engagé à prendre en compte les problématiques des personnes immigrantes. Quant au Ministère, il s'est engagé dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 à mieux documenter le phénomène de l'itinérance chez les personnes immigrantes. Mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : ○ soutien aux jeunes : soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration; ○ services aux adultes : francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc; ○ formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels; ○ mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle afin que les écoles puissent encore mieux accueillir et intégrer les jeunes issus de l'immigration, promouvoir le rapprochement interculturel et mettre à la disposition du personnel scolaire une offre de services pour des sessions de formation portant sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration et l'éducation interculturelle. Dans le cadre de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est engagé à adopter un nouveau plan d'action en matière d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration. – Ministère de la Santé et des Services sociaux : ○ Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes des minorités ethnoculturelles offerts par des organismes communautaires à Montréal.

NOTES	
Canada	Québec
	1. Admissibilité au SIEL et aux services d'information, orientation et soutien du Programme <i>Réussir l'intégration</i> (sections 2 à 4) : – résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LC 2001, c. 27); – titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l'article 24 de cette loi, en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public; (code 17, 27, 37, 86 à 95); – titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou étudiant étranger et d'un Certificat de sélection du Québec; – à qui l'asile, au sens de l'article 95 de cette loi, a été conféré; – autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente; – citoyenne canadienne naturalisée. Pour le SIEL, une personne candidate à l'immigration à l'étranger qui détient un Certificat de sélection du Québec est aussi admissible à recevoir les services. Pour les services de francisation, les critères d'admissibilité sont décrits aux sections 5 et 6.

COMPARAISON DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE OFFERTS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC AUX PERSONNES IMMIGRANTES

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION
IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA

2016-2017



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration,
Diversité
et Inclusion
Québec 

Table des matières

Avant-propos	3
1. Accueil à l’aéroport ou à un autre point d’entrée	4
2. Information, orientation et soutien.....	6
3. Services de formation langagière	13
4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger	21
a. Personnes réfugiées prises en charge par l’État.....	21
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé	29
5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d’emploi.....	32
6. Liens avec la collectivité d’accueil – Connexions communautaires	37
7. Accès aux services publics – Services de soutien	43
Spécifications sur l’admissibilité aux services	47
Glossaire.....	49

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (l'Accord), le Canada s'engage à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec aux résidents permanents présents dans cette province (Accord, articles 24 et 25). En contrepartie, « le Canada accorde une juste compensation pour les services mentionnés aux articles 24 et 25 fournis par le Québec pourvu que :

- a) ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays;
- b) ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec. » (Accord, article 26)

L'exercice de comparaison des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique offerts par le Canada et le Québec aux personnes immigrantes découle directement de l'Accord. Celui-ci spécifie que le Comité mixte a notamment pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » (Accord, annexe A, 3.g).

Le présent document répond à cette obligation inscrite à l'Accord d'étudier annuellement les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec. Il couvre la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

À l'instar des comparaisons effectuées pour les trois exercices financiers précédents, les services du Canada et du Québec qui sont présentés dans les tableaux qui suivent sont équivalents dans leur ensemble et sont offerts sans discrimination à tout résident permanent.

Le bilan des volumes de clientèle des services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 se trouve en annexe au présent document.

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Équipe d'accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau (www.admtl.com) Entente avec les autres points d'entrée Collaboration avec les services d'accueil de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou des organismes financés pour l'accueil par le gouvernement fédéral aux aéroports de: – Vancouver – Toronto – Québec (www.aéroportdequebec.com) Collaboration avec le poste frontalier de Lacolle
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Sont reçues par l'Équipe d'accueil à l'aéroport, les personnes ayant les statuts suivants : ○ Personnes résidentes permanentes incluant les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (voir détails à la section 4) : ▪ Personnes réfugiées prises en charge par l'État, ▪ Personnes réfugiées parrainées, ▪ Personnes réfugiées en transit vers une autre province; ○ Travailleur temporaire et étudiant étranger. – Durée : à l'arrivée à l'aéroport, après l'admission.
Description des programmes ou services		Équipe d'accueil à l'aéroport Services offerts selon la catégorie d'immigration et le statut des personnes immigrantes – Accueil des personnes immigrantes au nom du gouvernement du Québec; – Transmission d'information répondant à des besoins à court terme et remise de divers documents aux personnes immigrantes notamment la lettre de bienvenue sous la signature de la ministre; – Présentation et orientation des personnes vers les services de francisation et d'intégration auxquelles elles sont admissibles; – Vérification de la concordance entre les documents du gouvernement fédéral et les documents du gouvernement du Québec (nom, prénom, date de naissance, date d'arrivée, durée du permis);

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
		– Vérification des documents d'immigration (Certificat de sélection du Québec, Certificat d'acceptation du Québec, résidence permanente, permis d'études et de travail) et correction immédiate, le cas échéant, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada; – Présentation aux personnes francophones des services d'inscription en ligne aux séances et sessions d'information offertes par les organismes partenaires du MIDI et information sur la possibilité de s'inscrire par téléphone auprès du Centre de contacts clientèle – Fixation d'un rendez-vous pour la Régie de l'assurance maladie du Québec pour les personnes se destinant dans la grande région de Montréal. – Rappel de l'information sur l'inscription au Régime d'assurance maladie du Québec, notamment le délai de carence, et sur les assurances privées pour les soins de santé. Services rendus par l'Équipe d'accueil à l'aéroport aux personnes réfugiées : voir section 4. Entente avec les autres points d'entrée Remise d'un signet annonçant les services offerts par le MIDI et ses partenaires aux aéroports de Vancouver, de Toronto et de Québec ainsi qu'au poste frontalier de Lacolle.

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Partenaires: – Services en ligne (Service d'intégration en ligne): Collectif des femmes immigrantes du Québec – Services individuels et Services collectifs: organismes partenaires financés dans le cadre du programme <i>Réussir l'intégration</i>
	Services en ligne	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		<u>Service d'intégration en ligne (SIEL)</u> – Vise à soutenir la personne immigrante afin de lui permettre : - o d'entreprendre ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec; - o de faciliter ses démarches vers un statut permanent; - o d'acquérir les savoirs nécessaires pour participer pleinement à la vie collective. – Dispose de 45 capsules qui couvrent les thématiques suivantes : - o Module 1 : L'adaptation au monde du travail québécois; - o Module 2 : La société québécoise (notamment de l'information sur les valeurs démocratiques de la société québécoise); - o Module 3 : L'installation et la vie au Québec. – Propose deux formules de formation: autoformation (sans travaux à remettre) et accompagnement personnalisé par un agent en ligne (avec travaux à remettre)

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		○ si accompagnement personnalisé, plan d'action, CV et lettre de présentation avec rétroaction de l'agent; ○ tests de connaissance et questionnaire de satisfaction. — Offre les ressources suivantes: ○ rencontres avec un agent en ligne qui soutient la personne candidate à l'immigration dans son cheminement dans la formule avec accompagnement personnalisé. ○ lecture, écoute et visionnement de témoignages, de dialogues et de présentations sur le Québec (capsules); ○ utilisation de moyens de communication favorisant les échanges entre participants et avec les agentes et agents d'accompagnement, au moyen de la messagerie électronique et du forum (plateforme ministérielle de formation en ligne); ○ entretiens en ligne individuels ou de groupe en temps réel (synchrone); ○ sites Internet d'information (Immigration Québec, IMT en ligne, comités sectoriels, sites spécialisés pour certains secteurs); ○ plan d'action personnalisé (version PDF) : ▪ outil mis à la disposition des personnes détenant un Certificat de sélection du Québec pour les aider à entreprendre les principales démarches facilitant la réussite de leur intégration au Québec; ○ un service d'inscription en ligne pour des rendez-vous et sessions d'information; ○ un test de connaissance et des questionnaires de satisfaction et d'auto-évaluation. Site Web du MIDI — Services électroniques : ○ Service d'intégration en ligne (SIEL); ○ Service en ligne de prise de rendez-vous : ▪ mis à la disposition des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou qui prévoient s'établir prochainement au Québec, ▪ inscription à différents services : session <i>Objectif intégration</i>, séance <i>Premières démarches d'installation</i>, modification ou annulation du rendez-vous de l'évaluation linguistique;

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		▪ accès au guide Apprendre le Québec en version PDF et au Plan d'action personnalisé en version interactive – Information sur l'immigration au Québec : ○ renseignements adaptés pour les différentes catégories d'immigration; ○ où s'installer; ○ information sur l'emploi, l'éducation et le logement; ○ section sur les conditions d'accès aux professions et métiers réglementés (reconnaissance des compétences); ○ information sur l'apprentissage du français au Québec, à l'étranger et en ligne; ○ information sur les services offerts par les partenaires du Ministère; ○ répertoire permettant de rechercher les organismes selon différents critères : services offerts, région, ville, langues, services de garde pour les enfants, ○ carte présentant la localisation des organismes partenaires. – Section sur les relations interculturelles (favoriser l'intégration); – Informations générales sur le Ministère.
	Services individuels	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		Programme Réussir l'intégration – volet Services individuels d'installation et d'intégration (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) – Objectifs spécifiques: ○ Accélérer et faciliter les démarches d'installation et d'intégration des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective ○ Aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise. – Services offerts par les organismes communautaires:

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		○ Soutien à l'installation : informer et orienter la personne immigrante afin de lui permettre de trouver un logement; d'obtenir des documents, cartes et permis; d'inscrire ses enfants à l'école ou à la garderie; de mieux connaître les villes et les régions du Québec; de s'inscrire à des cours de français; de connaître les organismes qui offrent des services aux personnes immigrantes et de connaître les services publics; ○ Soutien post-installation : ▪ Évaluation : aider la personne immigrante à identifier globalement ses besoins en matière d'intégration sociale, culturelle et économique ou en matière de francisation, et établir avec elle un plan d'action à réaliser à court et à moyen terme; ▪ Orientation : diriger la personne immigrante vers les ressources, services et programmes offerts à l'ensemble de la collectivité, notamment en matière de logement, de santé, d'emploi, de services sociaux, d'éducation ou de consommation; ▪ Suivi : effectuer un suivi auprès de la personne immigrante afin de s'assurer du succès de ses démarches et de lui apporter l'encouragement et le soutien nécessaire pour les poursuivre. — Services non admissibles: interventions psychothérapeutiques professionnelles ou psychosociales liées à des problèmes psychologiques, familiaux ou autres découlant ou non des difficultés d'adaptation à un nouvel environnement, traduction de diplômes, de cartes de compétence ou de documents légaux, services d'interprétariat ou de traduction auprès des services publics l'assermentation de documents la remise de différents documents déjà disponibles en ligne comme le guide Apprendre le Québec, la référence vers des services de francisation ou d'emploi offerts au sein même de l'organisme. Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec — Document émis par le MIDI qui constitue un avis d'expert établissant une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. — Indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec. Cette évaluation comparative peut faciliter l'appréciation par les employeurs des études faites à l'étranger, en indiquant le niveau d'études et le domaine de formation comparables au Québec. — Les personnes immigrantes sont encouragées à demander l'Évaluation comparative depuis l'étranger.

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : – entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi; – information sur le marché du travail; – service d'aide à l'emploi; – formation (y inclus la francisation); – préparation à l'emploi; – expériences en milieu de travail; – subventions salariales pour favoriser l'embauche; – soutien au travail autonome; – orientation professionnelle; – services de placement.
	Services collectifs	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		<u>Programme Réussir l'intégration – volet Services collectifs de soutien à l'installation et à l'intégration</u> (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) – Objectifs spécifiques: ○ Accélérer et faciliter les démarches d'installation et d'intégration des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective ○ Aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise Services offerts par des organismes communautaires – Séance d'information <u>Premières démarches d'installation</u>, offerte dans les cinq jours suivants l'arrivée, par treize organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau qui vise à : ○ fournir des renseignements pour répondre aux besoins immédiats de la personne immigrante nouvellement arrivée se rapportant à son installation;

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		○ expliquer l'importance d'entreprendre ou de poursuivre le Plan d'action personnalisé; ○ grands thèmes abordés : ▪ mon parcours vers une intégration réussie au Québec : promotion des services, présentation des valeurs démocratiques de la société québécoise; ○ outils essentiels afin d'organiser mes démarches : ▪ le guide Apprendre le Québec; ▪ le Plan d'action personnalisé; ○ mes démarches d'installation (p. ex. les documents importants, l'ouverture d'un compte bancaire, le logement, les services de garde et l'école, le soutien pour l'installation, etc.) ○ des services pour mon intégration professionnelle : promotion de la session <i>Objectif intégration</i>. – Session Objectif Intégration (offerte dans les quinze jours suivants l'arrivée par un des dix organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau) qui permet de : ○ se familiariser avec les caractéristiques du monde du travail québécois; ○ comprendre les orientations culturelles et les valeurs de la société québécoise; ○ comprendre les liens entre les orientations culturelles, les valeurs démocratiques de la société québécoise et le milieu de travail; ○ connaître et savoir utiliser différents outils, moyens et ressources pour favoriser son intégration en emploi. La session est composée de huit modules : ○ Module 1 : Vivre ensemble au Québec – Le milieu de vie et les valeurs : ○ Module 2 : Les grandes orientations culturelles de la société québécoise : ○ Module 3 : Mon plan d'action personnalisé – Objectif professionnel et compétences ○ Module 4 : Mon plan d'action personnalisé – CV, lettre de présentation et réseautage : ○ Module 5 : Mon plan d'action personnalisé – Recherche d'emploi et entrevue : ○ Module 6 : La vie quotidienne au travail : ○ Module 7 : Le cadre légal du monde du travail : ○ Module 8 : S'installer, passer à l'action :

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		La session <i>Objectif Intégration</i> est un préalable aux services d'Emploi-Québec. La session n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé aux personnes immigrantes de la suivre avant de s'adresser à Emploi-Québec et son réseau de ressources externes pour obtenir du soutien dans le cadre de leur recherche d'emploi. – Autres séances d'information ou activités de groupe sur des sujets d'intérêts variés pour les personnes immigrantes notamment : ○ le logement, ○ les services bancaires, ○ comment remplir sa déclaration de revenus, ○ démystification de l'homosexualité, ○ police, ○ violence conjugale, ○ visites et sorties diverses.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Partenaires: – Services en ligne: Cégep@distance est mandaté pour engager et encadrer les tutrices et tuteurs qui organisent les classes virtuelles et évaluent les productions orales et écrites. – Services en personne: ○ À l'étranger, partenariat avec les Alliances françaises, Instituts français, Centres culturels français, et autres; ○ Au Québec : les cours de français sont offerts en classe chez des prestataires de services institutionnels et communautaires francophones (universités, cégeps, commissions scolaires, organismes à but non lucratif), des prestataires de services privés et en milieu de travail.
	Services en ligne	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		<u>Les cours de français en ligne</u> (FEL) sont d'entrée continue et d'horaires flexibles. La durée potentielle de formation est de 456 heures pour le stade intermédiaire et de 600 heures pour le stade avancé. – Ce programme offre des cours de français réguliers de stades intermédiaire et avancé ainsi que des modules spécialisés, notamment dans les domaines professionnels du génie et des sciences appliquées, de l'administration, du droit et des affaires, de la santé et des soins infirmiers. – Ces cours sont aussi l'occasion de se familiariser avec la société québécoise, sa culture et ses valeurs. – L'ensemble de ce contenu respecte l'approche du « français langue d'intégration » mise de l'avant par le MIDI. – Les cours FEL de stade intermédiaire couvrent les niveaux 5, 6, 7, et 8 de l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i>, et sont disponibles dans une des formules suivantes : ○ formule standard avec tutrice ou tuteur; ○ formule en autoformation.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		– Ils comportent 4 blocs d'apprentissage composés chacun 4 modules pour une durée maximale de 456 heures : ○ Bloc 1 : logement, éducation, emploi, tourisme et loisirs. ○ Bloc 2 : services publics et santé, médias et culture, consommation, affaires et vie démocratique au Québec. ○ Bloc 3 : approfondissement des thèmes du bloc 1 à des degrés de difficultés différents. ○ Bloc 4 : approfondissement des thèmes du bloc 2 à des degrés de difficultés différents. – Le cours FEL de stade avancé, qui couvre les niveaux 9 et 10 de l'Échelle québécoise, est disponible dans la formule standard seulement. Il comporte 2 blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 600 heures : ○ Bloc 5 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur le transport, la culture, l'économie, l'emploi et la vie en région; ○ Bloc 6 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur la langue française, la société québécoise et sa culture ainsi que sur l'emploi. La durée mentionnée est une estimation. – Les modules spécialisés d'apprentissage du français sont offerts dans les domaines professionnels suivants : santé et soins infirmiers, génie et sciences appliquées, administration, droit et affaires. Les modules dans des domaines professionnels couvrent les niveaux 7, 8 et 9 de l'Échelle québécoise et sont disponibles seulement dans la formule en autoformation. Ces modules offrent jusqu'à 90 heures de formation au total. – Banque d'exercices en ligne – La banque d'exercices en ligne couvre tous les stades (débutant, intermédiaire et avancé). Elle est à la disposition de toute personne qui désire parfaire son apprentissage du français à son rythme. Elle contient 1 212 exercices et liens externes utiles pour l'apprentissage du français. – Centre d'autoapprentissage du français de Québec – Le Centre d'autoapprentissage du français de Québec est offert sur le campus du Cégep de Sainte-Foy à Québec afin de venir en aide aux travailleuses et travailleurs en emploi et aux personnes qui veulent s'intégrer au marché du travail. En plus d'y faire l'évaluation des connaissances, on propose à la clientèle un parcours individualisé de formation et

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		d'apprentissage ainsi que l'utilisation d'outils informatiques et la participation à des ateliers de conversation.
	Services en personne	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		Approche du Français langue d'intégration et de cohésion sociale – L'approche mise de l'avant par le MIDI dans ses services de francisation est que le français est la langue d'intégration. Cette approche s'actualise par l'enseignement d'une langue d'usage pratique dont l'apprentissage se fonde sur des références quotidiennes – Le français est également considéré comme une langue de cohésion sociale dont la maîtrise et l'usage favorisent l'accès aux ressources communes (éducation, travail, culture, services publics, etc.), le développement de liens sociaux nombreux et diversifiés, et le sentiment d'appartenance à la société. Objectifs Les activités d'enseignement et de soutien à la francisation ont pour objet de permettre à la personne immigrante, selon ses besoins : – de communiquer dans des situations de vie quotidienne et de développer l'usage du français dans des contextes de participation liés à la vie sociale, communautaire, familiale et professionnelle; – de se familiariser avec les valeurs, les attitudes et les comportements dans divers milieux de vie québécoise et de comprendre les codes culturels, politiques et économiques du Québec afin d'être en mesure d'exercer ses droits et responsabilités de citoyen; – d'acquérir les compétences langagières et référentielles nécessaires à l'intégration au marché du travail, au maintien en emploi, à l'accès à la formation professionnelle ou à la poursuite d'études; – d'acquérir une maîtrise suffisante du français en rapport direct avec les besoins liés au travail.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		Différents types et formules de cours sont offerts Cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises – Visent à permettre aux personnes désirant immigrer au Québec de profiter des services d'enseignement et d'évaluation du français offerts par ces organismes et de connaître davantage la culture et la société québécoise – À leur arrivée au Québec, le MIDI rembourse aux personnes immigrantes, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, les coûts des cours de français de stades débutant et intermédiaire (de niveau 1 à 8 de l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i>) suivis et complétés à l'étranger chez un partenaire du MIDI après l'obtention du Certificat de sélection du Québec. – La demande de remboursement doit se faire au moment de l'installation au Québec. Cependant, les cours suivis avant la délivrance du Certificat de sélection du Québec sont à la charge de la candidate ou du candidat à l'immigration. Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes – Cadre de référence commun, propre au Québec, pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des compétences en français des personnes immigrantes. Ces compétences sont réparties entre douze niveaux, de complexité de plus en plus élevée, déterminant ce qu'une personne immigrante adulte peut faire en compréhension de l'oral et de l'écrit et en production orale et écrite. 2 programmes d'études sont élaborés et mis en application pour les deux voies curriculaires. Les élèves y sont dirigés à la suite d'une évaluation de positionnement à des fins de classement, basée sur l'Échelle québécoise et en fonction de leur scolarité – Le Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec ○ S'adresse à la clientèle qui a neuf ans et plus de scolarité. Il constitue, avec l'Échelle québécoise, le référentiel commun pour le MIDI et ses partenaires pour l'enseignement du français aux personnes immigrantes et l'évaluation des apprentissages. ○ Le Programme-cadre comporte deux volets

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		▪ Un premier volet décrit, à partir de chaque compétence langagière à acquérir, les contenus de formation en y précisant les domaines d'action et les situations d'apprentissage, les intentions de communication, la structure du message, le lexique, la grammaire, la phonétique et la graphie. ▪ Un second volet présente des repères socioculturels et les valeurs démocratiques de la société québécoise, et décrit la compétence interculturelle que les élèves devront développer durant la formation. – Le Programme-cadre illustre ses applications langagières dans huit domaines d'action. Ceux-ci renvoient aux grands secteurs de la vie sociale dans lesquels se réalisent les différentes interventions pédagogiques (éducation, vie personnelle, transports et déplacements, etc.). ○ Les activités décrivent entre autres des réalités autochtones, sensibilisent aux droits des travailleuses et des travailleurs et au développement durable, abordent le principe de tolérance zéro en matière de violence conjugale ou d'homophobie et font connaître les régions du Québec. – Le Programme d'intégration sociolinguistique pour les populations immigrantes peu alphabétisées et peu scolarisées – S'adresse à la clientèle ayant huit ans et moins de scolarité. Les contenus des deux programmes sont offerts par des cours à temps complet et à temps partiel. <u>Services de francisation à temps complet</u> (réguliers ou spécialisés) : – Cours réguliers à temps complet ○ Français pour immigrants adultes (FIA) : programme régulier (pour clientèle scolarisée); 3 cours de 11 semaines à 30 heures par semaine pour une durée totale de 990 heures. Chacun de ces cours comprend 220 heures d'enseignement et 110 heures d'activités de soutien à la francisation : ▪ pour les niveaux 1 à 4 de l'Échelle, les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiers, par l'utilisation d'énoncés simples dans de brefs messages;

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		▪ pour les niveaux 5 à 7 de l'Échelle, les cours sont axés sur les éléments de communication qui concernent les besoins courants, dans des situations prévisibles ou partiellement prévisibles, sur des thèmes concrets ou des sujets d'intérêt général, par l'utilisation d'énoncés parfois complexes dans des messages ou des textes; – Cours adaptés à temps complet ○ Français pour immigrants peu alphabétisés (FIPA) : programme adapté (clientèle peu scolarisée), 4 cours de 11 semaines à 25 heures par semaine. Chacun de ces cours comprend 220 heures d'enseignement et 55 heures d'activité de soutien à la francisation. Les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiers et concrets. – Aide financière pour les cours à temps plein ○ Allocations de participation de 115 \$ par semaine pour les personnes de la catégorie économique, sauf pour les gens d'affaires, et les personnes de la catégorie des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable. Elles sont de 30 \$ par semaine pour les personnes de la catégorie du regroupement familial et celles de la sous-catégorie des gens d'affaires; dans certains cas, une aide financière peut être versée par Emploi-Québec pour la clientèle se destinant au marché du travail en remplacement de ces allocations; ○ Allocations de transport correspondent aux coûts de transport en commun de la région ou à un montant équivalent; ○ Allocations de trajet sont offertes aux élèves qui résident dans des localités où il n'y a pas de transport en commun; ○ Allocations pour frais de garde remboursent les coûts réels jusqu'à un maximum de 25 \$ par enfant par jour. – Cours réguliers à temps partiel ○ Comptent des sessions de 11 semaines (7 semaines durant l'été); ○ 4 blocs de cours de 4, 6, 9 et 12 heures par semaine (automne, hiver, printemps et été); ○ Pour les élèves du temps partiel, des allocations de frais de garde sont disponibles. – Cours spécialisés à temps partiel ○ De durée et d'intensité variables, ils couvrent des niveaux des stades intermédiaire ou avancé;

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		○ s'adressent à des personnes immigrantes désirant acquérir des compétences langagières propres à leur domaine de formation afin d'intégrer le marché du travail, de progresser en emploi, de poursuivre des études techniques ou professionnelles en français ou de se réorienter professionnellement. ○ cours de français reliés aux domaines de : ▪ l'administration, du droit et des affaires; ▪ travail des infirmières et des infirmiers; ▪ la santé; ▪ l'ingénierie et des sciences appliquées. Enfin, des cours destinés à des clientèles particulières sont aussi offerts sur une base régulière. Les clientèles visées sont des aides familiales, des parents en milieu scolaire, des personnes isolées, etc. — Cours en milieu de travail à temps partiel ○ le MIDI s'associe également aux entreprises pour offrir des cours de français en milieu de travail pour joindre les travailleuses et travailleurs; ○ ces cours sont donnés dans les entreprises et sont d'intensité et de durée variables; ○ ils sont en moyenne d'une durée de 11 semaines à raison de quatre à six heures de cours par semaine; — Cours de français offerts dans les centres d'éducation des adultes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) offerts à temps complet et partiel selon diverses formules et destinées à différentes clientèles : ○ cours du programme de francisation pour les personnes scolarisées : ▪ 4 cours de stade débutant : total 500 heures, ▪ 4 cours stade intermédiaire : total 900 heures; ○ cours du programme de francisation ALPHA pour les personnes peu scolarisées : ▪ 4 cours de stade débutant total 1600 heures ; ○ cours de communication écrite : 320 heures; ○ cours aux parents d'élèves allophones : 4 heures chaque samedi aux parents d'enfants allophones fréquentant le réseau scolaire.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		– Pour plus d'information sur l'approche du MEES, consultez la page web "Formation générale des adultes – Programmes d'études: Francisation"

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Des services à l'aéroport sont aussi offerts par le YMCA qui agit comme mandataire du MIDI pour les personnes réfugiées. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (aide financière de dernier recours) Organismes communautaires et villes d'accueil.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personne réfugiée prise en charge par l'État : une personne qui se trouve à l'extérieur du Canada, qui a été sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre-frontières) ou comme personne de pays source (avant l'abrogation de cette catégorie en octobre 2011) par le gouvernement du Canada. Sont reçues par l'Équipe d'accueil à l'aéroport, les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : – personnes réfugiées prises en charge par l'État, – personnes réfugiées parrainées, – personnes réfugiées en transit. Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et aide financière – Programme Réussir l'intégration (volet 2) : – est admissible, une personne réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontières (RC1, RC5, RS1, RS5, RA5) prise en charge par l'État. Avec l'accord des autorités du MIDI, une personne sélectionnée à l'étranger dont le Certificat de sélection du Québec porte le code H3, qui est résidente permanente ou titulaire d'un permis de séjour temporaire. Il n'y a aucune restriction d'âge pour l'aide financière;

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– <i>Durée</i> : de l'arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau jusqu'à 12 mois suivant son arrivée Pour les années 2 à 5, les personnes ont accès aux services décrits à la section 2 du présent tableau (Information, orientation et soutien – Services en ligne et services individuels). <u>Aide financière de dernier recours</u> – une personne née hors Canada qui décide d'immigrer au Canada peut être admissible à une aide financière en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles; ○ pour être admissible à une aide financière, une personne immigrante doit être, selon le cas : ▪ citoyenne canadienne au sens de la Loi sur la citoyenneté, ▪ résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.1 à 2.9.4), ▪ une personne à qui l'asile est conféré au Canada conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.7); ○ contrairement aux personnes de la catégorie de l'immigration économique, les personnes réfugiées ne sont pas réputées posséder à leur arrivée au Canada un montant d'avoir liquide. Elles n'ont donc pas de délai de 90 jours avant de pouvoir obtenir l'aide financière de dernier recours; ○ comme tout autre citoyen canadien, pour avoir droit à l'aide financière de dernier recours du Programme d'aide sociale ou du Programme de solidarité sociale, la personne réfugiée doit répondre aux critères d'admissibilité fixés par la <i>Loi sur l'aide aux personnes et aux familles</i> et le <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>, notamment : ▪ démontrer que ses ressources (argent, biens, gains, avantages et revenus) sont égales ou inférieures aux montants fixés par règlement et, ▪ résider au Québec et, ▪ être un adulte âgé de 18 ans et plus ou, si la personne est âgée de moins de 18 ans, être ou avoir été marié ou être parent d'un enfant à charge.

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Description des programmes ou services		Programme Réussir l'intégration (volet 2) (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province Objectif spécifique: - Assurer l'accueil des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières prises en charge par l'État ou faisant l'objet d'un parrainage collectif à leur arrivée à l'aéroport Services offerts: - accueillir et prendre en charge les personnes réfugiées à destination du Québec ou en transit, jusqu'à leur destination finale; - recevoir les avis d'arrivée (NAT), analyser les données et préparer, en fonction de chaque particularité des groupes, la logistique d'accueil. Analyser les coûts de transport, repas, hébergement, de manière à trouver l'option la plus avantageuse; - le YMCA offre, au besoin : - un fauteuil roulant et de l'accompagnement aux personnes à mobilité réduite, - de l'accompagnement pour un mineur jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par les parents; - faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC; - leur remettre les vêtements d'hiver (du 15 octobre au 15 avril); - voir à leur correspondance vers la ville de destination finale; - remettre aux personnes réfugiées prises en charge par l'État une boîte à lunch pour consommation pendant leur voyage vers la ville de destination finale; - remettre à chaque personne les documents requis : - lettre de bienvenue sous la signature de la ministre - signet sur les valeurs de la société québécoise, - information sur les cours de français offerts gratuitement aux personnes réfugiées, - lettre d'information aux réfugiés - originaux du certificat de sélection du Québec (CSQ),

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		○ remise de l'argent de poche, ○ copies certifiées conformes du CSQ et de la confirmation de la résidence permanente. Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières — Objectif spécifique: faciliter l'installation des personnes, les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise; Services d'accueil et d'installation et d'intégration offerts par des organismes communautaires — accueillir à destination finale des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières et prises en charge par l'État dans l'une des 14 villes de destination; — pendant l'hébergement temporaire : ○ information sur les démarches à effectuer pendant les premiers jours et sur l'aide financière; ○ présentation du service d'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées; ○ prise du premier rendez-vous qui vise l'analyse du besoin et de la demande de la personne réfugiées (secteur santé physique et secteur services sociaux) au cours des dix premiers jours suivant l'arrivée de la personne dans sa destination finale organisation du transport avec la présence d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice, si nécessaire; ○ soutien pour : ▪ l'ouverture d'un compte à une institution financière, ▪ la demande d'assistance emploi, ▪ la prise de photos et les démarches pour l'obtention d'une carte d'assurance maladie du Québec, ▪ la demande d'un numéro d'assurance sociale, ▪ la demande de la carte de résidence permanente,

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		▪ la recherche d'un logement, ▪ la remise d'articles de dépannage ou de premiers soins au besoin, ▪ les déplacements essentiels liés aux premières démarches d'installation; – À l'emménagement : ○ réception des meubles et des électroménagers et assemblage, au besoin; ○ installation des accessoires et rangement des articles et produits ménagers aux endroits appropriés; ○ présentation des caractéristiques du logement (p. ex. : conseils de sécurité, chauffage, interphone de l'appartement, clefs, fonctionnement des électroménagers); ○ identification d'une buanderie à proximité du logement, le cas échéant; – Après l'emménagement : ○ inscription des enfants à l'école; ○ accompagnement pour l'achat des produits alimentaires de base et l'achat de vêtements; ○ inscription aux cours de français et aux autres services d'intégration; ○ aide pour remplir les formulaires (allocations familiales du Québec, prestations fiscales du Canada, allocation canadienne pour enfants, remboursement de la TPS, etc.); ○ suivis. Cette liste n'est pas exhaustive et l'ordre des interventions est donné à titre indicatif. L'état de santé des personnes à leur arrivée pourrait, p. ex., retarder certaines démarches. Aide financière Objectif spécifique: – Fournir aux personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontières prises en charge par l'État les biens et services essentiels à leur installation. Activités financées – Accueil au point d'entrée :

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		○ hébergement et boîte à lunch au besoin, ○ transport entre l'aéroport et la ville de destination au Québec, ○ vêtements d'hiver, au besoin, distribués entre le 15 octobre et le 15 avril; – Accueil dans la ville de destination : ○ hébergement temporaire pendant la période de recherche de logement, ○ aide matérielle pour couvrir les imprévus durant l'hébergement temporaire, ○ aide matérielle couvrant les frais pour la photographie requise pour l'obtention de la carte d'assurance maladie, ○ aide matérielle couvrant les services d'un interprète, s'il y a lieu, dans le cadre des premières démarches d'installation, ○ aide matérielle pour l'achat de vêtements de base et d'hiver, s'il y a lieu, ○ aide matérielle pour l'acquisition de produits alimentaires de base et pour l'achat d'articles ménagers et de meubles, ○ aide matérielle couvrant les frais d'ouverture de dossier du fournisseur d'électricité selon les tarifs en vigueur, ○ aide matérielle pour les frais scolaires versée par le MIDI lorsque l'aide n'est pas versée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; – Dépenses exceptionnelles : ○ aide matérielle pour certaines dépenses d'urgence non prévues et jugées essentielles au bien-être de la personne. Modalités – Une partie de l'aide matérielle est remise à la personne réfugiée à son arrivée selon les montants prévus. Exception : Les biens et les services ne doivent pas être couverts par les programmes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou d'un autre ministère. – Aide financière établie selon le nombre de personnes, adulte ou enfant, et le coût historique moyen de l'aide matérielle;

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État

	Canada	Québec
		— Montants indexés annuellement selon le taux de variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. Autres types d'aide financière Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) offre l'aide financière de dernier recours. En plus de la prestation de base offerte à l'adulte seul ou à la famille admissible au <i>Programme d'aide sociale</i> ou de <i>l'allocation du Programme de solidarité sociale</i>, il est possible d'avoir accès à des prestations spéciales, prévues au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>. Il s'agit d'un montant qui sert à couvrir certains besoins spécifiques liés à la santé (p. ex. : l'achat de lunettes) ou répondre à une situation particulière (p. ex. : des dommages à la suite d'un incendie). — Il existe plusieurs prestations spéciales notamment pour : ○ Soins de santé : ▪ services dentaires, ▪ chaussures orthopédiques et orthèses plantaires, ▪ équipements et accessoires pour préserver la santé et la sécurité (p. ex. : prothèses, orthèses, barres de bain, pansements, etc.), ▪ transports médicaux et frais de séjour, ▪ besoins particuliers liés à la santé (p. ex. : personnes diabétiques); ○ Frais scolaires : ▪ prestation pour aider à payer les frais occasionnés par la rentrée scolaire d'enfants à charge; ○ Frais funéraires : ▪ remboursement d'un montant maximal du coût des frais funéraires d'une personne décédée; ○ Grossesse : ▪ prestation de 55 \$ par mois pour aider à se procurer les aliments nécessaires pendant la grossesse; ○ Allaitement :

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		▪ prestation de 55 \$ par mois jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an; ○ Achat de préparations lactées; ○ Autres prestations spéciales : ▪ prestation pour aider à payer des frais occasionnés par des situations difficiles (p. ex. : décès, incendie, sinistre, déménagement pour des raisons de santé, etc.). La Société d'habitation du Québec et Revenu Québec offrent le Programme d'allocation-logement : — permet d'aider notamment les personnes faisant partie d'un ménage à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à se loger; — l'allocation peut atteindre 80 \$ par mois. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur finance des intervenantes et intervenants scolaires en milieu communautaire pour le soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille. Le ministère de la Santé et des Services sociaux offre l'évaluation du bien-être et l'état de la santé physique aux personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – ministère de la Santé et des Services sociaux pour favoriser la francisation et l'intégration des immigrants). Le MSSS s'est doté d'orientations ministérielles à cet égard.

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé		
	Canada	Québec
Autorité responsable		– Depuis le 1^{er} mai 1997, le Québec est maître d'œuvre du programme de parrainage collectif sur son territoire. C'est pourquoi, il détermine les conditions pour parrainer, traite les demandes d'engagement et en assure le suivi. Cependant c'est le gouvernement fédéral qui a la responsabilité de déterminer si un ressortissant étranger est une personne réfugiée au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) et quelles sont les personnes en situation semblable qui ont besoin de sa protection. – Le parrainage peut être souscrit par un groupe de deux à cinq personnes, une personne morale, ou un groupe composé d'un résident du Québec et d'une personne morale (formule mixte). – Les personnes morales qui ont acquis une certaine expérience de parrainage peuvent signer une entente-cadre de parrainage avec le MIDI, mais n'y sont pas tenues sur le plan réglementaire. Les personnes morales signataires d'ententes-cadre peuvent parrainer des personnes réfugiées directement, ou indirectement par l'intermédiaire de groupes de prise en charge. N. B. : Un groupe de prise en charge est un groupe formé de cinq résidents du Québec ou une personne morale, dûment désignés par l'organisme, vivant dans la ville ou la localité d'accueil prévue qui signent un engagement de parrainage collectif en bénéficiant de la caution du signataire d'entente-cadre.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Mêmes clientèles admissibles qu'IRCC puisque c'est le Canada qui détermine qui correspond à la définition de réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, et aux exigences de la catégorie de personne de pays d'accueil. Les personnes réfugiées parrainées sont soumises à la sélection du Québec. L'exercice de sélection repose sur l'appréciation du degré de détresse du ressortissant étranger et de sa capacité d'intégration à la collectivité québécoise.
Description des programmes ou services		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées parrainées

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
		– planifier l'accueil et l'accompagnement des personnes réfugiées depuis les douanes jusqu'au transporteur qui les mènera à leur destination finale au Québec, vers une autre destination canadienne ou auprès de leur groupe parrain; – accueillir dans leur langue, dans la mesure du possible, les personnes réfugiées qui ne connaissent pas le français; – accompagner les personnes réfugiées afin qu'elles s'acquittent des procédures douanières; – aider les personnes réfugiées à récupérer leurs bagages; – remettre à chaque personne les documents requis : - o lettre de bienvenue sous la signature de la ministre, - o information sur les cours de français offerts gratuitement aux personnes réfugiées, - o information sur l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique, - o document d'information spécifique pour les personnes réfugiées parrainées, - o document sur les valeurs du Québec - o copies et originales du Certificat de sélection du Québec, outils essentiels afin d'organiser les démarches. Responsabilité des groupes parrains – Sur le plan financier, le parrain doit assumer (durant toute la période prévue de l'engagement qu'il a signé) : - o le coût d'installation et d'établissement au Québec du parrainé et des membres de sa famille y inclus les frais de logement, d'ameublement, de déplacement, de nourriture et d'habillement; - o les déboursés engagés pour des soins, des services de santé et des médicaments nécessaires, non couverts ou non remboursés par un régime d'assurance publique; - o les coûts relatifs aux démarches ou à la préparation requise pour favoriser l'insertion en emploi ou la recherche d'emploi qui ne sont pas couverts par un programme gouvernemental. – Le parrain s'engage aussi, envers son parrainé et sa famille, à : - o faciliter leur établissement; - o les aider dans l'apprentissage du français;

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
		○ les soutenir dans leur recherche d'emploi; ○ contribuer à leur intégration à la vie québécoise. ○ prendre le premier rendez-vous et les accompagner pour l'évaluation du bien-être et l'état de la santé physique au Centre intégré de santé et services sociaux d'une région désignée à cet égard. – L'engagement est normalement d'une durée d'un an. Toutefois, il peut être de trois ans si, selon l'appréciation faite par le MIDI, la personne parrainée peut s'intégrer à la collectivité québécoise, mais qu'elle n'est pas en mesure de s'intégrer au marché du travail et que sa sécurité physique n'est pas menacée là où elle se trouve. Les règles d'IRCC sont identiques à celles du MIDI.

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Secteur Emploi-Québec) Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personnes immigrantes nouvellement arrivées (soit pendant leurs cinq premières années de leur résidence au Québec).
Description des programmes ou services		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services entre le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) – Objectifs du dispositif : ○ accélérer l'intégration en emploi et augmenter le taux d'emploi; ○ assurer une meilleure coordination des interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées afin d'éviter les doublons et les ruptures de services; ○ mieux définir les rôles et responsabilités de chacun (ministères et partenaires concernés) en matière de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes; ○ définir un cheminement optimal pour les personnes nouvellement arrivées afin de simplifier et d'accélérer les démarches; ○ favoriser la complémentarité entre les interventions du MIDI et d'Emploi-Québec auprès des entreprises par la mise en place d'un cheminement des demandes des entreprises entre les deux ministères. – Exemples d'outils mis en place : ○ aide-mémoires pour la clientèle à l'étranger ou au Québec pour informer la personne immigrante des principales étapes à franchir pour son intégration socioprofessionnelle au Québec; ○ cartographie détaillée du cheminement optimal pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées en fonction de leur profil ○ information à plusieurs points d'entrée au Canada pour les personnes se dirigeant au Québec sur les services disponibles;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		○ à la suite de la session <i>Objectif Intégration</i>, référence rapide de la personne vers Emploi-Québec afin de la soutenir en fonction de son besoin; ○ outil de référence (plan d'action) qui permet aux divers intervenants de connaître les étapes déjà complétées. Services d'intégration au marché du travail (Emploi-Québec) – Détermination des besoins en matière d'employabilité; – Définition des priorités d'intervention et des moyens à convenir dans un plan d'intervention personnalisé ayant pour objectif une insertion en emploi; – Admissibilité aux mesures actives et aux programmes d'emploi : service d'aide à l'emploi, mesure de formation, projet de préparation à l'emploi, subvention salariale, soutien au travail autonome, contrat d'intégration en emploi, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP), etc.; – Partenariats avec plusieurs organismes afin d'atténuer les principaux obstacles à l'insertion en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées. N. B. : Sauf pour certains aspects liés à l'apprentissage de la langue française, les services d'emploi offerts à la clientèle immigrante ne diffèrent pas des services accessibles à toutes les personnes qui entreprennent une démarche afin d'intégrer ou réintégrer le marché du travail. <u>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)</u> (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Emploi-Québec et Investissement Québec) – Objectifs du programme : ○ Inciter les entreprises à embaucher les personnes immigrantes nouvellement arrivées, malgré le fait qu'elles n'aient pas d'expérience de travail nord-américaine; ○ Programme intégré, en complémentarité, avec les mesures et services d'emploi offerts par Emploi-Québec aux individus et aux entreprises; ○ Soutenir l'embauche de personnes ayant des compétences reconnues, prêtes à s'intégrer rapidement dans des postes spécialisés. – Financé en partie grâce aux revenus générés par le Programme des immigrants investisseurs;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		– Offre à l'employeur une aide financière pouvant couvrir une partie du salaire de la personne pour faciliter l'obtention d'un premier emploi dans son domaine de compétence; – Offre également à l'employeur une subvention pour des frais supplémentaires tels que le salaire d'un accompagnateur ou des frais de formation. <u>Programme Interconnexion (Chambre de commerce du Montréal métropolitain)</u> Objectif : Permettre un contact privilégié entre les organisations montréalaises et les personnes immigrantes nouvellement arrivées qualifiées pour favoriser leur intégration professionnelle. Ce programme répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des personnes immigrantes grâce à une formule complète et flexible qui comprend des activités de jumelage gratuites et variées. Accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés (reconnaissance des compétences) Le gouvernement du Québec, les organismes qui réglementent les professions et les métiers, le réseau de l'éducation et l'ensemble des acteurs du marché du travail, notamment les employeurs participent aux mécanismes de reconnaissance des compétences. - Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Programme <u>Accès aux ordres professionnels</u> (pour accéder aux normes du Programme 2017-2018, dorénavant le Programme <i>Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels</i>, consulter la section Programmes d'intégration) : ○ Objectif général: ▪ Favoriser une intégration rapide des personnes immigrantes formées à l'étranger dans des emplois de plein potentiel par la mise en place de nouvelles approches en reconnaissance des compétences. ○ Soutient les ordres professionnels pour des projets visant les objectifs suivants : ▪ améliorer la qualité de l'information destinée aux personnes immigrantes sur l'accès aux professions et métiers réglementés au Québec; ▪ améliorer le processus de reconnaissance des compétences, par la conception d'outils de préparation aux examens, d'évaluation et de reconnaissance des compétences;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi

	Canada	Québec
		▪ améliorer l'accès à la formation d'appoint, par la conception de formations destinées aux personnes formées à l'étranger et de formations en français liées à l'exercice de la profession. ○ Ce programme a permis la signature d'ententes avec une trentaine d'ordres professionnels. Ces ordres ont reçu la majorité des demandes d'admission des personnes formées à l'étranger. Ce programme a également permis la signature d'ententes avec d'autres organismes qui jouent un rôle en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. - Organismes de réglementation – Services d'évaluation et de soutien durant le processus de reconnaissance des acquis et des compétences devant mener à une certification professionnelle ou un droit de pratique reconnu; - <u>Commissaire à l'admission aux professions</u> – Rattaché à l'Office des professions du Québec, institué en 2009; – Mission : s'assurer de l'accès équitable, efficace et efficient aux professions régies par un ordre professionnel. - Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages – Présidé par l'Office des professions du Québec; – Objectif : favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement, les ordres professionnels et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. - Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (Projet IPOP) (Emploi-Québec, ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et les ordres professionnels participants) – Offert par Emploi-Québec en collaboration avec le MIDI et les ordres professionnels participants; – S'adresse aux personnes formées à l'étranger qui souhaitent exercer au Québec une profession régie par un ordre professionnel. Pour y participer, les personnes doivent être titulaires d'une autorisation légale d'exercice au Québec et être référées par leur ordre professionnel;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		– Objectif : faciliter l'acquisition d'une première expérience de travail aux professionnels formés à l'étranger qui viennent d'obtenir un permis d'exercice au Québec. Offre à l'employeur une subvention salariale de 50 % du salaire brut de la personne, pour un horaire maximum de 40 heures/semaine, jusqu'à concurrence du salaire minimum, pour une période de 30 semaines et une aide supplémentaire de 1 500 \$ pour l'accompagnement de la personne embauchée; – 16 ordres professionnels participent à ce projet. - Services de formations d'appoint prescrites par des ordres professionnels dans les cégeps ○ Financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur; ○ Permettent aux personnes immigrantes de suivre les formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels afin d'obtenir éventuellement un droit de pratique de leur profession.

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> est destiné à soutenir des municipalités ou d'autres organismes afin d'appuyer leurs efforts pour bâtir des collectivités accueillantes et inclusives. Autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Les partenaires des pactes ruraux et des laboratoires ruraux sont les municipalités, les agents de développement et les partenaires socioéconomiques. – Pour le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>, les organismes admissibles sont les municipalités et les organismes à but non lucratif. Les clientèles jointes varient selon les projets spécifiques.
Description des programmes ou services		La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> reconnaît l'importance des partenariats avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives. La Politique est notamment fondée sur le principe de l'engagement partagé, c'est-à-dire l'engagement collectif de la société à inclure les personnes de toutes origines et à soutenir l'intégration des personnes immigrantes ainsi que l'engagement individuel de chacune et de chacun à prendre part activement à la vie collective dans le respect des valeurs démocratiques. <u>Programme Mobilisation-Diversité</u> (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) : – Objectif général: ○ Appuyer des projets structurants susceptibles de favoriser la pleine participation, en français, des personnes de toutes origines à la vie collective par la mise en œuvre d'actions visant à :

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires

	Canada	Québec
		▪ réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans des collectivités accueillantes et inclusives, notamment pour favoriser la croissance de l'immigration primaire et de la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal; ▪ appuyer l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives favorables à la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, en encourageant l'ouverture à la diversité et des échanges interculturels ouverts et actifs. Volet Édification de collectivités accueillantes et inclusives — Objectif: ○ Soutenir les efforts des collectivités qui ont choisi de faire de la diversité et de l'immigration un facteur de prospérité et de vitalité du français et qui offrent un milieu de vie dynamique et inclusif. — Objectifs spécifiques: ○ Appuyer les collectivités mobilisées autour des enjeux de participation et d'inclusion dans la mise en œuvre de projets visant à réunir les conditions propices à la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Soutenir les milieux qui souhaitent devenir des collectivités encore plus accueillantes et inclusives, notamment en appuyant des municipalités (à la fois les municipalités locales et les municipalités régionales de comté) et des organismes locaux. Appuyer des projets structurants susceptibles d'atteindre l'un ou plusieurs des objectifs suivants : accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal; ○ faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités encore plus accueillantes et inclusives; ○ créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de la diversité et de l'immigration dans les enjeux de leur développement; ○ soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires; ○ valoriser la diversité, les échanges et le réseautage interculturels ; ainsi que la ○ reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise;

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires

	Canada	Québec
		○ prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination; ○ encourager, s'il y a lieu, des pratiques de médiation interculturelle ou de gestion de la diversité dans les organismes financés dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité. Volet Émergence de pratiques innovatrices ou mobilisatrices – Objectifs spécifiques: ○ Favoriser l'innovation ou l'expérimentation de nouvelles pratiques, afin de les transférer dans les collectivités, notamment lorsque les problématiques à régler ne trouvent pas de réponse dans les ententes en vigueur avec les instances territoriales; ○ Encourager des pratiques mobilisatrices dans les champs de mission du MIDI, notamment en matière de relations interculturelles ou d'attraction et d'établissement durable des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal. Services directs Les services mis en place dans les collectivités varient selon les priorités établies avec celles-ci. Ils peuvent inclure : – création de postes d'agents de liaison auprès des personnes et des familles immigrantes; – activités locales (par exemple: semaines thématiques) – mentorat ciblé (par exemple auprès des femmes immigrantes pour participer à des lieux de pouvoir) – mise en place de réseaux d'intervenantes et d'intervenants et de tables de concertation; – formation et sensibilisation du personnel des organismes publics et municipaux, par exemple des policières et des policiers; – campagnes locales et régionales de sensibilisation. Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> a donné lieu à des actions nombreuses et variées, notamment :

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires

	Canada	Québec
		– Tenue d'une journée de consultation auprès de divers intervenants ou réaliser un sondage afin de cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, d'ouverture à la diversité, de relations interculturelles et de pleine participation, en français, des personnes issues de l'immigration au développement du Québec; – Réalisation d'un plan d'action avec divers acteurs dans le cadre d'une entente partenariale en immigration afin de réaliser les objectifs prévus à l'entente; – Tenue de journées de réflexion sur l'arrimage entre les besoins des employeurs et l'attraction ainsi que l'intégration des personnes immigrantes afin d'accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes; – Élaboration et diffusion d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes pour créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement; – Tenue de rencontres entre les différents partenaires d'une collectivité en vue d'obtenir des engagements pour une meilleure concertation régionale sur la situation des personnes réfugiées pour soutenir leurs engagements à l'égard de ces personnes; – Implantation d'un programme de mentorat destiné à jumeler des personnes immigrantes à des personnes nées au Québec ou tenir des rencontres interculturelles afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités; – Élaboration et implantation d'une politique de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de l'administration municipale dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>. Pactes ruraux et "pactes plus" (Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)) – Objectif: financer différents projets notamment sur l'accueil et l'intégration des personnes nouvellement arrivées dans les communautés rurales; – Favorisent une approche intersectorielle pour la réalisation de planifications communes et la mise en œuvre de projets conséquents. Autres politiques – D'autres ministères et organismes gouvernementaux invitent les instances territoriales à élaborer des politiques et des programmes visant certaines populations, dans lesquelles les personnes immigrantes sont prises en compte.

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires

	Canada	Québec
		– Tel est le cas, en particulier des ententes en développement culturel du ministère de la Culture et des Communications, dont les activités incluent le mentorat d'artistes immigrants, des projets de médiation culturelle et diverses activités artistiques et culturelles. – Le Secrétariat à la condition féminine a par ailleurs conclu des ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui comportent des activités visant à favoriser l'intégration et la participation des femmes immigrantes, notamment en emploi.

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec

7. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion Partenaires communautaires Autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Varie selon les programmes déjà présentés dans ce tableau
Description des programmes ou services		Les services de soutien offert par le MIDI se retrouvent tout au long du parcours des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Conséquemment, ces services sont décrits tout au long du présent document. Ils comprennent notamment les services suivants : – service de garde pour les enfants; – aide au transport; – services aux personnes atteintes d'une incapacité; – intervenants scolaires en milieu communautaire pour les enfants. La présente section, par souci d'alléger la présentation, ne reviendra pas sur ces éléments déjà présentés ailleurs dans le tableau De plus, le MIDI reconnaît que certaines femmes immigrantes vivent dans un contexte de vulnérabilité. C'est pourquoi il appuie ou met en œuvre des projets créés à leur intention. Cette section insiste donc sur les efforts du MIDI en matière d'égalité entre les femmes et les hommes particulièrement dans une perspective d'accès aux services publics. Il présente aussi les mesures en matière d'égalité pour les personnes de minorités sexuelles, de participation des jeunes personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelle et pour une meilleure compréhension de la situation de certains groupes de personnes plus vulnérables. Les mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes sont aussi présentées. Égalité entre les femmes et les hommes – Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 qui découle de la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes <i>Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait</i>, le gouvernement s'engage à favoriser

7. Accès aux services publics – Services de soutien

	Canada	Québec
		l'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de la situation particulière des femmes immigrées et racisées. – Le MIDI s'est engagé à offrir de l'accompagnement aux femmes et aux filles immigrantes, particulièrement celles qui sont parrainées, et les informer sur leurs droits et les recours possibles en cas de violences, notamment celles basées sur l'honneur. Dans ce cadre, le MIDI a conclu une entente de deux ans (2017-2019) avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes pour un projet de sensibilisation aux réalités et aux droits des femmes immigrantes violentées et nouvellement arrivées. – Plusieurs autres engagements ont été pris, notamment par le Secrétariat à la condition féminine, pour des projets visant, entre autres, à favoriser l'insertion professionnelle des femmes immigrantes et à sensibiliser les personnes immigrantes sur l'égalité entre les femmes et les hommes. – Le MIDI a financé cinq organismes qui offrent des services d'intégration sociale ayant une approche plus ciblée envers les femmes (dépistage des problèmes de violence, information sur les services offerts et référencement vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux). – Guide d'information <i>À parts égales, à part entière – L'égalité entre les femmes et les hommes</i>, produit par le Secrétariat à la condition féminine visant à faciliter l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées en les informant sur les valeurs démocratiques de la société québécoise, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes – Dans le cadre de l'entente avec la Ville de Montréal, six projets s'adressant spécifiquement aux femmes ont été soutenus. – Activités pédagogiques en compréhension orale et en compréhension écrite dans les cours de français notamment sur les thèmes de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la violence conjugale et de la lutte contre l'homophobie. – Offre de cours de français à temps partiel aux personnes immigrantes qui participent au Programme des aides familiaux résidents afin de les aider à briser leur isolement et à faciliter leur participation à la société québécoise. L'égalité pour les minorités sexuelles – Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2016-2021, le MIDI s'est engagé à renforcer ses activités de sensibilisation à

7. Accès aux services publics – Services de soutien

	Canada	Québec
		l'égard des droits des personnes de minorités sexuelles, à l'intention de son personnel et du personnel des prestataires de services. – Guide d'information Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec; – Page Web Le Québec, une société ouverte à la diversité sexuelle dans le site Internet du MIDI afin de diffuser les publications ministérielles en matière de lutte contre l'homophobie et quelques autres documents de référence; – l'inclusion du thème de l'acceptation des différences concernant les personnes de minorités sexuelles dans les cours de français et les outils d'information destinés aux personnes immigrantes; – <i>Répertoire des ressources pour personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles</i> destiné aux organismes d'accueil et d'aide à l'établissement et aux centres d'aide et d'écoute téléphonique des minorités sexuelles disponible dans le site Internet du MIDI; – Autoformation L'homophobie et la transphobie en contexte interculturel : comprendre les réalités, agir sur les préjugés, disponible en ligne à l'intention des professeurs de français pour personnes immigrantes adultes et du personnel des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et réfugiées. La participation des jeunes immigrants et des minorités ethnoculturelles La Politique québécoise de la jeunesse 2030 Ensemble pour les générations présentes et futures, rendue publique en mars 2016, reconnaît l'importance du dialogue interculturel, notamment dans son objectif visant à encourager la création de liens de solidarité entre les Québécoises et Québécois de toutes les générations et de toutes les origines. La Stratégie d'action 2016-2021 qui découle de la Politique contribue à favoriser la pleine participation des jeunes immigrants et des minorités ethnoculturelles. Le MIDI s'est engagé à soutenir des projets visant à favoriser l'exercice d'une citoyenneté québécoise active et interculturelle chez les jeunes du collégial, projets qui s'inscriront dans la foulée de la politique officielle de l'interculturalisme qui doit être rendue publique au printemps 2018. Prévenir et contrer l'intimidation : une responsabilité partagée – Collaboration à la mise en œuvre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée du ministère de la Famille.

7. Accès aux services publics – Services de soutien

	Canada	Québec
		Mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : ○ soutien aux jeunes : soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration; ○ services aux adultes : francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc; ○ formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels; ○ mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle afin que les écoles puissent encore mieux accueillir et intégrer les jeunes issus de l'immigration, promouvoir le rapprochement interculturel et mettre à la disposition du personnel scolaire une offre de services pour des sessions de formation portant sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration et l'éducation interculturelle. Dans le cadre de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est engagé à adopter un nouveau plan d'action en matière d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration. – Ministère de la Santé et des Services sociaux : ○ Des organismes communautaires de la région de Montréal œuvrant en santé et services sociaux auprès des communautés culturelles offrent des services d'intégration, de l'entraide ainsi que du soutien aux familles et aux femmes.

Spécifications sur l'admissibilité aux services

Canada	Québec
	1. Admissibilité au Service d'intégration en ligne (SIEL) et aux services d'information, orientation et soutien du Programme <i>Réussir l'intégration</i> (section 2) : – résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LC 2001, c. 27); – titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l'article 24 de cette loi, en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public; (code 17, 27, 37, 86 à 95); – titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou étudiant étranger et d'un Certificat de sélection du Québec (sauf pour l'admissibilité au SIEL: titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger, selon les directives du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion); – à qui l'asile, au sens de l'article 95 de cette loi, a été conféré; – autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente; – citoyenne canadienne naturalisée. Pour le SIEL, une personne candidate à l'immigration à l'étranger qui détient un Certificat de sélection du Québec est aussi admissible à recevoir les services. <i>Critères d'admissibilité spécifiques:</i> – Pour le SIEL: âge minimal de 18 ans; – Pour les services individuels d'information, d'orientation et de soutien: âge minimal de 14 ans; – Pour les séances Premières démarches d'installation, la session Objectif Intégration ou les séances d'information sur l'établissement en région: âge minimal de 18 ans; – Pour les autres séances d'information ou activités de groupe: âge minimal de 14 ans. <i>Durée:</i> 5 ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme. <u>Site Web du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion</u> – <i>Clientèle admissible</i> : Le site est accessible à toutes et à tous. – <i>Clientèle cible</i> :

- o candidats à l'immigration temporaire et permanente et personnes immigrantes sélectionnées ou engagées dans un processus pour l'être;

Information également disponible pour les personnes désirant parrainer un proche ou une personne réfugiée ou pour la population en général.

2. Admissibilité aux services de formation langagière (section 3):

Cours de français en ligne à l'étranger

- *Clientèle admissible à l'étranger* : candidats à l'immigration à l'étranger sélectionnés par le Québec :
 - o qui détiennent un CSQ;
 - o âgés de 16 ans ou plus, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge légal de fin de scolarité

Cours de français en ligne au Québec et services de francisation à temps partiel

- *Clientèle admissible au Québec* :
 - o domiciliée au Québec;
 - o âgée de 16 ans ou plus;
 - o qui a le statut de résident permanent,ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public,
ou à qui l'asile a été conféré,
ou qui est autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente,
ou titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger et d'un Certificat de sélection du Québec,
ou qui est citoyenne canadienne naturalisée.
- *Durée de l'admissibilité* :
 - o À compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible sans limite temporelle quant à la durée du séjour sur le territoire.
 - o Durée maximale de formation de 1 800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne destinés à une clientèle scolarisée.
 - o Cette durée maximale du nombre d'heures de formation ne s'applique pas pour la formation des personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées.
- Il est prévu à la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et sa stratégie d'action 2016-2021 d'offrir le Service d'intégration en ligne et la Francisation en ligne aux personnes en séjour temporaire afin de faciliter leur passage vers un statut permanent.

	<u>Banque d'exercices en ligne</u> – <i>Clientèle admissible</i> : toute personne qui veut parfaire son apprentissage du français. <u>Services de francisation à temps complet</u> (réguliers ou spécialisés) : – <i>Clientèle admissible au Québec</i> : ○ domiciliée au Québec; ○ âgée de 16 ans ou plus, soit l'âge légal d'obligation de fréquentation scolaire; ○ qui a le statut de résident permanent, ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, ou à qui l'asile a été conféré, ou qui est autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente, ou qui est citoyenne canadienne naturalisée. – <i>Durée de l'admissibilité</i> : ○ 5 ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au Programme d'intégration linguistique pour immigrants, que cette personne se soit prévaluée des services ou non; ○ Durée maximale de formation de 1 800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne destinés à une clientèle scolarisée; ○ Aucune limite de durée maximale de formation en heures ne s'applique pour les personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. Le <u>Centre d'autoapprentissage du français à Québec</u> s'adresse aux personnes immigrantes en emploi et aux entreprises qui les embauchent.
Glossaire	
Canada	Québec Personne réfugiée parrainée : une personne admise au Québec dans le cadre du Programme de parrainage collectif du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre frontières), ou de pays d'accueil par le gouvernement du Canada. Ce programme permet à des organismes (personnes morales), à des groupes de deux à cinq personnes ou à un groupe formé d'une personne morale et d'un résident du Québec de manifester leur solidarité à l'égard de ces



personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada, en s'engageant à subvenir à leurs besoins essentiels pendant une période déterminée tout en facilitant leur intégration au Québec.

Bilan statistique annuel**Fréquentation des services d'accueil et d'intégration offerts par le Canadaⁱ et le Québec du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017**

Note: à moins d'indication contraire, les données présentées dans ce document réfèrent à des personnes (clients) uniques.

1. Services d'accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée	
Canada	Québec
	Fréquentation des services offerts par l'Équipe d'accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau 41 482 personnes immigrantes ont été accueillies, dont: – 18 185 personnes immigrantes de la catégorie économique – 5 872 personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial – 6 637 réfugiés et personnes en situation semblable – 10 788 admissions temporaires, dont les étudiants et les travailleurs temporaires

2. Services d'information et d'orientation^{iv}

Québec

Fréquentation des services **en ligne** d'information et d'orientation

Service d'intégration en ligne (SIEL)

1868 personnes ont utilisé le SIEL, dont:

- 725 femmes (39 %)
- 1011 par la formule en autoformation
- 857 par la formule avec accompagnement

Site Web du Ministère

Téléchargements du Guide *Apprendre le Québec*:

- Version française : 9 649
- Version anglaise : 2 633
- Version espagnole : 0

Téléchargement du *Plan d'action personnalisé* interactif:
16 992

Fréquentation des services **individuels** d'information et d'orientation Services individuels d'installation et d'intégration (Première rencontre)

43 204 personnes accueillies, dont 23 941 femmes

Nombre total de services individuels (Première rencontre) rendus^v:
51 917, dont 29 029 rendus à des femmes

Selon la situation statutaire

- Résidents permanents: 40 033 (92,7 %)
- Personnes réfugiées reconnues sur place : 1 403 (3,2 %)

- Demande de résidence à l'étude : 1 066 (2,5 %)
- Étudiants étrangers avec CSQ : 268 (0,6 %)
- Travailleurs temporaires avec CSQ : 391 (0,9 %)
- Autres^{vi} : 43 (moins de 0,1 %)

Selon la catégorie d'immigration

- Immigration économique: 24 357 (56,4 %)
- Immigration humanitaire : 8 410 (19,5 %)
- Immigration familiale : 6 671 (15,4 %)
- Autres immigrants ou « Ne s'applique pas » : 3 766 (8,7 %)

Fréquentation des services *collectifs* d'information et d'orientation

Séance *Premières démarches d'installation*

273 séances

2 983 personnes, dont 1 454 femmes (48,7 %)

Session *Objectif intégration*

- Par des organismes communautaires

270 sessions

3 838 personnes, dont 2 009 femmes (52,3 %)

- Lors des activités de soutien en francisation

2 609 personnes dont 1 637 femmes (62,7 %)

3. Services de formation linguistique

Québec

Modalités d'évaluation des compétences langagières

Le profil de compétence langagière, exprimé en niveau de compétence selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, indispensable pour prescrire le cours à un(e) candidat(e), est fait en fonction:

- de l'information contenue dans le dossier ministériel du candidat ou de la candidate :
 - résultats d'un test standardisé présentés lors de la demande d'un CSQ;
 - résultats obtenus dans un cours préalablement suivi au Ministère.
- des résultats obtenus après avoir passé :
 - un test de positionnement en ligne, dans le cas de la clientèle déclarant neuf ans ou plus de scolarité, ou dans le cas des cours en ligne;
 - un test de positionnement administré par un évaluateur ou une évaluatrice du MIDI, dans le cas de la clientèle déclarant moins de neuf ans de scolarité.

Fréquentation des services de formation linguistique **en ligne**

2 965 personnes, dont:
– 1 608 femmes (54,2 %)
– 1 357 hommes (45,8 %)

Fréquentation des services de formation linguistique **en personne**

Cours réguliers à temps complet

11 548 personnes, dont:
– 7 057 femmes (61,1 %)
– 4 491 hommes (38,9 %)

	Selon la catégorie d'immigration – 3 940 pour l'immigration économique – 2 382 pour le regroupement familial – 5 192 pour l'immigration humanitaire – 34 pour l'immigration « autre » ou « manquant » Cours à temps partiel^{viii} 16 673 personnes, dont: – 10 497 femmes (63,0 %) – 6 176 hommes (37,0 %) – 15 208 personnes en cours réguliers (9 362 femmes, 5 826 hommes) – 1 355 personnes en cours spécialisés (1 050 femmes, 305 hommes) – 216 personnes en formation en milieu de travail (148 femmes, 68 hommes)
	Dans le réseau du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES)^{ix} 30 002 inscriptions d'élèves immigrants récents (inscriptions en 2015 -2016) dans divers services d'enseignement donnés dans les centres d'éducation des adultes: – alphabétisation : 9 173 élèves – alpha-francisation : 888 élèves – francisation : 11 710 élèves – intégration sociale : 1 305 élèves – intégration socioprofessionnelle : 2 138 élèves – premier cycle du secondaire : 3 080 élèves – soutien pédagogique : 1 708 élèves

4. Services d'accueil, d'installation et d'intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

Québec

Fréquentation des services offerts par l'Équipe d'accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau

6637 réfugiés et personnes en situation semblable ont été accueillies, dont:

- 2414 personnes réfugiées prises en charge par l'État
- 3274 personnes réfugiées parrainées
- 382 personnes à charge des réfugiés reconnus sur place
- 567 personnes réfugiées en transit vers d'autres provinces

Fréquentation des services d'accueil et d'installation

Référer à la Section 2 « Services d'information et d'orientation » pour connaître le volume de clientèle de ces services.

--	--

5. Mesures, programmes et services d'emploi	
	Québec
	Fréquentation des mesures, programmes et services d'emploi Services publics d'emploi (Emploi-Québec) 65 338 personnes immigrantes, dont 25 552 étaient des personnes nouvellement arrivées Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) 1358 personnes, dont 43,7 % de femmes Dans le réseau du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) Formation professionnelle prescrite par les ordres professionnels : 250 élèves Formation technique prescrite par les ordres professionnels : 603 élèves

6. Connexions communautaires

Québec

Fréquentation des services de connexions communautaires

Volume de clientèle difficile à évaluer (interventions financées visent les collectivités locales ou les groupes)

7. Services de soutien

Québec

Fréquentation des services de soutien

Pour le programme de francisation, les femmes représentaient :

- 61,1 % des personnes ayant participé aux cours de français à temps complet
- 63,0 % des personnes ayant participé aux cours de français à temps partiel
- 62,3 % des élèves à temps complet ayant reçu des allocations de participation hebdomadaires
- 80,5 % des élèves ayant bénéficié d'une allocation pour frais de garde
- 55,5 % des personnes inscrites aux cours de français en ligne de niveau intermédiaire et avancé, ainsi que dans les modules en autoformation
- 92,2 % des personnes immigrantes qui participaient au Programme des aides familiaux résidents

Dans le réseau du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (préscolaire, primaire et secondaire à la formation générale des jeunes) : 12 776 élèves immigrants récents

Services de soutien linguistique d'appoint en français (préscolaire, primaire et secondaire à la formation générale des jeunes) : 4 866 élèves immigrants récents

-
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- iv En ce qui concerne les services présentés dans cette section, il est possible qu'une même personne fréquente des services de chaque type (tant au Canada qu'au Québec). Par exemple, du côté du Canada, une personne peut recevoir un service d'évaluation de besoin et un service d'information et d'orientation, et elle sera comptée une fois dans chaque type de service.
- v Le nombre total de services rendus est supérieur au nombre de personnes, puisqu'une personne peut bénéficier de ce service plus d'une fois. Par exemple, il est possible qu'une personne se rende à plus d'un organisme pour obtenir sa "Première rencontre".
- vi Citoyens canadiens ou demandeurs d'asile non reconnus.
- [REDACTED]
- viii Le total n'égale pas la somme des inscriptions par type de programme car une personne peut avoir participé à plusieurs types de cours à temps partiel.
- ix Les personnes sont comptabilisées une fois dans chaque service d'enseignement fréquenté. Ainsi, un élève immigrant inscrit en alphabétisation et en francisation sera compté deux fois.
- [REDACTED]

COMPARAISON DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE OFFERTS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC AUX PERSONNES IMMIGRANTES

MINISTÈRE DE **L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**
IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA

2018-2019



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 

Table des matières

Avant-propos	3
1. Accueil à l’aéroport ou à un autre point d’entrée	4
2. Information, orientation et soutien	6
3. Services de formation langagière	13
4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l’étranger	21
a. Personnes réfugiées prises en charge par l’État	21
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé	29
5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d’emploi	32
6. Liens avec la collectivité d’accueil – Connexions communautaires	40
7. Accès aux services publics – Services de soutien	47
Spécifications sur l’admissibilité aux services	52
Glossaire*	54

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (l'Accord), le Canada s'engage à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec aux résidents permanents présents dans cette province (Accord, articles 24 et 25). En contrepartie, « le Canada accorde une juste compensation pour les services mentionnés aux articles 24 et 25 fournis par le Québec pourvu que :

- a) ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays ;
- b) ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec. » (Accord, article 26)

L'exercice de comparaison des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique offerts par le Canada et le Québec aux personnes immigrantes découle directement de l'Accord. Celui-ci spécifie que le Comité mixte a notamment pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » (Accord, annexe A, 3.g).

Le présent document répond à cette obligation inscrite à l'Accord d'étudier annuellement les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec. Il couvre la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

À l'instar des comparaisons effectuées pour les quatre exercices financiers précédents, les services du Canada et du Québec qui sont présentés dans les tableaux qui suivent sont équivalents dans leur ensemble et sont offerts sans discrimination à tout résident permanent.

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction des services d'accueil à l'aéroport international Montréal-Trudeau (www.admtl.com) Entente avec les autres points d'entrée Collaboration avec les services d'accueil de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou des organismes financés pour l'accueil par le gouvernement fédéral aux aéroports de : – Vancouver (www.cannvvr.ca) – Toronto (www.torontopearson.com) – Québec (www.aeroportdequebec.com) Collaboration avec le poste frontalier de Lacolle
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Sont reçues par le personnel de la Direction des services d'accueil à l'aéroport, les personnes ayant les statuts suivants : ○ Personnes résidentes permanentes incluant les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (voir détails à la section 4): ▪ Personnes réfugiées prises en charge par l'État, ▪ Personnes réfugiées parrainées, ▪ Personnes réfugiées en transit vers une autre province ; ○ Travailleur temporaire et étudiant étranger. • Durée : à l'arrivée à l'aéroport, après l'admission de 11 h à 24 h
Description des programmes ou services		Le personnel de la Direction des services d'accueil à l'aéroport Services offerts selon la catégorie d'immigration et le statut des personnes immigrantes : – Accueil des personnes immigrantes au nom du gouvernement du Québec ; – Transmission d'information répondant à des besoins à court terme et remise de divers documents aux personnes immigrantes ; – Présentation et orientation des personnes vers les services de francisation et d'intégration auxquelles elles sont admissibles ; – Vérification de la concordance entre les documents du gouvernement fédéral et les documents du gouvernement du Québec (nom, prénom, date de naissance, date d'arrivée, durée du permis) ;

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée		
	Canada	Québec
		– Vérification des documents d'immigration (Certificat de sélection du Québec, Certificat d'acceptation du Québec, résidence permanente, permis d'études et de travail) et correction immédiate, le cas échéant, en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada ; – Présentation aux personnes ayant une connaissance suffisante du français, des services d'inscription en ligne aux séances et sessions d'information offertes par les organismes partenaires du MIFI et information sur la possibilité de s'inscrire par téléphone auprès du Centre de contacts clientèle ; – Rappel de l'information sur l'inscription au Régime d'assurance maladie du Québec, notamment le délai de carence, et sur les assurances privées pour les soins de santé. Services rendus par le personnel de la Direction des services d'accueil à l'aéroport aux personnes réfugiées : voir section 4. Entente avec les autres points d'entrée Remise d'un signet annonçant les services offerts par le MIFI et ses partenaires aux aéroports de Vancouver, de Toronto et de Québec ainsi qu'au poste frontalier de Lacolle.

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Partenaires : – Services en ligne (Service d'intégration en ligne) : Collectif des femmes immigrantes du Québec – Services individuels et Services collectifs : organismes partenaires financés dans le cadre du programme <i>Réussir l'intégration</i>
	Services en ligne	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		Le site Web du MIFI offre : <u>Service d'intégration en ligne (SIEL)</u> – Vise à soutenir la personne immigrante afin de lui permettre : ○ d'entreprendre ses démarches d'intégration depuis l'étranger ou au Québec ; ○ de faciliter ses démarches vers un statut permanent ; ○ d'acquérir les savoirs nécessaires pour participer pleinement à la vie collective. – Dispose de 45 capsules qui couvrent les thématiques suivantes : ○ Module 1 : L'adaptation au monde du travail québécois ; ○ Module 2 : La société québécoise (notamment de l'information sur les valeurs démocratiques de la société québécoise) ; ○ Module 3 : L'installation et la vie au Québec. – Propose deux formules de formation : autoformation (sans travaux à remettre) et accompagnement personnalisé par un agent en ligne (avec travaux à remettre) – Modalités des formations : ○ Inscription en continu ; ○ Capsules de contenus d'intégration en ligne avec exercices interactifs ; ○ Plan d'action personnalisé à réaliser de façon autonome ;

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		○ Outils interactifs (forum, messagerie et si accompagnement personnalisé, clavardage) ; ○ Si accompagnement personnalisé, plan d'action, CV et lettre de présentation avec rétroaction de l'agent ; ○ Tests de connaissance et questionnaire de satisfaction. – Offre les ressources suivantes : ○ Rencontres avec un agent en ligne qui soutient la personne candidate à l'immigration dans son cheminement dans la formule avec accompagnement personnalisé ; ○ Lecture, écoute et visionnement de témoignages, de dialogues et de présentations sur le Québec (capsules) ; ○ Utilisation de moyens de communication favorisant les échanges entre participants et avec les agentes et agents d'accompagnement, au moyen de la messagerie électronique et du forum (plateforme ministérielle de formation en ligne) ; ○ Entretiens en ligne individuels ou de groupe en temps réel (synchrone) ; ○ Sites Internet d'information (Immigration Québec, IMT en ligne, comités sectoriels, sites spécialisés pour certains secteurs) ; ○ Plan d'action personnalisé (version PDF) : ▪ Outil mis à la disposition des personnes détenant un Certificat de sélection du Québec pour les aider à entreprendre les principales démarches facilitant la réussite de leur intégration au Québec ; ○ Un service d'inscription en ligne pour des rendez-vous et sessions d'information ; ○ Un test de connaissance et des questionnaires de satisfaction et d'auto-évaluation. Autres services électroniques : ○ Service en ligne de prise de rendez-vous : ▪ Mis à la disposition des personnes immigrantes nouvellement arrivées ou qui prévoient s'établir prochainement au Québec ; ▪ Inscription à différents services : session <i>Objectif intégration</i>, séance <i>Premières démarches d'installation</i>, modification ou annulation du rendez-vous de l'évaluation linguistique ;

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		▪ accès au guide Apprendre le Québec en version PDF et au Plan d'action personnalisé en version interactive. – Information sur l'immigration au Québec : ○ Renseignements adaptés pour les différentes catégories d'immigration ; ○ Où s'installer ; ○ Information sur l'emploi, l'éducation et le logement ; ○ Section sur les conditions d'accès aux professions et métiers réglementés (reconnaissance des compétences) ; ○ Information sur le guichet unique en reconnaissance des compétences, Qualifications Québec ; ○ Information sur l'Évaluation comparative des études effectuées hors Québec ; ○ Information sur l'apprentissage du français au Québec, à l'étranger et en ligne ; ○ Information sur les services offerts par les partenaires du Ministère ; ○ Répertoire permettant de rechercher les organismes selon différents critères : services offerts, région, ville, langues, services de garde pour les enfants ; ○ Carte présentant la localisation des organismes partenaires. – Section sur les relations interculturelles (favoriser l'intégration) ; – Informations générales sur le Ministère
	Services individuels	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		Programme Réussir l'intégration – volet Services individuels d'installation et d'intégration (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) – Objectifs spécifiques : ○ Accélérer et faciliter les démarches d'installation et d'intégration des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective ○ Aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise.

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		– Services offerts par les organismes communautaires : ○ Soutien à l'installation : informer et orienter la personne immigrante afin de lui permettre de trouver un logement ; d'obtenir des documents, cartes et permis ; d'inscrire ses enfants à l'école ou à la garderie ; de mieux connaître les villes et les régions du Québec ; de s'inscrire à des cours de français ; de connaître les organismes qui offrent des services aux personnes immigrantes et de connaître les services publics ; ○ Soutien post-installation : ▪ Évaluation : aider la personne immigrante à identifier globalement ses besoins en matière d'intégration sociale, culturelle et économique ou en matière de francisation, et établir avec elle un plan d'action à réaliser à court et à moyen terme ; ▪ Orientation : diriger la personne immigrante vers les ressources, services et programmes offerts à l'ensemble de la collectivité, notamment en matière de logement, de santé, d'emploi, de services sociaux, d'éducation ou de consommation ; ▪ Suivi : effectuer un suivi auprès de la personne immigrante afin de s'assurer du succès de ses démarches et de lui apporter l'encouragement et le soutien nécessaire pour les poursuivre. – Services non admissibles : Interventions psychothérapeutiques professionnelles ou psychosociales liées à des problèmes psychologiques, familiaux ou autres découlant ou non des difficultés d'adaptation à un nouvel environnement, traduction de diplômes, de cartes de compétence ou de documents légaux, services d'interprétariat ou de traduction auprès des services publics l'assermentation de documents la remise de différents documents déjà disponibles en ligne comme le guide Apprendre le Québec, la référence vers des services de francisation ou d'emploi offerts au sein même de l'organisme. Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec – Document émis par le MIFI qui constitue un avis d'expert établissant une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. – Indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec. Cette évaluation comparative peut faciliter l'appréciation par les employeurs des études faites à l'étranger, en indiquant le niveau d'études et le domaine de formation comparables au Québec.

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		– Les personnes immigrantes sont encouragées à demander l'Évaluation comparative depuis l'étranger. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) : Le personnel en information et en orientation scolaires et professionnelles assigné aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dans les commissions scolaires offre différents services à la population immigrante : – Information sur le système scolaire québécois ; – Information sur le marché du travail ; – Information sur l'aide financière aux études ; – Information sur les services de reconnaissance des acquis ; – Information sur les services offerts par différents organismes dans la communauté ou au Québec ; – Service d'orientation professionnelle ; – Service d'accompagnement pour la validation et la planification du projet professionnel ou de formation. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) : – Entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi ; – Information sur le marché du travail ; – Service d'aide à l'emploi ; – Formation (y inclus la francisation) ; – Préparation à l'emploi ; – Expériences en milieu de travail ; – Subventions salariales pour favoriser l'embauche ; – Soutien au travail autonome ; – Orientation professionnelle ; – Services de placement.
	Services collectifs	

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		Programme Réussir l'intégration – volet Services collectifs de soutien à l'installation et à l'intégration (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) - Objectifs spécifiques : - Accélérer et faciliter les démarches d'installation et d'intégration des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective ; - Aider les personnes immigrantes à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise. Services offerts par des organismes communautaires Séance d'information Premières démarches d'installation, offerte dans les cinq jours suivants l'arrivée, par treize organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau qui vise à : - Fournir des renseignements pour répondre aux besoins immédiats de la personne immigrante nouvellement arrivée se rapportant à son installation ; - Expliquer l'importance d'entreprendre ou de poursuivre le Plan d'action personnalisé ; - Grands thèmes abordés : - Mon parcours vers une intégration réussie au Québec : promotion des services, présentation des valeurs démocratiques de la société québécoise ; - Outils essentiels afin d'organiser mes démarches : - Le guide Apprendre le Québec ; - Le Plan d'action personnalisé ; - Mes démarches d'installation (p. ex. les documents importants, l'ouverture d'un compte bancaire, le logement, les services de garde et l'école, le soutien pour l'installation, etc.) - Des services pour mon intégration professionnelle : promotion de la session <i>Objectif intégration</i>. Session Objectif Intégration (offerte dans les quinze jours suivants l'arrivée par un des dix organismes communautaires partenaires dans les villes de Montréal, Laval, Longueuil, Québec et Gatineau) qui permet de : - Se familiariser avec les caractéristiques du monde du travail québécois ;

2. Information, orientation et soutien		
	Canada	Québec
		○ Comprendre les orientations culturelles et les valeurs de la société québécoise ; ○ Comprendre les liens entre les orientations culturelles, les valeurs démocratiques de la société québécoise et le milieu de travail ; ○ Connaître et savoir utiliser différents outils, moyens et ressources pour favoriser son intégration en emploi. La session est composée de huit modules : ○ Module 1 : Vivre ensemble au Québec – Le milieu de vie et les valeurs ○ Module 2 : Les grandes orientations culturelles de la société québécoise ○ Module 3 : Mon plan d'action personnalisé – Objectif professionnel et compétences ○ Module 4 : Mon plan d'action personnalisé – CV, lettre de présentation et réseautage ○ Module 5 : Mon plan d'action personnalisé – Recherche d'emploi et entrevue ○ Module 6 : La vie quotidienne au travail ○ Module 7 : Le cadre légal du monde du travail ○ Module 8 : S'installer, passer à l'action La session <i>Objectif Intégration</i> s'inscrit en amont des services publics d'emploi. La session n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé aux personnes immigrantes de la suivre avant de s'adresser à Emploi-Québec et son réseau de ressources externes pour obtenir du soutien dans le cadre de leur recherche d'emploi. – Autres séances d'information ou activités de groupe sur des sujets d'intérêts variés pour les personnes immigrantes notamment : ○ Le logement, ○ Les services bancaires, ○ Comment remplir sa déclaration de revenus, ○ Démystification de l'homosexualité, ○ Police, ○ Violence conjugale, ○ Visites et sorties diverses.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Partenaires : – Services en ligne : Cégep@distance est mandaté pour engager et encadrer les tutrices et tuteurs qui organisent les classes virtuelles et évaluent les productions orales et écrites. – Services en personne : ○ À l'étranger, partenariat avec les Alliances françaises, Instituts français, Centres culturels français, et autres ; ○ Au Québec : les cours de français sont offerts en classe chez des prestataires de services institutionnels et communautaires francophones (universités, cégeps, commissions scolaires, organismes à but non lucratif), des prestataires de services privés et en milieu de travail.
	Services en ligne	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		L'ensemble des formations du MIFI respecte l'approche mise de l'avant du « français langue d'intégration ». Ces cours sont aussi l'occasion de se familiariser avec la société québécoise, sa culture et ses valeurs. <u>Les cours de français en ligne</u> (FEL) proposent des modules en entrée continue et des horaires flexibles. Ils sont accessibles pour les personnes immigrantes à l'étranger ou au Québec (voir la Note 1). Le Ministère offre en ligne des cours réguliers de stade intermédiaire ou avancé et des modules d'apprentissage du français dans des domaines professionnels. <u>Les cours FEL de stade intermédiaire</u> – Les cours FEL de stade intermédiaire couvrent les niveaux 5, 6, 7 et 8 de l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i> (ci-après « <i>Échelle québécoise</i> »), et sont disponibles dans une des formules suivantes : ○ Formule standard avec tutrice ou tuteur ; ○ Formule en autoformation. – Ils comportent 4 blocs d'apprentissage composés chacun 4 modules pour une durée maximale de 456 heures : ○ Bloc 1 : logement, éducation, emploi, tourisme et loisirs.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		○ Bloc 2 : services publics et santé, médias et culture, consommation, affaires et vie démocratique au Québec. ○ Bloc 3 : approfondissement des thèmes du bloc 1 à des degrés de difficultés différents. ○ Bloc 4 : approfondissement des thèmes du bloc 2 à des degrés de difficultés différents. <u>Le cours FEL de stade avancé</u> — Ces cours qui couvrent les niveaux 9 et 10 de l'Échelle québécoise, et sont disponibles dans la formule standard seulement. Ils comportent 2 blocs d'apprentissage pour une durée maximale de 600 heures : ○ Bloc 5 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur le transport, la culture, l'économie, l'emploi et la vie en région ; ○ Bloc 6 : bloc préparatoire à l'apprentissage en ligne et trois modules portant notamment sur la langue française, la société québécoise et sa culture ainsi que sur l'emploi. (La durée mentionnée est une estimation.) <u>Les cours FEL spécialisés à visée professionnelle</u> — Ces cours offrent des modules spécialisés à visée professionnelle dans les domaines professionnels suivants : santé et soins infirmiers, génie et sciences appliquées, administration, droit et affaires. Ces modules spécialisés couvrent les niveaux 7, 8 et 9 de l'Échelle québécoise et sont disponibles seulement dans la formule en autoformation. Ces modules offrent jusqu'à 90 heures de formation au total. <u>Banque d'exercices en ligne</u> La Banque d'exercices de français en ligne s'adresse à des élèves de tous les stades (débutant, intermédiaire et avancé). Elle est à la disposition de toute personne qui désire parfaire, en autoformation et à son rythme, son apprentissage du français. Elle contient plusieurs centaines d'exercices, d'outils et de liens externes utiles pour l'apprentissage du français. <u>Centre d'autoapprentissage du français de Québec</u> — Le Centre d'autoapprentissage du français de Québec est offert sur le campus du Cégep de Sainte-Foy à Québec afin de venir en aide aux travailleuses et travailleurs en emploi et aux personnes qui veulent s'intégrer au marché du travail. En plus d'y faire l'évaluation des connaissances, on propose à la clientèle un parcours individualisé de formation

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		et d'apprentissage ainsi que l'utilisation d'outils informatiques et la participation à des ateliers de conversation.
	Services en personne	
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Voir la Note 1 (à la fin du document)
Description des programmes ou services		Approche du Français langue d'intégration et de cohésion sociale – L'approche mise de l'avant par le MIFI dans ses services de francisation est que le français est la langue d'intégration. Cette approche s'actualise par l'enseignement d'une langue d'usage pratique dont l'apprentissage se fonde sur des références quotidiennes. – Le français est également considéré comme une langue de cohésion sociale. La maîtrise et l'usage du français favorisent l'accès aux ressources communes (éducation, travail, culture, services publics, etc.), le développement de liens sociaux nombreux et diversifiés, et le sentiment d'appartenance à la société. Objectifs Les activités d'enseignement et de soutien à la francisation ont pour objet de permettre à la personne immigrante, selon ses besoins : – De communiquer dans des situations de vie quotidienne et de développer l'usage du français dans des contextes de participation liés à la vie sociale, communautaire, familiale et professionnelle ; – De se familiariser avec les valeurs, les attitudes et les comportements dans divers milieux de vie québécoise et de comprendre les codes culturels, politiques et économiques du Québec afin d'être en mesure d'exercer ses droits et responsabilités de citoyen ; – D'acquérir les compétences langagières et référentielles nécessaires à l'intégration au marché du travail, au maintien en emploi, à l'accès à la formation professionnelle ou à la poursuite d'études ; – D'acquérir une maîtrise suffisante du français en rapport direct avec les besoins liés au travail.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		Différents types et formules de cours sont offerts Cours de français suivis à l'étranger offerts par les Alliances françaises – Ces cours visent à permettre aux personnes désirant immigrer au Québec de profiter des services d'enseignement et d'évaluation du français offerts par ces organismes et de connaître davantage la culture et la société québécoise. – À leur arrivée au Québec et après l'obtention du Certificat de sélection du Québec, le MIFI rembourse aux personnes immigrantes, jusqu'à un maximum de 1 500 \$, les coûts des cours de français de stades débutant et intermédiaire (de niveaux 1 à 8 selon l'<i>Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes</i>) suivis et complétés à l'étranger chez un partenaire du MIFI. – La demande de remboursement doit se faire au moment de l'installation au Québec. Cependant, les cours suivis avant la délivrance du Certificat de sélection du Québec sont à la charge de la candidate ou du candidat à l'immigration. Offre de cours au Québec Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes – Ce cadre de référence commun, propre au Québec, pour l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des compétences en français des personnes immigrantes découle de la volonté du gouvernement du Québec d'avoir un outil de référence unique. L'<i>Échelle québécoise</i> comporte trois stades (débutant, intermédiaire et avancé), chacun se subdivisant en quatre niveaux dans chacune des compétences suivantes : production orale, compréhension orale, production écrite et compréhension écrite. ○ Pour les niveaux 1 à 4 de l'Échelle, les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiers, par l'utilisation d'énoncés simples dans de brefs messages ; ○ Pour les niveaux 5 à 8 de l'Échelle, les cours sont axés sur les éléments de communication qui concernent les besoins courants, dans des situations prévisibles ou partiellement prévisibles, sur des thèmes concrets ou des sujets d'intérêt général, par l'utilisation d'énoncés parfois complexes dans des messages ou des textes ;

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		– <u>Le Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec</u> (ci-après « <i>Programme-Cadre</i> ») ○ Le <i>Programme-Cadre</i> s'adresse à la clientèle qui a neuf ans et plus de scolarité. Il constitue, avec l'Échelle québécoise, le référentiel commun pour le MIFI et ses partenaires pour l'enseignement du français aux personnes immigrantes et l'évaluation des apprentissages. ○ Le Programme-cadre comporte deux volets ▪ Un premier volet décrit, à partir de chaque compétence langagière à acquérir, les contenus de formation en y précisant les domaines d'action et les situations d'apprentissage, les intentions de communication, la structure du message, le lexique, la grammaire, la phonétique et la graphie. ▪ Un second volet présente des repères socioculturels et les valeurs démocratiques de la société québécoise, et décrit la compétence interculturelle que les élèves devront développer durant la formation. – Le Programme-cadre illustre ses applications langagières dans huit domaines d'action. Ceux-ci renvoient aux grands secteurs de la vie sociale dans lesquels se réalisent les différentes interventions pédagogiques (éducation, vie personnelle, transports et déplacements, etc.). ○ Les activités décrivent entre autres des réalités autochtones, sensibilisent aux droits des travailleuses et des travailleurs et au développement durable, abordent le principe de tolérance zéro en matière de violence conjugale ou d'homophobie et font connaître les régions du Québec. Deux programmes d'études sont élaborés et mis en application pour les deux voies curriculaires. Les élèves y sont dirigés à la suite d'une évaluation de positionnement à des fins de classement, basée sur l'Échelle québécoise et en fonction de leur scolarité. – Le Programme d'intégration sociolinguistique pour les populations immigrantes peu alphabétisées et peu scolarisées – S'adresse à la clientèle ayant huit ans et moins de scolarité.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		Les contenus des deux programmes sont offerts par des cours à temps complet et à temps partiel. <u>Services de francisation à temps complet</u> offerts par le personnel du MIFI : – Cours réguliers à temps complet ○ Français pour immigrants adultes (FIA) : programme régulier (pour clientèle scolarisée) ; 4 cours de 11 semaines à 30 heures par semaine pour une durée totale de 1320 heures. Chacun de ces cours comprend 220 heures d'enseignement et 110 heures d'activités de soutien à la francisation. ○ Français pour immigrants peu alphabétisés (FIPA) : programme adapté (clientèle peu scolarisée), 4 cours de 11 semaines à 25 heures par semaine. Chacun de ces cours comprend 220 heures d'enseignement et 55 heures d'activité de soutien à la francisation. Les éléments de communication concernent les besoins immédiats et courants, dans des situations prévisibles, sur des thèmes familiaux et concrets. Aide financière pour les cours à temps complet ○ Allocations de participation de 141 \$ par semaine pour tous les élèves peu importe leur catégorie d'immigration L'élève n'est pas admissible à l'allocation de participation si : il ou elle, son conjoint ou sa conjointe reçoit des prestations d'aide sociale ou de solidarité sociale, reçoit des prestations d'assurance emploi ou reçoit des prestations du Régime québécois d'assurance parentale. ○ Allocations de transport correspondent aux coûts de transport en commun de la région ou à un montant équivalent ; ○ Allocations de trajet sont offertes aux élèves qui résident dans des localités où il n'y a pas de transport en commun ; ○ Allocations pour frais de garde remboursent les coûts réels jusqu'à un maximum de 25 \$ par enfant par jour. – Cours réguliers à temps partiel ○ Comptent des sessions de 11 semaines (7 semaines durant l'été) ; ○ 4 blocs de cours de 4, 6, 9 et 12 heures par semaine (automne, hiver, printemps et été) ;

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		○ Pour les élèves du temps partiel, des allocations de frais de garde de 7 \$ par jour de formation par enfant ou personne à charge sont disponibles. Les personnes demandeuses d'asile n'ont pas droit à cette aide financière. – Cours spécialisés à temps partiel ○ De durée et d'intensité variables, ils couvrent des niveaux des stades intermédiaire ou avancé ; ○ S'adressent à des personnes immigrantes désirant acquérir des compétences langagières propres à leur domaine de formation afin d'intégrer le marché du travail, de progresser en emploi, de poursuivre des études techniques ou professionnelles en français ou de se réorienter professionnellement. ○ Cours de français reliés aux domaines de : ▪ L'administration, du droit et des affaires ; ▪ Soins infirmiers ; ▪ La santé ; ▪ L'ingénierie et des sciences appliquées. Enfin, des cours destinés à des clientèles particulières sont aussi offerts sur une base régulière. Les clientèles visées sont des aides familiales et des membres du corps consulaire. – Cours en milieu de travail à temps partiel ○ Le MIFI s'associe également aux entreprises pour offrir des cours de français en milieu de travail pour joindre les travailleuses et travailleurs ; ○ Ces cours sont donnés dans les entreprises et sont d'intensité et de durée variables ; ○ Ils sont en moyenne d'une durée de 11 semaines à raison de quatre à six heures de cours par semaine ; – Cours de francisation offerts dans les centres d'éducation des adultes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) Les centres d'éducation des adultes offrent des cours de francisation à temps complet et partiel selon diverses formules, de jour ou de soir et s'adressent à différentes clientèles. Les horaires des cours varient en fonction des besoins des personnes et de l'organisation du centre. Les personnes immigrantes qui étudient en francisation à temps plein dans les centres peuvent aussi bénéficier de l'aide financière offerte par le MIFI.

3. Services de formation langagière		
	Canada	Québec
		– Cours du programme d'études de francisation pour les personnes scolarisées (construits selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes) : ○ Cours du programme de francisation pour les personnes scolarisées : ▪ 4 cours de stade débutant (niveaux 1 à 4) : total 500 heures ; ▪ 4 cours de stade intermédiaire (niveaux 5 à 8) : total 900 heures ; ○ Cours francisation pour les personnes peu alphabétisées et peu scolarisées : ▪ Cours de stade débutant, divisés selon une échelle établie par le centre d'éducation des adultes au regard du rythme d'apprentissage et du niveau de compétence langagière des personnes immigrantes : total 1600 heures ; – Cours d'appoint offerts par des commissions scolaires tels que : ○ Cours de communication écrite ; ○ Cours aux parents d'élèves allophones ; ○ Une aide financière peut être versée par les services publics d'emploi du MTESS pour la clientèle inscrite à temps complet. – Pour plus d'information sur le programme d'études en francisation du MEES, consultez la page web « Formation générale des adultes – Programmes d'études : Francisation » Les commissions scolaires offrent aussi des services de francisation en entreprise (autofinancés), selon les besoins locaux. Leur personnel possède l'expertise nécessaire pour : ○ Diagnostiquer les besoins de formation ; ○ Établir les plans de formation ; ○ Assurer la prestation des services de formation.

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Organismes communautaires et villes d'accueil.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personne réfugiée prise en charge par l'État : une personne qui se trouve à l'extérieur du Canada, qui a été sélectionnée et admise au Québec du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre-frontière) ou comme personne de pays source (avant l'abrogation de cette catégorie en octobre 2011) par le gouvernement du Canada. Sont reçues par le personnel de la Direction des services d'accueil à l'aéroport, les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : – Personnes réfugiées prises en charge par l'État, – Personnes réfugiées parrainées, – Personnes réfugiées en transit. Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontière et aide financière – Programme <i>Réussir l'intégration</i> (volet 2) : – Est admissible, une personne réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontière (RC1, RC5, RS1, RS5, RA5) prise en charge par l'État. Avec l'accord des autorités du MIFI, une personne sélectionnée à l'étranger dont le Certificat de sélection du Québec porte le code H3, qui est résidente permanente ou titulaire d'un permis de séjour temporaire. Il n'y a aucune restriction d'âge pour l'aide financière ; – <i>Durée</i> : de l'arrivée à l'Aéroport Montréal-Trudeau jusqu'à 12 mois suivant son arrivée. Pour les années 2 à 5, les personnes ont accès aux services décrits à la section 2 du présent tableau (Information, orientation et soutien – Services en ligne et services individuels).

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		<u>Programmes d'assistance sociale</u> – Une personne née hors Canada qui décide d'immigrer au Canada peut être admissible à un programme d'aide financière en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme objectif emploi) ; ○ Pour être admissible à une aide financière, une personne immigrante doit être, selon le cas : – citoyenne canadienne au sens de la Loi sur la citoyenneté, – résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.1 à 2.9.4), – une personne à qui l'asile est conféré au Canada conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (se référer à 2.9.7) ; ○ Contrairement aux personnes de la catégorie de l'immigration économique, les personnes réfugiées ne sont pas réputées posséder à leur arrivée au Canada un montant d'avoir liquide. Elles n'ont donc pas de délai de 90 jours avant de pouvoir obtenir l'aide financière de dernier recours ; ○ Comme tout autre citoyen canadien, pour avoir droit à une aide financière accordée en vertu d'un des programmes d'assistance sociale, la personne réfugiée doit répondre aux critères d'admissibilité fixés par la <i>Loi sur l'aide aux personnes et aux familles</i> et le <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>, notamment : – démontrer que ses ressources (argent, biens, gains, avantages et revenus) sont égales ou inférieures aux montants fixés par règlement et, – résider au Québec et, – être un adulte âgé de 18 ans et plus ou, si la personne est âgée de moins de 18 ans, être ou avoir été marié ou être parent d'un enfant à charge.

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
Description des programmes ou services		Programme Réussir l'intégration (volet 2) (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées prises en charge par l'État et en transit vers une autre province Objectif spécifique : - Assurer l'accueil des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontière prises en charge par l'État ou faisant l'objet d'un parrainage collectif à leur arrivée à l'aéroport. Services offerts : - Accueillir et prendre en charge les personnes réfugiées à destination du Québec ou en transit, jusqu'à leur destination finale ; - Recevoir les avis d'arrivée (NAT), analyser les données et préparer, en fonction de chaque particularité des groupes, la logistique d'accueil. Analyser les coûts de transport, repas, hébergement, de manière à trouver l'option la plus avantageuse ; - Le personnel de la Direction des services d'accueil à l'aéroport offre, au besoin : - Un fauteuil roulant et de l'accompagnement aux personnes à mobilité réduite, - De l'accompagnement pour un mineur jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par les parents ; - Faciliter les procédures d'immigration en collaboration avec l'ASFC ; - Leur remettre les vêtements d'hiver (du 15 octobre au 15 avril) ; - Voir à leur correspondance vers la ville de destination finale ; - Remettre aux personnes réfugiées prises en charge par l'État une boîte à lunch pour consommation pendant leur voyage vers la ville de destination finale ; - Remettre à chaque personne les documents requis : - Signet sur les valeurs de la société québécoise, - Information sur les cours de français offerts gratuitement aux personnes réfugiées, - Originaux du certificat de sélection du Québec (CSQ), - Remise de l'argent de poche, - Copies certifiées conformes du CSQ et de la confirmation de la résidence permanente.

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		Installation et intégration des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontière – Objectif spécifique : faciliter l'installation des personnes, les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à mieux comprendre le fonctionnement de la société québécoise ; Services d'accueil et d'installation et d'intégration offerts par des organismes communautaires – Accueillir à destination finale des personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontière et prises en charge par l'État dans l'une des 14 villes de destination ; – Pendant l'hébergement temporaire : ○ Information sur les démarches à effectuer pendant les premiers jours et sur l'aide financière ; ○ Présentation du service d'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique des personnes réfugiées ; ○ Prise du premier rendez-vous qui vise l'analyse du besoin et de la demande de la personne réfugiées (secteur santé physique et secteur services sociaux) au cours des dix premiers jours suivant l'arrivée de la personne dans sa destination finale organisation du transport avec la présence d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice, si nécessaire ; ○ Soutien pour : ▪ L'ouverture d'un compte à une institution financière, ▪ La demande d'assistance emploi, ▪ La prise de photos et les démarches pour l'obtention d'une carte d'assurance maladie du Québec, ▪ La demande d'un numéro d'assurance sociale, ▪ La demande de la carte de résidence permanente, ▪ La recherche d'un logement, ▪ La remise d'articles de dépannage ou de premiers soins au besoin, ▪ Les déplacements essentiels liés aux premières démarches d'installation ;

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– À l'emménagement : ○ Réception des meubles et des électroménagers et assemblage, au besoin ; ○ Installation des accessoires et rangement des articles et produits ménagers aux endroits appropriés ; ○ Présentation des caractéristiques du logement (p. ex. : conseils de sécurité, chauffage, interphone de l'appartement, clefs, fonctionnement des électroménagers) ; ○ Identification d'une buanderie à proximité du logement, le cas échéant ; – Après l'emménagement : ○ Inscription des enfants à l'école ; ○ Accompagnement pour l'achat des produits alimentaires de base et l'achat de vêtements ; ○ Inscription aux cours de français et aux autres services d'intégration ; ○ Aide pour remplir les formulaires (allocations familiales du Québec, prestations fiscales du Canada, allocation canadienne pour enfants, remboursement de la TPS, etc.) ; ○ Suivis. Cette liste n'est pas exhaustive et l'ordre des interventions est donné à titre indicatif. L'état de santé des personnes à leur arrivée pourrait, p. ex., retarder certaines démarches. Aide financière Objectif spécifique : – Fournir aux personnes réfugiées ou protégées à titre humanitaire outre-frontière prises en charge par l'État les biens et services essentiels à leur installation. Activités financées – Accueil au point d'entrée : ○ Hébergement et boîte à lunch au besoin, ○ Transport entre l'aéroport et la ville de destination au Québec, ○ Vêtements d'hiver, au besoin, distribués entre le 15 octobre et le 15 avril ;

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– Accueil dans la ville de destination : ○ Hébergement temporaire pendant la période de recherche de logement, ○ Aide matérielle pour couvrir les imprévus durant l'hébergement temporaire, ○ Aide matérielle couvrant les frais pour la photographie requise pour l'obtention de la carte d'assurance maladie, ○ Aide matérielle couvrant les services d'un interprète, s'il y a lieu, dans le cadre des premières démarches d'installation, ○ Aide matérielle pour l'achat de vêtements de base et d'hiver, s'il y a lieu, ○ Aide matérielle pour l'acquisition de produits alimentaires de base et pour l'achat d'articles ménagers et de meubles, ○ Aide matérielle couvrant les frais d'ouverture de dossier du fournisseur d'électricité selon les tarifs en vigueur, ○ Aide matérielle pour les frais scolaires des enfants à charge âgés de 5 à 16 ans, versée par le MIFI lorsque l'aide n'est pas versée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit du 1^{er} août au 15 mai inclusivement ; – Dépenses exceptionnelles : ○ Aide matérielle pour certaines dépenses d'urgence non prévues et jugées essentielles au bien-être de la personne. Modalités – Une partie de l'aide matérielle est remise à la personne réfugiée à son arrivée selon les montants prévus. Exception : Les biens et les services ne doivent pas être couverts par les programmes d'un autre ministère ou organisme. – Aide financière établie selon le nombre de personnes, adulte ou enfant, et le coût historique moyen de l'aide matérielle ; – Montants indexés annuellement selon le taux de variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec.

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		– Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration finance, depuis 2018, des intervenants communautaires interculturels dans le domaine de la petite enfance, l'éducation et la santé au sein des organismes accueillant des personnes réfugiées prises en charge par l'État. Autres types d'aide financière Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) offre l'aide dans le cadre des programmes d'assistance sociale. En plus de la prestation de base offerte à l'adulte seul ou à la famille admissible au <i>Programme d'aide sociale</i>, au <i>Programme objectif emploi</i> ou de <i>l'allocation du Programme de solidarité sociale</i>, il est possible d'avoir accès à des prestations spéciales, prévues au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i>. Il s'agit d'un montant qui sert à couvrir certains besoins spécifiques liés à la santé (p. ex. : l'achat de lunettes) ou répondre à une situation particulière (p. ex. : des dommages à la suite d'un incendie). – Il existe plusieurs prestations spéciales notamment pour : ○ Soins de santé : ▪ Services dentaires, ▪ Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires, ▪ Équipements et accessoires pour préserver la santé et la sécurité (p. ex. : prothèses, orthèses, barres de bain, pansements, etc.), ▪ Transports médicaux et frais de séjour, ▪ Besoins particuliers liés à la santé (p. ex. : personnes diabétiques) ; ○ Frais scolaires : ▪ Prestation pour aider à payer les frais occasionnés par la rentrée scolaire d'enfants à charge ; ○ Frais funéraires : ▪ Remboursement d'un montant maximal du coût des frais funéraires d'une personne décédée ; ○ Grossesse :

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
a. Personnes réfugiées prises en charge par l'État		
	Canada	Québec
		▪ Prestation de 55 \$ par mois pour aider à se procurer les aliments nécessaires pendant la grossesse ; ○ Allaitement : ▪ Prestation de 55 \$ par mois jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an ; ○ Achat de préparations lactées ; ○ Autres prestations spéciales : ▪ Prestation pour aider à payer des frais occasionnés par des situations difficiles (p. ex. : décès, incendie, sinistre, déménagement pour des raisons de santé, etc.). La Société d'habitation du Québec et Revenu Québec offrent le Programme d'allocation-logement : – permet d'aider notamment les personnes faisant partie d'un ménage à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à se loger ; – l'allocation peut atteindre 80 \$ par mois. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur finance des intervenantes et intervenants scolaires en milieu communautaire pour le soutien aux services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leur famille. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offre l'évaluation du bien-être et de l'état de la santé physique aux personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration MIFI – et le MSSS ministère de la Santé et des Services sociaux pour favoriser la francisation et l'intégration des immigrants). À cet égard, le MSSS s'est doté d'orientations ministérielles : Une passerelle vers un avenir en santé (http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002228/) à cet égard.

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé		
	Canada	Québec
Autorité responsable		– Depuis le 1^{er} mai 1997, le Québec est maître d'œuvre du programme de parrainage collectif sur son territoire. C'est pourquoi, il détermine les conditions pour parrainer, traite les demandes d'engagement et en assure le suivi. Cependant c'est le gouvernement fédéral qui a la responsabilité de déterminer si un ressortissant étranger est une personne réfugiée au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève) et quelles sont les personnes en situation semblable qui ont besoin de sa protection. – Le parrainage peut être souscrit par un groupe de deux à cinq personnes, une personne morale, ou un groupe composé d'un résident du Québec et d'une personne morale (formule mixte). – Les personnes morales qui ont acquis une certaine expérience de parrainage peuvent signer une entente-cadre de parrainage avec le MIFI, mais n'y sont pas tenues sur le plan réglementaire. Les personnes morales signataires d'ententes-cadre peuvent parrainer des personnes réfugiées directement, ou indirectement par l'intermédiaire de groupes de prise en charge. N. B. : Un groupe de prise en charge est un groupe formé de cinq résidents du Québec ou une personne morale, dûment désignés par l'organisme, vivant dans la ville ou la localité d'accueil prévue qui signent un engagement de parrainage collectif en bénéficiant de la caution du signataire d'entente-cadre.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Mêmes clientèles admissibles qu'IRCC puisque c'est le Canada qui détermine qui correspond à la définition de réfugié au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, et aux exigences de la catégorie de personne de pays d'accueil. Les personnes réfugiées parrainées sont soumises à la sélection du Québec. L'exercice de sélection repose sur l'appréciation du degré de détresse du ressortissant étranger et de sa capacité d'intégration à la collectivité québécoise.
Description des programmes ou services		Accueil et accompagnement dès l'arrivée à l'aéroport des personnes réfugiées parrainées

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger

b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé

	Canada	Québec
		– Planifier l'accueil et l'accompagnement des personnes réfugiées depuis les douanes jusqu'au transporteur qui les mènera à leur destination finale au Québec, vers une autre destination canadienne ou auprès de leur groupe parrain ; – Accueillir dans leur langue, dans la mesure du possible, les personnes réfugiées qui ne connaissent pas le français ; – Accompagner les personnes réfugiées afin qu'elles s'acquittent des procédures douanières ; – Aider les personnes réfugiées à récupérer leurs bagages ; – Remettre à chaque personne les documents requis : - o information sur les cours de français offerts gratuitement aux personnes réfugiées, - o information sur l'évaluation du bien-être et de l'état de santé physique, - o document d'information spécifique pour les personnes réfugiées parrainées, - o document sur les valeurs du Québec - o copies et originales du Certificat de sélection du Québec, outils essentiels afin d'organiser les démarches. Responsabilité des groupes parrains – Sur le plan financier, le parrain doit assumer (durant toute la période prévue de l'engagement qu'il a signé) : - o le coût d'installation et d'établissement au Québec du parrainé et des membres de sa famille y inclus les frais de logement, d'ameublement, de déplacement, de nourriture et d'habillement ; - o les déboursés engagés pour des soins, des services de santé et des médicaments nécessaires, non couverts ou non remboursés par un régime d'assurance publique ; - o les coûts relatifs aux démarches ou à la préparation requise pour favoriser l'insertion en emploi ou la recherche d'emploi qui ne sont pas couverts par un programme gouvernemental. – Le parrain s'engage aussi, envers son parrainé et sa famille, à : - o faciliter leur établissement ; - o les aider dans l'apprentissage du français ; - o les soutenir dans leur recherche d'emploi ;

4. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger		
b. Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé		
	Canada	Québec
		○ contribuer à leur intégration à la vie québécoise. ○ prendre le premier rendez-vous et les accompagner pour l'évaluation du bien-être et l'état de la santé physique au Centre intégré de santé et services sociaux d'une région désignée à cet égard. – L'engagement est normalement d'une durée d'un an. Toutefois, il peut être de trois ans si, selon l'appréciation faite par le MIFI, la personne parrainée peut s'intégrer à la collectivité québécoise, mais qu'elle n'est pas en mesure de s'intégrer au marché du travail et que sa sécurité physique n'est pas menacée là où elle se trouve. Les règles d'IRCC sont identiques à celles du MIFI.

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Secteur Emploi-Québec) Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Personnes immigrantes nouvellement arrivées (soit pendant leurs cinq premières années de leur résidence au Québec).
Description des programmes ou services		Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées (continuité des services entre le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale) – Objectifs du dispositif : ○ Accélérer l'intégration en emploi et augmenter le taux d'emploi ; ○ Assurer une meilleure coordination des interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées afin d'éviter les dédoublements et les ruptures de services ; ○ Mieux définir les rôles et responsabilités de chacun (ministères et partenaires concernés) en matière de soutien à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes ; ○ Définir un cheminement optimal pour les personnes nouvellement arrivées afin de simplifier et d'accélérer les démarches ; ○ Favoriser la complémentarité entre les interventions du MIFI et d'Emploi-Québec auprès des entreprises par la mise en place d'un cheminement des demandes des entreprises entre les deux ministères. – Exemples d'outils mis en place : ○ Aide-mémoires pour la clientèle à l'étranger ou au Québec pour informer la personne immigrante des principales étapes à franchir pour son intégration socioprofessionnelle au Québec ; ○ Cartographie détaillée du cheminement optimal pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées en fonction de leur profil ○ Information à plusieurs points d'entrée au Canada pour les personnes se dirigeant au Québec sur les services disponibles ;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		○ À la suite de la session <i>Objectif Intégration</i>, référence rapide de la personne vers Emploi-Québec afin de la soutenir en fonction de son besoin ; ○ Outil de référence (plan d'action) qui permet aux divers intervenants de connaître les étapes déjà complétées. Services d'intégration au marché du travail (Emploi-Québec) – Détermination des besoins en matière d'employabilité ; – Conception d'un plan d'intervention personnalisé détaillant les priorités d'intervention et les moyens convenus pour l'insertion en emploi ; – Admissibilité aux mesures actives et aux programmes d'emploi : service d'aide à l'emploi, mesure de formation, projet de préparation à l'emploi, subvention salariale, soutien au travail autonome, contrat d'intégration en emploi, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP), etc. ; – Partenariats avec plusieurs organismes afin d'atténuer les principaux obstacles à l'insertion en emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées. N. B. : Sauf pour certains aspects liés à l'apprentissage de la langue française, les services d'emploi offerts à la clientèle immigrante ne diffèrent pas des services accessibles à toutes les personnes qui entreprennent une démarche afin d'intégrer ou réintégrer le marché du travail. Les services peuvent cependant être plus spécialisés pour la clientèle immigrante dans certaines régions. <u>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)</u> (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Emploi-Québec et Investissement Québec) – Objectifs et description : ○ Inciter les entreprises à embaucher des personnes immigrantes ou issues d'une minorité visible lors de leur première expérience de travail nord-américaine dans leur domaine de compétence ; ○ Soutenir l'intégration de nouveaux arrivants et de personnes issues d'une minorité visible dans un premier emploi durable, dans leur domaine de compétence. – Programme intégré, en complémentarité, avec les mesures et services d'emploi offerts par Emploi-Québec aux individus et aux entreprises ;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		– Financé en partie grâce aux revenus générés par le Programme des immigrants investisseurs ; – Offre à l'employeur une aide financière pouvant couvrir une partie du salaire de la personne pour faciliter l'obtention d'un premier emploi dans son domaine de compétence ; – Offre également à l'employeur une subvention pour des frais supplémentaires tels que le salaire d'un accompagnateur ou des frais de formation ou d'adaptation d'outils de gestion de ressources humaines. Programme Interconnexion (Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Chambre de commerce de Laval) Objectif : Vise à répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises, tout en favorisant l'intégration en emploi des personnes immigrantes. Ce programme répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des personnes immigrantes grâce à une formule complète et flexible qui comprend des activités de réseautages et de stages. Accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés (reconnaissance des compétences) Le gouvernement du Québec, les organismes qui réglementent les professions et les métiers, le réseau de l'éducation et l'ensemble des acteurs du marché du travail, notamment les employeurs participent aux mécanismes de reconnaissance des compétences. Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels (pour accéder aux normes du Programme 2018-2019 (consulter la section Programmes d'intégration) : – Objectif général : ▪ Favoriser une intégration rapide des personnes immigrantes formées à l'étranger dans des emplois de plein potentiel par la mise en place de nouvelles approches en reconnaissance des compétences. – Soutient les organismes pour des projets visant les objectifs suivants : ▪ améliorer la qualité de l'information destinée aux personnes immigrantes sur l'accès aux professions et métiers réglementés au Québec ;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		▪ améliorer le processus de reconnaissance des compétences que les personnes immigrantes ont développées à l'étranger, par la conception d'outils d'information, d'outils d'évaluation de la formation et de l'expérience professionnelle, de référentiels de compétences, de guides de formation ou autres outils d'aide à la préparation aux examens obligatoires d'un ordre professionnel ou d'un autre organisme de réglementation ; ▪ améliorer l'accès à la formation d'appoint, par la conception de formations destinées aux personnes formées à l'étranger et de formations en français liées à l'exercice de la profession. Ce programme a permis la signature d'ententes avec une trentaine d'ordres professionnels qui reçoivent la majorité des demandes d'admission des personnes formées à l'étranger. Ce programme a également permis la signature d'ententes avec d'autres organismes qui jouent un rôle en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Qualifications Québec Objectif : Offrir un portrait d'ensemble complet et détaillé concernant la reconnaissance des compétences développées à l'étranger. Le portail décrit les différentes voies d'accès à tous les types d'emplois au Québec et il aiguille l'utilisateur vers l'organisme approprié pour entreprendre la démarche en reconnaissance des compétences. Il offre également le portrait des perspectives d'emploi par région et il identifie les partenaires selon la région pouvant apporter une aide ou un soutien à la personne dans ses démarches. Organismes de réglementation – Services d'évaluation et de soutien durant le processus de reconnaissance des acquis et des compétences devant mener à une certification professionnelle ou un droit de pratique reconnu ; Commissaire à l'admission aux professions – Rattaché à l'Office des professions du Québec, institué en 2009 ; – Mission : s'assurer de l'accès équitable, efficace et efficient aux professions régies par un ordre professionnel.

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		Pôle de coordination pour l'accès à la formation Présidé par l'Office des professions du Québec ; Le MIFI siège sur les comités du Pôle et participe aux travaux. – Objectif : favoriser la collaboration entre les établissements d'enseignement, les ordres professionnels et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Programme pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) (Emploi-Québec) – Objectif et description : ○ Intégration dans un emploi connexe au domaine de compétence, de personnes formées à l'étranger, dont la profession est régie au Québec par un ordre professionnel ; ○ Aide financière à l'employeur pour soutenir l'accueil et l'intégration d'une personne formée à l'étranger pour un emploi lié à son domaine de compétences ou dans un secteur d'activités connexe. – Offre également à l'employeur une subvention pour des frais supplémentaires tels que le salaire d'un accompagnateur, des frais de formation ou d'adaptation d'outils de gestion de ressources humaines. Services de formations d'appoint prescrites par des ordres professionnels dans les cégeps ○ Financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ; ○ Permettent aux personnes immigrantes de suivre les formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels afin d'obtenir éventuellement un droit de pratique de leur profession. Services aux entreprises – Mesures, programmes et services d'accompagnement Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		Clientèle admissible et durée de l'admissibilité Pour les services d'accompagnement du MIFI, est admissible toute entreprise ayant une immatriculation au <u>registre des entreprises</u> (NEQ) valide. L'admissibilité aux programmes et mesures du MTESS et du MEI varient selon le programme. <u>Entreprises Québec</u> Entreprises Québec est la porte d'entrée du gouvernement qui assure la coordination des demandes des entreprises sur les programmes et services gouvernementaux qui leur sont destinés. Une demande peut ainsi arriver à n'importe quel ministère concerné par le biais d'Entreprises Québec. <u>L'offre intégrée de services du MIFI aux entreprises :</u> Depuis l'automne 2018, le MIFI offre un service d'accompagnement personnalisé aux entreprises par le biais de conseillers et conseillères en immigration. Ces conseillers soutiennent les entreprises dans : L'obtention d'information sur ; – Les programmes d'immigration ; – La reconnaissance des compétences et sur les accès aux organismes de réglementation, dont les ordres professionnels ; – L'organisation d'une séance d'information sur un sujet lié à l'immigration. Le recrutement : – De personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles déjà établies au Québec ; – D'étudiants étrangers ou de diplômés du Québec titulaires d'un permis de travail post-diplôme ; – de travailleurs temporaires et permanents à l'international. Outils pour le recrutement : ○ Participation à des missions de recrutement (Journées Québec) ; ○ Recours au Portail employeurs La francisation et l'intégration : – La francisation des personnes immigrantes ;

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		– L'intégration des personnes immigrantes grâce aux démarches d'installation et d'intégration socioprofessionnelle. Le Portail employeurs du MIFI est une interface utilisée par le conseiller en immigration régionale dans le cadre de son accompagnement. Il permet de référer aux entreprises des listes de personnes correspondant au profil recherché parmi celles qui ont déclaré leur intérêt à immigrer au Québec. À terme, à l'hiver 2020, le <i>Portail employeurs</i> devrait permettre aux entreprises, aptes au recrutement international, de chercher et d'identifier par elles-mêmes des candidats présents à l'étranger ou même au Québec, tout en bénéficiant d'un accompagnement. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) Au sein du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), le secteur Emploi-Québec offre des services aux entreprises par le biais conseillers et conseillères aux entreprises. Ces conseillers soutiennent les entreprises en matière : – de gestion des ressources humaines : accompagnement en gestion et en gestion de la diversité, mise sur pied d'un service des ressources humaines, comité de concertation, programme d'aménagement et de réduction du temps de travail ; – de recrutement de personnel : formulation d'une offre d'emploi, diffusion de celle-ci et recherche de candidatures à l'aide de l'outil Placement en ligne. Programmes de développement de la main-d'œuvre (Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)) – Programme favorisant l'apprentissage en milieu de travail et la francisation – Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) – Programme de renforcement collectif des compétences de la main-d'œuvre – Programme de développement des compétences pour la relève en emploi – Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions prioritaires par la CPMT – Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires – Soutien au développement des compétences pour encourager la diversification et le commerce international Mesure de formation de la main-d'œuvre vise à soutenir le développement des compétences des personnes qui risquent de perdre leur emploi.

5. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi		
	Canada	Québec
		Placement en ligne - Employeurs permet aux employeurs de publier leurs offres d'emploi et vos offres de stage rémunéré, de chercher des candidatures et inviter des candidates et candidats potentiels à postuler en ligne pour l'emploi offert. Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) Accompagnement-conseil stratégique : aide aux entreprises par le biais de conseillers et conseillères en développement économique L'accompagnement-conseil stratégique est un service personnalisé pour accélérer la croissance d'une entreprise et accroître sa rentabilité. Il vise à intervenir auprès d'entreprises qui font face à des problématiques ou à des défis particuliers, par exemple : – Gérer ou accélérer leur croissance ; – Planifier et concrétiser un projet d'agrandissement ; – Adopter une gestion stratégique des coûts, analyser l'information financière ou planifier des investissements ; – Occuper une position stratégique sur le marché ; – Saisir une occasion d'affaires d'envergure ; – Améliorer l'organisation du travail et optimiser le partage des rôles et des responsabilités ou optimiser la gestion des ressources humaines. L'Accompagnement-conseil stratégique consiste à : – analyser les différentes fonctions de l'entreprise ; – déterminer les priorités d'intervention pour chacune d'entre elles, en tenant compte des défis et des besoins de l'organisation.

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> est destiné à soutenir des municipalités et les organismes à but non lucratif et les coopératives dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives. Ce programme est mis sur pied pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		– Les municipalités comme moyen de concertation, de susciter la prise en compte des besoins différenciés des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles et l'accroissement de la contribution de l'immigration au dynamisme des régions du Québec (volet 1) ; – Des partenaires communautaires dans la mise en place d'activités, de mobilisation pour favoriser l'attraction et la rétention de personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal (volet 2) ; – Des personnes impliquées de façon déterminante et œuvrant dans les milieux communautaires et associatifs pour mettre en œuvre des projets innovants réunissant les Québécoises et les Québécois de toutes origines autour d'intérêts communs permettant de remédier aux insécurités (volet 3) ; – Les conventions d'aide financière sont d'une durée maximale de trois ans dans la mesure où l'organisme admissible continue de satisfaire aux critères d'admissibilité du programme et qu'il respecte les termes de la convention d'aide financière.
Description des programmes ou services		La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> reconnaît l'importance des partenariats avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie dans l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives. La Politique est notamment fondée sur le principe de l'engagement partagé, c'est-à-dire l'engagement collectif de la société à inclure les personnes de toutes origines et à soutenir

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		l'intégration des personnes immigrantes ainsi que l'engagement individuel de chacune et de chacun à prendre part activement à la vie collective dans le respect des valeurs démocratiques. <u>Programme Mobilisation-Diversité</u> (pour accéder au descriptif du programme, consulter la section Programmes d'intégration) : — Objectif général : Appuyer des projets structurants susceptibles de favoriser la pleine participation, en français, des personnes de toutes origines à la vie collective par la mise en œuvre d'actions visant à : ▪ réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes dans des collectivités accueillantes et inclusives, notamment pour favoriser la croissance de l'immigration primaire et de la migration secondaire hors de la région métropolitaine de Montréal ; ▪ appuyer l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives favorables à la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, en encourageant l'ouverture à la diversité et des échanges interculturels ouverts et actifs. Volet Édification de collectivités accueillantes et inclusives — Objectif : ○ Soutenir les efforts des collectivités qui ont choisi de faire de la diversité et de l'immigration un facteur de prospérité et de vitalité du français et qui offrent un milieu de vie dynamique et inclusif. — Objectifs spécifiques : ○ Appuyer les collectivités mobilisées autour des enjeux de participation et d'inclusion dans la mise en œuvre de projets visant à réunir les conditions propices à la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles ; ○ Soutenir les milieux qui souhaitent devenir des collectivités encore plus accueillantes et inclusives, notamment en appuyant des municipalités (à la fois les municipalités locales et les municipalités régionales de comté) et des organismes locaux ; ○ Appuyer des projets structurants susceptibles d'atteindre l'un ou plusieurs des objectifs suivants : accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal ;

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		○ faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités encore plus accueillantes et inclusives ; ○ créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de la diversité et de l'immigration dans les enjeux de leur développement ; ○ soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires ; Dans ce contexte, certains projets sont mis en valeur : – Projet MRC – Projet OBNL – Projet interculturelisme Volet Régionalisation de l'immigration - Objectifs : Soutenir les efforts des organismes à but non lucratif et des coopératives qui offrent des services contribuant à l'attraction et à l'établissement durables des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles hors de la région métropolitaine de Montréal. – Objectifs spécifiques : ○ Soutenir les organismes à but non lucratif et les coopératives qui travaillent de concert avec les partenaires du milieu avec des organismes de la région métropolitaine de Montréal dans l'attraction de personnes immigrantes et de minorités ethnoculturelles pour contribuer à la vitalité des territoires ; ○ Consolider les activités de maillage entre les employeurs situés hors de la région métropolitaine de Montréal et les personnes immigrantes et de minorités ethnoculturelles à la recherche d'un emploi et qui résident dans la région métropolitaine de Montréal ; ○ Encourager les activités de préparation du milieu afin que l'ensemble des acteurs concernés soient engagés dans la mise en place des conditions propices à l'accueil et l'établissement durable d'une main-d'œuvre diversifiée. Volet Émergence de pratiques innovatrices ou mobilisatrices – Objectifs spécifiques :

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		○ Favoriser l'innovation ou l'expérimentation de nouvelles pratiques, afin de les transférer dans les collectivités, notamment lorsque les problématiques à régler ne trouvent pas de réponse dans les ententes en vigueur avec les instances territoriales ; ○ Encourager des pratiques mobilisatrices dans les champs de mission du MIFI, notamment en matière de relations interculturelles ou d'attraction et d'établissement durable des personnes immigrantes hors de la région métropolitaine de Montréal. Services directs Les services mis en place dans les collectivités varient selon les priorités établies avec celles-ci. Ils peuvent inclure : – création de postes d'agents de liaison auprès des personnes et des familles immigrantes ; – activités locales (par exemple : semaines thématiques) ; – mentorat ciblé (par exemple auprès des femmes immigrantes pour participer à des lieux de pouvoir) ; – mise en place de réseaux d'intervenantes et d'intervenants et de tables de concertation ; – formation et sensibilisation du personnel des organismes publics et municipaux, par exemple des policières et des policiers ; – campagnes locales et régionales de sensibilisation. Le Programme <i>Mobilisation-Diversité</i> a donné lieu à des actions nombreuses et variées, notamment : – Tenue d'une journée de consultation auprès de divers intervenants ou réaliser un sondage afin de cerner les enjeux et les objectifs en matière d'immigration, d'ouverture à la diversité, de relations interculturelles et de pleine participation, en français, des personnes issues de l'immigration au développement du Québec ; – Réalisation d'un plan d'action avec divers acteurs dans le cadre d'une entente partenariale en immigration afin de réaliser les objectifs prévus à l'entente ; – Tenue de journées de réflexion sur l'arrimage entre les besoins des employeurs et l'attraction ainsi que l'intégration des personnes immigrantes afin d'accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes ;

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		– Élaboration et diffusion d'une politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes pour créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de l'immigration et de la diversité dans les enjeux de leur développement ; – Tenue de rencontres entre les différents partenaires d'une collectivité en vue d'obtenir des engagements pour une meilleure concertation régionale sur la situation des personnes réfugiées pour soutenir leurs engagements à l'égard de ces personnes ; – Implantation d'un programme de mentorat destiné à jumeler des personnes immigrantes à des personnes nées au Québec ou tenir des rencontres interculturelles afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités ; – Élaboration et implantation d'une politique de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein de l'administration municipale dans le cadre du Programme <i>Mobilisation-Diversité</i>. Pactes ruraux et « pactes plus » Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) Objectif : – Financer différents projets notamment sur l'accueil et l'intégration des personnes nouvellement arrivées dans les communautés rurales ; – Favorisent une approche intersectorielle pour la réalisation de planifications communes et la mise en œuvre de projets conséquents. Autres politiques – D'autres ministères et organismes gouvernementaux invitent les instances territoriales à élaborer des politiques et des programmes visant certaines populations, dans lesquelles les personnes immigrantes sont prises en compte. – Tel est le cas, en particulier des ententes en développement culturel du ministère de la Culture et des Communications, dont les activités incluent le mentorat d'artistes immigrants, des projets de médiation culturelle et diverses activités artistiques et culturelles. – Le Secrétariat à la condition féminine a par ailleurs conclu des ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui comportent des activités visant à favoriser l'intégration et la participation des femmes immigrantes, notamment en emploi.

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec
		– Divers comités interministériels sont mis en place, parfois avec les organismes experts pour diagnostiquer les obstacles que rencontrent les personnes immigrantes et déterminer des actions à prendre pour résoudre ces obstacles.

6. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires		
	Canada	Québec

7. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
Autorité responsable		Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Partenaires communautaires Autres ministères et organismes du Gouvernement du Québec
Clientèle admissible et durée de l'admissibilité		Varie selon les programmes déjà présentés dans ce tableau
Description des programmes ou services		Les services de soutien offert par le MIFI se retrouvent tout au long du parcours des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Conséquemment, ces services sont décrits tout au long du présent document. Ils comprennent notamment les services suivants : – Service de garde pour les enfants ; – Aide au transport ; – Services aux personnes atteintes d'une incapacité ; – Intervenants scolaires en milieu communautaire pour les enfants. La présente section, par souci d'alléger la présentation, ne reviendra pas sur ces éléments déjà présentés ailleurs dans le tableau De plus, le MIFI reconnaît que certaines femmes immigrantes vivent dans un contexte de vulnérabilité. C'est pourquoi il appuie ou met en œuvre des projets créés à leur intention. Cette section insiste donc sur les efforts du MIFI en matière d'égalité entre les femmes et les hommes particulièrement dans une perspective d'accès aux services publics. Le Ministère finance des organismes qui offrent le dépistage des problématiques de violence incluant la violence conjugale, l'information sur les services offerts et la référence aux organismes du réseau de la santé et des services sociaux, au besoin pour les femmes immigrantes et racisées victimes de violence conjugale. Il présente aussi les mesures en matière d'égalité pour les personnes de minorités sexuelles, de participation des jeunes personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles et pour une meilleure compréhension de la situation de certains groupes de personnes plus vulnérables. Les mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes sont aussi présentées.

7. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		Égalité entre les femmes et les hommes – Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 qui découle de la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes <i>Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait</i>, le gouvernement s'engage à favoriser l'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de la situation particulière des femmes immigrées et racisées. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère est responsable de l'action 5.1.1 : « Offrir de l'accompagnement aux femmes et aux filles immigrantes, particulièrement celles qui sont parrainées, et les informer sur leurs droits et les recours possibles en cas de violences, notamment celles basées sur l'honneur ». Pour mener à bien cette action, le MIFI a conclu une entente de deux ans (2017-2019) avec la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes pour un projet de sensibilisation aux réalités des femmes immigrées et racisées nouvellement arrivées en tenant compte de l'intersectionnalité des violences vécues ainsi que pour développer des outils de sensibilisation à l'intention des acteurs des milieux ciblés (acteurs sociojudiciaires, institutionnels, gouvernementaux, paragouvernementaux et communautaires). Plusieurs autres engagements ont été pris, notamment par le Secrétariat à la condition féminine, pour des projets visant, entre autres, à favoriser l'insertion professionnelle des femmes immigrantes et à sensibiliser les personnes immigrantes sur l'égalité entre les femmes et les hommes. – Le MIFI a financé cinq organismes qui offrent des services d'intégration sociale ayant une approche plus ciblée envers les femmes (dépistage des problèmes de violence, information sur les services offerts et référencement vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux). – Le MIFI conçoit également d'autres actions en vue de la résolution des problématiques spécifiques aux femmes immigrées et racisées qui font obstacles à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment celles visant les violences familiales, conjugales et sexuelles, en les appréhendant non seulement comme un enjeu de justice sociale, mais également comme un facteur de prospérité pour la société québécoise. Ainsi, le Ministère est aussi engagé dans le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.

7. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		– Guide d'information <i>À parts égales, à part entière – L'égalité entre les femmes et les hommes</i>, produit par le Secrétariat à la condition féminine visant à faciliter l'intégration des personnes immigrantes nouvellement arrivées en les informant sur les valeurs démocratiques de la société québécoise, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes – Dans le cadre de l'entente avec la Ville de Montréal, six projets s'adressant spécifiquement aux femmes ont été soutenus. – Activités pédagogiques en compréhension orale et en compréhension écrite dans les cours de français notamment sur les thèmes de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la violence conjugale et de la lutte contre l'homophobie. – Offre de cours de français à temps partiel aux personnes immigrantes qui participent au Programme des aides familiaux résidents afin de les aider à briser leur isolement et à faciliter leur participation à la société québécoise. L'égalité pour les minorités sexuelles – Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2016-2021, le MIFI s'est engagé à renforcer ses activités de sensibilisation à l'égard des droits des personnes de minorités sexuelles, à l'intention de son personnel et du personnel des prestataires de services. – Guide d'information Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec ; – Page Web Le Québec, une société ouverte à la diversité sexuelle dans le site Internet du MIFI afin de diffuser les publications ministérielles en matière de lutte contre l'homophobie et quelques autres documents de référence ; – l'inclusion du thème de l'acceptation des différences concernant les personnes de minorités sexuelles dans les cours de français et les outils d'information destinés aux personnes immigrantes ; – <i>Répertoire des ressources pour personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles</i> destiné aux organismes d'accueil et d'aide à l'établissement et aux centres d'aide et d'écoute téléphonique des minorités sexuelles disponible dans le site Internet du MIFI ; – Autoformation L'homophobie et la transphobie en contexte interculturel : comprendre les réalités, agir sur les préjugés, disponible en ligne à l'intention des professeurs de français

7. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		pour personnes immigrantes adultes et du personnel des organismes communautaires œuvrant auprès des personnes immigrantes et réfugiées. La participation des jeunes immigrants et des minorités ethnoculturelles La Politique québécoise de la jeunesse 2030 <u>Ensemble pour les générations présentes et futures</u>, rendue publique en mars 2016, reconnaît l'importance du dialogue interculturel, notamment dans son objectif visant à encourager la création de liens de solidarité entre les Québécoises et Québécois de toutes les générations et de toutes les origines. La Stratégie d'action 2016-2021 qui découle de la Politique contribue à favoriser la pleine participation des jeunes immigrants et des minorités ethnoculturelles. Le MIFI s'est engagé à soutenir des projets visant à favoriser l'exercice d'une citoyenneté québécoise active et interculturelle chez les jeunes du collégial, projets qui s'inscriront dans la foulée de la politique officielle de l'interculturalisme qui doit être rendue publique au printemps 2018. Prévenir et contrer l'intimidation : une responsabilité partagée – Collaboration à la mise en œuvre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015 -2018 Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée du ministère de la Famille. Mesures prises par d'autres ministères en matière d'intégration socioéconomique et linguistique des personnes immigrantes – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : ○ soutien aux jeunes : soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration, soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes ; ○ services aux adultes : cours de francisation, d'intégration socioprofessionnelle, cours pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou pour l'obtention de préalables à des programmes en formation professionnelle ou à des études collégiales ; ○ formations d'appoint prescrites par les ordres professionnels ;

7. Accès aux services publics – Services de soutien		
	Canada	Québec
		○ mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle afin que les écoles puissent encore mieux accueillir et intégrer les jeunes issus de l'immigration, promouvoir le rapprochement interculturel et mettre à la disposition du personnel scolaire une offre de services pour des sessions de formation portant sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration et l'éducation interculturelle. Dans le cadre de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i>, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est engagé à adopter un nouveau plan d'action en matière d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration. – Ministère de la Santé et des Services sociaux : ○ Des organismes communautaires de la région de Montréal œuvrant en santé et services sociaux auprès des communautés culturelles offrent des services d'intégration, de l'entraide ainsi que du soutien aux familles et aux femmes.

Spécifications sur l'admissibilité aux services

Canada	Québec
	1. Admissibilité au Service d'intégration en ligne (SIEL) et aux services d'information, orientation et soutien du Programme <i>Réussir l'intégration</i> (section 2) : – résidente permanente au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LC 2001, c. 27) ; – titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l'article 24 de cette loi, en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public ; (code 17, 27, 37, 86 à 95) ; – titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou étudiant étranger et d'un Certificat de sélection du Québec (sauf pour l'admissibilité au SIEL : titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger, selon les directives du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) ; – à qui l'asile, au sens de l'article 95 de cette loi, a été conféré ; – autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente ; – citoyenne canadienne naturalisée. Pour le SIEL, une personne candidate à l'immigration à l'étranger qui détient un Certificat de sélection du Québec est aussi admissible à recevoir les services. <i>Critères d'admissibilité spécifiques :</i> – Pour le SIEL : âge minimal de 18 ans ; – Pour les services individuels d'information, d'orientation et de soutien : âge minimal de 14 ans ; – Pour les séances Premières démarches d'installation, la session Objectif Intégration ou les séances d'information sur l'établissement en région : âge minimal de 18 ans ; – Pour les autres séances d'information ou activités de groupe : âge minimal de 14 ans. <i>Durée :</i> 5 ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au programme. <u>Site Web du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration</u> – <i>Clientèle admissible :</i> Le site est accessible à toutes et à tous. – <i>Clientèle cible :</i>

- o candidats à l'immigration temporaire et permanente et personnes immigrantes sélectionnées ou engagées dans un processus pour l'être ;

Information également disponible pour les personnes désirant parrainer un proche ou une personne réfugiée ou pour la population en général.

2. Admissibilité aux services de formation langagière (section 3) :

Cours de français en ligne à l'étranger

- *Clientèle admissible à l'étranger* : candidats à l'immigration à l'étranger sélectionnés par le Québec :
 - o qui détiennent un CSQ ;
 - o âgés de 16 ans ou plus, c'est-à-dire qui ont atteint l'âge légal de fin de scolarité

Cours de français en ligne au Québec et services de francisation à temps partiel

- *Clientèle admissible au Québec* :
 - o domiciliée au Québec ;
 - o âgée de 16 ans ou plus ;
 - o qui a le statut de résident permanent,ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public,
ou à qui l'asile a été conféré,
ou qui est autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente,
ou titulaire d'un permis de séjour temporaire à titre de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger et d'un Certificat de sélection du Québec,
ou qui est citoyenne canadienne naturalisée.
ou qui est en demande d'asile au Canada établie au Québec ;
- *Durée de l'admissibilité* :
 - o À compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible sans limite temporelle quant à la durée du séjour sur le territoire.
 - o Durée maximale de formation de 1 800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne destinés à une clientèle scolarisée.
 - o Cette durée maximale du nombre d'heures de formation ne s'applique pas pour la formation des personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées.

	– Il est prévu à la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion <i>Ensemble, nous sommes le Québec</i> et sa stratégie d'action 2016-2021 d'offrir le Service d'intégration en ligne et la Francisation en ligne aux personnes en séjour temporaire afin de faciliter leur passage vers un statut permanent. <u>Banque d'exercices en ligne</u> – <i>Clientèle admissible</i> : toute personne qui veut parfaire son apprentissage du français. <u>Services de francisation à temps complet</u> (réguliers ou spécialisés) : – <i>Clientèle admissible au Québec</i> : ○ domiciliée au Québec ; ○ âgée de 16 ans ou plus, soit l'âge légal d'obligation de fréquentation scolaire ; ○ qui a le statut de résident permanent, ou qui est titulaire d'un permis de séjour temporaire délivré en vue de l'octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, ou à qui l'asile a été conféré, ou qui est autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente, ou qui est citoyenne canadienne naturalisée. – <i>Durée de l'admissibilité</i> : ○ 5 ans à compter de la date d'obtention du premier statut qui rend une personne admissible au Programme d'intégration linguistique pour immigrants, que cette personne se soit prévalu des services ou non ; ○ Durée maximale de formation de 1 800 heures, pour les cours à temps complet, à temps partiel et en ligne destinés à une clientèle scolarisée ; ○ Aucune limite de durée maximale de formation en heures ne s'applique pour les personnes immigrantes peu scolarisées ou peu alphabétisées. Le <u>Centre d'autoapprentissage du français à Québec</u> s'adresse aux personnes immigrantes en emploi et aux entreprises qui les embauchent.
Glossaire*	
Canada	Québec

	Personne réfugiée parrainée : une personne admise au Québec dans le cadre du Programme de parrainage collectif du fait qu'elle a été reconnue comme personne réfugiée au sens de la Convention de Genève (outre-frontière), ou de pays d'accueil par le gouvernement du Canada. Ce programme permet à des organismes (personnes morales), à des groupes de deux à cinq personnes ou à un groupe formé d'une personne morale et d'un résident du Québec de manifester leur solidarité à l'égard de ces personnes qui se trouvent à l'extérieur du Canada, en s'engageant à subvenir à leurs besoins essentiels pendant une période déterminée tout en facilitant leur intégration au Québec.
--	--

*Les mêmes définitions s'appliquent pour le Québec

**COMPARAISON DES SERVICES D'ACCUEIL
ET D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE
OFFERTS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION
IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA**

2020-2021



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

**Immigration,
Francisation
et Intégration**
Québec 

Table des matières

Contexte de la crise sanitaire COVID-19

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée
2. Évaluation des besoins et des atouts, et référencement
3. Information, orientation et soutien
4. Services de formation langagière
5. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger
6. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi
7. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires
8. Accès aux services publics – Services de soutien

Spécifications sur l'admissibilité aux services

Avant-propos

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (l'Accord), le Canada s'engage à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec aux résidents permanents présents dans cette province (Accord, articles 24 et 25). En contrepartie, « le Canada accorde une juste compensation pour les services mentionnés aux articles 24 et 25 fournis par le Québec pourvu que :

a) ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays ;

b) ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec. » (Accord, article 26)

L'exercice de comparaison des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique offerts par le Canada et le Québec aux personnes immigrantes découle directement de l'Accord. Celui-ci spécifie que le Comité mixte a notamment pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » (Accord, annexe A, 3.g).

Le présent document répond à cette obligation. Il couvre la période s'échelonnant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021. À noter que le présent exercice n'a pas pris en compte les services d'intégration offerts par le Québec aux résidents temporaires.

Mise en garde :

L'introduction pour la première fois d'un cadre d'indicateurs commun permettant une comparaison plus fluide des services d'accueil et d'intégration offerts a été un enjeu de taille. Hormis, les ampleurs des travaux pour la collecte des données, cette initiative soulève des enjeux d'alignement des informations, d'interprétation des données, ou d'absence et de non-disponibilité des données. Le groupe de travail est conscient que des ajustements seraient nécessaires pour arriver aux objectifs tracés. Sans aucun doute, le gabarit de comparaison est appelé à être bonifié en continu pour suivre les progrès réalisés et mesurer les retombées des actions déployées sur l'intégration des PI.

Conformément à l'article 26 de l'Accord, la comparabilité des services d'accueil et d'intégration est définie par les conditions suivantes :

- 1. Que les services offerts par le Québec en matière d'accueil et d'intégration correspondent, dans leur ensemble, à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays ;***
- 2. Que ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.***

Contexte de la crise sanitaire COVID-19

Au Québec, les mesures sanitaires ont aussi eu un impact majeur sur la mise en œuvre de l'ensemble des activités et programmes destinés aux personnes réfugiées et immigrantes. À l'instar du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec a mis en place, des mesures semblables visant à assurer la protection de la santé de la population et freiner la propagation du virus. Le gouvernement du Québec a déployé des actions concertées pour adapter et même bonifier son panier de service. Les réalités liées à la pandémie ont favorisé l'accélération de la transformation numérique. Grâce à l'offre de service à distance, la clientèle immigrante a pu poursuivre son intégration et son apprentissage du français dans toutes les régions du Québec. Malgré le contexte de ralentissement économique, le service Accompagnement Québec, ainsi que les services d'intégration, d'accueil à l'aéroport et de séjour à l'hôtel pour les personnes réfugiées qui entrent au pays ont été maintenus. Les allocations de participation, de frais de garde et de transport ont été maintenues pour tous les élèves qui suivent un cours de français.

Le grand nombre d'ajustements et d'adaptations pour maintenir une continuité de services et répondre aux nouveaux besoins exprimés a été un défi de taille, notamment la réorganisation du travail, la motivation du personnel, la prévention de la détresse psychologique, les bouleversements technologiques et les dépenses additionnelles liées à l'achat de matériel sanitaire ou de protection. Sans oublier, les enjeux spécifiques touchant les personnes réfugiées ou les personnes analphabètes ou allophones (barrière linguistique, précarité d'emploi, l'exclusion sociale, etc.) Dans ce contexte exceptionnel, le gouvernement du Québec a élaboré une stratégie de communication régulière, simplifiée et adaptée. À titre d'exemple, en juillet 2020, la mise en ligne sur le site Québec.ca, du guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation et outil de géolocalisation des services de francisation. Le gouvernement du Québec a fait preuve de souplesse dans l'application des exigences administratives. Dans l'ensemble, toutes les ententes signées avec les partenaires ont été honorées et les aides financières ont été versées même si les résultats étaient inférieurs aux cibles inscrites à cause de la pandémie.

1. Accueil à l'aéroport ou un autre point d'entrée					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Les personnes immigrantes accueillies à leur arrivée à l'aéroport ou un autre point de service et dirigées vers des ressources communautaires Accueil et services au point d'entrée dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) : Voir section 5. ▪ Montréal www.admtl.com ▪ Toronto https://www.mnsinfo.org/mns-iris/ ▪ Vancouver www.cannyvr.ca/ ▪ Calgary www.ccisab.ca/ ▪ Kiosque d'accueil francophone à l'aéroport international Lester B. Pearson		Le Service de l'accueil à l'aéroport (SAA) du MIFI opère à l'aéroport de Montréal-Trudeau, dans deux (2) points d'accueil (guichets aux arrivées internationales dans la zone réglementée et comptoirs aux arrivées nationales dans la zone publique. Le SAA accueille : ▪ Résidents permanents ▪ Résidents temporaires (travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers) ▪ Transitaires (Personnes réfugiées en transit vers une autre province) Le SAA procède à la vérification des documents d'immigration, à la présentation et remise d'un signet du service Accompagnement Québec (AQ) et d'un aide-mémoire contenant des coordonnées pratiques à connaître. Entente avec les autres points d'entrée : Remise d'un signet annonçant les services offerts par le MIFI aux aéroports de			La fermeture des frontières a entraîné une suspension du service d'accueil à l'aéroport le 18 mars 2020 ; Reprise graduelle de l'accueil des personnes réfugiées le 17 août 2020 ; Reprise de l'accueil des PI (permanentes et temporaires) entre le 4 novembre et le 17 décembre 2020 ; Depuis le 17 décembre 2020, seules les personnes réfugiées sont accueillies à l'aéroport, en raison de la 2e vague de la COVID-19. Le SAA a accueilli 2206 : ▪ 1300 Résidents permanents, dont 864 personnes réfugiées ; ▪ 754 Résidents temporaires ; ▪ 152 réfugiées transitaires.

		Vancouver, de Toronto et de Calgary.		▪ Nombre total de personnes immigrantes qui ont reçu au moins un service dont : 7054 ▪ ♀ 3463 ▪ ♂ 3591 ▪ Personnes réfugiées (incluant les personnes protégées) : 4989	Le SAA offre 8 services d'accueil par catégorie des PI.
--	--	--------------------------------------	--	---	---

2. Évaluation des besoins et des atouts, et référencement					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Les personnes immigrantes bénéficient d'accompagnement personnalisé Accompagnement Québec (AQ). https://www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes		Accompagnement Québec (AQ) est un service gratuit offert dès l'étranger (pré-départ) sur une base volontaire aux PI. Le service est offert par des agentes et agents d'aide à l'intégration (AAI) dans toutes les régions du Québec. En collaboration avec des organismes et des ministères partenaires, AQ permet d'évaluer les besoins des PI dans les domaines d'installation, de francisation, de vie collective, d'emploi et des démarches d'immigration, afin de contribuer à la réussite de leur intégration. Le MIFI a mis en place une nouvelle solution technologique pour AQ. Elle est disponible sur ordinateur. Une version pour tablette et téléphone intelligent sera disponible sous peu (une application mobile est à venir). Le MIFI a adapté le service AQ pour les personnes réfugiées parrainées (PRP). Ce service permet d'informer les PRP sur leurs droits et responsabilités dans le cadre d'un parrainage collectif et de guider les PRP pour			Accompagnement Québec (anciennement Parcours d'accompagnement personnalisé) est un nouveau service mis en œuvre progressivement depuis août 2019. — 3363 personnes ayant bénéficié du service accompagnement Québec, qui proviennent de 128 pays, dont : ▪ ♀ 1545 (46 %) ▪ ♂ 1818 (54 %) 86 AAI déployés à travers 74 antennes au Québec Les séances d'information offertes aux PI se déroulent en français. Lorsqu'une séance s'adresse à des personnes non francophones et qu'elle vise à favoriser l'apprentissage du français, une autre langue que le français peut être employée afin de faciliter le transfert de l'information.

		leur établissement et les informer sur les démarches à effectuer. La modulation du service AQ pour les PRP vise à s'assurer que les personnes réfugiées parrainées sont accompagnées par leur garant pour l'installation et l'intégration et que les garants impliqués sont suffisamment outillés pour réaliser ces démarches.			
--	--	---	--	--	--

¹ Les autres catégories d'immigrants et les données sur les autres sexes ont été délibérément omises, le Québec ne recueillant pas cette information, et ne sont donc pas comparables.

3. Information, orientation et soutien

SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services individuels et séances en groupe offerts aux PI pour les soutenir dans leurs premières démarches d'installation. ⇒ SERVICES EN LIGNE/À DISTANCE ⇒ SERVICES INDIVIDUELS ⇒ SÉANCES DE GROUPE Commencez votre vie au Canada http://www.mifi.gouv.gc.ca/fr/programmes.html session Objectif Intégration		Pour favoriser l'intégration et la pleine participation, en français, des PI et des communautés ethnoculturelles dans toutes les régions du Québec, le MIFI mise sur des programmes financés tels que : - Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) - Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) Le PASI est destiné à favoriser la pleine participation, en français, des PI à la vie collective par une aide financière aux organismes ou aux personnes. Il vient appuyer AQ en permettant de soutenir la PI qui amorce le plan d'action individualisé. Il permet d'identifier les besoins de la personne immigrante, de l'accompagner, de l'orienter vers			Le PASI a été mis en place à la suite de la refonte du Programme Réussir l'intégration (PRINT) pour mieux tenir compte des besoins personnalisés et évolutifs des PI dans leur processus d'installation, d'intégration et de participation à la vie collective. Données Information, orientation et soutien — Rencontres individuelles — 215 925 services rendus à 58 694³ PI (♀ 54 % et 46 % ♂) dans 108 OBNL, dont 64 % hors RMM ♀ 31 447 ♂ 27 236 et Données Information, orientation et soutien — Activités collectives

³ Les données diffèrent entre le nombre total de PI qui ont reçu un service, et la répartition des données en sous-catégories (hommes/femmes ; immigration économique/réfugiés/regroupement familial, etc.). Ceci est dû au fait que dans les sous-catégories les données « non indiquées » (le sexe de la personne et/ou la catégorie d'immigration) ne sont pas indiquées.

		les services appropriés et d’assurer le suivi de ses démarches. Premières démarches d’installation (PDI) PDI est offert par plusieurs organismes partenaires du MIFI, et s’adresse aux personnes nouvellement arrivées au Québec qui maîtrisent le français et qui détiennent un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou un Certificat d’acceptation du Québec (CAQ) à titre de travailleuse ou travailleur temporaire, d’étudiante ou d’étudiant étranger et à titre de personnes qui résident au Québec avec un statut d’immigration qui le permet. La session Objectif Intégration (OI) s’adresse aux PI. Elle est d’une durée totale de 24 heures et est donnée en français. OI porte sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>, les codes culturels en emploi et le cadre légal dans le monde du travail. Volet 2 du PASI	■ [REDACTED] ■ [REDACTED]	[REDACTED]	♀ 30 679 ♂ 16 419 ont été présents aux 4 390 activités organisées par 91 OBNL 14 278 heures de services rendus. Par catégorie d’immigrants : ▪ regroupement familial : 5837 ▪ catégorie économique : 17 566 ▪ réfugiés : 12 266 Le nombre d’admissions réalisées en 2020 a été affecté par la pandémie. 25 223 personnes rencontrées soit environ 58 % des niveaux prévus. En raison de la COVID-19, la session OI a dû être suspendue. Elle a repris en présentiel en août 2020. Depuis l’automne 2020, elle est offerte en ligne. Une allocation de participation est octroyée depuis janvier 2020. OI se donne les jours de semaine, le soir et la fin de semaine. 3685 ont participé aux sessions OI, dont ♀ 1695 ♂ 1989
--	--	---	---	------------	---

		Ce volet représente une approche novatrice. Il permet aux organismes d’avoir la souplesse nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins de la personne immigrante. La personne immigrante peut obtenir des services individuels ou participer à des activités interculturelles ou des activités de groupe en lien avec les six dimensions de la participation : économique, linguistique, citoyenne, communautaire, identitaire et culturelle.			
--	--	--	--	--	--

4. Services de formation langagière					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services pour soutenir les personnes immigrantes dans leur apprentissage de langues requises pour intégrer la société d'accueil et contribuer à la vie sociale, culturelle, civique et économique ▪ SERVICES EN LIGNE⁴ ▪ SERVICE À DISTANCE⁵ ▪ SERVICES EN PERSONNE La Francisation en ligne (FEL) Références Francisation Ces vidéos, ainsi que d'autres vidéos d'IRCC, figurent également sur la liste de lecture Immigration et établissement au Canada créée sur YouTube. • Options de formation linguistique pour les nouveaux arrivants au Canada • La formation linguistique en appui au parcours d'intégration francophone • Comprendre les Niveaux de compétence linguistique canadiens		Le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) permet de soutenir la PI dans sa démarche d'apprentissage du français, langue d'intégration et de cohésion sociale, afin qu'elle puisse s'intégrer à la société québécoise francophone. Les cours de français langue d'intégration à temps complet ou à temps partiel sont offerts par des prestataires de service ou des partenaires avec lesquels le Ministère a signé un contrat ou une entente, soit : ▪ des universités francophones ; ▪ des cégeps francophones ; ▪ des centres de services scolaires francophones ; ▪ des organismes communautaires. Ces prestataires de services sont impliqués dans le suivi de l'assiduité des élèves qui reçoivent une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'intégration			Depuis le 1^{er} juillet 2019, la bonification de l'aide financière et son élargissement à de nouvelles clientèles ont permis d'augmenter la participation aux cours de français et de joindre de nouvelles clientèles. Bonification de l'allocation de participation au cours à temps complet : de 141 \$ à 188 \$/ semaine. Nouvelle allocation de participation au cours à temps partiel de 15 \$/ jour Remboursement de frais de garderie par jour par enfant ou personne handicapée à charge L'allocation de transport ou l'allocation de trajet offerte aux élèves qui résident dans des localités où il n'y a pas de transport en commun. Harmonisation du taux fixé pour le kilométrage avec celui fixé par le Conseil du Trésor⁶ Le contenu de la FEL a été mis à jour. La FEL a adapté sa technologie, pour être accessible sur le téléphone intelligent et la tablette.

L'évaluation des services de formation linguistique (complété en 2020 et publié en 2021) : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/nouvelle-vie-canada/ameliorer-francais-anglais.html Plan d'action pour les langues officielles		linguistique des immigrants (PAFILI). La présence des élèves est obligatoire en tout temps, et ce, pendant toute la durée de la session (activités d'enseignement et activités de soutien à la francisation, s'il y a lieu). Des cours à temps partiel sont aussi offerts : ▪ en ligne ; ▪ en milieu de travail. Les activités d'enseignement des cours de français langue d'intégration à temps complet ou à temps partiel permettent le développement des compétences langagières de l'élève au moyen d'objectifs et de contenus d'apprentissage préétablis. La Banque d'exercices en ligne sera remplacée par une Banque de ressources en ligne en francisation dont l'élaboration est en cours. Références francisation a été mis en ligne en 2019. Les contenus s'ajoutent en continuité.			2 879 personnes uniques ayant participé à la francisation en ligne : ▪ Hors Québec : 515 ▪ Québec : 2370 Nombre de personnes ayant participé à la francisation en ligne selon la formule : Autoformation : ▪ Hors Québec : 306 ▪ Québec : 947 Standard : ▪ Hors Québec : 227 ▪ Québec : 1481 Par catégorie d'immigrants : ▪ regroupement familial : 518 ▪ catégorie économique : 843 ▪ réfugiés : 101 Cours offerts en présentiel ou à distance : Francisation temps complet : ▪ ♀ 8804 ▪ ♂ 4459 Francisation Temps partiel : ▪ ♀ 9555 ▪ ♂ 7174
--	--	--	--	--	--

⁴ Les cours en ligne : modules autoportants asynchrones ; L'élève peut faire l'activité quand il le désire.

⁵ Les cours à distance : La classe est suivie à distance de façon synchrone ; L'élève fait les activités en présence de la professeure ou du professeur avec ses collègues de classe.

⁶ [Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents](#) (article 9)

					Par catégorie d'immigrants : ▪ regroupement familial : 5221 ▪ catégorie économique : 5624 ▪ réfugiés : 4488
--	--	--	--	--	---

5. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services immédiats et essentiels ainsi qu'un soutien du revenu offerts aux personnes réfugiées et leurs familles pour faciliter leur intégration - Personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE) - Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé (PRP)* http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/index.html On continue de se protéger ! – COVID-19; Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) Community Centre of Toronto – Walima Arab Kitchen		Le volet 3 du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) vise à accueillir et soutenir l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE) arrivées depuis moins de 12 mois au Québec. Les RPCE sont accueillies par le service d'accueil du MIFI à l'aéroport Montréal-Trudeau. Ils sont ensuite conduits dans l'une des 14 villes⁷ de destination. Les organismes d'accueil dans ces villes les accompagnent tout au long de leur installation et de leur intégration, lors de la recherche de logement, des visites médicales ou encore de l'inscription des enfants à l'école ou des adultes en francisation, etc. Des meubles, des vêtements, des articles ménagers et des biens de première nécessité leur sont remis. Les RPCE peuvent bénéficier d'une aide financière notamment pour le remboursement du prêt de			Pour les RPCE : - Le remboursement de prêt de transport est ajouté au Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration - Aide matérielle pour l'acquisition de meubles (sofa, causeuse) et d'électroménagers est ajouté Pour les PRP : - Un Guide pour les personnes réfugiées parrainées est mis à leur disposition. Il est maintenant disponible en ligne. Le MIFI offre le service d'Accompagnement Québec adapté pour les personnes réfugiées parrainées. Il s'agit de 3 rencontres au cours des 12 mois de l'engagement afin de vérifier si les démarches d'installation et d'intégration sont effectuées.

		transport, selon les modalités et les critères définis par le MIFI. Les modalités pour l’attribution d’une aide financière au Prêt de transport sont équivalentes à celles mises en place par IRCC dans le reste du Canada. À noter, les personnes réfugiées parrainées ont accès à tous les services gouvernementaux offerts aux personnes nouvellement arrivées, mais ne bénéficient d’aucune aide financière, les garants étant responsables des dépenses et achats, et ce, durant un an.			205 personnes réfugiées ont reçu une évaluation du bien-être et de l’état de la santé physique. Les évaluations sont offertes en deux étapes. La première étape est une analyse du besoin et de la demande incluant un triage infirmier. La seconde étape comprend une évaluation du bien-être et de l’état de santé physique. 1 284 personnes uniques RPCE ont été servies par les 14 organismes partenaires du MIFI : ▪ ♀ 640 femmes ▪ ♂ 644 hommes Les données distinguant les personnes réfugiées prises en charge par l’état de celles parrainées par le secteur privé ne sont pas disponibles
--	--	---	--	--	---

⁷ Ces villes sont Québec, Montréal, Laval, Longueuil, Sherbrooke, Gatineau, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Victoriaville, Granby, Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Joliette et Rimouski

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

6. Intégration économique – Mesures, programmes et services d'emploi					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services reliés au marché du travail et le développement des compétences, de l'information et du soutien aux personnes immigrantes pour favoriser leur intégration au marché du travail et éliminer les obstacles à leur pleine participation dans l'économie. https://www.ccilaval.qc.ca/interconnexion-laval/ https://www.quebec.ca/immigration/embaucher-immigrant/recruter-etranger/portail-employeurs Embaucher un nouvel arrivant comme stagiaire Programme fédéral de stage pour les nouveaux arrivants		Services aux entreprises — Mesures, programmes et services d'accompagnement. Depuis septembre 2018, le MIFI offre un service aux entreprises selon les axes d'intervention suivantes : 1. Des services de proximité en région grâce aux conseillères et conseillers en immigration régionale pour obtenir des informations et un accompagnement sur les programmes d'immigration, les bassins de recrutement, les services d'intégration et de francisation, etc. 2. Des services spécialisés en recrutement à l'international grâce aux conseillères et conseillers en recrutement international, pour obtenir des renseignements le processus de recrutement et les démarches d'immigration, le suivi des travailleuses et des travailleurs étrangers et leur orientation vers le service d'intégration pour les PI AQ, etc. Projet Interconnexion Laval			L'entente concernant Interconnexion Montréal est venue à échéance en mars 2020 et n'a pas été reconduite. En novembre 2020, le MIFI a mis en ligne l'interface dédiée aux entreprises du Portail employeurs, leur permettant d'identifier, de façon autonome, des ressortissants étrangers dont les profils correspondent à leurs besoins de main-d'œuvre. Malgré le contexte de ralentissement économique dû à la pandémie, le MIFI a maintenu les services aux entreprises et adapté ses services en recrutement international (missions virtuelles). Depuis la reprise des activités en septembre 2020, 10 missions virtuelles ont été réalisées par le Ministère et ses partenaires (en date du 28 février 2021) Pour augmenter le nombre de missions que le Ministère peut réaliser en simultané et

		Le projet vise à répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises en misant sur la capacité de la chambre de commerce à agir comme « catalyseur » auprès de son réseau d'entreprises pour les sensibiliser et les soutenir dans l'embauche de PI. Ce projet répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des PI en les offrant la possibilité d'obtenir une première expérience de travail québécoise dans leur domaine de compétences. Le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC). Une entente est conclue avec l'organisme Qualifications Québec qui continue d'informer, d'aiguiller et d'accompagner les personnes qui veulent faire reconnaître leurs compétences acquises à l'étranger. Ce programme a été révisé en 2020. Il a été élargi aux professions et métiers non réglementés. Il favorise le développement de formations d'appoint en ligne disponibles dès l'étranger ainsi que les projets ciblant des profils de compétences étrangères similaires à ceux exigés et recherchés au Québec. Services d'intégration au marché du travail offert par le Ministère			améliorer, l'expérience client, une nouvelle plateforme numérique Journées Québec a été lancée en 2020 permettant l'affichage des offres d'emploi, l'inscription des entreprises et des candidats de même que la gestion de missions simultanées, et ce, de façon multilingue. Accompagnement de 979 entreprises. 1 070 demandes d'accompagnement ont été traitées. 313 PI ont participé au projet Interconnexion Laval, depuis 2019 à ce jour. De ce nombre, 119 sont en stage ou ont été embauchées. 273 entreprises ont participé au projet. PARC anciennement <i>Programme Accès aux ordres professionnels</i> Données MTESS : L'année 2020-2021 a été une année exceptionnelle, caractérisée par une diminution importante du niveau d'activité des services publics d'emploi, en raison des effets de la pandémie de la COVID-19, et par la hausse
--	--	---	--	--	--

		du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ▪ Détermination des besoins en matière d'employabilité ; ▪ Conception d'un plan d'intervention personnalisé détaillant les priorités d'intervention et les moyens convenus pour l'insertion en emploi ; ▪ Admissibilité aux mesures et aux services d'emploi : service d'aide à l'emploi, mesure de formation (incluant la francisation), projet de préparation à l'emploi, subvention salariale, soutien au travail autonome, contrat d'intégration au travail, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), Projet pour l'intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP), etc. ; ▪ Partenariats avec plusieurs organismes spécialisés en employabilité des PI afin de mieux les outiller sur les réalités du marché du travail au Québec, incluant la recherche d'emploi, et de les accompagner dans leur			importante des revenus assimilés à l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO) convenue avec le gouvernement fédéral. Dans ce contexte, une part plus importante d'investissements effectués en aide financière de dernier recours auprès des PI ayant participé à une mesure d'emploi est enregistrée par rapport aux années antérieures.  11 077 participations soit 7 172 personnes uniques dont 57,8 % et ♂ 42,2 % Dans le cadre de la mise à jour économique, le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a octroyé un soutien financier supplémentaire aux SARCA en période de pandémie pour bonifier l'offre d'accompagnement auprès des personnes en perte d'emploi ou de requalification. Le MEQ ne dispose toutefois pas de données quantitatives sur le nombre de demandes d'accompagnement dans les centres de formation, puisque
--	--	---	--	--	---

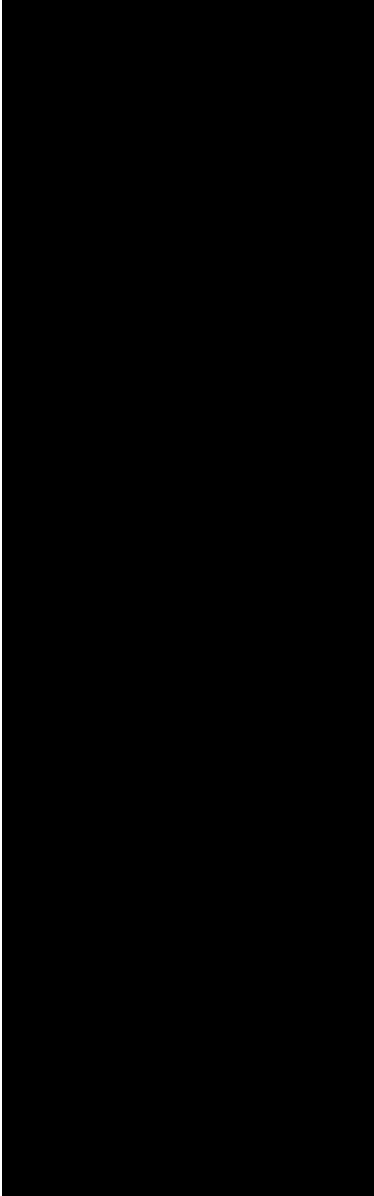
		intégration et leur maintien en emploi. ▪ Services en ligne (Guichet-Emploi et IMT) Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) : Le personnel en information et en orientation scolaires et professionnelles assignées aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle des centres de services scolaires et des commissions scolaires offrent différents services à la population immigrante (système scolaire, marché du travail, orientation et accompagnement professionnels.			cette gestion relève des organismes scolaires.
--	--	---	--	--	---

7. Liens avec la collectivité d'accueil – Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Les activités qui visent à faciliter le processus d'adaptation mutuelle et la création des liens de connectivité entre les personnes immigrantes et leur communauté d'accueil https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/normes-appui-collectivites.pdf Travailleurs et travailleuses d'établissement dans les écoles (TEE) les Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE) les Partenariats d'établissement par l'intermédiaire des bibliothèques (PEB) Réseaux en immigration francophone		Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) vise à favoriser, par l'engagement collectif de la société, l'intégration citoyenne et la pleine participation, en français, des PI et des minorités ethnoculturelles à la vie collective, en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne. Il soutient les collectivités (MRC, municipalités locales et villes à statut particulier (Québec et Montréal), organismes à but non lucratif et coopératives) dans la mise en œuvre de projets contribuant à : ▪ Favoriser l'attraction des PI dans les régions du Québec ; ▪ Favoriser l'installation et l'établissement durable des PI et des minorités ethnoculturelles en région ; ▪ Faciliter l'établissement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines.			Le PAC a remplacé le Programme Mobilisation-Diversité (PMD) en 2020-2021. Il vise à rendre les collectivités plus accueillantes et inclusives. Données PMD ▪ Nombre de partenaires OBNL et coopératives : 62 ▪ Nombre de partenaires municipaux : 16 ▪ Nombre de projets financés : 84 Activités tenues : ▪ Activités d'échanges, de médiation et de rapprochements interculturels ; ▪ Sensibilisation et formation pour renforcer les compétences interculturelles ; ▪ Réseautage entre les acteurs des milieux ; ▪ Formation ou de sensibilisation visant à outiller les acteurs du milieu ;

					Financement d'événements thématiques et commémoratifs : ▪ Mois de l'histoire des Noirs, ▪ Semaine d'actions contre le racisme ▪ Semaine québécoise des rencontres interculturelles ; Remise de prix : ▪ Prix Charles-Biddle (milieu artistique) ▪ Prix Maurice-Pollack (Milieu des affaires) 46 OBNL offrent des activités de jumelage interculturel.
--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--

8. Accès aux services publics - Services de soutien					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services qui facilitent la création des conditions propices à la participation des personnes immigrantes aux différents services d'établissement		Afin de favoriser la pleine participation des PI et de minorités ethnoculturelles, plusieurs initiatives en matière d'information et de formation ont été mises en place, notamment : - Financement des projets novateurs (volet 2 du PASI du PAC) - Financement des projets visant à sensibiliser les personnes âgées immigrantes et autres minorités ethnoculturelles sur leurs droits et responsabilités ainsi qu'à lutter contre toute forme de racisme et de discrimination ; - Financement du projet pilote visant à déterminer un modèle d'intervention pour faciliter l'usage et la pratique du français auprès des personnes âgées immigrantes et autres minorités ethnoculturelles parlant peu le français ; - Développement d'un projet pilote pour accroître l'accès équitable aux services			Diagnostiquer des obstacles que rencontrent les femmes et filles immigrées et racisées, ainsi que les femmes sans statut victimes de violence conjugale, et déterminer les actions à prendre pour l'atteinte des objectifs ; Développement d'un projet pilote pour accroître l'accès équitable aux services d'interprétariat en contexte de maison d'aide et d'hébergement ; Expérimentation des pratiques d'accompagnement et des services adaptés à l'intention des femmes immigrées et racisées en contexte de COVID-19 ; Depuis 2018, des intervenants communautaires interculturels (ICI) dans les domaines petite enfance, scolaire, jeunesse et santé agissent avec succès auprès des RPCE. Les données ne sont pas encore disponibles.

		d'interprétariat en contexte de maison d'aide et d'hébergement ; ▪ Formation, sur les enjeux de violences faites aux femmes immigrées ou racisées et pour reconnaître les signes de violence et de pouvoir mieux les orienter selon leur situation ; ▪ Élaboration d'un plan d'action pour prévenir et lutter contre les thérapies de conversion (MJQ) ; ▪ Renforcement de la sensibilisation sur les droits des personnes de minorités sexuelles et de genre afin de prévenir et de lutter contre l'homophobie et la transphobie ; ▪ Lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et autres minorités ethnoculturelles ; ▪ Financement de projets et des outils pour consolider le sentiment d'acceptation et d'appartenance des jeunes à la société québécoise ; ▪ Offre aux PI et nouvellement arrivées au Québec un accompagnement en matière de culture dans les bibliothèques municipales.			
--	--	--	--	--	--

Spécifications sur l'admissibilité aux services	
Canada	Québec
	Au Québec, les services sont offerts principalement en français aux nouveaux arrivants. Bien que d'autres langues de service soient offertes par les organismes communautaires. 1. Admissibilité aux services Accompagnement Québec et aux services d'information, orientation et soutien du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) (sections 2 et 3) : ▪ Toutes les PI (en séjour temporaire ou permanent) âgées de 18 ans et plus. (Une exception est possible pour les personnes à charge de 16 à 17 ans qui sont admissibles pour rencontrer un AAI lorsqu'il s'agit du domaine de la Francisation) ▪ Les travailleurs étrangers temporaires, qui séjournent au Québec pour une période consécutive totalisant un an, et les étudiants étrangers, qui séjournent au Québec pour une période consécutive de six mois et les réfugiés parrainés. Personnes non visées : ▪ Les demandeurs d'asile ; ▪ Les travailleurs agricoles saisonniers qui séjournent au Québec moins d'un an ; ▪ Les étudiants étrangers qui séjournent au Québec moins de six mois ; ▪ Les réfugiés pris en charge par l'État, durant leur première année au Québec (car ils sont pris en charge par un organisme d'accueil et de soutien à l'installation dès leur arrivée) ; ▪ Les touristes. Par ailleurs, les clientèles immigrantes qui ne sont pas visées pourront tout de même, à la demande, rencontrer un AAI. Ce dernier ne procédera pas à une entrevue d'évaluation exhaustive des besoins, mais veillera à aiguiller les personnes vers les services appropriés. 2. Admissibilité aux services de formation langagière (section 4) : Les personnes de toutes catégories d'immigration sont admissibles à l'ensemble de l'offre de services en francisation au Québec, sauf : ▪ Les personnes demandeuses d'asile n'ont pas accès aux cours à temps complet du MIFI ou à l'aide financière ; ▪ Les touristes n'ont accès à aucun service de francisation. ▪ Les personnes non autorisées à demeurer sur le territoire n'ont aussi accès à aucun service de francisation. L'âge minimal pour bénéficier des services est de 16 ans révolus au 30 juin.

	Admissibilité au volet 3 du Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration (PASI) Est admissible, une personne réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontière prise en charge par l’État (RC1). Avec l’accord des autorités du Ministère, une personne sélectionnée à l’étranger dont le Certificat de sélection du Québec porte le code H15, qui est résidente permanente ou titulaire d’un permis de séjour temporaire pourrait aussi être admissible. Il n’y a aucune restriction d’âge pour le sous-volet 3 A.
--	---

--	--

**COMPARAISON DES SERVICES D'ACCUEIL
ET D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE
OFFERTS PAR LE CANADA ET LE QUÉBEC**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

**MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION
IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA**

2022-2023



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

**Immigration,
Francisation
et Intégration**
Québec 

Table des matières

1. Accueil à l'aéroport ou à un autre point d'entrée
2. Évaluation des besoins et des atouts, et référencement
3. Information, orientation et soutien
4. Services de formation langagière
5. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger
6. Intégration économique — Mesures, programmes et services d'emploi
7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires
8. Accès aux services publics — Services de soutien

Spécifications sur l'admissibilité aux services

Avant-propos

En vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (l'Accord), le Canada s'engage à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec aux résidents permanents présents dans cette province (Accord, articles 24 et 25). En contrepartie, « le Canada accorde une juste compensation pour les services mentionnés aux articles 24 et 25 fournis par le Québec pourvu que :

a) ces services correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays ;

b) ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec. » (Accord, article 26)

L'exercice de comparaison des services d'accueil et d'intégration linguistique, culturelle et économique offerts par le Canada et le Québec aux personnes immigrantes découle directement de l'Accord. Celui-ci spécifie que le Comité mixte a notamment pour mandat « d'étudier au moins une fois l'an les services d'accueil et d'intégration offerts par le Canada et le Québec » (Accord, annexe A, 3.g).

Le présent document répond à cette obligation. Il couvre la période s'échelonnant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. À noter que le présent exercice n'a pas pris en compte les services d'intégration offerts par le Québec aux résidents temporaires.

Mise en garde :

L'introduction en 2021 d'un cadre d'indicateurs commun permettant une comparaison plus fluide des services d'accueil et d'intégration offerts a été un enjeu de taille. Hormis, les ampleurs des travaux pour la collecte des données, cette initiative soulève des enjeux d'alignement des informations, d'interprétation des données, ou d'absence et de non-disponibilité des données. Le gabarit de comparaison est ajusté pour suivre les progrès réalisés et mesurer les retombées des actions déployées sur l'intégration des PI.

Conformément à l'article 26 de l'Accord, la comparabilité des services d'accueil et d'intégration est définie par les conditions suivantes :

- 1. Que les services offerts par le Québec en matière d'accueil et d'intégration correspondent, dans leur ensemble, à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays ;***
- 2. Que ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.***

1. Accueil à l'aéroport ou un autre point d'entrée					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Les personnes immigrantes accueillies à leur arrivée à l'aéroport ou un autre point de service et dirigées vers des ressources communautaires Accueil et services au point d'entrée dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) : Voir section 5. - Montréal www.admtl.com - Toronto https://www.polycultural.org/services/resettlement - Kiosque d'accueil francophone à l'aéroport international Lester B. Pearson - Vancouver www.cannyvr.ca/ - Calgary www.ccisab.ca/ https://centrefranco.org/fr/newcomer-services/new-immigrant-information-kiosk-at-lester-b-pearson-airport/		Le Service de l'accueil à l'aéroport (SAA) du MIFI opère à l'aéroport de Montréal-Trudeau, dans deux (2) points d'accueil (guichets aux arrivées internationales dans la zone réglementée et comptoirs aux arrivées nationales dans la zone publique. Le SAA accueille : - Résidents permanents - Résidents temporaires (travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers) - Transitaires (Personnes réfugiées en transit vers une autre province) Le SAA procède à la vérification des documents d'immigration, à la présentation et remise d'un signet du service Accompagnement Québec (AQ) et d'un aide-mémoire contenant des coordonnées pratiques à connaître. Entente avec les autres points d'entrée : Remise d'un signet annonçant les services offerts par le MIFI aux aéroports de			Le Service de l'Accueil à l'Aéroport a été changé d'endroit, dans l'aéroport, en date du 26 juillet 2022. Ceci a eu un impact négatif certain sur le nombre d'accueil réalisé pendant la période de référence. Le SAA a accueilli : 10 932 résidents permanents, dont 4 078 personnes réfugiées ; 125 réfugiés transitaires.  11 847 des services rendus à l'aéroport : Depuis le 1^{er} avril 2022, un Kiosque d'accueil pour les personnes ukrainiennes est ouvert à l'aéroport de Montréal 7 jours/7, de 13 h à 23 h.

		Vancouver, de Toronto et de Calgary.			
--	--	--------------------------------------	--	--	--

--	--	--	--	--	--

2. Évaluation des besoins et des atouts, et référencement					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Les personnes immigrantes bénéficient d'accompagnement personnalisé Accompagnement Québec (AQ). https://www.quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes		Accompagnement Québec (AQ) est un service direct du MIFI visant l'accompagnement de la personne immigrante par une agente ou un agent d'aide à l'intégration depuis l'étranger et à son arrivée au Québec. Le service est offert dans toutes les régions du Québec. En collaboration avec des organismes et des ministères partenaires, AQ permet d'évaluer les besoins des PI dans les Démarches d'immigration et les domaines Installation, Francisation, Vie collective, Reconnaissance des compétences, Emploi afin de contribuer à la réussite de leur intégration. AQ est disponible sur ordinateur, tablette, téléphone intelligent et application mobile. Le MIFI a adapté le service AQ pour les personnes réfugiées parrainées (PRP). Ce service permet d'informer les PRP sur			Accompagnement Québec (anciennement Parcours d'accompagnement personnalisé) est un service mis en œuvre depuis août 2019.  10 699 personnes ayant bénéficié du service accompagnement Québec, dont : ▪ Pré-départ : 4 295 ♀ 40 % ▪ AQ sur place 6 404 ♂ 60 % 89 AAI, 76 conseillères et conseillers en immigration régionale, 5 conseillers régionaux en reconnaissance des compétences et 9 conseillères et conseillers en Francisation milieu de travail déployés à travers 82 points de services (10 directions régionales et 72 antennes) Les séances d'information offertes aux PI se déroulent en

		leurs droits et responsabilités dans le cadre d'un parrainage collectif et de guider les PRP pour leur établissement et les informer sur les démarches à effectuer. La modulation du service AQ pour les PRP vise à s'assurer que les personnes réfugiées parrainées sont accompagnées par leur garant pour l'installation et l'intégration et que les garants impliqués sont suffisamment outillés pour réaliser ces démarches.			français. Lorsqu'une séance s'adresse à des personnes non francophones et qu'elle vise à favoriser l'apprentissage du français, une autre langue que le français peut être employée afin de faciliter le transfert de l'information.
--	--	---	--	--	--

3. Information, orientation et soutien					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services individuels et séances en groupe offerts aux PI pour les soutenir dans leurs premières démarches d'installation. ⇒ SERVICES EN LIGNE/À DISTANCE ⇒ SERVICES INDIVIDUELS ⇒ SÉANCES DE GROUPE Commencez votre vie au Canada http://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/programmes.html session Objectif Intégration https://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/guide-des-mesures-et-des-services-demploi/		Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) est destiné à favoriser la pleine participation, en français, des PI à la vie collective par une aide financière aux organismes ou aux personnes. Le PASI vient appuyer AQ en permettant de soutenir la PI qui amorce le plan d'action individualisé. Le PASI comporte 5 volets. Le volet 2 du PASI représente une approche novatrice. Il permet aux organismes d'avoir la souplesse nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins de la personne immigrante. La personne immigrante peut obtenir des services individuels ou participer à des activités interculturelles ou des activités de groupe en lien avec les six dimensions de la participation : économique, linguistique, citoyenne, communautaire, identitaire et culturelle.			Le PASI a été mis en œuvre en juillet 2020 dans un contexte de la pandémie COVID — 19. Le programme s'est ajusté à une clientèle ayant des besoins spécifiques. Son déploiement a pris en compte la diversité des besoins et les réalités propres à chaque région. Données Information, orientation et soutien — Rencontres individuelles  319 515 services rendus à 94 416² PI (♀ 52 % et 49 % ♂) dans 108 OBNL, dont 26 % hors RMM ○ ♀ 48 777 ○ ♂ 45 955 et Données Information, orientation et soutien — Activités collectives

² Les données diffèrent entre le nombre total de PI qui ont reçu un service, et la répartition des données en sous-catégories (hommes/femmes ; immigration économique/réfugiés/regroupement familial, etc.). Ceci est dû au fait que dans les sous-catégories les données « non indiquées » (le sexe de la personne et/ou la catégorie d'immigration) ne sont pas indiquées.

		Il permet d’identifier les besoins de la personne immigrante, de l’accompagner, de l’orienter vers les services appropriés et d’assurer le suivi de ses démarches. Premières démarches d’installation (PDI) La séance d’information PDI est offerte par les organismes communautaires partenaires, financés par le MIFI dans le cadre du volet 1 du PASI La séance s’adresse aux personnes nouvellement arrivées au Québec qui maîtrisent le français et qui détiennent un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou un Certificat d’acceptation du Québec (CAQ) à titre de travailleuse ou travailleur temporaire, d’étudiante ou d’étudiant étranger et à titre de personnes qui résident au Québec avec un statut d’immigration qui le permet. La session Objectif Intégration (OI) s’adresse aux PI. Elle est d’une durée totale de 24 heures et est donnée en français. OI porte sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, les codes culturels en emploi et le monde du travail au Québec.	■ [REDACTED] ■ [REDACTED]		♀ 30 679 ♂ 16 419 ont été présents aux 4 390 activités organisées par 110 OBNL 14 278 heures de services rendus. Par catégorie d’immigrants : ▪ regroupement familial : 5837 ▪ catégorie économique : 17 566 ▪ réfugiés : 12 266 Depuis 2020 la session OI, est offerte en ligne. Une allocation de participation est aussi octroyée. OI se donne les jours de semaine, le soir et la fin de semaine. Une formule sur deux fins de semaine. a été ajoutée en 2023 5322 ont participé aux sessions OI, dont ♀ 2 684 ♂ 2 638
--	--	---	---	--	--

		Pour favoriser l'intégration des PI sur le marché du travail, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) offre les mesures et services suivants : ▪ entrevue d'évaluation et d'aide à l'emploi ; ▪ information sur le marché du travail ; ▪ service d'aide à l'emploi ; ▪ formation (y inclut la francisation) ; ▪ préparation à l'emploi ; ▪ subventions salariales pour favoriser l'embauche ; ▪ soutien au travail autonome ; ▪ placement en ligne : Québec Emploi			
--	--	---	--	--	--

4. Services de formation langagière					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services pour soutenir les personnes immigrantes dans leur apprentissage de langues requises pour intégrer la société d'accueil et contribuer à la vie sociale, culturelle, civique et économique - SERVICES EN LIGNE³ - SERVICE À DISTANCE⁴ - SERVICES EN PERSONNE La Francisation en ligne (FEL) Références Francisation Des informations sur les services financés par IRCC se trouvent à : Cours de langue financés par le gouvernement du Canada — Canada.ca. Des vidéos décrivant ces services se trouvent à la page Immigration et établissement au Canada créée sur YouTube. https://www.quebec.ca/education/apprendre-le-francais		Le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) permet de soutenir la PI dans sa démarche d'apprentissage du français, langue d'intégration et de cohésion sociale, afin qu'elle puisse s'intégrer à la société québécoise francophone. Les cours de français langue d'intégration à temps complet ou à temps partiel sont offerts par des prestataires de service ou des partenaires avec lesquels le Ministère a signé un contrat ou une entente, soit : - des universités francophones ; - des cégeps francophones ; - des centres de services scolaires francophones ; - des organismes communautaires. Ces prestataires de services sont impliqués dans le suivi de l'assiduité des élèves qui reçoivent une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI).			Hausse historique de la clientèle en francisation : Augmentation de 25,6 % du nombre de personnes inscrites en francisation par rapport à l'année 2021-2022. L'allocation de participation aux cours à temps complet est 205 \$/semaine et 26 \$/jour aux cours à temps partiel. Remboursement de frais de garderie par jour par enfant ou personne à charge de 25 \$ pour les élèves inscrits aux cours à temps complet. L'allocation de transport ou l'allocation de trajet offerte aux élèves qui résident dans des localités où il n'y a pas de transport en commun. Harmonisation du taux fixé pour le kilométrage avec celui fixé par le Conseil du Trésor. Le contenu de la FEL a été mis à jour. La FEL a adapté sa technologie, pour être accessible sur le téléphone intelligent et la tablette. 

4. Services de formation langagière					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		La présence des élèves est obligatoire en tout temps, et ce, pendant toute la durée de la session (activités d'enseignement et activités de soutien à la francisation, s'il y a lieu). Des cours à temps partiel sont aussi offerts : ▪ en ligne ; ▪ en milieu de travail. Les activités d'enseignement des cours de français langue d'intégration à temps complet ou à temps partiel permettent le développement des compétences langagières de l'élève au moyen d'objectifs et de contenus d'apprentissage préétablis. La Banque d'exercices en ligne sera remplacée par une Banque de ressources en ligne en francisation dont l'élaboration est en cours. Références francisation a été mis en ligne en 2019. Les			46 855 Personnes uniques ayant reçu un service au Registraire et ayant participé à un cours de français langue d'intégration à temps complet, à temps partiel ou en ligne. 3 866 personnes uniques ayant participé à la francisation en ligne : ▪ 1 542 hors Québec, ▪ 2 324 au Québec. 15 246 élèves ayant suivis des cours à temps complet 29 796 élèves ayant suivis des cours à temps partiel Par catégorie d'immigrants : ▪ regroupement familial : 8 161 ▪ catégorie économique : 6 465 ▪ Réfugiés et personnes en situation semblable : 5 673

³ Les cours en ligne : modules autoportants asynchrones ; l'élève peut faire l'activité quand il le désire.

⁴ Les cours à distance : La classe est suivie à distance de façon synchrone ; l'élève fait les activités en présence de la professeure ou du professeur avec ses collègues de classe.

4. Services de formation langagière					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		contenus s'ajoutent en continuité. Soutien à la francisation offert par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) Par la mesure de formation de la main-d'œuvre - volet individu, à certaines conditions, le MESS contribue aux efforts de francisation en accordant, par exemple, une allocation d'aide à l'emploi à certains participants pendant qu'ils suivent des cours de francisation à temps complet dispensés par le MIFI, le MES ou le MEQ et en remboursant les frais supplémentaires encourus (frais de garde et de transport), et ce, afin qu'ils atteignent un niveau de français leur permettant d'intégrer le marché du travail. Le MESS, par la Mesure de formation de la main-d'œuvre – volet Entreprise (MFOR-E), et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), par le programme Impulsion-Compétences financent des projets de francisation en entreprise.			Élèves ayant suivis des cours offerts en présentiel ou à distance : ▪ ♀ 27 187 ▪ ♂ 19 668 Élargissement des services de francisation : Services offerts dès l'étranger aux personnes immigrantes dans les domaines d'emploi prioritaires ciblés dans le cadre des Journées Québec, afin d'accélérer, dès leur arrivée au Québec, leur intégration en français à la société québécoise Soutien à la francisation offert par le MESS pour l'année 2022-2023 : 1 991 participants à la Mesure de formation — volet individu ▪ 1 088 projets à la Mesure de formation — volet entreprise

5. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services immédiats et essentiels ainsi qu'un soutien du revenu offerts aux personnes réfugiées et leurs familles pour faciliter leur intégration - Personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE) - Personnes réfugiées parrainées par le secteur privé (PRP)* http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/index.html On continue de se protéger ! — COVID-19 ; Le Programme d'aide à la réinstallation (PAR)		Le volet 3 du PASI vise à accueillir et soutenir l'installation des personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE) arrivées depuis moins de 12 mois au Québec. Les RPCE sont conduits dans l'une des 14 villes⁵ de destination. Les organismes d'accueil dans ces villes les accompagnent tout au long de leur installation et de leur intégration. À noter, les personnes réfugiées parrainées ont accès à tous les services gouvernementaux offerts aux personnes nouvellement arrivées, mais ne bénéficient d'aucune aide financière, les garants étant responsables des dépenses et achats, et ce, durant un an. Aide financière de derniers recours (MESS) : Les personnes réfugiées peuvent avoir droit à une aide financière accordée en vertu d'un des programmes d'assistance sociale du MESS⁸.			Pour les RPCE : - Depuis décembre 2022, le remboursement de prêt de transport est offert dans le cadre du (PASI) - La durée en hébergement temporaire a été prolongée à 21 jours. Pour les PRP : - Un Guide pour les personnes réfugiées parrainées est mis à leur disposition. Il est disponible en ligne et distribué à l'aéroport. Le MIFI offre le service d'Accompagnement Québec adapté pour les personnes réfugiées parrainées. Il s'agit de 3 rencontres au cours des 12 mois de l'engagement afin de vérifier si les démarches d'installation et d'intégration sont effectuées. Dans le cadre du service Accompagnement Québec adapté, 100 rencontres ont été offertes aux PRP.

5. Accueil, installation et intégration des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		Services de santé et de services sociaux offerts par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) : Les personnes réfugiées ont accès aux évaluations du bien-être et de l'état de la santé physique. Ces évaluations sont offertes en deux étapes. Ces évaluations sont disponibles dans les 14 cliniques des personnes réfugiées établies dans les territoires des 14 villes de destination. Les personnes réfugiées peuvent également bénéficier de l'assurance maladie et médicament du Québec (RAMQ.)			 2 540 personnes réfugiées ont reçu une évaluation du bien-être et de l'état de la santé physique.  2 314 personnes uniques RPCE ont été servies par les 14 organismes partenaires du MIFI : 1 210 femmes 1 107 hommes

⁵ Ces villes sont Québec, Montréal, Laval, Longueuil, Sherbrooke, Gatineau, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Victoriaville, Granby, Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Joliette et Rimouski

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

⁸ Étant donné leur statut de visiteurs, les ressortissants ukrainiens accueillis au Québec ne sont pas admissibles aux programmes d'assistance sociale réguliers. Cependant, le MESS a créé un programme spécifique visant à les aider à couvrir leurs besoins de subsistance.

⁹ Les montants et les critères d'admission pour l'attribution d'une aide financière au Prêt de transport sont équivalents à celles mises en place par IRCC dans le reste du Canada.

6. Intégration économique — Mesures, programmes et services d'emploi					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services reliés au marché du travail et le développement des compétences, de l'information et du soutien aux personnes immigrantes pour favoriser leur intégration au marché du travail et éliminer les obstacles à leur pleine participation dans l'économie. https://www.quebec.ca/immigration/embaucher-immigrant/recruter-etranger/portail-employeurs Embaucher un nouvel arrivant comme stagiaire Programme fédéral de stage pour les nouveaux arrivants https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide-des-mesures-et-des-services-demploi/		Services aux entreprises Mesures, programmes et services d'accompagnement. Le MIFI offre des services aux entreprises du Québec et aux personnes immigrantes incluant les résidents permanents. Depuis mars 2023, l'outil comparatif québécois des diplômes étrangers a été mis en ligne. Il s'agit d'un outil offert en libre-service aux employeurs du Québec et accessible sur Arrima. L'Outil comparatif permet de rechercher des diplômes étrangers comparables aux diplômes québécois. Plus spécifiquement, il vise à faciliter les activités de prospection des entreprises en démarche de recrutement auprès de candidats ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Il s'avère utile pour identifier les pays offrant ou ayant offert des programmes d'études dans des domaines pertinents pour les postes à pourvoir.			1 566 entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement PARC anciennement <i>Programme Accès aux ordres professionnels</i>  49 595 personnes nées hors Canada qui ont participé aux interventions des Services publics d'emploi du MESS, dont 19 964 étaient des personnes arrivées au Canada il y a moins de 5 ans. À noter : Sauf pour certains aspects liés à l'apprentissage de la langue française, les services d'emploi offerts à la clientèle immigrante ne diffèrent pas des services accessibles à toutes les personnes qui entreprennent une démarche afin d'intégrer ou réintégrer le marché du travail. Les services peuvent cependant être plus spécialisés pour la clientèle immigrante dans certaines régions.

6. Intégration économique — Mesures, programmes et services d'emploi					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		Depuis septembre 2018, des services de proximité en région grâce aux conseillères et conseillers en immigration régionale (CIR) sont offerts aux entreprises et organismes. En effet, les entreprises et organismes peuvent obtenir des informations et un accompagnement sur les programmes d'immigration, les bassins de recrutement tant au Québec qu'à l'international, les services d'intégration, de reconnaissance des compétences et de francisation, etc. Le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC). Une entente est conclue avec l'organisme Qualifications Québec (Q2) qui continue d'informer, d'aiguiller et d'accompagner les personnes qui veulent faire reconnaître leurs compétences acquises à l'étranger. Ce programme a été révisé en 2020. Il a été élargi aux professions et métiers non réglementés. Il favorise le			Le MIFI travaille en étroite collaboration avec des ministères et organismes et des partenaires des milieux municipaux, communautaires et des affaires afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des régions et offrir un accompagnement aux personnes immigrantes dans leurs démarches de régionalisation. 41 OBNL ont été financés pour offrir un accompagnement aux personnes immigrantes dans leurs démarches de régionalisation. Dans le cadre du projet de reconnaissance des compétences pour les infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger, 450 personnes sont arrivées au Québec. Le MEQ ne dispose toutefois pas de données quantitatives sur le nombre de demandes d'accompagnement dans les centres de formation. Il est difficile de comptabiliser les

6. Intégration économique — Mesures, programmes et services d'emploi					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		développement de formations d'appoint en ligne disponibles dès l'étranger ainsi que les projets ciblant des profils de compétences étrangères similaires à ceux exigés et recherchés au Québec. Services d'intégration au marché du travail offert par le (MESS) Détermination des besoins en matière d'employabilité ; Conception d'un plan d'intervention personnalisé détaillant les priorités d'intervention et les moyens convenus pour l'insertion en emploi ; Admissibilité aux mesures et aux services d'emploi : service d'aide à l'emploi, mesure de formation (incluant la francisation), projet de préparation à l'emploi, subvention salariale, soutien au travail autonome, contrat d'intégration au travail, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), Projet pour l'intégration en			dossiers traités aux SARCA, puisqu'il n'y a pas de comptabilité uniforme pour l'ensemble des CSS (centres de services scolaires) et CS (commissions scolaires). De plus, connaître les chiffres spécifiquement à propos de la clientèle immigrante est encore plus complexe.

6. Intégration économique — Mesures, programmes et services d'emploi					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP), etc. ; Partenariats avec plusieurs organismes spécialisés en employabilité des PI afin de mieux les outiller sur les réalités du marché du travail au Québec, incluant la recherche d'emploi, et de les accompagner dans leur intégration et leur maintien en emploi. Services en ligne (Guichet-Emploi et IMT) Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) : Le personnel en information et en orientation scolaires et professionnelles assignées aux Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle des centres de services scolaires et des commissions scolaires offrent différents services à la population immigrante (système scolaire,			

6. Intégration économique — Mesures, programmes et services d'emploi					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		marché du travail, orientation et accompagnement professionnels.			

7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Les activités qui visent à faciliter le processus d'adaptation mutuelle et la création des liens de connectivité entre les personnes immigrantes et leur communauté d'accueil https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/partenaires/normes-appui-collectivites.pdf les Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE) Réseaux en immigration francophone https://ccnef.ca/ Données PLI Le Secrétariat National des PLI		Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) vise à accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives. Ceci contribuera, avec d'autres programmes du Ministère et d'autres programmes gouvernementaux, à favoriser l'attraction, l'intégration et l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec. Les activités financées dans le cadre du PAC visent à contribuer à : ▪ Réunir les conditions propices à l'attraction, à l'établissement durable en région et à l'intégration des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles ; ▪ Promouvoir des relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les			Données PAC ▪ 126 partenaires OBNL et coopératives ; ▪ 71 partenaires municipaux ; ▪ 215 projets financés ; Activités tenues : ▪ Activités de rapprochements interculturels entre les Québécoises et les Québécois de différentes origines ; ▪ Activités de réseautage entre les acteurs des collectivités afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles dans les régions hors de la CMM ; ▪ Activités de concertation entre les acteurs du milieu ; ▪ Salons, Foires et tout autre grand événement visant à promouvoir les régions auprès des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles. ▪ Activités de nature récréative ;

7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
		Québécois de toutes origines ; ▪ Lutter contre le racisme, l'intimidation et la discrimination afin de favoriser un vivre-ensemble respectueux, égalitaire et inclusif. Le sous-volet 2D du PASI vise à offrir aux personnes immigrantes des activités de jumelage interculturel afin de favoriser la pleine participation des personnes immigrantes et de contribuer à l'ouverture à l'autre et la compréhension mutuelle. Les activités financées dans le cadre de ce sous-volet vise à : ▪ Encourager la rencontre et l'instauration d'un lien social entre une personne immigrante et un membre de la société d'accueil ; ▪ Favoriser la pleine participation de la personne immigrante et du développement du sentiment d'appartenance.			▪ Des activités de reconnaissance et des cérémonies de bienvenue à l'intention des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles nouvellement arrivées dans une collectivité. ▪ Des activités visant à lutter contre la discrimination et le racisme. ▪ Des activités pour le renforcement des pratiques interculturelles. Financement d'événements thématiques et commémoratifs : ▪ Mois de l'histoire des Noirs, ▪ Semaine d'actions contre le racisme ▪ Semaine québécoise des rencontres interculturelles ; Remise de prix : ▪ Prix Charles-Biddle (milieu artistique) ▪ Prix Maurice-Pollack (Milieu des affaires)

7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
					Prix Ulrick-Chérubin (Milieu municipal et OBNL) Données PASI 67 OBNL offrent des activités de jumelage interculturel.

7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES

7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES

7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES

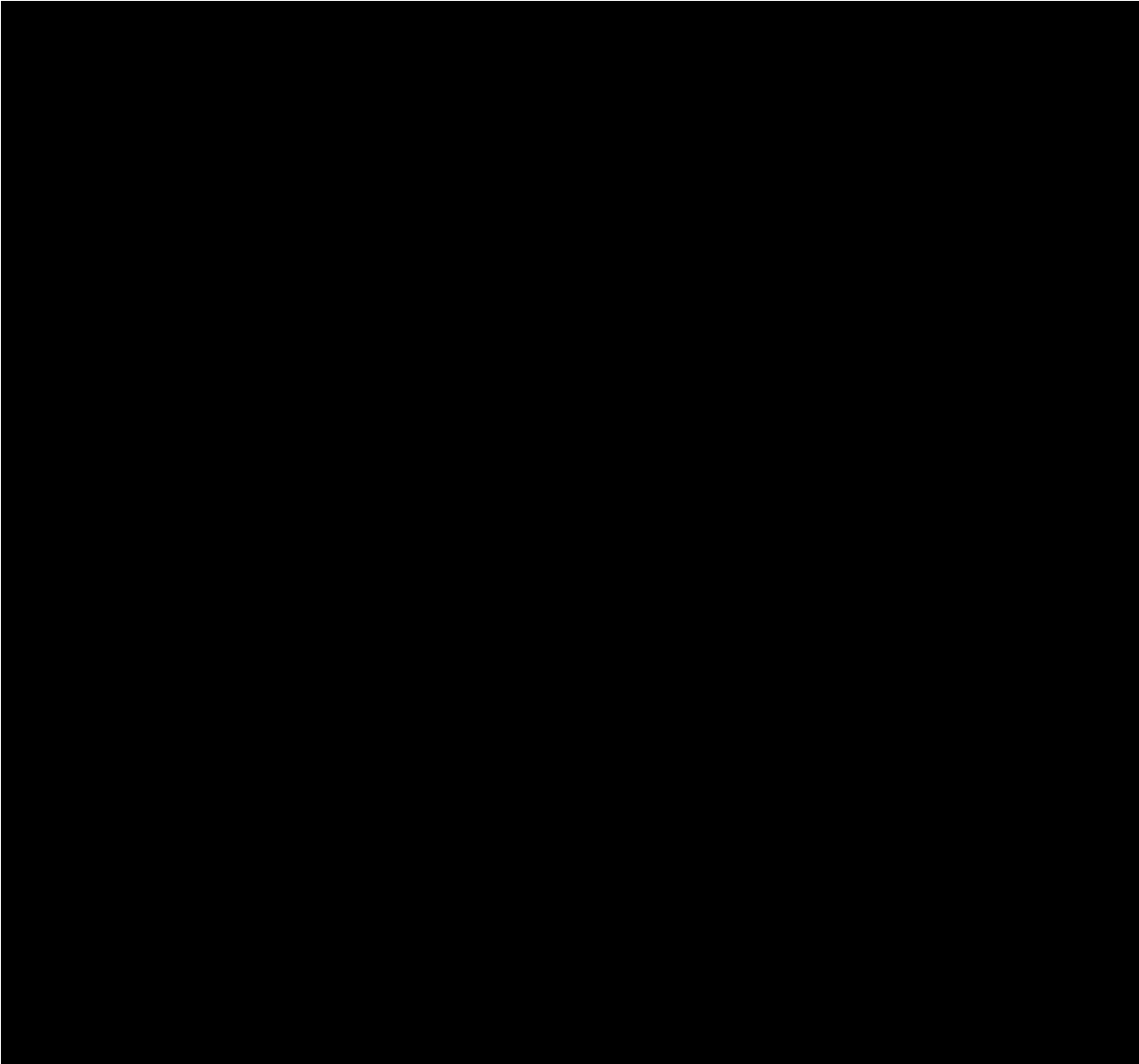
7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES

7. Liens avec la collectivité d'accueil — Connexions communautaires					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES

8. Accès aux services publics — Services de soutien					
SERVICES OFFERTS	Canada DESCRIPTION DES SERVICES	Québec DESCRIPTION DES SERVICES	INDICATEURS DE COMPARAISON	Canada ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES	Québec ENJEUX, CONSTATS, COMMENTAIRES
Services qui facilitent la création des conditions propices à la participation des personnes immigrantes aux différents services d'établissement		Afin de favoriser la pleine participation des PI et de minorités ethnoculturelles, plusieurs initiatives en matière d'information et de formation ont été mises en place, notamment : - Financement des projets novateurs (volet 5 du PASI et du PAC) - Financement des projets visant à sensibiliser les personnes âgées immigrantes et autres minorités ethnoculturelles sur leurs droits et responsabilités ainsi qu'à lutter contre toute forme de racisme et de discrimination ; - Financement du projet pilote visant à déterminer un modèle d'intervention pour faciliter l'usage et la pratique du français auprès des personnes âgées immigrantes et autres minorités ethnoculturelles parlant peu le français ; - Développement d'un projet pilote pour accroître l'accès équitable aux services			Depuis 2018, des intervenants communautaires interculturels (ICI) dans les domaines petite enfance, scolaire, jeunesse et santé agissent avec succès auprès des RPCE. Les services des intervenants communautaires interculturels offerts par les organismes communautaires soutenus par le MIFI notamment visant à faciliter l'accès aux divers services offerts dans la collectivité : - Des services des intervenants communautaires interculturelles famille et protection de la jeunesse - Les services des intervenants communautaires interculturels en santé et services sociaux, petite enfance, éducation, jeunesse et pour femmes à risque ou victimes de

		d'interprétariat en contexte de maison d'aide et d'hébergement ; ▪ Formation, sur les enjeux de violences faites aux femmes immigrées ou racisées et pour reconnaître les signes de violence et de pouvoir mieux les orienter selon leur situation ; ▪ Élaboration d'un plan d'action pour prévenir et lutter contre les thérapies de conversion (MJQ) ; ▪ Renforcement de la sensibilisation sur les droits des personnes de minorités sexuelles et de genre afin de prévenir et de lutter contre l'homophobie et la transphobie ; ▪ Lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et autres minorités ethnoculturelles ; ▪ Financement de projets et des outils pour consolider le sentiment d'acceptation et d'appartenance des jeunes à la société québécoise ; ▪ Offre aux PI et nouvellement arrivées au Québec un accompagnement en matière de culture dans les bibliothèques municipales.			violence basée sur le genre. Des ateliers Espaces parents pour informer, sensibiliser et soutenir les parents dans l'adaptation de leur rôle parental en contexte d'immigration 150 intervenants communautaires interculturels (ICI) ont été déployés dans les domaines de l'Éducation, de la Santé et des services sociaux et de la Petite Enfance, de la jeunesse, de la famille et protection de la jeunesse, ainsi que de la lutte contre la violence basée sur le genre.
--	--	--	--	--	---

Spécifications sur l'admissibilité aux services	
Canada	Québec
	Au Québec, les services sont offerts principalement en français aux nouveaux arrivants. Bien que d'autres langues de service soient offertes par les organismes communautaires. 1. Admissibilité aux services Accompagnement Québec et aux services d'information, orientation et soutien du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) (sections 2 et 3) : - Toutes les PI (en séjour temporaire ou permanent) âgées de 18 ans et plus. (Une exception est possible pour les personnes à charge de 16 à 17 ans qui sont admissibles pour rencontrer un AAI lorsqu'il s'agit du domaine de la Francisation) - Les travailleurs étrangers temporaires, qui séjournent au Québec pour une période consécutive totalisant un an, et les étudiants étrangers, qui séjournent au Québec pour une période consécutive de six mois et les réfugiés parrainés. Personnes non visées : - Les demandeurs d'asile ; - Les travailleurs agricoles saisonniers qui séjournent au Québec moins d'un an ; - Les étudiants étrangers qui séjournent au Québec moins de six mois ; - Les réfugiés pris en charge par l'État, durant leur première année au Québec (car ils sont pris en charge par un organisme d'accueil et de soutien à l'installation dès leur arrivée) ; - Les touristes. Par ailleurs, les clientèles immigrantes qui ne sont pas visées pourront tout de même, à la demande, rencontrer un AAI. Ce dernier ne procédera pas à une entrevue d'évaluation exhaustive des besoins, mais veillera à aiguiller les personnes vers les services appropriés. 2. Admissibilité aux services de formation langagière (section 4) : Les personnes de toutes catégories d'immigration sont admissibles à l'ensemble de l'offre de services en francisation au Québec, sauf : - Les touristes n'ont accès à aucun service de francisation. - Les personnes non autorisées à demeurer sur le territoire n'ont aussi accès à aucun service de francisation. Les personnes demandeuses d'asile ont accès à l'ensemble des services en francisation, mais n'ont pas droit à l'allocation de francisation. L'âge minimal pour bénéficier des services est de 16 ans révolus au 30 juin.



Admissibilité au volet 3 du Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration (PASI)

Est admissible, une personne réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontière prise en charge par l’État (RC1). Avec l’accord des autorités du Ministère, une personne sélectionnée à l’étranger dont le Certificat de sélection du Québec porte le code H15, qui est résidente permanente ou titulaire d’un permis de séjour temporaire pourrait aussi être admissible. Il n’y a aucune restriction d’âge pour le sous-volet 3 A.

Est admissible aux services d’intervention communautaire interculturelle, une personne de 14 ans et plus et réfugiée ou protégée à titre humanitaire outre-frontière et prise en charge par l’État. Avec l’accord des autorités du Ministère, une personne sélectionnée à l’étranger dont le Certificat de sélection du Québec porte le code H15, qui est résidente permanente ou titulaire d’un permis de séjour temporaire pourrait aussi être admissible.

Est admissible, sauf exception, au champ d’intervention spécialisé pour les femmes à risque ou victimes de violence basée sur le genre et au champ d’intervention santé, une personne de 14 ans et plus :

- Résidente permanente au sens de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés ;
- Titulaire d’un permis de séjour temporaire délivré en vertu de l’article 24 de cette loi, en vue de l’octroi éventuel de la résidence permanente ou pour des motifs humanitaires ou d’intérêt public ;
- Titulaire d’un Certificat d’acceptation du Québec délivré en vertu de la Loi sur l’immigration au Québec ou qui est exemptée de l’obligation d’un tel certificat en vertu du Règlement sur l’immigration au Québec, légalement admise sur le territoire, et titulaire d’un permis de travail pour une ou des périodes consécutives totalisant au moins un an ou d’un permis d’études pour une ou des périodes consécutives totalisant au moins six mois, à l’exception des personnes ayant demandé l’asile.
- À qui l’asile a été conféré, au sens de l’article 95 de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés ;
- Autorisée à présenter sur place une demande de résidence permanente ;
- Citoyenne canadienne naturalisée.

--	--